

O P E R E

EDITE ED INEDITE

DEL CARDINALE

GIACINTO SIGISMONDO GERDIL

DELLA CONGREGAZIONE DE' CHIER. REG. DI S. PAOLO

DEDICATE

ALLA SANTITA' DI N. S.

PIO VII. P. M.

TOMO XX.



IN ROMA MCCCXXI.

DALLE STAMPE DI VINCENZO POGGIOLI

Stampatore della Rev. Cam. Apost.

Con Permissione.

AVVISO AL LETTORE.



Con questo ventesimo Volume ch' esce ora alla luce noi diamo termine alla stampa dell' Opere sì edite, che inedite del Card. Gerdil, secondo la promessa fattane fin dal principio che se ne intraprese l' Edizione. A pieno compimento della parola data non altro rimane che la Vita di questo grand' uomo, l' Indice generale di tutte le Opere sparse ne' Volumi stampati, ed altri Indici ragionati delle materie che vi si trattano. E questa vita, e questi Indici se a Dio piaccia, li pubblicheremo colla stampa del ventesimo primo Volume col quale si darà fine all' Edizione.

Questo Volume ventesimo prende principio da un Discorso sulla divinità della Religione Cristiana, nel quale provasi, che la Chiesa, che forma de' Santi, è la sola Chiesa di Gesù Cristo. Fu questo composto dall' Autore per servire come di Prefazione alla Vita del B. Alessandro Sauli, la quale verrà presso al discorso, ma fu pure stampato a parte, per la ragione che addusse egli medesimo, nel seguente avviso al Lettore. „ Ce discours a été composé pour „ être mis à la tête de la vie d' un serviteur de Dieu. Des „ personnes respectables à qui on l' a communiqué, ont ju„ gé qu' il pourroit servir à précautionner quelques esprits „ contre les pièges de l' incredulité: le peut-être en ce gen„ re a paru un motif suffisant pour en hâter la publica„ tion „. Fu esso pubblicato in Torino da Carlo Giuseppe Ricca, senza data di anno, poscia fu stampato pure in Torino tradotto in Italiano dal Sacerdote Pietro Prence nella Stamperia di Giambattista Fontana nell' anno 1779. e di nuovo pubblicossi in Francese in Bologna nella raccolta dell' Opere, che ivi fecesi come altre volte si disse in sei Volumi in Quarto, e finalmente si ristampò in Roma nell' anno 1805. in occasione che si pubblicò per la prima volta la Vita del B. Alessandro Sauli, dedicata dal P. D. Leopoldo Scati di buo. mem. all' Eminentissimo Sig. Card. Fesch.

In questo Discorso scritto con molta forza, ed eleganza comincia l' Autore dall' osservare che Gesù Cristo ordinando a' suoi Apostoli di annunciare la sua dottrina a tutti i Popoli della Terra promise loro l' assistenza del suo Spirito fino alla consumazione de' Secoli: sulla immutabilità della quale promessa, contra la quale le Porte d' Inferno non dovevano prevalere giammai, è fondata la perpetuità del ministero Apostolico nella successione de' Pastori; la perpetuità della dottrina attaccata al ministero dell' insegnamento; la perpetuità dello Spirito di Giustizia, e di Santità, che si rinnovella continuamente nell' anime fedeli alla grazia della loro vocazione. Perpetuità di ministero, aggiunge Egli, invariabilità dell' insegnamento, fecondità della dottrina: tali sono, tra molti altri, i caratteri distintivi della Chiesa di Gesù Cristo, caratteri luminosi, e sempre sussistenti, che alcuna opera umana non può avere, e che non poterono essere stabiliti fuor che da quello, ch' è il Padrone de' tempi, e degli avvenimenti.

L' ammirabile successione dello Spirito di Giustizia, e di Santità, che si rinnovella perpetuamente nella Chiesa è una prova luminosissima della Divina efficacia dell' Evangelio, e per una necessaria connessione della Divinità della Chiesa, ove la predicazione dell' Evangelio è accompagnata da quella forza vivificante, che forma de' Giusti, e de' Santi in tutti i Secoli.

Scorre quindi rapidamente l' A. la Storia della Chiesa fino da' suoi principj, onde dimostrare, che in tutti i tempi, e luoghi, ne' quali propagossi il Vangelo, al culto superstizioso degli Idoli vani, e bugiardi sottentrò il culto in ispirito e verità del Dio vivente, agli abominabili sagrifizj delle vittime umane, succedette l' incruento sagrifizio dell' Agnello immacolato, alla barbarie, ed alla corruttela de' costumi, la mansuetudine, che regge ad ogni prova, la castità conjugale, e la verginale purezza. Gli stessi increduli negar non possono i cangiamenti fatti dalla predicazione degli Apostoli, e de' loro Discepoli ne' primi tempi, non meno che in quelli, che andarono di mano in mano succedendo, ovunque piantossi il Santo Vessillo della Croce.

La Santità de' costumi della primitiva Chiesa è contestata da S. Giustino il Filosofo, che non teme di dichiarare, essere stata la Santità comune tra fedeli, uno de' principali motivi di sua conversione. La purezza de' costumi d'allora è confermata dalla Lettera di Plinio a Trajano, dai motteggj di Luciano, e dai rimproveri stessi dell' Imperatore Giuliano, che si vorrebbe oggi far passare, come il modello de' Monarchi.

Anche gl' increduli di questi ultimi tempi non hanno potuto nè possono a meno di parlare con lode dell' eroiche virtù esercitate da tante e tante anime grandi, le quali o per fuggire le persecuzioni de' Tiranni, o per involarsi ai pericoli del Mondo, o per dedicarsi più strettamente a Dio, e per procurare la salute delle anime, e la sanità pur anco de' corpi, non temettero di ritirarsi ne' deserti, o ne' chiostri, e obbligaronsi per fino di assistere anche in tempo delle più devastanti pestilenze agli ammalati, e di offrirsi a sostenere eglino medesimi la schiavitù per rendere ad altri quella libertà, alla quale essi rinunziavano.

Nè la Santità si restrinse solo ne' Deserti, e ne' Chiostri. Risplendette ella a proporzione più che altrove nella Cattedra di S. Pietro, risplendette nelle Sedi Vescovili, risplendette eziandio ne' Troni, e nelle Corti, anzi pure non avvi condizione, nè stato alcuno, che non sia più o meno stato santificato da qualche Eroe della Chiesa. E vanti pure i suoi Eroi la Filosofia: quanto mai lontani sono dal vero Eroismo tutti que' Filosofi, che vissero fuori del seno della Chiesa, e di gran lunga ancora più quelli che nati nel grembo della medesima ricusando di prendere da essa lume, sostegno, appoggio, vigore, l' abbandonarono obbrobriosamente!

Questa stessa Santità propria solo della Chiesa, e per ciò argomento di sua divinità, è stata pure, ed è tuttavia contestata da sovrannaturali doni di Profezie, e di Miracoli con tanta autenticità comprovati che negar non li può sè non l' incredulo il più impudente.

Quale spettacolo pertanto più augusto, e più degno dell' ammirazione di un uomo, e di un Saggio, che questa So-

cietà di giusti, che uniti tra loro, malgrado la distanza de' luoghi, e de' tempi non cessarono di onorare colle loro virtù la religione, e l'umanità! Quanto è dolce cosa, e quanto consolante per un Fedele di poter dire a se stesso, leggendo le loro Vite: io sono nel seno della Chiesa, che formò questi uomini maravigliosi, io sono unito di comunione con essi, io professo la Fede, che eglino professarono, io partecipo allo stesso culto, e agli istessi Sacramenti: la Chiesa mi offre gli istessi soccorsi, che hanno eglino avuto, e m' invitano col loro esempio a farne l'uso medesimo..... in tal maniera si apprende a sperare in Dio, e a rendere la speranza operativa, per intraprendere malgrado la propria debolezza cose grandi, e per sentire, che tutto si può coll' ajuto dell' Onnipotente.

A questo eloquente, e sublime discorso viene in seguito la vita del B. Alessandro Sauli, la quale, quantunque scritta da lui molto tempo prima di sua morte, non è stata pubblicata che dopo.

Uno de' principali motivi di questo lungo indugio è stato la scrupolosa esattezza dell' Autore, che non voleva pubblicar cosa alcuna per minuta che fosse, se prima non ne aveva le prove le più sicure: e di alcune di esse a motivo anche delle molte ed importanti sue occupazioni non è riuscito di averne la certezza fuorchè negli ultimi anni di sua vita.

La Vita è divisa in tre Libri. Il primo de' quali tratta di sua nascita, di sua prima educazione, della sua vocazione, ed ingresso nella Religione, del Corso de' suoi studii, e degli ufficj da lui sostenuti nello stato Religioso fino alla sua promozione al Vescovato di Aleria.

Il secondo libro parla di tutto ciò ch' egli fece finchè fu Vescovo di Aleria.

Nel terzo libro finalmente trattasi della sua traslazione dal Vescovato di Aleria a quello di Pavia fino alla sua ultima malattia, e alla beata sua morte, de' funerali, che fatti gli furono, del culto renduto alla sua memoria, fino alla sua beatificazione, al che aggiungesi in fine la Storia de' Miracoli operati da Dio a sua intercessione, dopo la sua morte, e finalmente la Bolla di sua Beatificazione.

Questa Vita scritta con somma precisione è insieme ripiena di unzione e di sentenze. Il Beato vi è dipinto in ogni circostanza di sua vita, siccome uno specchio di perfezione cristiana e religiosa, ed un modello di singolar prudenza non meno che un esemplare di sacra eloquenza, e di profonda dottrina. Vi si apprende da ciò ch' egli fece il metodo il più sicuro sì per istudiare, che per insegnare, ricorrendo in tutto ai fonti i più puri delle lettere, e delle scienze. Vedesi qual regola tener dee tanto quegli che studia per imparare, che quegli che insegna per istruire. Lo studente pertanto, ed il Professore vi trova de' luminosi esempj da imitare. Nella stessa guisa trovare vi può tanto il Predicatore, che il Confessore, come debba quegli spezzare il Pane della divina parola ai Fedeli, e come questi prosciogliere dai peccati le anime, ed indirizzarle pel sentiere della salute, e per le vie della perfezione. Il Superiore vi trova un perfetto modello onde governare gli altri, regolando colla carità, e colla prudenza i mezzi diversi che opportuni sono e necessarj alla diversa indole de' sudditi. Quelli finalmente che sollevati sono alle più alte dignità della Chiesa imparar possono dall' esempio di Alessandro a regolare la propria famiglia, ed a procurare la Santificazione del Gregge dal Supremo Pastore affidato alla cura di ciaschedumo. In somma questa Vita basterebbe anche sola a dimostrare ad evidenza la singolare pietà, la dottrina, la prudenza del Cardinal Gerdil, che loda in altri quello che in parità di circostanze procurava di fare egli stesso, e la finezza del suo giudizio in tutto ciò che scrive, per cui dimostra che non è meno eccellente Istorico, di quello che sia profondo Filosofo, ed esimio Teologo.

Dopo la Vita del B. Alessandro troverassi una Dissertazione inedita sulla Usura contro il Sig. di Puffendorf, ed il suo Traduttore, la quale era confusa tra le moltissime carte del Gerdil, e non ritrovossi dall' Editore se non dopo la publicazione del XIX. Volume, dove vi sarebbe stato il luogo suo proprio o prima o dopo l' opuscolo sull' Usura ivi stampato. Vero è, che come dissesi nell' avviso al Lettore del Vol. XVIII., era citata questa dissertazione nel Giornale

dell' Ami de la Religion et du Roi, che dice di non averla veduta, ma che dee aver ritrovata nel catalogo delle Opere. Ma siccome l' Editore degli ultimi Volumi non ritrovò inserito in questo catalogo un altro Opuscolo Italiano sull' Usura che si stampò nel Vol. XIX., e gli era sfuggita la dissertazione contra del Puffendorf, così credette, che avesse preso un equivoco il primo Editore, e negò l' esistenza di questa dissertazione. Ma ora confessa, come è giusto, il proprio abbaglio, e giustifica tanto il primo Editore, quanto il celebre Giornalista, e chiunque altro, dal quale attinse questi le sue notizie. In questa dissertazione si propone l' Autore di confermare un Corollario de' suoi principj metafisici della Filosofia morale, nel quale affermò che l' usura è contraria al diritto naturale. Ora per dimostrare questa proposizione, spiega primieramente cosa intender si debba colla parola di Usura; quindi adduce in ristretto le prove, che fanno vedere essere ella contraria al diritto naturale, e finalmente risponde alle ragioni colle quali il Sig. di Puffendorf, ed il Sig. de Barbeyrach suo Traduttore recano, onde dimostrare il contrario. Unendo pertanto insieme tutto ciò che l' Autore scrisse in questa materia nel trattato della Giustizia, e del Diritto Tom. XVIII. Pag. 40. e seg. nella quarta Appendice dell' Usura Tom. XIX. pag. 219., e seg., e quello finalmente, che scrisse nell' Opuscolo, che ora pubblichiamo, avremo un Trattato compiuto, nel quale coll' autorità della Scrittura, de' Concilii, e de' Padri, e cogli stessi lumi della ragione naturale, mostrasi l' ingiustizia dell' usura, e confutansi gli argomenti recati in favore della medesima non meno dagli Autori Protestanti, che da alcuni de' Cattolici, che addottarono le massime, e gli argomenti di quelli. Cosicchè possiamo sempre più confermare che preso tutto insieme, il Trattato riesce uno de' più compiuti in questo genere, se non nella mole, certo nella sodezza de' principj, e nel concatenamento delle deduzioni, e delle conseguenze.

L' Eminentissimo Card. de Bernis lasciò morendo inedito il suo Poema della Religione vendicata, da lui compilato nell' età sua giovanile. Avendo egli composti i ari-

mi quattro canti, quali a un dipresso esistono oggi, in età appena di ventidue anni.

Il Cavalier d' Azara, cui il Porporato morendo lasciò il Manoscritto, giudicò, e stimò di far cosa onorevole all' Autore, ed utile alla Religione, ed alle Lettere col renderlo pubblico colle Stampe.

L' offerse egli pertanto all' immortale Pio VI., il quale ne accettò la dedica, a condizione però, che il Poema si rivedesse dal Card. Gerdil, così noto, come dice nell' avviso al Lettore il Cavaliere d' Azara, per la sua pietà, pe' suoi lumi, e per le Opere immortali, che ei pubblicò in favore della Religione.

Il Card. Gerdil per ubbidire agli ordini del Santo Padre fece sul Poema suddetto alcune osservazioni, e note, che furono stampate in fine del Poema a Parma nel Palazzo Reale l'anno MDCCXCV.

Comincia pertanto il Gerdil dal fare i degni encomj del Poema, rilevando a mano a mano i pregj del Porporato Autore. Aggiunge quindi che siccome nel momento che il Bernis occupavasi a porre l' ultima mano a questa Opera importante, ne accadde, con universale dolore, la perdita; così lasciò egli l' Opera senza aver dato a questo prezioso monumento il soprappiù di perfezione, ch' Egli solo sarebbe stato capace di dargli. Se non che avendo egli deposto nel seno di un antico, e rispettabile amico questa più nobile, e più cara parte della sua eredità, questi si propose di dare alla pubblica luce questo Poema sacro alla Religione, sottoponendolo ai lumi, ed alla autorità dell' Augusto Capo della Chiesa l' immortale Pio VI. di sempre gloriosa memoria, al quale questa offerta esser doveva tanto più aggradevole, quantocchè, siccome giusto estimatore de' rari talenti, e del merito dell' Autore lo aveva sempre onorato cogli attestati più distinti della sua stima, e della sua affezione paterna.

Il Santo Padre sapendo l' intenzione del defunto Cardinale di rivedere, e di ritoccare l'Opera, prima di pubblicarla, e giudicando non convenire altrimenti, che una mano straniera la ritoccasse, propose chè si supplisse in qual-

che modo a questa revisione, aggiungendo di mano in mano alcune note, colle quali ravvicinando diversi tratti quà e là sparsi nel corpo del Poema, si potesse, rischiarando gli uni per gli altri, sviluppare, e far conoscere il pensiero dell' Autore, specialmente riguardo ad alcune espressioni poetiche che avrebbero potuto apprestare all'altrui malignità l'insidioso pretesto di abusarne non meno contro i sentimenti dell' Autore, che contro le sue intenzioni.

Questo incarico onorevole essendo stato dato al nostro Gerdil, egli quantunque modestamente diffidasse del successo del suo lavoro, si rallegrò però, come ei dice, dell' occasione favorevole che gli si offerse, di presentare un debole saggio, quasi una pubblica testimonianza della profonda sua venerazione per la memoria del Chiarissimo Autore della Religione Vendicata, come altresì della sua viva riconoscenza del favore, di cui si degnò sempre di onorarlo.

Dopo questo sensatissimo, e gentilissimo principio, vengono le Note, le quali corrispondono in guisa agli ordini del S. Padre, e alle viste profonde del Gerdil non meno che all' intenzioni del Bernis, che se alzasse questi il capo dalla tomba, e riveder potesse queste osservazioni, e queste note, non potrebbe che rimanere perfettamente sodisfatto, e saperne buon grado a chi acconciamente ne corredò il suo Poema.

Vengono presso a queste Note quattro tra Pastorali, e Notificazioni del Card. Gerdil. La prima di esse è diretta al Clero, ed al Popolo dell' insigne Abbazia di S. Michele della Chiusa in occasione, che, per Pontificia, e Reale munificenza, fu ad un tratto insignito del Carattere Episcopale, e sollevato al regime di quella inclita Abbazia. In essa rallegrandosi dello zelo del Clero, e della docilità del Popolo, mostra il suo desiderio di essere tra i suoi Fratelli, e Figliuoli dilettissimi per godere con esso loro de' frutti della loro pietà, per consolarsi vicendevolmente negli esercizj della comune vocazione alla fede, ed alla ubbidienza di G. C. Nostro Salvatore, e nella partecipazione delle grazie, e de' doni, onde ricolma le anime, che in lui cercano quella serena pace, che invano si attende dalle vane lusin-

ghe ed illusioni del Secolo. Traendo poi argomento dallo stesso Arcangelo S. Michele, al quale è dedicata la Chiesa Abbaziale, ed il quale è il Protettore di quel Gregge, esorta tutti alla pace, ed alla unità; poichè sopra tutto, come dice S. Bernardo, pace ed unità vogliono da noi gli Angeli della pace, nè vi è cosa loro più grata, che di rimirare nella Società degli uomini sulla terra una felice imagine di quella pace, che regna fra essi nella celeste patria: e dopo di aver tutti eccitato a pregare pel Sommo Pontefice, per la Maestà del Sovrano, dell' Augusta sua Consorte, e per tutta la Reale Famiglia, volgesi a Dio, onde non cessi di vegliare sovra il Principe Ereditario, in cui ebbe la sorte di vedere spuntare, e quindi crescere, e vieppiù dilatarsi i lumi di un intelletto amico del vero, l' inclinazioni di un cuore benefico amico del giusto, gli affetti di un' anima penetrata di pietà, desiderosa sopra ogni cosa di piacergli e di amarlo; lo prega di conservar pure la Reale Consorte da Dio istesso per lui formata adorna de' medesimi pregj; si rallegra inoltre in Dio che gli diede la lieta sorte di vedere sparse dalla sua benifica mano, e con mirabile armonia distribuite le più pregievoli, e virtuose inclinazioni negli altri Principi, e Principesse dell' Augusta Casa, ed implora dal Signore, che i Popoli abbiano lungamente a godere, ed a profittarsi de' loro luminosi esempj.

Porge quindi a tutto il suo Clero, e Popolo un salutevole ricordo adatto di molto alle circostanze de' tempi in cui viviamo, ed è, che ciascuno si studii, e si faccia un particolare impegno di guadagnare a Dio almeno un' anima, o con ritrarla dal male, o con fortificarla nel bene: dicendo, che gran caparra sarà questa per la propria salvezza a ciascuno secondo la consolante benedizione annunciata dall' Apostolo S. Giacomo. E infine con tutta l' effusione del cuore, si raccomanda ad aver memoria di lui, com' Egli gli tiene sempre presenti nel suo Spirito, e compartisce loro la sua spirituale benedizione.

La seconda Pastorale fu fatta dal Cardinal Gerdil in occasione della vicinanza della Quaresima per animare il suo Gregge a prevalersi del tempo accettevole, del

tempo di propiziazione, de' giorni di salvezza, de' giorni, che la Religione consacra particolarmente al digiuno, alla penitenza, alla mortificazione delle passioni, per ricavarne que' frutti, che si propongono da Chiesa Santa. A tale oggetto fa Egli il confronto tra gli inviti, che fa il Mondo di secondare le sregolate passioni colle pompe del secolo, co' suoi allettamenti, colle sue gozzoviglie, e gl' inviti che ne fa la Chiesa all' osservanza de' precetti, delle massime, e del suo spirito nell' osservanza della Quaresima, che è stata salutevolmente istituita per curare le anime, ed i corpi. Quindi passa a dimostrare, che a due principali Capi, secondo S. Tommaso, si riducono i beni, a' quali è ordinato il Digiuno, alla rimozione cioè della Colpa, ed alla elevazione dello spirito a Dio, e con molta unzione e forza esorta i fedeli a placare con l' astinenza, e col digiuno la giustizia di Dio, disponendosi con esso, e procurando di astergere le macchie, le sozzure, i reati delle colpe, onde ci siamo imbrattati, prevalendosi inoltre dell' efficace sua virtù a mortificare il fomite del peccato, reliquia infelice della colpa originale, che tende sempre a riaccendere il tenebroso fuoco delle mal sopite passioni, ad offuscar l' intelletto, ad espugnar la volontà, a farci traviar dal sentiero della virtù, per ridurci di nuovo nelle larghe vie della perdizione.

Oltre a questi vantaggi il Digiuno quadragesimale è destinato ad apparecchiarci salutevolmente a celebrare vie meglio i Misterj più augusti della nostra Redenzione, e ad imitare la conversazione del Nostro S. G. C., che ha voluto darcene esempio, digiunando anch' esso per quaranta giorni.

Quanto poi al vero modo di santificare il Digiuno glielo dimostra il zelantissimo Porporato colle parole del gran Padre di Torino S. Massimo: „ Quid autem aliud est „ sanctificare jejunium nisi causa jejunii sancta velle, justa „ facere, iniqua vitare „?

La prima Notificazione che segue è stata pubblicata nel 1786 in occasione che dal Governo del Piemonte si ottenne da Pio VI. di gloriosa memoria la riduzione delle Feste.

In questa Notificazione cominciasi a dimostrare la necessità del culto dovuto dalle creature al Creatore. Culto la cui prima sorgente è il cuore, ma che solo non basta alla pienezza di adorazione, che gli si dee. Avendo l' uomo dal suo Signore ricevuto e l' anima, ed il corpo, di tutto se stesso dee rendergli omaggio. L' uomo nasce alla Società, e la relazione necessaria di ogni uomo verso del suo Dio, invece di sminuirsi per la social convivenza, acquista anzi un grado di pubblica stabilità: per conseguenza siccome il culto del Creatore essenziale ad ogni uomo, diventa essenziale ad ogni Società di uomini, così quanto più numerosa è una Società, e meglio regolata, tanto più la Religione diviene pubblica, e solenne. Ma tale solennità non dee essere abbandonata al capriccio di ogni Individuo, poichè si tratta d' indirizzare i Popoli al grande oggetto di una felicità sempiterna. Queste massime evidenti non cangiarono mai col variare de' secoli, ma antiche quanto la creazione istessa, furono in ogni tempo la norma, a cui si attennero quelli che per ordine di Dio regolar dovevano l' esterior culto della Religione.

Questa ch'è come la Proposizione generale della Notificazione di cui cui parliamo, è quindi sviluppata con molta erudizione e chiarezza, incominciando dalla Legge di natura, scorrendo per quella di Mosè, e comprovandola colla dottrina cogli esempj, e coi fatti della Legge di Grazia. In questa principalmente fa vedere, come si sono talora accresciute, talora diminuite nella Chiesa le Feste, secondo che lo esigevano le circostanze. Su questi principj si fondarono i Sommi Pontefici, onde regolare il numero delle Feste: ed il Sommo Pontefice Pio VI. aderendo alle istanze del Religiosissimo Re di Sardegna, ne ridusse il numero per quelli Stati, stabilendo quelle che dovevano continuare ad osservarsi, e quelle che d' allora innanzi avrebbero cessato.

Da questa stessa concessione passa il zelantissimo Prelato ad esortare il suo Popolo a celebrare con tanto maggiore divozione le Feste che rimangono; astenendosi specialmente in que' giorni dalle crapule, dalle dissolutezze, dall' ozio, ed

impiegandole nella partecipazione de' Divini Misterj, nell' ascoltare la parola di Dio, nell' accendersi della carità, ch' è il fine di ogni Precetto.

La seconda Notificazione è stata fatta in occasione di alcune provisorie facoltà concedute nell' anno 1798 *dalla Santità del Sommo Pontefice Pio VI. al Cardinal Gerdil, relative agli attuali bisogni delle Chiese esistenti nelli Stati di sua Reale Maestà il Re di Sardegna.*

Avendo la Sacra Reale Maestà di Carlo Emanuele IV. Re di Sardegna fatte delle religiosissime istanze alla Santità di N. S. Pio VI. ad oggetto d' impetrarne in caso di difficoltà di ricorso alla S. Sede, quella più opportuna delegazione di facoltà, onde possono abbisognare gli Ordinarj per provedere alle necessità delle Chiese, nel tempo, che non poteasi così facilmente ricorrere alla S. Sede, la Santità Sua seguendo l' impulso della pastorale sua sollecitudine, non meno che dell' affettuosissimo suo animo verso la Maestà del Sovrano, venne nella benigna determinazione d' incaricare il Gerdil di comunicare agli Arcivescovi, Vescovi, ed Ordinarj tanto del Piemonte, che degli altri Stati della prefata Maestà Sua alcune provisorie facoltà relative a' bisogni di quelle Chiese, colle condizioni, e modificazioni, che fossero a lui sembrate più opportune ed adattate a quelle circostanze.

In esecuzione pertanto della Delegazione ottenuta, fissa il Gerdil il tempo ed il modo, nel quale, e col quale dovevano i Vescovi prevalersi delle facoltà loro accordate. Indi propone l' Elenco delle facoltà, che si accordano, le quali riguardano le dispense Matrimoniali, l' assoluzione de' casi riservati, la dispensa sopra le irregolarità contratte, la dispensa ne' voti senplici, la facoltà di provedere, e conferire a nome della S. Sede Beneficj Ecclesiastici, che fossero riservati, ec. Finalmente essendo stata conceduta al Gerdil la facoltà eziandio di poter suddelgare, passa a surrogare per gli Stati di terra ferma provisoriameate Monsig. Arcivescovo pro tempore *di Torino, ed in caso di vacanza della Sede di Torino, il Vescovo antiquiore della Provincia; e quanto al Regno di Sardegna gli Arcivescovi* pro tempore *di Ca-*

gliari, di Sassari, e di Oristano, ciascuno per le rispettive sue Chiese Suffraganee, ed occorrendo la vacanza di quelle sedi, il Vescovo antiquiore della Provincia, ed in caso pure di vacanza delle Sedi Suffraganee, i rispettivi Vicarj Capitolari in ciascuna delle vacanti Sedi Metropolitane.

La Notificazione oltre che mostra la cognizione del Jus Canonico del Gerdil, dimostra pure la singolar sua prudenza nel far uso delle facoltà ottenute.

Termina questo Volume con un Opuscolo intitolato: „ Considerazioni proposte per la formazione di un Convitto Ecclesiastico „.

Questo Opuscolo tratta tanto di ciò che riguarda la pietà richiesta dagli Ecclesiastici, quanto degli studj, ne' quali debbono essi occuparsi singolarmente.

Il fine del Convitto, che volevasi formare, era di somministrare a novelli Sacerdoti massimamente, un luogo, ed i mezzi opportuni per coltivare, ed accrescere lo spirito della loro vocazione, e per abilitargli vieppiù agli esercizj, ed alle funzioni del Ministero Sacerdotale.

Osserva Egli pertanto, che dilatandosi ogni giorno, e rapidamente lo spirito d'incredulità, i nemici della Religione tentano di spargere il disprezzo del Ministero Sacerdotale, fondandolo, sebbene ingiustamente, sulla ignoranza, o sulla vita poco morigerata di parecchj Ecclesiastici, ingiustamente, ei dice, non consentendo ragione alcuna di equità, che si rivolgano i difetti de' particolari in odio di un Ceto, il quale oltre ad essere sacro in se stesso, non lasciò mai in alcun tempo di produrre uomini per dottrina, e santità conspicui. Nondimeno questa ingiustizia de' nemici della Religione dee animare sempre più gli Ecclesiastici, e quelli specialmente, che si separano dal Mondo, per meglio attendere ai doveri del loro Ministero, a santificarsi, e ad istruirsi, onde poter meglio servire alla Chiesa. A tal fine comincia a parlare della forma del Convitto, la quale risulta dall' intesa, e ben accordata distribuzione, e collocazione delle Persone, Impieghi, Officj, mezzi ed ajuti, che richiede la natura, ed il fine dell' Instituto; quindi tratta degli Uffizj, e de' doveri del Rettore, e del vice Rettore, de' Prefetti delle Cerimonie,

dell' infermeria, e degli studj, dell' Economo, de' Convittori. Tratta della distribuzione del tempo, e delle osservanze comuni, degli studii da farsi nel Convitto, parlandone tanto in generale, che in particolare, della predicazione, della cura delle anime, e delle virtù del Parroco, della direzione delle coscienze, dell' istruzione, e de' fonti, onde deesi attingere la materia per promuovere oltre l' interno, l' esterno culto della Religione, dell' influenza nell' educazione de' Figliuoli, e dell' educazione.

In questo Opuscolo vi si trovano indicati i Principj generali, che servire possono di norma tanto per gli Direttori del convitto, che per gli Convittori, principj, che quando fossero ben ponderati, e posti fedelmente in pratica produrrebbero degli eccellenti Operaj nella vigna del Signore, e specialmente degli ottimi Predicatori, degli ottimi Parrochi, degli ottimi Direttori di Spirito.

Questo Opuscolo per la prima volta è stato pubblicato nell' anno 1785. nella Raccolta delle Opere fattasi in Bologna.

IMPRIMATUR

Si videbitur Rmo P. Magis. S. Pal. Apostolici:

J. Della Porta Vicesg.

APPROBATIONES

Vigesimum Volumen Operum Eminentissimi Gerdil prodit, in quo plura continentur, quae jamdiu pro temporum, et locorum opportunitate publici juris facta fuerunt, meritisque laudibus a cordatis Viris cohonestata sunt. Caetera, quae nunc in medium proferuntur, tanto Viro aeque digna sunt, ejusque ingenii praestantiam, eruditionem, aureumque scribendi modum apprime sapiunt. Pauca haec delibasse sufficiat; nam Lector egregium hocce Volumen percurrendo, majora accipiet, quae sane expectationem suam longe superabunt.

Dabam Romae Kalendis Octobris 1821.

Franciscus Bertazzolius Archiepiscopus Edessenus, et in Apostolico Palatio Piarum Largitionum Praeses.

Quamvis ne maximo quidem Homero aeque semper tonet Achilles, talia sunt, quae in hoc XX. Romanae hujusce collectionis Volumine continentur, Eminentissimi Gerdilii Opera, ut non sine fructu jam edita renoventur ad lucem, et quae nunc primum prodit „ *Dissertation sur l'Usure contre Mons. de Puffendorf* „ satis utiliter publici juris fiat. Caeterum ipsum Auctoris nomen, quod *magni carminis instar habet*, plenam quasi ha rram *Orthodoxiae* exhibet, qua securus spondeam, judicemque, nil prorsus in Volumine contineri, quod Catholicae Ecclesiae regulis circa fidem, et mores offendiculum ponere possit. Quapropter digna omnia typis, et marmore censeo. In fidem

Dabam domi octavo Kalendis 1821.

Joannes Marchetti Archiep. Ancyran.

IMPRIMATUR

Fr. Philippus Anfossi Ord. Praed. Sacri Palati
Apostolici Magister.

OPERE

CONTENUTE NEL VENTESIMO VOLUME.

DISCOURS SUR LA DIVINITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

QUE L'EGLISE, QUI FORME DES SAINTS EST LA SEULE EGLISE DE J. C.
Stampato in Torino da Carlo Giuseppe Ricca senza data di anno; tradotto in Italiano nell'anno 1779., ristampato in Francese nell'Edizione di Bologna, ed in Roma colla Vita del B. Alessandro Sauli 1821.

VIE DU B. ALEXANDRE SAULI Stampata in Roma nel 1821.

DISSERTATION SUR L'USURE contre Mr. de Puffendorf, et son Traducteur. *Inedita*.

OBSERVATIONS ET NOTES du Cardinal Gerdil sur le Poeme de la Religion Vengée du Cardinal de Bernis.

PASTORALI, E NOTIFICAZIONI DEL CARDINAL GERDIL.

PASTORALE in occasione della sua elezione ad Abbate di S. Michele della Chiusa. Stampata in Torino senza data.

PASTORALE al Clero, e Popolo dell' Insigne Abbazia di S. Michele della Chiusa in occasione del Digiuno Quaresimale. Stampata in Torino senza data.

NOTIFICAZIONE del Cardinal Gerdil, al Popolo della stessa Abbazia. Stampata in Torino senza data.

NOTIFICAZIONE di alcune provisorie facoltà concedute dalla Santità del Sommo Pontefice Pio VI. al Cardinal Gerdil, relative agli attuali bisogni della Chiesa esistente negli Stati di S. M. il Re di Sardegna. Stampata in Torino nel 1798.

OPUSCOLO. Considerazioni proposte per la formazione di un Convitto Ecclesiastico. Stampato nell' Edizione di Bologna nel 1785.

DISCOURS
SUR LA DIVINITÉ
DE LA RELIGION CHRÉTIENNE

Que l'Eglise, qui forme des Saints est la seule Église de J. C.

Le sauveur du monde en ordonnant à ses Apôtres d' annoncer sa doctrine à tous les peuples de la terre, leur promit l' assistance de son Esprit, jusqu' à la consommation des siècles. C' est sur l' immutabilité de cette promesse, contre la quelle les portes de l' Enfer ne devoient jamais prévaloir, qu'est fondée la perpétuité du ministère apostolique dans la succession des Pasteurs; la perpétuité de la doctrine attachée au ministère de l' enseignement; la perpétuité de l' Esprit de justice et de sainteté, qui se renouvelle continuellement dans les ames fidèles à la grace de leur vocation.

Perpétuité du ministère; Invariabilité de l' enseignement; Fécondité de la doctrine: tels sont, entre plusieurs autres, les Caractères distinctifs de l'Eglise de J. C., Caractères lumineux et toujours subsistans, qu' aucune œuvre humaine ne peut porter, et qui n' ont pû être établis que par celui, qui est le maître des tems et des évènemens.

Ainsi l' Eglise Sainte de J. C. annonce encore aujourd' huy à toute la terre, à l' exemple des Apôtres, la doctrine du salut, qu' ils lui ont transmise. Remontant jusqu' à eux par une suite non interrompue, dont le sceau de l' imposition des mains a toujours visiblement constaté la succession, Elle retient encore aujourd' huy le droit, qu' elle reçut dès son origine, d' enseigner les fidèles par

l'organe de ses Pasteurs : droit inamissible et incommunicable, qu'elle n'a jamais pû perdre, qu'aucun particulier n'a de lui même, et que les sectes séparées n'ont jamais pû se donner. Dépositaire des Ecritures dès sa naissance l'Eglise seule peut en ouvrir l'intelligence aux fidèles, à qui l'Apôtre S. Pierre défend de les interprêter par leur propre esprit : seule Elle répand avec fruit la précieuse semence de la Parole, qui ne croit, et ne fructifie que dans le champ du Père de famille, dont la culture lui a été confiée.

Cette admirable succession de l'Esprit de justice et de sainteté, qui se renouvelle perpétuellement dans l'Eglise, est une preuve frappante de la Divine efficace de l'Evangile, et par une liaison necessaire de la Divinité de l'Eglise, où la predication de l'Evangile est accompagnée de cette force vivifiante, qui forme des justes et des Saints dans tous les siècles.

Qu'on ouvre les sources les plus pures des Annales de l'Eglise, quel spectacle plus grand, plus consolant pour l'humanité, que la vie de ces justes privilegiés ! L'Esprit de J. C. revit en eux : leur conduite est une image vivante et comme un tableau animé de la morale de l'Evangile ; morale sublime, qui établit la communication la plus intime entre Dieu et l'homme ; morale simple et touchante, qui intéresse l'homme au bien de ses semblables par les affections sociales les plus douces.

Le juste, qui vit de la foi sent que l'univers entier ne peut remplir le cœur de l'homme, que le désir insatiable du bonheur ne peut trouver de repos que dans le sein de celui, qui est la source de toute verité, de toute justice, de toute bonté. Dans cette intime persuasion le Chrétien craignant Dieu est superieur à tous les biens et à tous les maux de cette vie. La prosperité ne l'enfle point ; l'adversité ne sauroit abbattre son courage ; on le voit se possédant toujours également, modéré dans la grandeur, magnanime dans l'abaissement. Le vrai Chretien sait qu'il ne doit aspirer au bonheur, qu'en travaillant à sa sanctification. L'espérance des biens célestes en déta-

chant son cœur de l'amour des créatures, lui inspire pour le service de ses frères un zèle et une ardeur, que les passions ne donnent pas.

Le Chrétien pénétré de sa Religion est un citoyen vertueux, il est Magistrat intègre, supérieur discret, sujet fidèle, soldat intrépide : dans tous les états, dans toutes les situations de la vie, il travaille à remplir les vuës de la providence sur lui : il cherche moins à plaire aux hommes, qu'à leur être utile.

L'ingratitude ne le rebute point : il sait que tout ce qui pourroit altérer la pureté des motifs, qui l'animent, ne serviroit qu'à diminuer la récompense, qu'il attend dans les Cieux, et à défigurer les traits par les quels il s'efforce de ressembler à son modèle, pour être imitateur de ses vertus, compagnon de ses souffrances, et cohéritier de sa gloire.

Tel est l'esprit de la justice chrétienne, dont les fastes de l'Eglise fournissent des éxemples éclatans dans tous les tems et dans toutes les conditions.

Les incrédules s'efforcent vainement de dégrader le Christianisme en exagérant les desordres, qui régnent parmi les Chrétiens. Ils prétendent en conclure que la Religion chrétienne n'ayant pas plus de force que les autres pour réprimer les passions et les vices, on ne sauroit lui attribuer une autre origine que celle, qui est commune à toutes les Sectes que la superstition et l'erreur ont enfantées.

Il est vrai qu'il n'y a que trop de chrétiens, qui profanent par leurs dereglemens la sainteté de leur vocation, et qui par leurs scandales donnent lieu aux infidèles de blasphèmer le Nom du Seigneur. Cela prouve qu'il est des hommes assez corrompus, pour résister non seulement aux attraits de la vertu, mais encore à tous les secours, que la Religion fournit aux hommes pour être vertueux. Mais si l'iniquité abonde par la malice des hommes, jusque dans le sein de la vraie Religion, la grace de Dieu y surabonde toujours par cette perfection de justice et de sainteté, qu'on y voit éclater si souvent, et qui n'appartient qu'à Elle seule. Au milieu d'un debor-

dement universel, qui fait gémir les ames pieuses, Dieu se reserve des milliers d'adorateurs en esprit, et en vérité, qui ne fléchissent point le genou devant les idoles de la corruption, et qui par la sainteté de leurs exemples, servent comme de signaux à ceux, qui veulent se rassembler sous les étendarts de la vertu.

Comment les ennemis du Christianisme osent-ils avancer que la Religion Chrétienne n'a pas plus de force, que les autres pour rectifier les mœurs, et réprimer les passions?

Ont ils oublié que c'est au Christianisme, et au Christianisme seul, que l'univers entier doit l'abolition de ces abominables sacrifices de victimes humaines, si communs autrefois dans toutes les Religions et dans tous les climats, chez tous les peuples policés et barbares? Gélon vainqueur des Cartaginois exigea d'eux en leur donnant la paix de ne plus sacrifier leurs enfans pour apaiser leurs Dieux. Traité admirable, mais sans effet, et qui prouve de plus en plus que la Religion seule triomphe efficacement des abus, que la raison condamne.

Le Christianisme, et le Christianisme seul a eu la force d'abolir en Asie et en Europe les sanglans combats des gladiateurs, qui consacrés dès leur origine par la Religion des payens, ne devinrent jamais plus fréquens, que lorsque la politesse, et le luxe montés à leur comble fournirent un nouvel aliment à la passion de ces cruels spectacles, par la pompe dont on prit soin de les décorer. Quelques sages les désapprouvoient en secret et y assistoient comme les autres. La Philosophie placée sur le Trône à côté des Marc Aurèle, et des Julien, n'opposa point de digue a ce funeste torrent. Un moine chrétien venu d'Orient à Rome (1) sous le foible empire d'Honorius, eut le courage de descendre dans l'arène pour séparer les combattans. Cette généreuse action lui coûta la vie. L'horreur de ce meurtre se répandit insensiblement sur le spectacle, qui en avoit été l'occasion, et la Religion

(1) **S. Almaque, ou Telémaque.**

contribua plus efficacement que les défenses d' Honorius à éteindre l' abominable fureur de faire tuer des hommes pour goûter le plaisir de les voir nager dans leur sang.

Quel sacrifice plus héroïque, quel nom plus digne du respect et de la reconnoissance des humains que celui de ce Chrétien, qui se dévoua si généreusement pour la miséricorde et la pitié!

Jamais la Religion des payens ne réprouva l' affreuse coûtume, autorisée par les loix même de tant de différens peuples, d' exposer, ou de faire périr les enfans, dont la naissance pouvoit être à charge à leurs familles, ou à l'état. Confucius et sa morale laissent encore subsister à la Chine cette pratique homicide, d'autant plus exécrable, qu' elle est réputée légitime. Le Christianisme l' a déracinée par tout, où il s' est repandu, et c' est à la douceur de son esprit que tant d' innocentes créatures doivent depuis tant de siècles leur conservation et leur vie. C' est encore l' esprit du Christianisme, qui brisa autrefois les chaînes de cet odieux esclavage, qui a fait le malheur de tant de millions d'hommes et la honte de l'humanité. (1)

C'est le Christianisme seul, qui sur la ruine de l'idolatrie et du polythéisme a rendu populaire la connoissance et le culte du seul vrai Dieu, Créateur du Ciel et de la Terre, qui a étouffé les superstitions aussi absurdes que cruelles, consacrées par le paganisme pour calmer des vaines frayeurs, ou contenter une vaine curiosité sur l'avenir; ces fêtes criminelles, où l'on croyoit honorer la Divinité par l'infâme sacrifice de la pudeur.

(1) Depuis que la conquête du nouveau monde eut donné lieu au rétablissement de l'esclavage, Barthelemi de las Casas de l'Ordre de S. Dominique, Evêque de Chiapa, entreprit de procurer tout l'adoucissement possible au sort des Indiens. Il y travailla pendant cinquante ans avec un zèle extraordinaire: on peut le regarder en quelque sorte comme le Martyr de la liberté des Indiens. Il entreprit de longs voyages, essuya des persécutions, et des peines infinies, rien ne pût ralentir sa charité. V. Morcri. Voilà certainement un bienfaiteur de l'humanité. Cependant qui est-ce qui connoit dans le monde Barthelemi de las Casas?

Un Ecrivain Anonyme prétend que les Sages de l'antiquité adoroient sous différens emblêmes l'ame productrice du monde: elle gouvernoit les mers sous le nom de Neptune, les airs sous celui de Junon etc. Le peuples s'y trompoit, ajoute-t-il; Mais que nous importe le peuple? *Qu' importe le peuple*? Homme, qui que vous soyez, permettez moi de vous dire, qu'il n'appartient à personne de mépriser le peuple. Le Sage sent et rencontre à chaque pas les bornes de son intelligence, et il est très éloigné de mépriser le peuple. L'humanité compagne inséparable de la véritable grandeur n'inspire point un tel mépris. *Qu' importe le peuple*! dites vous: Est-ce donc une chose indifférente que des peuples entiers méconnoissent l'Etre Suprême, Créateur de l'Univers, souverainement sage, souverainement Saint, et prostituent le culte, qui lui est dû á des divinités factices, grossières et absurdes, telles que les Jupiter, les Junon, les Vulcain célébrés par les Poëtes? *Qu' importe le peuple*! Faut-il donc que la partie la plus nombreuse et peut être la plus saine du genre humain soit livrée á l'ignorance et à l'erreur sur ce qu'il importe le plus à l'homme de connoître et de pratiquer? Homme qui que vous soyez, revenez de ce mépris injuste; souffrez que le peuple connoisse son Dieu, que tous les hommes comblés de ses dons célèbrent à l'envi les merveilles de sa Providence bienfaisante; que tous sachent que Dieu est leur Père, et qu'ils sont tous frères. C'est ce que la Religion apprend également á tous les hommes, aux Sages, comme au peuple; et c'est de cette source sacrée que doivent éclorre les vertus solides, qui honorent et perfectionnent l'humanité.

Quel changement ne produisit pas en effet sur la face de la terre la prédication des Apôtres et de leurs Disciples dès le premier siècle du Christianisme? Fallait il moins qu'une vertu Divine pour changer tout d'un coup le cœur de tant de milliers d'hommes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, pour les arracher à l' idolatrie, à la jouissance des plaisirs, aux pompes du siècle, et leur faire embrasser un genre de vie si contraire à leurs premiè-

res habitudes et aux inclinations de la nature corrompue? L'innocence des premiers chrétiens, leur charité toujours agissante et envers leurs frères et envers leurs ennemis, n'étonnoient pas moins les payens, que leur constance et leur joie dans les tourmens. Ce n'est point ici une vaine déclamation. Ce que nous avançons touchant l'innocence et la pureté de vie des premiers chrétiens est attesté par des témoins oculaires et irrécusables à tous égards. S.Justin le philosophe, que nos incrédules ne craindroient pas d'honorer de ce nom, s'il eut persévéré dans le Paganisme, déclare que la sainteté commune parmi les fidèles, fut un des principaux motifs de sa conversion; et prouve dans sa première Apologie la vérité de la Religion Chrétienne par les mœurs de ceux qui l'embrassoient. Cette pureté de mœurs est confirmée par la lettre de Pline à Trajan, elle résulte des railleries de Lucien, et des reproches mêmes de cette Empereur Philosophe, que l'on propose aujourd'hui comme le modèle des Rois.

Oui, Julien, le fameux Iulien, malgré le mépris, dont il affectoit de couvrir sa haine contre le Christianisme, n'a pû s'empêcher de recourir aux Chrétiens, pour trouver des modèles dignes d'être proposés à ses Pontifes. Trompé par des imposteurs décorés du nom de Philosophes, Julien se croyoit appellé des Dieux pour rétablir leur culte dans son ancienne splendeur. Occupé de ce grand dessein, il sentit tout l'avantage, que le Christianisme avoit retiré de la réforme des mœurs, il voulut l'imiter en ce point; il répresente au Pontife des Galates que l'hospitalité des Chrétiens, le soin qu'ils prenoient de nourrir non seulement leurs pauvres, mais aussi ceux des payens, la sainteté de vie (qu'ils savent si bien feindre, dit-il, mais contre la quelle pourtant il ne trouve rien à objecter) devoient être regardés comme la principale cause de la propagation du Christianisme. Quel aveu dans la bouche d'un Julien! Quel homme, que cet Athanase, qu'il persecute avec tant d'acharnement, qu'il accable d'injures, et au quel il ne peut reprocher, que

ses triomphes sur l'idolatrie, et la vénération, qu'il s'attiroit dans toute l'Egypte par l'éclat de ses vertus.

Telle est l'admirable institution de l'Eglise de J.C. Le ministère exterieur toujours visible, et subsistant ne cessera jamais d'annoncer la parole de vérité, dont il est dépositaire; et la parole de vérité animée par l' opération invisible de l'Esprit Sanctificateur que Jesus a envoyé à son Eglise, pour être toujours avec elle, ne cessera de reproduire dans toute la suite des tems, des fruits de justice, et de sainteté. La conservation de la doctrine, le fruit de la doctrine, se répondront toujours l'une à l'autre dans l'Eglise, et la feront reconnoitre pour l'œuvre de Dieu.

L'Auteur d'une histoire générale qu' on ne sauroit accuser d'nne trop crédule partialité envers les Ordres Religieux, avoue qu'*on ne peut nier qu'il n'y ait eu dans les cloîtres de très grandes vertus*: Que *ce fut long tems une consolation pour le genre humain, qu' il y eût de ces asiles ouverts à tous ceux, qui vouloient fuir les oppressions du gouvernement Goth et Vandale*. Qu' independemment de ce qu' on leur doit pour avoir conservé le peu de connoissances qui restait, et par tant d'inventions utiles, qui en sont sorties, *ces Religieux chantoient les louanges de Dieu, vivoient sobrement, étoient hospitaliers*, et que *leurs exemples pouvoient servir à mitiger la férocité de ces tems de barbarie*. Il avoue qu'il *n'est guère encore de monastère, qui ne renferme des ames admirables, qui font honneur à la nature humaine*.

Parlant en particulier des instituts consacrés au soulagement des pauvres, et au service des malades, il dit: *Peut être n' est il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice, que fait un sexe délicat de la beauté et de la jeunesse, souvent de la haute naissance, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil humain, et si révoltante pour notre delicatesse. Les peuples séparés de la Communion Romaine* (cet aveu est re-

marquable) *n'ont imité qu' imparfaitement une charité si généreuse. Il est, ajoute-t-il, une autre Congrégation plus héroïque; car ce nom convient aux Trinitaires de la Rédemption des captifs, établis par un Gentil-homme nommé Jean de Matha. Ces Religieux se consacrent depuis cinq siècles à briser les chaines des Chrétiens chez les Maures.*

L' Esprit héroïque de charité ne se trouve en effet, que dans la Religion catholique: partout ailleurs on citera des exemples illustres de bienfaisance et de probité, des établissemens admirables de police pour l'assistance des pauvres et des malades: il n'y a rien en cela, qui passe l'humanité: mais le généreux dévouement d'un S.Charles pour le service des pestiférés, cette ardeur avec la quelle il cherche à sauver la vie du dernier des hommes au péril de la sienne; dévouement imité par tant de vertueux Ecclèsiastiques, qui confondus dans la foule, prodiguent leur vie pour leurs frères, sans espérance d'être connus, que de Dieu seul: le zèle infatigable de tant de pieux Missionaires, qui portent l'Evangile jusqu' aux extrémités de la terre, sans autre récompense en vue que le Martyre, et avec une frayeur continuelle de se rendre indignes d'une si haute grace: la tendre sollicitude d'un François de Sales pour la moindre de ses ouailles, cette charité compatissante, qui franchit les rochers, et les précipices, pour voler au secours de quelques malheureux paysans, cette douceur inaltérable dans un tempérament plein de feu: en général une activité sans bornes pour le bien jointe à un parfait détachement de tout intérêt de passion; tels sont les traits, qui distinguent les héros du Christianisme, et montrent la supériorité des motifs, qui les animent.

Envain des écrivains de bagatelles plus frivoles encore que morales ont osé insinuer, que l'ame ne peut que se flétrir sous la cendre et le cilice.

Est-ce donc sous le fastueux étalage d'une parure efféminée, que les têtes se fortifient? Sans parler des Ximenès et des Sixte V., étoit-ce une ame flétrie que ce Pie

V., dont le zèle magnanime arrêta l'impetueux débordement de la puissance Othomane, qui engloutissant dans sa course rapide les Provinces, les Royaumes, et les Empires venoit se précipiter avec un fracas épouvantable sur les plus florissantes contrées de l'Italie? Le Chancelier Bacon donne les plus justes éloges aux vertus, et aux grandes qualités de S. Pie, et de quelques autres Pontifes, qui furent comme lui élevés du cloître sur la Chaire de S. Pierre; il fait voir qu'une administration fondée sur les règles invariables de la Religion, de la justice, de la bonne foi, et des vertus morales, est préférable à tous égards à la fausse politique, qu'on apprend quelquefois à l'école du monde. Que l'on consulte ce passage de Bacon dans son traité de l'accroissement, et de la dignité des sciences, l'un de ceux, qui lui ont fait le plus de réputation, et l'on se convaincra, que les restaurateurs de la Philosophie, ne pensent pas comme les faiseurs de bagatelles.

L'humilité Chrétienne, cette vertu si convenable à l'homme, et que l'homme n'a connu que par la foi, est autant éloignée de la bassesse d'ame, que l'orgueil l'est de la magnanimité. Il ne faut pas s'y méprendre: le Chrétien, qui s'humilie ne se dégrade pas. L'humilité est fondée sus l'entière dépendance de la créature à l'égard du créateur, dependance que nous n'avons bien connue, que par la Religion, qui nous apprend que l'homme n'a rien qu'il n'ait reçu de Dieu et qu'il ne doive rapporter à Dieu. La présence du Créateur en pénétrant le Chrétien du sentiment de sa foiblesse, le remplit en même tems d'une noble ardeur, en lui montrant ce qu'il peut devenir par le secours du Toutpuissant: plus il sent qu'il ne peut rien de lui même, mieux il connoît qu'il peut tout dans celui qui le fortifie. Cette confiance élève son courage; et dans toutes les circonstances de la vie, il est toujours au niveau de ce qu'il doit être.

Le (1) Saint Hermite de Calabre ne connoissoit ni la Cour, ni les lettres. La providence l'appelle du fond

(1) S. François de Paule.

de son désert par la voix de ses superieurs : il paroit devant les Papes et devant les Rois : il n'est ni ébloui, ni déconcerté. Une modeste simplicité jointe à la sagesse de ses discours, répand sur toute sa personne un air de dignité, qui lui attire le respect des peuples et frappe les grands du siècle d'étonnement et d'admiration. On ne pouvoit s'empêcher de reconnoître, que l'Esprit Saint parloit par sa bouche. C'est le témoignage, que lui rend Philippe de Comines, qui l'avoit examiné soigneusement, témoignage précieux de la part d'un Politique si habile à pénétrer les caractères, si naïf à les peindre.

L' Auteur de l'Histoire générale, que nous avons déja cité, ne peut refuser les plus grands éloges au zèle généreux avec le quel le Pape Leon IV. pourvut à la défense de Rome au IX. siècle contre les incursions des Sarazins: *Il étoit né Romain*, dit-il; *le courage des premiers ages de la Republique, revivoit en lui dans un tems de lâcheté et de corruption*. Elevé dans les exercices de la pieté claustrale parmi les Moines de S. Martin, S. Leon IV. ne songeoit dans ses grandes entreprises ni aux Camille, ni aux Fabius, ni aux Scipions. Placé sur la chaire de S. Pierre dans un tems de trouble et de désolation, il se crut appellé de Dieu pour veiller à la sureté et à la défense de ses ouailles. Animé de la foi par la quelle les Gedéon, les Josué, les Samuel triomphèrent des ennemis d'Israel, il invoqua le Seigneur dans la cendre et le cilice. L'esprit de conseil et de force lui fut donné; il exécuta avec vigueur ce qu'il avoit projeté avec sagesse. L'armée des Barbares fut dissipée; les mains des captifs furent employées à réparer les ruines qu'elles avoit faites. Rome aggrandie et fortifiée d'une nouvelle enceinte, reçût un nouvel éclat par de somptueux édifices consacrés à la Religion et à l'utilité publique; et le S. Pontife s'appliqua sans relâche à faire fleurir la pieté à l'ombre de la tranquillité et de la paix.

Formé à la vertu par ce S. Pape, le Roi Alfred le Grand, qualifié du nom de pieux par le Ven. Baronius, porta sur le trône une eminente pieté, et honora le dia-

dême par des vertus qui firent l'admiration et le bonheur des peuples. *L'Histoire*, dit le même Ecrivain, *qui ne lui reproche ni défaut ni foiblesse, le met au premier rang des héros utiles au genre humain, qui sans ces hommes extraordinaires eût toujours été semblable aux bêtes farouches*. (1)

Alfred fut en effet Conquérant et Legislateur, Père des peuples et des arts. Mais il ne falloit pas oublier, que la pieté Chrétienne secondée d'une application assidue a la prière, fut l'ame et le mobile de ce beau regne.

Rapportons encore l'éloge que le même Ecrivain fait du Roi S. Louis. „ Louis IX paroissoit un Prince destiné à reformer l'Europe, si elle avoit pû l'être, a rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa pieté qui étoit celle d'un Anachorète, ne lui ôta aucune vertu de Roi. Sa liberalité ne déroba rien à une sage economie. Il sût accorder une politique profonde avec une justice exacte; et peut-être est il le seul Souverain qui meritât cette louange: prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats, sans être emporté, compatissant, comme s'il n'avoit jamais été que malheureux; il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu. „ Il n'y a rien d'outré dans cet éloge, et il doit servir à désabuser ceux d'entre les mondains, qui se figurent S. Louis comme un homme simple et sans capacité précisément parcequ'on le nomme Saint. Le Regne de ce Prince montre quelle est la force de la Religion. L'Historien se contente de dire que la pieté ne lui ôta aucune vertu de Roi; il auroit parlé plus exactement en disant, que la pieté lui donna toutes les vertus d'un Roi. En effet S. Louis ne tenoit pas, pour ainsi dire, de son caractère les vertus héroïques qu'on a le plus admiré en lui. *Ce prince* dit M. Hénaut, *d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands intérêts. Il falloit que des objets*

(1) M. Smollet fait un éloge encore plus magnifique de la vertu et des grandes qualités du Roi Alfred.

puissans, la justice, ou l'amour de son peuple, excitassent son ame, qui hors de là sembloit foible, simple, et timide. Or il est certain que ce zéle pour la justice et cet amour des peuples étoit puissamment excité par l'esprit de religion et de pieté qu'on avoit eu soin de lui inspirer dès son enfance.

Il seroit à souhaiter que les ennemis du Christianisme eussent assez d'équité pour ne pas rejeter indistinctement toutes les vies des Saints, comme des légendes indignes d'occuper leur loisir. Si un Métaphraste, si d'autres écrivains de cette trempe ont manqué de lumière et de discernement dans le choix des matériaux, des auteurs plus judicieux ont rémedié à ce défaut par des ouvrages plus exacts, fondés sur des monuments authentiques. Si parmi ceux que de malheureux préjugés éloignent de la Religion, il est des esprits droits et équitables, des coeurs portés à la vertu, quoi de plus propre pour les guérir de leurs préventions, et les reconcilier avec le Christianisme, que la lecture de la vie de J. C. et de celles des Saints, qui remplis de l'Esprit de J. C. ont représenté dans toute leur conduite la grandeur et la simplicité de l'Evangile? Ils y verront la nature humaine ennoblie par les plus hautes vertus, pratiquées avec éclat et sans ostentation. Le portrait que M. Hume a tracé du célèbre Chancelier Thomas Morus peut servir à justifier l'idée que nous donnons de la justice Chrétienne dans tous les états et dans toutes les situations de la vie (p. 217. „) Indépendemment
„ de ses connoissances étendues dans la litterature, Tho-
„ mas Morus réunissoit la vertu la plus sublime et l'in-
„ tégrité la plus pure, au génie le plus vaste . . . . .
„ (p. 233.) L'austère vertu de ce grand homme, et la
„ sainteté de ses mœurs n'avoient jamais rien pris sur
„ la douceur de son caractère, ni rien diminué de la ga-
„ yeté aimable qui lui étoit naturelle: il se joua de tous
„ les caprices de la fortune qui le placèrent si diverse-
„ ment dans le cours de sa vie; toujours au dessus d'el-
„ le, ni l'orgueil du rang, ni les disgraces de la retrai-
„ te et de la pauvreté n'alterèrent l'égalité de son ame, et

„ la vivacité de son esprit. Quand sa famille laissa paroi-
„ tre quelques marques du chagrin qu'elle ressentoit de re-
„ noncer à la grandeur, et à la magnificence à laquelle
„ elle étoit accoutumée, il ne fit qu'en rire, et lui ap-
„ prit à rougir de regreter un moment de si frivoles avan-
„ tages . . . . . . (p. 261.) Il n'eut pas besoin d'être
„ fortifié contre les terreurs de la mort. Sa constance or-
„ dinaire, sa douceur et sa gayeté même ne l'abandonnè-
„ rent pas un moment. Il sacrifia sa vie à sa probité
„ avec une indifférence égale à celle qu'il avoit montrée
„ dans toutes les autres occasions . . . „ Tels deviennent les hommes qui prennent l'Evangile pour guide et les Saints pour modèles. Le Chrétien seul peut être héroïquement vertueux, sans démentir ni la nature, ni la raison, ni ses propres principes: c'est ce qu'aucun système de Philosophie ne peut faire.

Le Sage d'Epicure rapportant tout à sa propre satisfaction renonce avec Atticus au soin pénible des affaires publiques, pour jouir d'un doux loisir dans le sein de la tranquillité. Il estime la vertu non par ce qu'elle vaut en elle même, mais par ce qu'elle peut lui valoir pour le repos et la douceur de la vie. On apprend à cette école à calculer le plaisir et la peine, la perte ou le profit qui peut revenir d'une action et l'on se détermine en consequence: le Chrétien renonce sans balancer à sa propre fatisfaction pour l'utilité de son prochain; il ne préfère point sa tranquillité à l'amour qu'il doit à sa patrie; il consulte son devoir et ne calcule point. Il y a toujours à gagner pour lui dans l'accomplissement de la loi de Dieu; puisque Dieu ne laissera pas sans récompense un verre d'eau donné en son nom. Il sent que la vertu est plus estimable que tous les intérêts temporels, que c'est la dégrader que de la rapporter à un objet, qui ne la vaut pas: que la vertu tend à Dieu, comme à la source de tout bien; et que ce n'est qu'en la rapportant à Dieu, que la vertu s'unit au plus grand intérêt sans rien perdre de son prix.

Le Sage du Portique travaille à épurer sa raison par

l'extinction des sentimens les plns naturels à l'homme. Fier d'une orgueilleuse sagesse, qu'il croit ne devoir qu' à lui même, il s'égale aux Dieux, et n'a que du mépris pour le reste des humains. Seul libre, seul Roi il ne veut dépendre ni des hommes, ni des évènemens. S'il conserve sa tranquillité au milieu des outrages, c'est que les malheureux, qni l'insultent, ne sont pas dignes de son courronx: il sont trop au dessous de lui ponr l'atteindre et l'offenser: il se fait un mérite de l'insensibilité: la compassion même est nne foiblesse à ses yeux, et après de vains efforts pour se dire à lui même que la douleur n'est pas un mal, il meurt avec Brutus en maudissant cette chimère de vertu qu'il a si peu connue. Il n'en est pas ainsi du Chrétien; sa vertu est moins farouche, son cœur est accessible aux sentimens de la natnre, il ne cherche point à les étonffer, mais à les rectifier, et à les tourner à leur véritable destination: il est doux, modéré, compatissant, il sent les biens et les maux de la vie, il nse des premiers sans s'y attacher, il supporte les autres sans murmnre; soumis à l'ordre de la providence, il prie, que la volonté de Dieu s'accomplisse, et meurt en bénissant le Seigneur, dans l'attente du Royaume qn'il a préparé a ses élus.

Le Sage du Lycée donne le premier rang à la vertu dans l'ordre des biens, qui doivent concourir à la félicité: mais il n'exclut point les autres avantages de l'ame et du corps, ni ceux-là même, qni semblent dépendre uniquement de l'empire de la fortune; il sent que la privation de ces biens, que la douleur est un mal, et ne peut que nuire à la félicité. Conséquemment à ces principes il doit s'élever de frequens conflits dans le cœur de ce sage entre le différentes inclinations, qui tendent à la félicité, entre l'amour du plaisir qui flatte et qui déprave, et l'amour de l'honnête, qui perfectionne et qui gêne: conflits qui ne peuvent qu'affoiblir sa vertu. Dans le cœur du Chrétien l'amonr de la félicité conduit à l'amour de la vertu et le fortifie: les souffrances, qui accompagnent si souvent l'exercice de la pieté, ne le découragent

point : il sait que la vertu n'est point à elle même sa propre récompense : et il trouve un adoucissement réel à tous ses maux dans l'espoir consolant de la béatitude, qui est promise à ceux qui pleurent et qui souffrent persécution pour la justice.

Quel sujet d'humiliation pour la Philosophie de nos jours, de n'avoir d'autre mobile à proposer pour élever l'ame, que le jeu des grandes passions ! Si l'on veut comprendre sous ce nom ces sentimens vifs et touchans, que la vertu inspire aux ames bien nées, pourquoi affecter un langage nouveau, et dénaturer des termes reçus, pour n'énoncer, que les idées le plus communes ? Mais si les Apologistes des passions entendent par ce mot, comme il ne s'en expliquent que trop ouvertement, s'ils entendent, dis-je, ces émotions extrêmement vives, excitées par la force du sentiment plus que par l'impression du vrai, qui transportent l'ame au delà des bornes prescrites par la raison : il est triste d'entendre, que l'homme ne puisse s'élever, que par une impulsion, pour ainsi dire, étrangère à la raison, ni devenir grand, sans cesser d'être raisonnable. Je le répète, il est triste pour l'humanité d'apprendre, (1) que la modération, cette vertu si amie de l'ordre, et de la sagesse, est le partage des ames médiocres ; que l'homme devient stupide dès le moment, qu' il cesse d'être passionné ; que les passions dont l'effet naturel est de corrompre le jugement, et qui sont la source de toutes nos erreurs, ne laissent pas que d'être le seul ressort, qui nous porte aux actions héroïques, et nous élève aux grandes idées ; que de tous les dons, que le Ciel peut verser sur une nation, le don de tous le plus funeste, seroit sans contredit la prudence, si le Ciel la rendoit commune à tous les Citoyens ; que c'est donc à l'imprudence et à la folie que le Ciel attache la conservation des Empires et la durée du monde. La Philosophie travailloit autrefois à fortifier la raison contre la tyrannie des

(1) Telles sont, entre plusieurs autres, les nouvelles découvertes d'un livre, qui a fait beaucoup de bruit.

passions; c'est à quoi tendoit surtout la secte Stoïcienne, dont l'Auteur de l'Esprit des loix a fait les plus grands éloges. Epictète, Marc Aurèle, tous les Sages de l'antiquité ne placèrent jamais la grandeur dans l'enthousiasme des passions, mais dans l'empire que la raison exerce sur elles. (1) On veut aujourd' huy que la raison emprunte toute sa force des passions mêmes : mais que prétend-on par cet accord chimérique ? Si la raison conduit la passion, ce ne sera qu'une passion foible, incapable par les principes de nos auteurs, de porter au sublime : si la passion est forte, elle maîtrisera la raison, et on n'atteindra au sublime, qu'en s'écartant de la route du vrai. Quelle alternative!

(1) „ Il est vrai, dit un très habile homme, que l'ame se peint „ d'une maniere plus frappante et plus vive, lorsqu'elle est agitée de „ passions fortes et impetueuses, mais elle ne montre jamais tant de „ grandeur et de dignité, que lors qu'elle est calme et tranquille. La „ véritable grandeur doit avoir un certain degré de permanence, et „ de consistance qu'on ne peut pas trouver dans les émotions passagères, et momentanées des passions violentes „.

Ce savant homme (M. Winkelman) remarque à cette occasion que la Grèce, qui présenta souvent dans la même personne l'Artiste et le Sage, se distingua sur tout par une attention particulière „ à cette „ noble simplicité et à cette grandeur tranquille, qu'on admire dans „ les attitudes et dans l'expression. Comme le fond de l'Océan reste „ calme et immobile, pendant que la tempête trouble sa surface, de „ même l'expression, qui regne dans une belle figure grecque peint „ une ame toujours grande et tranquille au milieu des secousses les „ plus violentes et des passions les plus terribles . . . . . . toutes les „ attitudes ; qui s'éloignent trop de cet état de sérénité, et de repos „ représentent une ame dans un état forcé, violent et hors de la nature . . . . . . tout ceci est conforme à la marche de la nature humaine. Les premiers mouvemens de l'humanité sont vifs, vehémens, „ impetueux ; ce n'est que par degrés que les hommes mettent dans leurs „ actions plus de sang froid, de calme et de régularité et qu'ils apprenuent à approuver dans les autres cette même retenue . . . . . „ J'ose assurer, que les grands traits de cette noble simplicité, de „ cette grandeur tranquille, s'observent plus ou moins sensiblement „ dans les ouvrages des hommes de génie, qui ont écrit pendant le „ siècle d'or des lettres en Grece, et particulièrement dans les productions des disciples de Socrate.

L'homme abbandonné à lui même ne peut que se convaincre de sa foiblesse par sa propre expérience. La Philosophie lui offre un secours, qui ne donne du ressort à l'ame qu'en obscurcissant la raison: la Religion lui présente ses lumières, qui en pénétrant l'esprit d'une nouvelle clarté, le rend plus sensible aux attraits de la vertu: y-at-il à balancer dans le choix? Constance Reine d'Arragon ayant fait prisonnier Charles Prince de Salerne, resolût de venger sur lui la mort de l'infortuné Conradin, que son Père avoit fait périr sur l'échaffant. L'arrêt de mort lui fut signifié un vendredi matin. Charles le reçût sans se troubler, et répondit avec un courage tranquille que la mort lui seroit d'autant plus agréable, qu'elle devoit lui être donnée le jour même que J. C. l'avoit soufferte. Cette réponse qui fut rapportée à la Reine, réveilla dans son cœur des sentimens de pieté chrétienne; et elle dit que puisque le Prince de Salerne acceptoit volontiers la mort à cause du jour où il devoit la recevoir, elle lui pardonnoit aussi de bon cœur pour l'amour de celui, qui avoit versé son sang pour ses ennemis. Tel est le sublime de la vertu animée par les motifs supérieurs de la Religion. Elle fait goûter la paix de l'ame à un jeune Prince dans l'épreuve la plus terrible, elle appaise en un instant le courroux de la vengeance dans le cœur d'une Reine irritée. Si l'homme est susceptible de grandeur, c'est à ces traits qu'il la faut reconnoître, non dans les ravages d'un Attila, non dans les odieux succès d'un Cromvvel. C'est dans le calme serein d'un beau jour que le soleil répand cette lumière douce et vivifiante qui anime et réjouit la nature, c'est du sein des tempêtes, dans le choc impétueux et retentissant des vents et des nuées qui se heurtent, et se brisent, que s'élancent ces feux meurtriers, qui portent le ravage et la desolation sur la terre: images foibles mais vraies de l'état de l'ame éclairée par les lumières de la Religion, ou émue par le soufle impétueux des passions.

Socrate le Philosophe le plus vrai qui ait jamais existé, a reconnu l'impuissance de la Philosophie, pour con-

duire l'homme à la sagesse et au bonheur. (1) La vertu sans la quelle on peut goûter des plaisirs, et non la paix, ne sauroit se servir d'appui à elle même: elle a besoin d'être soutenue par la vue des récompenses et des peines d'une vie à venir. Partout Socrate se montre intimement persuadé que la mort ne doit pas être égale pour le méchant et pour le juste; mais il avoue qu'il n'y a qu'un envoyé de Dieu qui puisse apprendre aux hommes avec une entière certitude quelle doit être après cette vie la récompense de la vertu et la punition du crime. Le portrait, que fait ce Philosophe du juste parfait, devoit sans doute convenir au juste par excellence, destiné de Dieu pour apporter aux hommes la nouvelle du salut, et pour établir le règne de la justice sur la terre. Aussi ce tableau dont on chercheroit envain le modèle parmi les hommes les plus vertueux du paganisme, n'est qu'une foible esquisse de la sainteté, qui a paru en J. C. et dont il a communiqué l'esprit à son Eglise pour y persévérer jusqu'à la fin des siècles.

Comment donc des cœurs amis de la vertu pourroient ils se refuser aux attraits d'une Religion qui prêche une morale aussi pure que celle de l'Evangile et où la morale de l'Evangile a la force de produire une succession de vertus si héroïques? Envain l'impieté accumule, exagère les excès, qu'un faux zèle de Religion peut avoir enfantés: l'équité répond que le Christianisme n'est point responsable des fautes que l'ignorance ou la malice tâchent de couvrir du masque de la Religion; mais c'est au Christianisme qu'on attribue avec raison ces grands exemples de vertu qu'on admire dans les justes qui n'ont

(1) L'Auteur de *Zadig*, qui n'ignore pas les resources de la Philosophie, marque en deux mots ce qu'on en doit attendre pour le repos de la vie. Le vertueux et infortuné Zadig se trouvoit accablé par un enchainement de disgraces, qui se suivoient sans interruption. *Il consulta la Philosophie*, dit l'Auteur, *il en tira des lumières, et n'en reçût aucun soulagement*: triste peinture du pouvoir de la Philosophie. En un mot la Philosophie apprend ce que le bonheur n'est pas: la Religion seule montre ce qu'il est, et la route pour y parvenir.

agi que par esprit de Religion : les sectes séparées de l'Eglise Catholique n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse. C'est le témoignage d'un Ecrivain, qui ne doit pas être suspect. Pourquoi fermer les yeux sur les conséquences naturelles d'un aveu si important ? L'esprit héroïque de charité est l'esprit de J. C. ; l'Eglise où se manifeste cet esprit, est donc Eglise de J. C. Cette Eglise dépositaire de sa doctrine, et de son esprit subsiste invariablement depuis dixhuit siècles, toujours enseignant la même doctrine, formant toujours des justes dans son sein ; c'est ce que Jesus a promis, et c'est ce qu'il ne cesse d'accomplir.

La perpétuité des dons surnaturels et merveilleux dans l'Eglise, répond à la perpétuité de la doctrine, et au renouvellement de l'esprit de justice et de sainteté qui s'y opère continuellement : les miracles étant donnés, comme dit S. Thomas, premièrement pour établir et confirmer la doctrine de vérité, et en second lieu pour manifester la présence et l'opération de l'Esprit Saint dans les justes.

Jesus a fait des miracles. Julien même n'a osé les nier. Cependant, pour ne pas ceder aux Chrétiens, (1) il proteste qu'Esculape l'a souvent guéri de ses maladies, en lui indiquant les remèdes ; et prend Jupiter à témoin.

Jesus guérissoit les malades par sa puissance, à la quelle toute la nature est soumise : les Apôtres guérissoient par la vertu du Nom de Jesus, sans indiquer de remèdes, et sans citer des Dieux muets pour témoins. Vous avez tous connu, dit S. Pierre, (2) cet homme perclus de l'usage de ses jambes qui demandoit l'aumone à la belle porte du temple. Vous êtes étonnés de le voir marcher librement devant vous : sachez que c'est la foi en Jesus, qui a opéré cette guérison en présence de vous tous.

Julien ne cesse de reprocher aux Chrétiens la bassesse de leur origine. Cette secte, dit-il, n'étoit sous les

(1) *Me saepius aegrum sanavit Æsculapius indicatis remediis. Atque testis horum est Jupiter*. Edit. Spanhem. L. VII.

(2) Act. III.

premiers Césars qu'un ramas obscur de gens vils ; et il défie de citer un nom illustre parmi eux dans ces tems là. Il faut convenir, que la passion aveugle. Comment Julien ne voyoit il pas que ce prétendu opprobre dont il cherche à couvrir la naissance du Christianisme, ne peut que rendre plus éclatant le prodige de son étonnante propagation ? Comment des hommes si vils, si abjects ont ils donc pû changer en si peu de tems la face de l'univers? L'immense disproportion qu'il y a entre ce que les Apôtres ont été, et ce qu'ils ont exécuté, montre évidemment le doigt de Dieu dans l'établissement du Christianisme. Les loix augustes de la Religion par les quelles il a plu au Très-haut d'élever l'homme jusqu' à lui, ne sont pas du ressort de la nature. Cette communication de l'Etre suprême appartient à une disposition de providence, supérieure à l'ordre naturel des créatures. Comme elle est surnaturelle dans son principe et dans sa fin, Dieu a voulu, qu'elle portât dès sa naissance le caractère de son origine, en l'établissant par des moyens supérieurs à la vertu des créatures et à l'enchaînement des causes secondes.

Les Juifs attendoient un Messie prédit par leurs prophétes, pour étendre la gloire du Dieu d'Israel dans toutes les contrées de la terre. Jesus paroit au tems marqué: (1) il s'annonce pour le fils et l'envoyé de Dieu, il fait les œuvres aux quelles on devoit le reconnoître, il essuye les outrages, que le Messie devoit éprouver, il déclare, que le tems est venu où le Père celeste ne sera plus

(1) Il est remarquable, que ce fût vers le tems de la naissance de J. C. que l'on commenca à voir paroître du faux Messies chez les Juifs. Personne jusqu' alors n'avoit osé prendre cet auguste titre, marque certaine que c'étoit alors le tems où les Juifs attendoient leur libérateur, et que la nation étoit convaincue de l'accomplissement des Prophéties, qui annoncoient sa venue. Tacite parle (histor. I. v.) des anciens livres sur les quels cette attente étoit fondée. Cependant l'Auteur de l'Examen important assure comme une chose certaine, qu'au tems où J. C. parût, les Juifs ne désiroient, ni n'attendoient aucun Messie. C'est ainsi, que les incrédules surprennent la bonne foi des lecteurs, qui ne se défient pas d'eux, pour les attirer dans l'erreur.

adoré ni dans le temple de Jerusalem, ni sur le mont Garizim, il instruit un petit nombre de disciples, il ne leur annonce que des souffrances et des persécutions : et les quitte en leur disant : „ Toute puissance m'a été donnée „ dans le Ciel et sur la terre ; allez donc et instruisez „ tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du „ Fils, et du S. Esprit ; et leur apprenant à observer tou- „ tes les choses, que je vous ai commandées ; et voilà „ que je suis tous les jours avec vous jusqu'à la consom- „ mation des siècles „.

Tel est l'ordre, que laisse un homme mort sur la Croix à des hommes sans nom, sans crédit, sans étude. Quelle grandeur dans la chose : quelle foiblesse dans les moyens ! Cependant cet ordre étonnant s'exécute. En peu de tems le culte de l'ancienne Loi cesse à Jérusalem, et sur le mont Garizim, les Dieux du paganisme tombent dans le mépris, partout on élève des antels au Dieu d'Israel sur les débris de l'idolatrie, et les oracles des Prophètes sont accomplis : je ne veux employer ici que le témoignage des payens. La Religion Chrétienne étoit déjà si répandue dès le tems de S. Paul, que les Athéniens avant que de célébrer leurs mystéres prenoient des précautions pour en dérober la vue aux Chrétiens. L'imposteur Alexandre en faisoit autant de son côté, se plaignant que le Pont se remplissoit de Chrétiens, et animant le peuple à les lapider, partout où il passoit. Lucien ou l'auteur peut-être plus ancien du Dialogue du Peregrin, parle de nombreuses Eglises de Chrétiens répandues dans toute l'Asie. Rien n'étoit plus connu que leur charité, leur hospitalité. „ Celui qu'ils adorent, dit l'auteur profane, a été „ crucifié dans la Palestine pour avoir introduit cette se- „ cte . . . . Ce sont des misérables, qui méprisent tou- „ tes choses, et la vie même sur l'espérance de l'immor- „ talité, et qui s'offrent volontairement aux supplices : leur „ législateur leur a fait accroire qu'ils deviennent tous „ frères, en renonçant à nos cérémonies pour embras- „ ser son culte : ils vivent selon les loix du Crucifié, et „ reçoivent ses dogmes avec une obeïssance aveugle. „

Par quelle voye donc ces Disciples d'un homme crucifié, que l'on nous dépeint comme des malheureux, tenant leurs assemblées dans des galetas, denués de tout, en butte aux mépris de tous les peuples, ont ils pu substituer le culte du Dieu d'Israel, au culte des Dieux de la Grèce, faire adorer leur législateur crucifié, persuader le dogme incompréhensible de la Trinité (1) et celui de la résurrection, inspirer un souverain mépris de la vie, une souveraine ardeur pour le Royaume des cieux? Quoi de plus propre pour faire sentir la justesse de cette réflexion d'un Père de l'Eglise. Ou Jesus a fait des miracles pour convertir le monde, et cette conversion est l'œuvre de Dieu: ou le monde s'est converti sans miracles, et cette conversion est dès lors le plus étonnant des miracles.

Julien n'ignoroit pas la confiance des Chrétiens aux prédictions, qui annonçoient la chûte du temple, la cessation du culte, et la dispersion des Juifs jusq'à la fin des tems. Les Romains avoient prêté, sans le savoir, leur ministère a l'exécution de cette Prophétie. Mais il restoit encore un moyen de la démentir, en rélévant le temple, en rassemblant les Juifs, et en rétablissant le sacrifice. Julien saisit avec ardeur un moyen si aisé de confondre les prédictions des Ecritures: il ne s'agit que de réparer les ruines d'un édifice: déjà l'ordre est donné; les Juifs dispersés accourent en foule des quatre coins de la terre; appuyés de la puissance impériale, ils mettent la main à l'œuvre avec une ardeur, qui annonce leur triomphe prochain. Déjà la consternation s'étoit répandue parmi les Chrétiens, les plus foibles étoient à demi confondus; S. Cyrille ranime leur foi chancelante en promettant, que le

(1) Lucien badine sur le mot de Trinité: ainsi non seulement le dogme, mais le terme même est de la plus haute antiquité. Julien avoue, que St. Jean a prêché la Divinité de J.C. Donc ces vérités ont été reconnues dans l'Eglise dès les premiers tems. Ce ne sont donc pas des inventions postérieures; comme les incrédules ne craignent pas de le publier, pour ébranler les fondemens de la Religion. Quelle gloire pour le Christianisme, de ne pouvoir être attaqué que par des faussetés!

temple ne se rebâtiroit pas ; cependant tout est prêt, rien ne manque à l'exécution, les trésors de l'empire sont prodigués, on travaille jour et nuit, et le temple ne peut être rebâti. (1) Jesus a renversé le temple, s'écrie ici S. Jean Chrysostome, et rien ne peut le relever : Jesus a bâti son Eglise sur la pierre, et rien ne peut la renverser. Peut-on méconnoître dans un événement si merveilleux et si constaté la souveraine efficace de cette parole, à la quelle tout est assujetti dans le Ciel et sur la terre ? parole toute puissante, qui confond les desseins d'un Empereur, malgré la facilité de l'exécution ; et affermit contre toute espérance la promesse faite par un Evêque sans force, et sans appui, que le temple ne se rebâtira pas. Julien est forcé

(1) Le texte où ce fait est rapporté n'a jamais souffert la moindre difficulté ; jamais il ne s'est élevé de doute sur son authenticité. Il est confirmé par le témoignage uniforme d'autres Ecrivains contemporains. Il est vrai que ces Auteurs étoient Chrétiens ; mais ils jouissoient dès ce tems là de la plus grande célébrité : et quoiqu'ils aient été attaqués sur d'autres points, ils n'ont jamais été contredits sur celui-ci. Julien lui même avoue qu'il avoit tenté de rebâtir le temple, et que néanmoins le temple étoit encore enseveli sous ses ruines : il avoue donc, qu'il avoit tenté l'entreprise, et que l'entreprise avoit échoué. Malgré tout cela il vient de paroître un Ouvrage, où l'on insinue que les incrédules commencent à répandre quelque nuage sur l'authenticité de ce fameux passage ; sur ce qu'il ne seroit pas impossible que quelque faussaire l'eut inséré dans le texte de l'Historien. Le seul fondement sur le quel on s'appuye, est que malgré le prodige qu'on lui fait racconter, Ammien Marcellin ne s'est pourtant pas fait Chrétien : mais j'ose le dire, cette raison ne paroit pas convaincante. En lui donnant tout le poid, dont elle est susceptible, elle ne prouveroit autre chose, si non que les hommes ne sont pas toujours conséquens dans leurs idées : les lumières de l'esprit ne décident pas toujours de la conduite, surtout lors qu'elles sont combattues par des intérêts opposés. D'ailleurs Ammien ne marque nulle part d'avoir été instruit des fondemens de la Religion Chrétienne : on ne sauroit donner la moindre preuve qu'il connût la Prophétie de J. C. touchant la destruction du Temple, ni qu'il sût que suivant les oracles des Prophètes la dispersion des Juifs et la cessation de leur culte dûssent être les suites et les marques de l'avènement du Messie : il pouvoit donc être persuadé de la vérité du prodige, qu'il rapporte, et ne pas sentir la liaison de cet événement, avec la vérité du Christianisme.

de convenir, que l'éxhalaison fatidiqué, qui sortoit de terre pour inspirer les devins, s'épuisoit à la longue et ne pouvoit résister aux injures du tems (1). Il n'est pas ainsi de la parole du Sauveur. Le Ciel et la terre passeront, a-t-il dit lui même, mes paroles ne passeront pas: il n'y a que l'homme Dieu, qui ait pu imprimer à sa parole ce sceau d'immutabilité, qui résiste au torrent des siècles, qui détruit tout et renouvelle tout.

La propagation d'une Religion prédite par les Prophètes, fondée par un homme crucifié, prêchée par douze pêcheurs, repandue dans tout l'univers, subsistant dans tous les siècles, victorieuse de tous les obstacles, est une preuve frappante de la divinité du Christianisme, proportionnée à tous les esprits, également propre à persuader les simples par la grandeur et l'universalité de cette merveille, et à convaincre les sages par l'examen réflechi du témoignage qui en résulte.

Rien de plus propre à constater la force de ce témoignage, que les vains efforts et l'embarras des incrédules pour en éluder l'autorité. Tantôt contre la foi des monumens les plus authentiques ils s'attachent a diminuer l'atrocité des persécutions, que le Christianisme essuya dans les prémiers siècles, pour diminuer la merveille de son accroissement, en écartant une des causes qui devoient l'étouffer dès sa naissance, si ce n'eût été qu'une œuvre humaine.

Tantôt par une étrange contradiction ils avancent que l'effet naturel des persécutions est de faire des prosélites, et qu'ainsi le Christianisme a du s'étendre précisément, parce qu'il a été persécuté (1). Mais cette

(1) *Divinus ille afflatus, qui homines invadit, raro sane et in paucis fit . . . . videntur quidem genuina oracula cedere temporum conversionibus.* Edit. Spanh. l. vi.

(2) L'Auteur de l'Examen prétend, que les Chrétiens n'ont commencé qu'au troisième siècle à essuyer quelque foible persécution: il n'y a qu'à le renvoyer à ce que dit Tacite des tourmens affreux, que Néron fit souffrir aux Chrétiens. Ceux, qui pensent comme lui pourront encore consulter la lettre de Pline à Trajan, qui constate la per-

contradiction ne les rapproche pas plus du vrai : ils ne font pas attention, que la persécution ne fait des prosélites que lors qu'il y a de la gloire à être persécuté, lorsque la haine des persécuteurs fixe les regards et l'estime du public sur ceux qui en sont l'objet et la victime, ou du moins lorsque ceux que l'on persécute quelque part trouvent ailleurs de la protection et de l'appui. En toute autre circonstance le parti persécuté céde tôt ou tard à la force, qui l'opprime. Loin de s'étendre et de se fortifier, on le voit se resserrer peu à peu, s'affoiblir, et s'éteindre. Le Christianisme pauvre, et foible dans sa naissance fut éprouvé par les persécutions les plus atroces, dont l'histoire ait jamais parlé, il n'y avoit ni gloire ni honneur à souffrir pour la cause de J.C. Les souffrances des Chrétiens loin de leur attirer la faveur ou la compassion du public, n'avoient d'autre terme qu'une mort cruelle et l'infamie pire que la mort. Les sages du siècle méprisoient les fideles comme des visionnaires, et s'irritoient de leur prétendue opiniâtrété : les peuples infatués de leurs faux Dieux les détestoient comme des impies, malgré l'éclat de leurs vertus : tout étoit contr'eux dans le monde, rien n'étoit pour eux. Dans ce délaissement universel le Christianisme attaqué de toute part, sans appui, sans défense, sans crédit, devoit s'éteindre dans le sang des Chrétiens, si Dieu n'eût visiblement protégé son œuvre, et s'il n'eût attaché à ce sang répandu pour sa gloire la vertu de reproduire des Chrétiens.

sécution à la quelle le Christianisme étoit exposé depuis long-tems. Un autre Ecrivain soutient que si au lieu de persécuter les Chrétiens, les Empereurs se fussent contentés de les mépriser ; le Christianisme seroit tombé de lui même, tandis que l'Auteur de l'Examen important sentient que le Christianisme s'est étendu à la faveur du mépris qui l'a couvert pendant les deux premiers siècles. C'est ainsi que les ennemis du Christianisme sont forcés de se détruire par leurs propres contradictions. Disons le vrai : le Christianisme a essuyé des persécutions. Il s'est soutenu contre les unes, et contre les autres. Quelle plus grande preuve de sa stabilité ?

Rien de plus faux que ce, qu'un Ecrivain de nos jours ne craint pas d'avancer sans preuve, que les prémiers fideles usèrent d'artifice pour gagner la multitude, en déclamant contre le gouvernement et les impôts. Qu'on ouvre les écrits des Apôtres, et l'on verra qu'à l'exemple de leur Maître, ils ne cessent de recommander l'obeïssance et la soumission aux puissances établies de Dieu pour gouverner la terre. Qu'on jette les yeux sur la conduite des premiers Chrétiens, et l'on verra que l'Empire Romain n'eut jamais de sujets plus fidèles, ni plus exacts à observer le précepte de l'Apôtre, touchant les tributs et les impôts.

Le même écrivain entreprend de déterminer dans un autre ouvrage, de quelle manière un homme doit s'y prendre pour persuader sa religion à des étrangers, ou à ses compatriotes; et il décide la question en ces termes: „ S'il commence par dire que ce qu'il annonce est „ démontré, il trouvera une foule d'incrédules: s'il ose „ leur dire, qu'ils ne rejettent sa doctrine, qu'autant „ qu'elle condamne leurs passions, que leur cœur a cor- „ rompu leur esprit, qu'ils n'ont qu'une raison fausse „ et orguilleuse, il les révolte, il les anime contre lui, „ il ruine lui même ce qu'il veut établir. „

Mais les Apôtres en prêchant l'Evangile aux Juifs et aux Gentils, ne l'annoncoient-ils pas comme la parole même de Dieu, sous la quelle toute raison doit s'humilier, n'osoient-ils pas reprocher aux Juifs leur incrédulité, aux Gentils leur aveuglement suivi des passions les plus honteuses, et des excès les plus criants? C'est ainsi que les Apôtres suivirent dans leur prédication une route directement opposée à celle que l'auteur prescrit à tout homme, qui veut persuader une réligion: ils s'y sont pris de la manière, qu'il dépeint comme uniquement propre à révolter les esprits, et à ruiner ce qu'on veut établir. Cependant ils ont triomphé de l'incredulité, ils ont captivé la raison orgueilleuse de Gentils sous le joug de l'Evangile. Comment ont-ils réussi en faisant tout ce qu'il falloit faire pour détruire leur propre ouvrage? L'auteur

envisageant la religion comme une œuvre purement humaine, a cru devoir proposer les ménagemens, sans les quels cette œuvre ne pouvoit qu'échouer. Or les Apôtres n'ont point usé de ces ménagemens, ils ont pris au contraire des moyens, qui n'étoient propres, selon l'auteur, qu'à ruiner ce qu'ils vouloient établir; et ils ont réussi: quelle preuve plus claire que le Christianisme n'est point une œuvre humaine, et que Dieu envoyant son Fils sur la terre pour y fonder son Eglise, a voulu que tous les peuples pûssent reconnoître la grandeur de son origine dans la merveille même de son établissement?

Les incrédules ont beaucoup applaudi à ce trait paradoxe de l'ingénieux auteur, ou abbréviateur de l'histoire des oracles: „ Donnez-moi une demi-douzaine de „ personnes à qui je puisse persuader que ce n'est pas „ le Soleil qui fait le jour, je ne désespérerai pas que „ des nations entières n'embrassent cette opinion „. Je demande pardon à l'illustre Ecrivain: il savoit mettre des graces jusques dans la géometrie, mais il ne mettoit pas toujours de la géometrie dans ses raisonnemens: je ne veux point soupçonner ses intentions, mais il est vrai qu'à force de vouloir penser trop finement, on tombe souvent en de grandes absurdités. On à déjà remarqué qu'il faudroit que ces six personnes fussent infiniment stupides pour donner dans une erreur si grossière, et en même tems infiniment habiles pour la persuader à des nations intières: j'ajoute, naturellement parlant, on ne persuade jamais à des peuples entiers que les opinions, qu'on peut leur insinuer à la faveur des préjugés, dont il sont déjà imbus. On a vu en tout tems des imposteurs, des faux Messies, des Visionnaires de toute espèce, suivis d'un nombre de prosélites vivement affectés, sans pouvoir entrainer des peuples entiers dans leurs extravagances. Mahomet avant que de s'annoncer comme Prophète, avoit eu l'art de persuader une demi-douzaine de personnes de sa pretendue mission: mais malgré la conformité de ses dogmes, et de ses loix avec les usages et les opinions

des Arabes, il fallut employer le tranchant du glaive pour les persuader aux autres.

Les Novateurs des derniers siècles n'ont que trop réussi à retrancher des peuples entiers du corps de l'Eglise, en les séparant du centre de l'unité catholique; mais outre tant de motifs humains, qu'ont évidemment favorisé cette malheureuse séparation, les prétendus Réformateurs ne se seroient pas même fait écouter, s'ils n'eussent eu l'adresse de s'annoncer non comme des gens, qui cherchoient à changer la Religion reçue, mais qui n'avoient d'autre dessein, que de réformer les abus, dont on se plaignoit. Le spécieux prétexte d'une réforme désirée fit illusion à l'ignorance des peuples: ils crurent se rapprocher de la pureté du Christianisme en adoptant les erreurs de leurs nouveaux guides, et en consommant les coupables effets de leurs passions, et de leur aveuglement par le plus grand des maux, le schisme et l'hérésie. Mais cette funeste division, malgré le ravage qu'elle a causé dans l'Eglise, peut encore aujourd'huy servir de témoignage et de signal pour distinguer l'œuvre des hommes. L'église catholique enseigne aujourd'huy ce qu'elle enseignoit avant la séparation: elle persévère constamment dans ses dogmes; la prétendue réforme au contraire porte dans son instabilité le caractère manifeste d'une œuvre purement humaine. Luther, et les compagnons de sa réforme ont varié jusqu'à leur dernier soupir. Leurs disciples n'ont cessé de varier depuis eux; ils ne savent plus aujourd'huy où il en sont de l'aveu d'un homme bien instruit de leurs affaires, point de profession de foi, point d'articles décidés. L'Ecriture est entre leurs mains comme une règle de plomb, que chacun plie et tourne à son gré. Sous prétexte de s'attacher à la pure parole de Dieu, ils fondent sur le même texte les sentimens les plus opposés, comme si la parole de Dieu pouvoit être contraire à elle même.

Enfin pour leur ouvrir les yeux la providence permet, que du sein de la réforme il s'élève un esprit audacieux, qui étonne l'univers par ses blasphémes, et défie ses confrères de le convaincre d'avoir agi contre les prin-

cipes de la réformation. Ces principes se reduisent à deux, reconnoître la Bible pour règle de sa croyance, et n'admettre d'autre interprète du sens de la Bible qne soi. L'Auteur veut jouir en plein de ce droit: et c'est en jugeant de l'Evangile par son propre sens qu'il trouve que l'Evangile renferme des choses absurdes et incroyables. Les principes de la réforme avoient déjà conduit insensiblement bien des gens à l'Arianisme, et au Socinianisme; et ces erreurs si capitales, si éloignées de la croyance des premiers Chrétiens sembloient s'accréditer de plus en plus. Le nouvel Auteur n'a fait qu'un pas de plus, mais pourtant dans la même route, et ce pas qui a excité la plus juste indignation, ne devroit il pas faire appercevoir qu'on est hors de la voye?

A cette indécision de sentimens sur les articles les plus essentiels, à ces traités de partage tant de fois commencés, et tant de fois rompus pour fixer, ou échanger les points fondamentaux, reconnoit-on l'Eglise établie par J. C. et gouvernée par les Apôtres? Les réformés n'ont proprement que deux points de réunion, qui consistent à rejeter l'autorité de l'Eglise, et à reconnoître chaque particulier pour interprète né du sens des Ecritures, et pour arbitre de sa foi: est-ce là cette unanimité de sentimens, que les Apôtres recommandoient avec tant de soin, cette union de toutes les Eglises dans un même culte, dans la participation des mêmes Sacremens, cette jalouse attention à écarter avec les nouveautés profanes toute ombre de schisme et d'hérésie, ce zèle à conserver les traditions des Pasteurs, et à maintenir le précieux dépôt de la foi dans toute son étendue, et dans toute sa pureté?

Les réformateurs ont rejeté l'autorité de l'Eglise, et Jesus a dit que quiconque n'écoute pas l'Eglise, doit être regardé comme un payen (1). Chaque particulier parmi eux s'arroge le droit d'interpréter l'Ecriture à son gré; et le Prince des Apôtres exhortant les fidèles à s'attacher

(1) *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*. Matth. x. v. 26.

inviolablement aux oracles des Prophêtes, a soin de les avertir, qu'on ne doit point les expliquer par une interprétation particulière (1). Ils ne veulent se soumettre à aucune autorité humaine en fait de croyance ; et l'Ecriture propose la décision des premiers Pasteurs, comme la décision même du S. Esprit (2). Ils ne reçoivent que le texte de la Bible, et ce texte recommande de garder soigneusement les traditions transmises de vive voix aux Eglises (3).

Nous ne craignons donc pas d'avancer que les tristes progrès du schisme et de l'héresie, n'ont rien de commun avec l'établissement primitif du Christianisme. L'œuvre humaine s'y découvre et dans le jeu des passions, qui en fut le principe, et dans l'instabilité, qui en a été la suite. Et d'ailleurs les premiers Novateurs surent se menager un accès favorable auprès des peuples, par le soin, qu'ils prirent de voiler leurs erreurs du spécieux prétexte d'une réformation, dont il étoit beaucoup question dans ces tems là.

Mais la Religion de J. C. ne pouvoit trouver la moindre rsssource dans les institutions, ni dans les préjugés du paganisme: rien de plus étrange, que la prétention d'un Ecrivain, qui est allé chercher dans les mystères, et les initiations des payens, la cause secrète des progrès du Christianisme. Il dit que dans ce tems là les mistères et les expiations étoient accréditées dans presque toute la terre: que la connoissance d'un seul Dieu étoit le principal dogme qu'on annoncoit dans ces fêtes mystérieuses, que les Chrétiens qui n'adoroient qu'un seul Dieu, eurent par là plus de facilité de convertir plusieurs gentils. Je ne sais d'abord si cet auteur est bien d'accord avec lui même: d'un côté il dit, qu'au tems où la Religion Chrétienne prit naissance, les mystères étoient universellement accrédités ; d'autre part il dit que les Empereurs, les grands

(1) II. Pet. c. 1. v. 20.

(2) *Visum est Spiritui Sancto et nobis*. Act. Apost. c. xv.

(3) *Tenete traditiones quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram*. II. ad Thes. 2. v. 14.

et les philosophes n'avoient nulle foi en ces mystères: Quoi qu'il en soit Julien mieux instruit sans doute que nôtre Auteur de l'état de la Religion, et des dispositions des peuples sous les premiers Césars, nous apprend que l'unité de Dieu étoit un dogme particulier au peuple Hébreu, très (1) éloigné de la croyance des autres peuples, et que ceux là même, à qui cette verité n'étoit pas inconnue, ne laissoient pas que d'être également éloignés de reconnoître le Dieu des Juifs, pour le seul vrai Dieu de l'univers. Or les Chrétiens prêchoient le Dieu des Juifs, et il est évident que les mystéres, et les expiations ne pouvoient leur être d'aucun secours pour surmonter la répugnance des gentils à reconnoitre le Dieu de Moyse pour le seul Dieu, qui méritât leur culte et leur adoration: il falloit encore, pour embrasser le Christianisme, reconnoître, que ce Dieu avoit un fils incarné, mort et resuscité chez les Juifs (2); il falloit se soumettre à la doctrine de cet homme Dieu, qui plaçoit la beatitude dans les pleurs, et dans les persécutions, qui éxigeoit l'abnégation de soi-même, le renoncement aux plaisirs, le détachement des biens célestes. Que trouvoit-on dans les mystères, qui pût porter les gentils à embrasser de tels dogmes, et une telle morale?

Julien bien informé des mystéres reproche aux Chrétiens comme le comble de l'extravagance d'avoir quitté les Dieux de la Grèce pour un homme mort chez les Juifs, il leur reproche d'adorer le bois de la Croix, dont ils imprimoient le signe sur leur front, et qu'ils plaçoient à l'en-

(1) *Vos autem qui novum sacrificii genus adinvenistis, cum nihil indigeatis Hierusalem, quamobrem non sacrificatis? At superflua haec est oratio, quoniam idipsum antea dixi, cum ostendere vellem Judaeos cum gentibus consentire, nisi quod unum Deum credunt solummodo: illud enim ipsis quidem proprium est, a nobis alienum.* Edit. Spanh. l. IX.

(2) *Crucis lignum adoratis, ejusque signa in fronte formatis, et vestibulis aedium insculpitis. An prudentissimos vestrum juste quis oderit, an dementissimos miserabitur, qui vos sequentes in tantum exitium ruerunt, ut aeternis diis relictis ad Judaeorum mortuum se contulerint.* Ibid. l. VI.

trée de leurs maisons. Cependant ce signe de la Croix, cet objet de risée pour les gentils, et de scandale pour les Juifs, triomphe en peu d'années de la superstition des peuples, de l'indifférence des grands, de l'orgueil des Philosophes: il pénètre rapidement chez tous les peuples, renverse les autels des idoles, anéantit les faux Dieux, adoucit la férocité des nations barbares, fait éclater les plus grands exemples d'innocence et de vertu au milieu de la dépravation du siècle, et produit sur la face de la terre un renouvellement unique dans l'histoire. Un tel succès étoit si peu naturel, que les ennemis du nom chrétien, qui en ont été témoins n'ont pû s'empêcher d'y reconnoître quelque chose de prodigieux: les défenseurs de l'idolâtrie sous Constantin disoient que S. Pierre étoit un magicien, qui avoit ensorcelé l'Univers. Julien dit, que les Apôtres ne songèrent jamais, que leur secte pût atteindre au degré de puissance où elle étoit parvenue de son tems (1). Julien avoit raison à juger des choses suivant les règles de la prudence humaine; il n'est pas dans la nature, que des milliers d'hommes de tout climat, et de toutes conditions se dépouillent tout à coup de leurs opinions pour embrasser de concert le culte d'un homme crucifié: non, il n'est pas dans la nature, que les Grands renoncent à la petitesse du faste, les sensuels aux voluptés, les politiques à l'ambition, les avares à l'intérêt, les Philosophes à leurs systèmes, le peuple à ses superstitions, pour s'attacher à une secte obscure, et s'exposer en la professant à la perte des biens, des honneurs, et de la vie dans l'attente d'une felicité, qu'on ne voit pas.

Un tel succès, je le répète, n'a point d'exemple, et il ne pouvoit en avoir, parce qu'il ne pouvoit arriver naturellement.

Douze pêcheurs entreprennent de faire adorer de toute la terre un homme crucifié; l'entreprise est humainement impossible, et cette entreprise a réussi: le fait est

(1) *Causa est quod neque sperarunt, vos eo potestatis ve nturos unquam.* Ibid.

constant, le monde est chrétien; comment l'est il devenu? Qui peut mieux nous instruire des moyens employés par la providence pour l'exécution de ses desseins, que ceux, qui en ont été les ministres et les témoins, les Apôtres, leurs prosélites, leurs ennemis? S. Paul rendant compte aux Romains des succès de sa prédication depuis Jerusalem jusqu'en Illyrie, déclare qu'il a plu au Seigneur d'amener les nations à l'obéisance de la foi par la parole, et par les œuvres, par la vertu des miracles et des prodiges: les autres écrivains sacrés, les premiers Docteurs de l'Eglise, en un mot ceux, qui ont converti, et ceux qui ont été convertis rendent un témoignage unanime aux miracles; qui ont concouru à l'établissement du Christianisme; il les attestent et en parlent comme de faits avérés et connus des payens mêmes, à qui ils adressoient leurs écrits, et leurs apologies. Les anciens ennemis du Christianisme n'ont osé contester ces miracles, et ont pris le parti de les éluder en les attribuant à des opérations magiques. Comment se refuser à des témoignages si précis, si constans, si uniformes, sans ébranler tous les fondemens de la certitude de l'histoire?

Envain des auteurs modernes prétendent établir en fait d'histoire une régle aussi nouvelle, que contraire à la raison: qu'on ne doit admettre pour vrai que ce qui est vraisemblable; c'est vouloir appliquer à l'histoire ce qui ne convient qu'à la poësie et au Roman. La poësie consistant dans l'imitation, présente les choses, comme on s'attend qu'elles doivent être; l'histoire les rapporte comme elles sont, et ce qui est, se trouve souvent très différent du vraisemblable: la vérité de l'histoire est fondée sur l'être, et non sur la ressemblance; et sa certitude dépend non de la nature des faits, mais de la qualité du témoignage. D'ailleurs le Christianisme présente quelque chose de si merveilleux dans son établissement, et dans ses progrés, qu'il rend vraisemblables même les prodiges, qu'il a plu à Dieu d'opérer pour l'établir.

Je n'entreprens pas de faire un traité des miracles (1).

(1) On ne discute plus aujourd'huy les miracles; on en rit (j'en-

On a de savants ouvrages sur cette matière anciens et modernes : je me borne à observer relativement à mon plan, que les dons surnaturels et merveilleux, que le Sauveur a communiqué à son Eglise, s'y sont toujours conservés, mais avec plus ou moins d'abondance, suivant la sage mesure avec la quelle il plait au Très-haut de dispenser les trésors de sa providence pour la gloire de son Nom, et la dilatation de la foi. L'Esprit sanctificateur, que Jesus envoya du Ciel, et répandit sur son Eglise naissante, lui a été donné sans retour : jamais il ne retirera d'elle ni sa présence, ni ses dons : par sa vertu souveraine il lui conserve ce caractère invariable d'unité, et d'universalité, qui la distingue de toute autre societé dans tous les pays de la terre : par l'opération invisible de sa grace, il forme en elle des justes, et des Saints, et quelquefois il se plait de manifester sa présence en eux par les prodiges, dont il accompagne leur foi, et leur vertu.

Ajoutons ici une réflexion aussi simple, que vraie. Dès qu'on reconnoît en Dieu une providence particulière, qui veille sur les actions des hommes pour les récom-

tends parmi une certaine foule de beaux esprits). Cependant les Fleuri, les Bossuet, les Tillemont, les Lambertini, ont parlé sérieusement des miracles. Plaignons le siècle, où les Bossuet, les Tillemont, les Fleuri, les Lambertini deviendront des noms ridicules, et laissons rire les Tyrinthiens : opposons leur ce qu'on lit dans l'Encyclopédie (art. Miracle) „ Il y a sur cette matière deux excès très fréquens à „ éviter : l'un est l'avengle credulité, qui voit dans tout du prodige, „ et qui veut faire servir l'autorité des vrais miracles de preuve à la „ vérité de tous les miracles indistinctement, sans penser que par cet„ te voye l'on n'établit point la réalité de ceux-ci, et qu'on énerve „ la force des autres. Une disposition encore plus dangereuse, est cel„ le des personnes qui cherchent à renverser toute l'autorité des mi„ racles, et qui pensent qu'il n'est point convenable à la sagesse de Dieu „ d'établir des loix, qu'il seroit si souvent obligé de suspendre. En „ vains ils allèguent les faux miracles en preuve contre les véritables : „ il faut ou s'aveugler et tomber dans le pyrrhonisme historique le „ plus outré, ou convenir qu'il y en a eu de cette dernière espèce, „ et même en assez grand nombre, pour prouver que dans des occa„ sions extraordinaires, Dieu a jugé cette voye nécessaire, pour an„ noncer aux hommes ses volontés, et manifester sa puissance.

penser et les punir, il n'y a rien, qui doive révolter ni dans l'idée de la révélation, ni dans celle d'un miracle. Les récompenses, et les peines, que Dieu prépare aux hommes dans une vie future, supposent évidemment un ordre de providence différent de celui par le quel il a fixé les loix de la nature corporelle: la félicité, dont le juste doit jouir dans une autre vie, n'est pas sans doute le résultat des loix de la gravitation, ou du choc des corps; elle est l'effect d'une destination plus haute, par la quelle il a plu à la sagesse éternelle de prescrire des préceptes de justice et de sainteté à une nature libre et intelligente, pour la conduire à la jouissance d'un bonheur éternel. C'est cette destination indépendante des loix de la nature que Dieu a voulu manifester aux hommes par une révélation spéciale, et certifier par des miracles: le témoignage d'un miracle, loin de marquer un défaut de sagesse dans l'Etre suprême, montre au contraire le souverain Empire de Dieu sur l'univers, qui est son ouvrage, et confond l'impieté, dans la quelle sont encore tombés quelques sophistes de nos jours en considérant la Divinité comme l'ame du monde, comme une force inhérente à la matière, analogue à celle qui agit dans les plantes. L'idée d'un miracle ne peut donc rien avoir de révoltant pour tout homme, qui reconnoît une providence, et une vie future. Cette idée ne peut rebuter que ceux, qui affectant de reconnoître un Dieu, prétendent que cet Etre suprême ayant une fois fixé les loix générales dont la nature ne peut jamais s'écarter, laisse agir son ouvrage, et ne s'embarasse point de ce que font des grains de poussière tels que les hommes sur la planète, qu'ils habitent: mais ce n'est point là proprement reconnoître l'existence de Dieu, c'est dans le fond, suivant l'auteur même du dictionnaire philosophique, n'admettre aucune Divinité, car comme il le témoigne, la Divinité n'existe pas pour des hommes, qui croient n'avoir rien à craindre ni à espérer d'elle: c'est rétomber dans l'Athéisme, qu'il attribue au Sénat de Rome du tems de César, et de Ciceron, Sénat *presque tout composé d'Athées de théorie et de pratique, qui ne*

croyoient ni à la providence, ni à la vie future (en ajoutant, que c'étoit une assemblée de Philosophes, de voluptueux, et d'ambitieux, tous très dangereux, et qui perdirent la République.) Il n'y a donc, que des Athées de théorie et de pratique, c'est à dire des hommes, *qui ne croient ni à la providence, ni à la vie future*, qui puissent rejeter les miracles par une suite de leurs principes: or les vrais Philosophes ne sont Athées ni de théorie, ni de pratique; ils ne ressemblent point à ces Sénateurs si dangereux à l'Etat, si pernicieux à leur propre patrie; ils croient à une providence, et à une vie future: comment donc pourroient ils rejeter indistinctement l'existence de tout miracle, c'est à dire de toute opération particulière de la volonté divine, supérieure à toutes les loix de la nature corporelle, pour confirmer cet ordre de providence, par le quel il lui a plu destiner dans une vie future des récompenses et des peines, indépendantes de ces mêmes loix? ils ne pourroient le faire, qu'en se rendant inconséquens, ce qui est le comble de la honte pour un Philosophe.

On ne doit donc pas être surpris de trouver des miracles dans les vies des Saints: la persévérance des dons surnaturels appartient à l'héritage de l'Eglise. Celui, qui croit en moi, dit Jesus, fera les œuvres, que je fais; ce mot dit tout pour un Chrétien.

Il ne faut qu'un peu d'équité pour comprendre, que si un zèle aveugle, un sordide intérêt, une credulité inconsidérée ont repandu quelque fois de faux miracles adoptés trop légérement par le vulgaire, cet inconvenient ne sauroit porter atteinte à la certitude des miracles duement vérifiés. L'Eglise a si peu besoin de ces secours imposteurs, que la malignité affecte de qualifier du nom de fraudes pieuses, qu'elle n'a cessé de les réprouver de tout tems: et l'on pourroit citer mille exemples de la sévère attention des premiers pasteurs à les réprimer. Le Concile de Trente (1) défend expressément d'admettre de nou-

(1) Sess. 25.

veaux miracles, à moins qu'ils n'aient été reconnus et approvés par les Evêques, qui aussi tôt qu'ils en auront connoissance, sont chargés de consulter des Théologiens, et autres personnes pieuses, et déterminer ce qu'ils jugeront de plus conforme à la vérité, et à la piété. Le même Concile leur enjoint de ne pas permettre, que l'on prêche des choses incertaines, ou qui ont une apparence de fausseté; les loix les plus saintes, et les plus sages ne peuvent ni empêcher, ni prévenir toutes les infractions: partout où il y a des hommes, il y aura toujours des abus, mais on ne sauroit sans une criante injustice imputer à l'Eglise des fautes, qu'elle condamne, et des désordres, qu'elle déteste.

Les miracles rapportés dans tout le cours de l'Histoire Ecclésiastique ont été discutés avec une critique plus sévère qu'indulgente par des hommes célèbres, qui se sont fait une loi de n'adopter que ce qu'il n'étoit pas possible de rejeter. Rien de comparable à la circonspection et à la exactitude, avec la quelle la Congregation des Rites procède à l'examen des miracles dans les causes de Beatification, et de Canonisation.

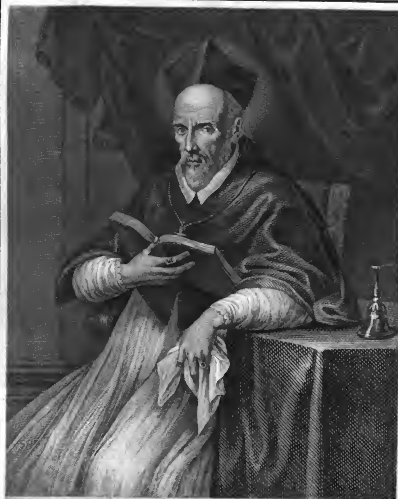
Pour s'ôter tout scrupule à cet égard, on n'a qu'à consulter l'immortel ouvrage, que Benoit XIV., cet homme si vrai, et si éclairé a publié sur cette matière, qui avoit fait si long tems l'objet de ses études, et de ses soins. Je ne puis me rappeller sans attendrissement, que ce grand homme, étant encore Archévêque de Bologne, daigna m'honorer de son amitié dans ma première jeunesse, et se servir de ma plume pour la traduction de quelques morceaux sur les miracles, qu'il vouloit insérer dans son livre.

Quel spectacle plus auguste, plus digne de l'admiration d'un homme et d'un sage, que cette societé de justes, qui unis entr'eux, malgré la distance des lieux et des tems, n'ont cessé d'honorer par leurs vertus la Religion et l'humanité! Qu'il est doux, qu'il est consolant pour un fidèle de pouvoir se dire à lui même, en lisant leurs vies: je suis dans le sein de l'Eglise, qui a formé ces

hommes merveilleux ; je suis uni de communion avec eux, je professe la foi, qu'ils ont professée, je participe au même culte, et aux mêmes Sacremens : l'Eglise m'offre les mêmes secours, qu'ils ont eu, et ils m'invitent par leur exemple à en faire le même usage. Quoi de plus propre, que de tels exemples, pour tirer une ame de cette indifférence pour le salut, de cette langueur mortelle pour le bien, où vivent la plupart des hommes, et pour ranimer l'esprit de foi, et de piété et ce goût des biens célestes, qui doit servir de contrepoids aux attraits de la cupidité! On ne peut, que s'affectionner insensiblement à la piété, quand on a sans cesse des exemples de piété devant les yeux : la beauté de la vertu dans les écrits des Philosophes ne produit le plus souvent qu'une stérile admiration, qui laisse l'homme à toute sa foiblesse, en proye à ses passions, et ses vices.

Les exemples de Saints sont propres non seulement à toucher le cœur par la sublimité de leurs vertus, mais encore à exciter et à nourrir le désir de l'imitation par la confiance, qu'inspire la grace, qui les a élevés à une si éminente sainteté. Que l'homme seroit à plaindre, s'il n'avoit d'autre ressource que ses propres lumières pour vivre, et persévérer dans la justice ! L'expérience de sa foiblesse par le passé, ne devroit-elle pas le glacer d'effroi pour l'avenir ? Si les Saints ont été si forts, c'est par le bras de Dieu, qu'ils l'ont été, et ce bras n'est pas raccourci : nous n'avons qu'à répondre comme eux à la grace de notre vocation ; ils nous en ont frayé le chemin, il nous assistent de leurs prières. C'est ainsi qu'on apprend à espérer en Dieu, et à rendre l'espérance agissante à oser, malgré sa foiblesse, et à sentir qu'on peut tout avec l'aidé du Tout-puissant.

FIN.



B·ALEXANDER SAVLIVS CLER·REG·S·PAVLI
ALERIAE PRIMVM DEIN PAPIAE EPISCOPVS
CORSICAE APOSTOLVS.

... ad vivum expres. an. 1591. Alexan. Scarozza delin. Alexan. Rocchetti sculp.

VIE
DU
B. ALEXANDRE SAULI

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I.

Naissance, et éducation du B. Alexandre; ses progrès dans les lettres, et la piété.

Alexandre nâquit à Milan le 15. Fevrier 1535. de Dominique Sauli, et de Thomasine Spinola. Ces deux familles, aussi anciennes qu'illustres, tenoient depuis longtems un rang distingué dans la Ville de Gènes leur patrie. Dominique Sauli s'étant attaché à François Sforce dernier Duc de Milan, parvint aux premières dignités de la Magistrature. Il conserva ses emplois sous Charles quint devenu maître du Milanois. Ce Prince, connoisseur des hommes, et du mérite, témoigna l'estime qu'il faisoit de Sauli par les affaires d'état, où il l'employa par les ambassades, dont il le chargea auprès de deux Papes, et par les récompenses, dont il honora ses services.

Le Ciel bénit l'union de ces vertueux Epoux par la naissance de six enfans, trois fils, et trois filles. L'aîné des fils succeda dans le siècle aux biens, et aux vertus de son Père. Le plus jeune mourut en bas âge.

Des trois filles, l'une épousa Annibal Visconti, et fut mère du Cardinal Alphonse, dont nous aurons lieu de parler dans la suite; l'autre fut mariée au Comte de Brivio, et la troisième embrassa l'état Religieux dans le Monastère de S. Lazare de l'Ordre de S. Dominique.

Alexandre le second des fils reçut le Baptême dans l'Eglise de S. Sebastien, et fut tenu sur les fonts par Alexandre Bentivoglio fils de Jean Bentivoglio qui ayant été

chassé de la Ville de Bologne, dont il fut le dernier Seigneur, s'étoit réfugié à Milan. Il paroit, que le Seigneur ait voulu consacrer à la misericorde, ou à la piété la maison, où il fit naître son serviteur. Elle est devenue une maison de charité, ou œuvre pie, destinée à fournir gratuitement toutes sortes de remèdes aux pauvres, et à leur procurer l'assistance des médecins.

Dominique Sauli ne negligea rien pour donner une excellente éducation à ses enfans. Les lettres, dont il connoissoit le prix, en devoient faire une des principales parties. Il savoit combien il importe de régler l'esprit les jeunes gens pour leur former le cœur, et il n'ignoroit pas, qu'il n'y a que les grands maîtres, qui possèdent l'art d'apprendre à penser à leurs élèves lors même, qu'ils ne font qu'effleurer avec eux les premiers élémens des sciences; il attira chez lui Julius Camillus, surnommé Delminius, et après lui Jean Baptiste Rasario Novarois, deux hommes, qui ont contribué à la célébrité du siècle de Leon X. Tels furent les instituteurs chargés de cultiver la raison, et les talens d'Alexandre. Le jeune homme récompensa leurs instructions par les progrès qu'il fit dans les lettres. Il apprit le Latin, le Grèc, et l'Histoire. Il s'appliqua avec un égal succès à la Philosophie, et y joignit les principes de la Jurisprudence, dont il prit des leçons à l'Université de Pavie. (Jamais il ne manqua de docilité à l'égard de ses maîtres: sa reconnoissance envers eux étoit soutenue par le plaisir qu'il avoit de s'instruire, et d'apprendre.)

Mais la Grace le rendit encore plus sensible aux attraits de la piété, qu'on eut soin de lui inspirer, et qui fit toujours le premier objet de son éducation. La pudeur garentit son innocence des pièges de la séduction. La mortification des sens, et le recueillement intérieur étouffèrent en son cœur la vivacité des passions naissantes. La fréquentation des Sacremens, la régularité à observer les exercices de piété qu'il s'étoit prescrits, une tendre dévotion envers la Mère de Dieu furent les sources précieuses de cette pureté d'ame, et de cette ferveur d'esprit qu'il conserva toute sa

vie, et par les quelles il plut au Seigneur d'opérer de si grandes merveilles. Dès le plus bas âge il se fit une loi de réciter tous les jours le chapelet, et de jeûner tous les Samedis en l'honneur de la Vierge. Il voulut même l'imiter plus particulièrement en se consacrant à Dieu par le vœu de Chasteté. Rien n'égaloit son affection pour les pauvres, son aversion pour le mensonge, et la duplicité. La présence de Dieu le pénétroit d'une consolation intérieure, qui lui faisoit trouver ses plus chères délices dans l'Oraison. Il interrompoit son sommeil dès le matin pour élever son cœur à Dieu. Souvent il prévint les domestiques, qui venoient l'éveiller, et qui le trouvoient en prière au pied de son lit. Sa préparation à la première communion fut d'une édification touchante par le soin qu'il prit de purifier sa conscience par les sentimens de crainte, de respect, et de confiance, qu'il fit paroître à la vue des Saints Mystères.

Ainsi Dieu sanctifia les premières années d'Alexandre, dont les mœurs pleines de douceur et de gravité firent respecter la vertu dans sa personne, lui attirèrent quelques imitateurs, et obligèrent la licence des jeunes gens de son âge de se contraindre en sa présence.

CHAPITRE II.

Vocation du B. Alexandre à l'état Religieux: Ingénuité de ses réponses aux interrogations qu'on lui fit pour l'éprouver.

Alexandre étoit parvenu à cet âge critique, où le choix d'un état ve décider, comme il arrive si souvent, du sort, et de la conduite de toute la vie. Jamais il n'eut d'inclination pour le siècle. L'union de son esprit avec Dieu, l'esprit de pénitence, et de mortification l'en avoient entièrement détaché. Il étoit tems qu'il consommât son sacrifice en renonçant par un acte solennel aux biens périssables de la terre, et en se dévouant sans reserve au service de Dieu. Il sentoit un attrait particulier pour ces Or-

dres Religieux, où des prêtres vivants en communauté, joignent aux exercices de la vie claustrale les fonctions du Sacerdoce et du ministère Evangèlique. Ainsi vivoit autrefois le Clergé sous la conduite des Evêques, et c'est du sein de cette régularité si conforme à l'esprit de l'acienne discipline, qu'on a vu sortir tant de brillantes lumières de l'Eglise. Après une mûre déliberation Alexandre se détermina pour la Congrégation des Clercs Reguliers de S. Paul, instituée vers l'an 1530., approuvée en 1533. par Clément VII, et confirmée plus solennellement par Paul III en 1535., l'année même de la naissance du Bienheureux. Il s'adressa aux Supérieurs de la maison de S. Barnabé, qui fut le premier établissement fixe, et comme le Chef d'Ordre de la Congrégation, d'où vint le nom de Barnabites à ceux qui en professent l'institut.

Le Général, qui étoit alors le P. Marta de Trevise, et les Anciens éprouvèrent longtems la vocation d'Alexandre. On conserve dans les Archives de S. Barnabé les actes capitulaires, qui furent faits à cette occasion. Nous croyons devoir en donner un extrait pour mieux faire connoître, soit le caractère d'esprit du jeune postulant, soit la sage circonspection, avec la quelle cet Institut naissant procédoit au choix des sujets. Nous aurons soin de conserver dans ce précis toute la simplicité de l'Original, pour ne pas affoiblir des traits, qui peignent d'autant mieux qu'ils sont plus naturels.

Il est dit dans ces actes „ que Messire Alexandre „ fils du Seigneur Dominique Sauli, s'étant présenté au „ Chapitre Général, exposa, qu'il se sentoit intérieure„ ment appellé à servir Jesus Crucifié dans quelque Or„ dre Religieux; que voulant répondre à cette vocation, „ et servir Dieu le plus parfaitement qu'il lui seroit pos„ sible, il démandoit avec empressement d'être admis „ dans la Congrégation, dont l'Institut lui paroissoit plus „ conforme à ses désirs, et où il espéroit faire plus de „ progrés dans la vertu.

„ Aux questions qu'on lui fit à différentes reprises „ sur les motifs qui le portoient à vouloir embrasser l'état

„ Religieux, il répondit constamment tantôt, que c'étoit „ par le désir, qu'il avoit d'honorer parfaitement Jesus „ Christ; ce, qu'il croyoit ne pas pouvoir faire aussi ai- „ sément en demeurant dans le siècle; tantôt pour se sou- „ mettre au joug de l'obéissance, et renoncer aux com- „ modités de la vie.

„ On lui demanda combien de tems il y avoit, que „ cette pensée lui étoit venue dans l'esprit, et si elle n'a- „ voit point été combattue par des mouvemens contrai- „ res. Sa réponse fut, qu'il y avoit environ un an qu'il „ nourrissoit ce désir dans son cœur, qu'il n'avoit sen- „ ti de répugnance qu'à devoir se lever à matines, à ne „ pouvoir étudier autant qu'il auroit voulu, et à n'avoir „ d'autres livres que ceux, qu'on voudroit lui accorder; „ mais que pourtant il étoit prêt de sacrifier son goût „ en toutes choses.

„ On lui démanda, s'il avoit imploré les lumières de „ l'Esprit Saint sur le choix de l'Institut, au quel il de- „ voit se lier; et par quel motif il préféroit une Congre- „ gation naissante à tant d'autres Communautés plus il- „ lustres: il répondit, qu'il avoit prié le Seigneur de l'é- „ clairer, que d'abord il avoit un quelque penchant pour „ l'Ordre de Chartreux, ou celui de S. Benoit; mais qu'ay- „ ant un naturel porté à la mélancolie, il avoit pensé, „ que la solitude ne lui convenoit pas: qu'il lui étoit aus- „ si venu dans l'esprit d'entrer dans lès Ordres plus au- „ stères; qu'après y avoir réflechi, il s'étoit déterminé „ pour l'Institut de S.Barnabé, croyant y trouver, com- „ me dans les autres, assez d'occasions d'exercer l'abné- „ gation de sa propre volonté, qu'il régardoit comme la „ plus noble, et la plus excellente de toutes les mortifi- „ cations.

„ On lui représenta, que la Congrégation étoit pau- „ vre, qu'elle ne subsistoit que par les liberalités d'une „ pieuse Dame (c'étoit Julie Sfondrati tante de Grégoire „ XIV, et qui professa depuis l'Institut des Angéliques), „ et que ce secours venant à manquer, la Congrégation „ retomberoit dans sa première indigence; il répondit,

„ qu'il n'avoit point songé à cela, et qu'il ne se mettoit „ point en peine de la pauvreté.

„ On lui représenta, qu'après avoir été élevé délicatement dans le siècle, accoutumé à être servi et respecté, il faudroit être soumis à des maitres, souvent „ d'une condition inférieure à la sienne, et leur obéir „ avec promptitude et docilité: On lui fit observer les „ exercices laborieux, aux quels on assujettissoit les Novices: il répondit, qu'il feroit volontiers les mêmes choses, quand elles lui seroient ordonnées.

„ Interrogé a quoi il se sentoit le plus d' inclination: „ il répondit qu'il n'avoit point de plus forte inclination „ que celle d'étudier par l'envie de réussir, et d'exceller „ dans les sciences; mais qu'il craignoit, que ce fût plutôt un effet d'orgueil, que d'autre chose.

„ Interrogé, s'il n'avoit point senti quelque mouvement de crainte, et de défiance de ne pas pouvoir persévérer dans l'institut; il répondit, que si on lui faisoit la grace de le recevoir, jamais il ne seroit sorti „ de la Congrégation, et que quand ce n'auroit pas été „ pour l'amour de Dieu, la honte de retourner en arrière l'auroit retenu.

„ On lui demanda ce qu'il auroit fait au cas, que „ son père n'eût pas consenti à son entrée dans la Congrégation; il répondit, qu'il se seroit allé jetter dans „ quelque autre cloître, sans que son père en sût rien. „ On reconnut, que cette pensée naissoit en lui de la peine qu'il se faisoit d'en devoir causer à son père; et on „ ne manqua pas de l'éclairer sur les dévoirs des enfans „ à cet égard.

„ On lui demanda quelles étoient les vertus, pour „ les quelles il avoit le plus d'affection. L'humilité, dit-il, et la chasteté.

„ On lui demanda par quels moyens il croyoit pouvoir acquérir ces vertus. Par la patience, répondit-il, „ à supporter les injures, par une entière indifférence „ sur le peu de cas que l'on faira de moi. J'ai resolu, „ ajouta-t-il, de souffrir tout ce qui pourra m'arriver de

„ plus fâcheux: et quand le cas arrivera, je me dirai à „ moi même: c'est ce que je voulois, c'est que je suis „ venu chercher.

„ On voulut savoir ce qui lui avoit inspiré cette par„ ticulière affection pour ces deux vertus. Il répondit, „ qu'il s'y étoit affectionné en considerant, que c'est par „ l'humilité, et la pureté, que la S. Vierge s'est rendue „ si agréable aux yeux de Dieu. „

La candeur, et la sagesse des réponses d'Alexandre ne suffirent pas pour rassurer pleinement les Supérieurs sur la solidité de sa vocation. Quelqu'un releva sur des oui dire, que ce jeune homme avoit déjà eu quelque idée de parvenir à l'Episcopat: (il étoit fort aisé, qu'on eût suggeré cette pensée à un cadet d'une famille illustre, dont le père étoit en charge). Que tout ce, qu'il venoit de dire, n'étoient que de beaux discours, et qu'on ne savoit ce qui en seroit, quand il faudroit venir à la pratique. Un autre dit, que le dessein de quitter le monde étoit peutêtre dans Alexandre un effet de pusillanimité par la crainte de n'y pas réussir comme il auroit souhaité; d'autres, qu'il vouloit fuir les embarras et les piéges du siècle. Tous conclurent, qu'il falloit différer son acceptation, et lui prescrire de nouvelles épreuves jusqu'à ce qu'on se fût mieux assuré, que sa vocation venoit de Dieu.

CHAPITRE III.

Entrée du B. Alexandre dans l'Ordre des Barnabites: acte héroïque qui la précède.

Cependant Alexandre continuoit de fréquenter la maison de S. Barnabé, soupirant sans cesse après l'heureux moment qui devoit le dégager des biens du siècle. C'étoit alors une pratique usitée chez ces Religieux, de paroître quelque fois en public précédés d'une Croix pour prêcher la pénitence, et fléchir la colère du Ciel en gémissant sur la corruption presque universelle de ces tems là. Leur ferveur dans ce pieux exercice fut un des moy-

ens, que la Providence employa pour préparer les voyes au renouvellement, que le glorieux S. Charles Borromée opéra dans la suite avec un succès d'autant plus merveilleux; qu'il s'est toujours soutenu sans interruption, et qu'il subsiste encore aujourd'huy dans l'édifiante régularité du Clergé, et dans la piété du peuple de cette illustre et vaste Métropole.

Cette pieuse contume donna lieu à une action héroïque du Bienheureux qui pénétra toute la Communauté d'admiration, et fit reconnoître le doigt de Dieu dans sa vocation. C'étoit le 17. Maj 1551., jour de Pentecôte, lorsque le Bienheureux s'entretenant avec un des Religieux; celui-ci jetta les yeux sur une de ces Croix dont nous venons de parler, et se tournant vers Alexandre, lui dit, comme par une sorte d'inspiration, de prendre cette Croix, de la porter en public, et de ne revenir qu'aprés avoir donné quelque marque éclatante de son ardeur pour le service de Dieu. Alexandre n'hésita pas un moment, il prend la Croix, la charge sur ses épaules, et se montre en public, marchant d'un pas grave, et d'un air qui respiroit la modestie, et la dévotion. Bientôt il est suivi d'une foule de monde attirée par la nouveauté du spectacle. Ni les huées d'une populace insolente, ni le dédain méprisant du mondain orgueilleux ne peuvent l'arrêter. Il s'estime heureux de partager les humiliations de Jesus Crucifié en portant sa Croix. Il s'avance ainsi l'éspace d'un mille jusqu'à la place des Marchands; il y trouve un charlatan qui abusoit la sotte crédulité du vulgaire, lui ordonne de descendre, monte sur son théâtre, et y arbore l'étendard de la Croix. A la vue de cette multitude rassemblée par une vaine curiosité son cœur s'allume d'un saint zèle, il élève sa voix, il annonce les vérités éternelles, prêche avec force la pénitence et le détachement des vanités du siècle. La parole de vie que le Seigneur avoit mis dans sa bouche, ne sortit pas envain de ses lèvres innocentes. Elle pénétra jusque dans le fond du cœur et de l'ésprit de plusieurs de ceux qui l'écoutèrent, et qui se rendirent dociles à la grace que Dieu leur fit d'en être touchés. Rem-

plis de l'esprit de pénitence et de componction ils suivirent Alexandre à son retour dans l'Eglise de S. Barnabé, allèrent se jeter aux pieds des Confesseurs, et réjouirent l'Eglise de Dieu par leur conversion. Alexandre fut reçu des Religieux avec attendrissement. Il les conjura les larmes aux yeux de ne plus différer de le recevoir, et se tournant vers les domestiques qui l'accompagnoient et qui fondoient en larmes: allez, leur dit-il, annoncer à mon père la résolution que j'ai prise de servir Dieu dans cette maison: dites lui, que je le supplie d'y donner son consentement, et que la plus grande grace que je puisse attendre de sa bonté paternelle, est d'y joindre sa bénédiction.

A cet avis le Président Sauli, déjà informé de ce qui venoit de se passer à la place des Marchands, le cœur combattu de mille mouvemens, accourt à S. Barnabé, embrasse son fils avec tendresse, et adorant le dessein de Dieu sur ce cher enfant, il l'abandonne à la conduite de sa Providence entre les mains de ses ministres.

On a toujours conservé soigneusement à S. Barnabé la Croix, qui servit d'instrument au triomphe d'Alexandre; elle y est aujourd'huy en vénération, exposée dans un cadre doré au fond du dortoir du novitiat, avec cette inscription Latine:

CRUCE·HAC·HVMERIS·IMPOSITA
PRIVSQVAM·IN·CONGREGATIONEM·RECIPERETVR
B·ALEXANDER·SAVLIVS
HINC·AD·FORVM·MERCATORVM·DIGRESSVS
IBIQVE DE·MVNDI·CONTEMPTV
IN·MAGNA·CIVIVM·FREQVENTIA
LVCVLENTO·SERMONE·HABITO
AETERNAE·SALVTIS·ARGVMENTA
PROPONEBAT
ANNO·MDLI·AETATIS·SVAE·XVI.
CONDITAE·CONGREGATIONIS·XVIII.

CHAPITRE IV.

Novitiat du B. Alexandre, sa ferveur, et sa persévérance dans les règles de l'Institut. Sa profession.

Après tant de témoignages non suspects d'une vocation solide, les Religieux de S. Barnabé crurent devoir se départir en faveur d'Alexandre de la loi qu'ils s'étoient imposée de ne recevoir dans leur corps que des sujets d'un âge mûr et déjà formés. Ils craignoient que l'indulgence qu'on est obligé d'avoir quelquefois pour la foiblesse et la légèreté du premier âge, n'occasionât quelque relâchement dans la discipline. Après trois mois de probation Alexandre fut admis à la prise d'habit solennelle le jour de l'assomption de l'an. 1551. Il commença son novitiat avec un surcroît de ferveur, qui ne se rallentit jamais; il observa les moindres règles avec une exactitude inviolable. Veillant continuellement à la garde des ses sens, il sembloit ne détacher les yeux de la terre que pour les élever vers le Ciel. Il domptoit sa chair par des jeunes rigoureux, par le cilice, par des austérités, qu'on fut obligé de modérer. Docile à la voix de l'obeissance il ne fit jamais de son esprit particulier la règle de sa conduite. Il possédoit son cœur dans la patience et dans le silence. A' peine ouvroit-il la bouche aux heures destinées à la récréation. Invité à parler et à dire son sentiment, il répondoit avec modestie, qu' il lui convenoit d'écouter et d'apprendre. Il avoit continuellement dans le cœur cette maxime qu'il répétoit de tems en tems en ces termes: *Servir Dieu héroïquement; aspirer sans cesse à une plus haute perfection.*

Il sonda les replis les plus secrets de son cœur, et rechercha soigneusement les affections qui pouvoient mettre quelque obstacle à cette parfaite liberté d'esprit, qui est le partage des Saints, et qui les établit dans le regne de la justice et de la paix. Il sentit qu'il avoit apporté

de la rouille du siècle un trop vif attachement à la lecture, et à l'étude; il vainquit cette noble passion en ne gardant qu'un livre dans sa chambre, qu'il tenoit des mains de son Directeur, et ne donnant à la lecture que le tems qui lui étoit prescrit, il la quittoit au moment qu'on l'appelloit ailleurs, sans se permettre un mot de plus pour achever la période. Il tenoit de sa jeunesse, et de son tempérament une disposition au sommeil qui lui rendoit extrêmement pênible l'obligation de se lever avant jour. Pour surmonter cette difficulté il se fit charger du soin de donner le premier signal du réveil dans la Communauté. Il s'en acquitta toujours avec ponctualité, et força enfin la nature de se contenter de quatre á cinq heures de sommeil. C'étoit le seul relâche qu'il prît dans la journée, et qu'il n'accordoit qu'à la nécessité.

Son amour même pour la retraite lui devint suspect; il sentit qu'il y entroit un peu d'une certaine timidité naturelle, qui l'éloignoit des occasions de paroitre en public. Il falloit surmonter cette contrainte qui pouvoit devenir un obstacle aux exercices de la vie active. Il comprit, q'un défaut naturel ne devoit point influer sur la solitude. Il communiqua sa peine à son Directeur, et ce fut par son avis qu'on le mit pour adjoint tantôt à l'office du portier, tantôt a celui du sacristain. On lui fit prononcer des discours familiers en présence de la Communauté, et on y invitoit même des externes. C'est ainsi qu' Alexandre en combattant non seulement les vices, mais encore les imperfections de la nature, s'élevoit à une haute sainteté. Sa vie étoit celle du vrai Chrétien, une vie cachée en Dieu avec Jesus Christ dont il chérissoit la pauvreté, les souffrances, l'abjection dans un entier abandon à sa Divine Volonté. Comme on l'invitoit un jour à prier pour la guérison d'une personne, dont les aumônes étoient d'un grand secours à la Communauté: *A' Dieu ne plaise*, répondit-il, *que je prie le Seigneur de différer à cette ame pieuse la récompense de ses mérites par la crainte de l'indigence*.

A' mesure que l'homme interieur se perfectionnoit

dans Alexandre, Dieu se communiquoit à lui d'une manière plus intime par des clartés plus vives, par une abbondante effusion des dons du saint amour: c'étoit surtout dans la participation des saints mystéres qu'il goûtoit les douceurs ineffables, dont Dieu pénètre les ames qui ne désirent que lui. Il lui sembloit d'entendre la voix de l'époux qui parloit au fond de son cœur, et qui lui disoit: *Alexandre, ton coeur doit être tout à moi, et à moi seul. Alexandre, il n'est aucune voie de perfection que tu ne doives parcourir*. Le feu intérieur dont il étoit consumé, éclatoit souvent dans ses yeux et sur son visage, et la défaillance des sens suivoit quelque fois les ravissemens de son ame.

En ce même tems la Congrégation fut assaillie de la plus violente tempête qu'elle ait jamais essuyée. Comme elle s'efforçoit de plaire à Dieu, elle déplut au monde, et il fallut que la tentation l'éprouvât. On traita d'abord de folie la vie régulière et pénitente des nouveaux Religieux. Leur ardeur à combattre le vice par la parole et par l'exemple irrita la cupidité des amateurs du siècle. On passa du mépris à la persécution et à la calomnie. Un genre de vie digne des tems Apostoliques parut une nouveauté suspecte et dangereuse. On noircit les intentions de ces fidéles ministres de l'Evangile. On les accusa de couvrir sous des déhors imposans de piété des doctrines contraires à la pureté de la foi; ils furent traités de séducteurs, et insultés par la populace. Pour les perdre sans ressource, des persécuteurs cruels et implacables s'efforçerent d'attirer sur eux l'indignation et les foudres du Vatican. Michel Ghislieri étoit alors Commissaire Général du S. Office. Il exerçoit ce respectable ministère avec une inviolable intégrité. Son zèle pur et animé par la charité, n'étoit pas moins l'asile de l'innocent que la terreur du coupable. La cause des serviteurs de Dieu fut discutée avec autant de rigueur que de circonspection. L'imposture fut confondue: et l'innocence des accusés constatée par l'oracle du Souverain Pontife Jules III. leur acquit un nouveau degré d'estime et de confiance de la part du public.

Cependant cette épreuve servit à séparer dans la Congrégation la paille d'avec le bon grain. Les foibles intimidés par la violence de l'orage, abandonnèrent la mère qui les avoit allaités de peur d'être enveloppés dans la disgrace dont elle étoit menacée. Les forts, rassurés par le témoignage de leur conscience, attendirent en paix le jour du Seigneur qui devoit les délivrer de l'opprobre. Alexandre, quoique jeune encore et libre de tout engagement, persévéra courageusement dans sa vocation: persévérance, qui fait également l'éloge de sa vertu, et l'apologie de l'Institut qu'il avoit embrassé.

Alexandre passa ainsi trois années dans le noviciat; et quoiqu' alors il n'y eût aucun terme fixe pour cette épreuve, et qu'on la poussât jusqu'à douze ans et quelquefois jusqu'à quinze, l'édification que le jeune prosélite avoit répandue dans l'Ordre, fit juger qu'on devoit hâter sa profession pour ne pas priver plus longtems le public du fruit de ses vertus et de ses travaux. Dans la recherche exacte qu'on faisoit des défauts des Novices, on trouve, qu'on n'eut à lui reprocher, pendant ces trois ans, que trop de passion pour l'étude, et un mot lâché une fois avec trop de vivacité. Il fit profession le 19. Septembre 1554., jour de S. Michel, et ce fut pour lui un motif de se mettre particulièrement sous la protection de ce Prince invincible des armées du Seigneur. Il fit une renonciation authentique de ses droits sur la succession de son père, se réservant une pension de soixante écus d'or, sa vie naturelle durant, pour les besoins de la Communauté.

CHAPITRE V.

Alexandre reprend le cours de ses études. Il est élevé au Sacerdoce, destiné à la prédication. Conversion éclatante d'une jeune Dame.

La crainte du Dieu qui est le commencement de la sagesse, avoit jetté de profondes racines dans le cœur d'Alexandre. Il étoit tems d'élever sur ce fondement l'édifice des sciences Ecclésiastiques, dont un ministre de l'Evangile doit être instruit pour se mettre en état de prêcher la sainte doctrine, comme dit l'Apôtre, et de confondre ceux qui la combattent. L'ardeur avec laquelle il reprit le cours de ses études, n'étoit plus l'effet d'une curiosité mondaine, elle devint le fruit de l'obéissance et du devoir; et il en fit comme un acte de Religion par la sainteté de la fin qu'il s'y proposoit. Ses succès surpassèrent les espérances qu'on avoit conçues de ses talents et de son application. En moins de deux ans il se mit en état de soutenir des Thèses de Philosophie et de Théologie, contenant deux cens positions, en présence d'un auditoire nombreux et choisi, et avec un applaudissement universel. Elles furent dediées à Pierre Arigoni Président du Sénat de Milan. L'épître dedicatoire marque un esprit délicat et solide, et un assez bon goût de latinité.

Il fut ordonné Sousdiacre aux quatre-tems de Decembre 1554, et promu au Diaconat l'année suivante aux quatre-tems de Juin. La discipline établie par le Concile de Vienne, qui permettoit de recevoir le premier de ces Ordres à dix huit ans, le second à vingt, subsistoit encore, et au moyen des dispenses ordinaires on pouvoit être ordonné à vingt deux ans. On songea sérieusement à profiter de cette indulgence pour Alexandre. Le Supérieur ordonna des prières, et fit offrir le jeûne de l'Avent pour implorer les lumières du Seigneur sur une délibération d'une si haute importance. Il célébra la Messe du

S. Esprit, et assembla le Chapitre. On proposa avec Alexandre un profès plus ancien que lui et assez vertueux, pourqu'on le jugeât digne d'être proposé. Il fut résolu, qu'on demanderoit la dispense pour Alexandre, et qu'on différeroit pour l'autre. Envain l'humilité du Bienheureux s'arma de prières les plus vives pour retarder l'effet de cette résolution, et éloigner le fardeau qu'on vouloit lui imposer. On obtint la dispense, et il fut ordonné Prêtre le Samedi *Sitientes* 8 Avril 1556. L'Evêque qui lui imposa les mains, fut attendri et édifié de l'humilité, et de la sainte frayeur, qu'Alexandre fit paroître en cette auguste fonction. La sainteté du caractère sacerdotal produisit en lui un nouvel accroissement de lumière, et de grace. La première fois qu'il monta à l'autel, sa ferveur, et sa dévotion éclatèrent par des marques sensibles, et par les larmes abondantes qu'il répandit. Les assistans en furent émus et touchés de componction. Il ne manqua jamais depuis d'offrir le saint sacrifice, et tout les jours il paroissoit l'offrir avec une nouvelle ferveur.

On le destina aussitôt à prêcher les jours de fête après Vêpres dans l'Eglise de S. Barnabé. C'étoit, suivant l'esprit et l'usage de l'Institut, des discours pour servir d'explication aux Epîtres de S. Paul. Alexandre, quoique doué de tous les talens propres à le faire briller dans la chaire, ne chercha point à s'attirer des applaudissemens, ni à flatter les oreilles par un verbiage harmonieux. Il ne vouloit qu'instruire, émouvoir, et édifier. Il puisoit dans les sources sacrées de l'Ecriture et des Péres les vérités qu'il étoit chargé d'annoncer, il s'en nourrissoit par la méditation, et ne s'occupoit que du soin de les rendre avec ordre et netteté. C'est l'Ecriture surtout qui contient la parole de vie, qui convertit les ames, et c'est dans les écrits des Pères, ces hommes Apostoliques choisis de Dieu pour en être les dispensateurs fidèles, qu'on apprend la manière de la répandre avec fruit. L'étude des lettres qu'Alexandre avoit cultivées avec soin, lui fournissoit une abondance d'expressions choisies, sans qu'il eût besoin de les chercher.

Ainsi uniquement occupé de la grandeur de son sujet, il prêchoit avec aisance et avec dignité, et il évitoit l'enflure et l'affectation. Rempli de l'esprit de charité, ses discours en recevoient une onction touchante, et il inspiroit les sentimens de componction, dont il étoit lui même si vivement pénétré. On accouroit en foule à ses sermons, et plusieurs ames y reçurent la grace d'une sincère conversion.

Une des plus remarquables fut celle d'une jeune Dame nommée Marthe Piantanide. Elle étoit restée veuve à la fleur de son âge, et dans l'attente d'un second établissement ne négligeoit pas de relever par la parure les attraits de la jeunesse et de la beauté. Sans sortir des bienséances que le monde exige, elle se permettoit toute la dissipation que le monde autorise. Le Seigneur qui avoit des desseins de miséricorde sur cette ame, la conduisit un jour à S. Barnabé, et lui fit entendre, par la bouche de son serviteur, combien il est indigne d'un Chrétien d'oser paroître à la face des autels sous les yeux d'un Chef couronné d'épines, avec tout l'appareil du luxe et de l'immodestie, comme une victime couronnée qui se devoue à la mollesse, à l'orgueil, et à la dissolution. La jeune veuve fut touchée d'une salutaire confusion; elle gémit, elle pousse des soupirs, elle s'arrache de la tête et jette au loin ces parures mondaines et excessives, qui sembloient insulter à l'humiliation du Sauveur crucifié. Elle retourne chez elle l'esprit pénétré de componction, elle vend ses plus riches vêtemens, et en distribue le prix aux pauvres, résolue de faire paroître à l'avenir dans la modeste simplicité de son habillement le renoncement solemnel que font les Chrétiens aux vanités du siècle dans le Baptême, et dont la plûpart se souviennent si peu. La suite fit voir la sincérité de sa conversion. La première fois qu'elle dut sortir du logis et se montrer dans un train si différent de celui au quel celle avoit accoutumé les yeux du public, le demon lui livra un furieux assaut en excitant en elle une vive crainte de devenir l'objet des railleries du monde, et de le divertir à ses dépens. Trois

fois elle s'arrêta sur le seuil de sa porte, et retourna en arrière sans savoir à quoi se résoudre. Elle étoit tentée par la pensée de pouvoir allier les sentimens intérieurs de sa pénitence avec un peu plus de condescendance pour les usages du monde. Elle vainquit avec le secours de Dieu une tentation si délicate, et ne craignit pas de s'exposer aux mépris du monde pour la gloire de Jesus Christ. Une conduite ferme et soutenue lui attira bientôt la considération des gens du siècle, qui ne peuvent s'empêcher de respecter la vertu qu'ils n'ont pas le courage d'imiter. La pieuse veuve assembla un nombre de filles, qui vivoient avec elle dans la plus exacte régularité sous la direction des religieux de S. Barnabé. Elles prirent dans la suite la résolution de former une Communauté, et reçurent le voile des mains de S. Charles qui les trouva très solidement instruites dans les voies de la perfection. C'est ce qui donna naissance au monastère de S. Praxède, l'un des plus célèbres de la Ville de Milan, qui fut un des plus grands sujets de consolation pour le saint Archevêque, et qui s'est toujours maintenu dans une grande réputation de sainteté.

Alexandre continua ainsi pendant près de deux ans à exercer l'œuvre de la prédication sans interrompre ses études Théologiques, et sans se relâcher aucunement dans les pratiques de l'observance, et de la mortification. La lecture des Pères fournissoit des lumières à son esprit, et un aliment à sa piété, en même tems qu'il y puisoit la matière de ses sermons. Mais il ne croyoit pas, que l'étude fut la seule disposition qu'il dût apporter au ministère de la parole. Les jours qu'il devoit monter en chaire, il s'y préparoit par une prière plus fervente, et par quelque œuvre d'humilité, de charité, et de pénitence. On le voyoit occupé à balayer le parvis de l'Eglise, à soulager les domestiques dans les fonctions les plus pénibles, à rendre aux malades les services les plus dégoûtans. Ainsi il attiroit l'esprit de Dieu qui devoit animer ses paroles, et leur donner la force et la grace de fructifier.

CHAPITRE VI.

Fondation d'un Collège de Barnabites à Pavie. Le Bienheureux y est envoyé. Il coopère au rétablissement de la fréquentation des Sacremens. Etablissement des écoles de la Doctrine Chrétienne.

En 1557. les Barnabites furent appellés à Pavie, ancienne Métropole du Royaume des Lombards en Italie. On conservoit dans cette Ville une image miraculeuse de la Vierge, peinte autrefois sur un pan de muraille de la maison des Canevanova, et qu'on avoit depuis placée dans un petit Oratoire. La Duchesse Bonne de Savoye mère de Jean Galeas Sforce Duc de Milan, et Isabelle d'Arragon son épouse, avoient fait vœu d'y élever une Eglise plus magnifique pour obtenir par l'intercession de Marie la guérison de ce Prince. Cette Eglise fut bâtie sur un dessein du fameux Bramante, et elle étoit désservie par des prêtres mercenaires. C'est ce précieux dépôt, que la Ville de Pavie voulut confier aux Barnabites. Jusques là ces Religieux avoient persisté dans leur première résolution de ne point étendre leur Institut hors de la Ville de Milan. Deux raisons les portèrent à s'en départir en cette occasion. La dévotion à la Vierge, dont le culte étoit le principal objet de la nouvelle fondation, et les secours que l'Université de Pavie pouvoit leur fournir pour l'instruction de leur jeunesse.

On nomma trois sujets des plus distingués de l'Ordre pour cet établissement. Alexandre étoit le plus jeune. On le chargea de presque toutes les fonctions du ministère à la fois. La charité, qui peut tout, lui donna les forces nécessaires pour se faire tout à tous. Il édifia par la parole et par l'exemple, et contribua de tout son pouvoir au bien qu'on attendoit du nouvel Institut. Il joignit à l'exercice de la prédication l'assiduité au Confessional; il instruisoit les enfans, et les simples, visitoit les malades, les hôpitaux, et les prisons, assistoit les mou-

rans. Ses vertus lui gagnèrent l'estime et l'affection de tous les citoyens. Des personnes de toute condition s'empressèrent de se mettre sous sa conduite, et lui confièrent la direction de leur conscience. Il recevoit les pénitens avec douceur; mais cette douceur étoit un attrait utile et suave pour leur inspirer l'amour de la pénitence, et leur rendre le fardeaux de Jesus Christ plus léger, sans lui rien ôter de son poids. Jamais il n'usa d'indulgence en faveur du relâchement, jamais il ne connut ces ménagemens trompeurs, sources d'un aveuglement funeste, dont Dieu punit quelque fois la tiedeur des Chrétiens, qui touchés d'un foible désir de leur salut cherchent à se partager entre Dieu et la créature.

Il coopéra puissamment aux deux principaux objets qui exercèrent d'abord le zèle des nouveaux Religieux, suivant l'esprit de leur Institut, je veux dire la fréquentation des Sacremens, et l'établissement des écoles de la Doctrine Chrétienne; deux moyens également nécessaires et efficaces pour la réforme des mœurs. Le Bienheureux n'oublia rien pour ranimer la dévotion des fidèles envers l'auguste Sacrement des Autels. La ferveur de ses exhortations, le renouvellement que l'on remarqua en quelques personnes qu'il conduisoit à la perfection par le fréquent usage des Sacremens contribuèrent beaucoup à étendre cette sainte pratique, et à multiplier les fruits précieux qu'elle produit, quand on y apporte les dispositions requises.

Alexandre fit surtout beaucoup de fruit parmi les étudians de l'Université. Il eut le bonheur d'en ramener plusieurs de la vie licentieuse, qu'un préjugé absurde faisoit presque regarder comme l'apanage de la profession des études. Les uns touchés de la sainteté de sa vie se mettoient sous sa direction; d'autres attirés par la réputation de son savoir recouroient à lui pour être instruits, et il se servoit de cette attrait pour les conduire à la piété. Il rapporte lui même, que dix étudians s'étant adressés à lui pour être exercés sur les matières dont ils prenoient des leçons a l'Université, il ne voulut commencer cet exer-

cice qu'après les avoir disposés à se confesser, et à se communier, *afin que tout se fît*, dit il, *au nom du Seigneur*, et il les recommanda aux prières de la Communauté de S. Barnabé.

Quelques uns poussoient la ferveur jusq'à demander d'être reçus dans la Congregation; mais Alexandre éprouvoit leur vocation avec beaucoup de soin. Il ne vouloit que des sujets qui pussent devenir de bons ouvriers dans la Vigne du Seigneur. Un jeune étudiant, après avoir vécu dans la dissipation, vint se présenter à lui pour prendre l'habit Religieux. Alexandre lui demanda le motif de cette résolution. Le jeune homme répondit que *connoissant sa facilité à suivre l'impression de l'exemple, il espéroit, que lui seroit aisé de se redresser, et de bien vivre avec des gens de bien*. Le B. fut ravi de son ingénuité, il lui prescrivit sur le champ quelques pratiques de piété, et ne fut pas moins touché de la promptitude et de la docilité, avec laquelle il s'y soumit. Il continua de le voir et de le cultiver, reconnut en lui d'excellentes dispositions, et il témoigne, que sans les bruits qui avoient couru sur son compte, il en auroit été pleinement satisfait. Néanmoins, dit-il, la flexibilité de cet âge, et la miséricorde de Dieu, qui m'a retiré moi-même de mes égaremens, me donnent lieu de concevoir la même espérance pour lui. Telle étoit l'humilité d'Alexandre, et la suavité d'esprit toute évangélique avec laquelle il savoit tempérer son zèle pour le rendre plus efficace, et ramener au bercail les brebis égarées. Ce trait montre combien il importe de garentir les jeunes gens de la contagion des mauvais exemples. On se forme le plus souvent sur la conduite de ceux que l'on fréquente, parce qu'on veut plaire à ceux avec qui l'on vit, et qu'on ne peut leur plaire qu'en vivant comme eux. On ne fait point assez d'attention dans la société sur la force de l'exemple soit pour dépraver un bon naturel, soit pour redresser ceux qui sont mauvais.

Entre les jeunes gens qui s'attachèrent particulièrement au Bienheureux, nous ne devons pas oublier Jof-

frede Asinari d'Asti de la branché de S. Marsan, que le B. trouva déjà très instruit dans la langue Grecque, qui entra dans la Congrégation où il prit le nom de Grégoire, et qui fut un des plus intimes confidens de S. Charles.

Alexandre ne travailla pas avec moins de succès au rétablissement des écoles de la Doctrine Chrétienne, dont le P. Omodei son confrère fut le principal promoteur. Il cherchoit dans les rues les enfans abandonnés, les attiroit avec douceur, et leur faisoit apprendre et goûter les salutaires maximes de la Religion. Il réveilla le zèle de quelques Ecclésiastiques qui se firent un devoir de le seconder dans cette excellente œuvre de charité. On vit refleurir peu à peu le écoles de la Doctrine Chrétienne premièrement dans la Ville et ensuite dans tout le Diocèse. Les Barnabites furent chargés de quelques unes de ces écoles, et les autres suivirent la même direction. Pour le maintien de cette bonne œuvre on établit une Congrégation générale, où les Directeurs de toutes les écoles s'assembloient pour rendre compte de l'état de chacune en particulier et délibérer sur les moyens d'en avancer les progrès et de remédier aux abus qui pouvoient s'y glisser. L'Evêque de Pavie Hippolite De Rossi depuis Cardinal favorisa de tout son pouvoir ce pieux établissement. Il donna aux Barnabites le bâtiment de l'Eglise Paroissiale des SS. Sixte et Modeste, qui fut joint à leur Collège, et destiné pour le lieu des assemblées. Cette Congrégation subsiste encore aujourd'huy sur le même pied. Elle a divers officiers chargés des différentes fonctions, et celle de Visiteur Général continue à être exercée par un des Religieux de cette maison. Les fruits abondants qu'elle n'a cessé de produire, sont encore des suites de l'ordre que le P. Omodei et le B. Alexandre établirent avec une sage prévoyance dans la première institution.

Au milieu de tant d'occupations, le B. ne négligea pas ce qu'il devoit à sa Communauté, dont il exerça différentes charges. Il acheva et orna l'Eglise, et il enrichit la Bibliothéque. Son père voulant lui laisser une nou-

velle pension viagère de cinquante écus, il la refusa nettement pour son propre usage, et ne l'accepta du consentement des Supérieurs qu'à condition qu'elle seroit employée pour les fraix des études, dont les progrès lui tenoient extrêmement à cœur. Dans l'état de simple Religieux sa vie fut un modèle d'obéissance. On conserve à S. Barnabé une lettre d'excuse au Général par laquelle il lui demande pardon d'avoir écrit un billet sans la permission du Supérieur local de Pavie, ajoutant que comme c'étoit la première fois qu'il étoit tombé dans cette faute il espéroit que ce seroit la dernière. Quand il fut fait Supérieur, il eut toujours devant les yeux la maxime de l'Evangile que celui qui est le premier, doit se faire le dernier; tâchant d'imiter le Sauveur qui dit de lui même qu'il étoit venu, non pour être servi mais pour servir. Un jour ayant été appellé à la porte du Collège pour recevoir une charge de blé que son père envoyoit à la Communauté, il ne voulut pas souffrir qu'on fit venir des porte faix: Pourquoi dédaignerions nous, dit-il, de nous charger nous mêmes des bienfaits que le Ciel nous envoye. Il mit aussitôt la main à l'œuvre et engagea par son exemple les autres Religieux à se prêter de bonne grace à un travail pénible et que la vanité fait regarder comme humiliant. Alexandre chérissoit ainsi l'abjection dans la maison du Seigneur et aimoit à paroître petit aux yeux des hommes.

CHAPITRE VII.

Alexandre enseigne la Philosophie et la Théologie. Idée de sa méthode. Sa discrétion, sa modération dans la dispute.

Les Supérieurs ayant établi le cours des études dans le Collège de Pavie, Alexandre fut nommé pour régenter. Il enseigna d'abord la Philosophie et ensuite la Théologie. La solidité de l'enseignement et la clarté de la méthode donnèrent beaucoup de réputation à son école et lui attirèrent des externes. La justesse de son goût en fait

de Philosophie lui fit retrancher les subtilités des commentateurs pour s'attacher au texte d'Aristote, le premier des Philosophes qui ait lié par un ordre méthodique les principes généraux des connoissances humaines, et réduit en corps de science les parties les plus intéressantes de la Philosophie. Il expliqua la Logique sur le texte Grec qu'il faisoit interprêter à ses autres disciples par D. Grégoire Asinari, ayant reconnu par sa propre expérience l'insuffisance des versions Latines. Cette métode avoit d'ailleurs le double avantage d'exercer les jeunes gens dans la langue Grecque, et de leur faire apprendre la Logique dans les écrits de celui qui l'a le premier réduite en art. Il composa en faveur de ses élèves quelque petit rudiment pour leur faciliter l'étude du Grec. Il sentit la necessité de la Géometrie pour cultiver la Philosophie avec succès malgré les préjugés de son siècle, où le nom de cette science étoit à peine connu dans les écoles. Il en prit des leçons sous un maître Flamand qui se trouvoit alors à Pavie. Son père contribua beaucoup à lui inspirer du goût pour cette science, en lui répétant ce qu'il avoit souvent ouï dire au célèbre Cardinal Contarini que l'étude de la Géométrie lui avoit été d'un grand secours en plusieurs occasions. Ce n'est pas que la Géométrie soit applicable à certaines combinaisons morales qu'on ne peut assujettir ni au calcul ni à la démonstration, et dont on ne peut bien saisir le résultat que par un sens droit, joint à l'expérience et à une certaine délicatesse de tact, qui fait sentir ce que l'esprit a souvent de la peine à démêler. Mais la Géometrie peut servir à former ou nourrir l'esprit de suite et d'application qui est nécessaire dans toutes les affaires.

Pour la Théologie il avoit étudié à fond la Somme de S. Thomas et celle de S. Bonaventure. La première surtout lui étoit si familière qu'on disoit que si elle se fût perdue, il auroit été en état de la rétablir mot pour mot. Cette Somme contient tout ce que la Théologie a de plus sublime et de plus profond. Elle est surtout très utile pour apprendre à s'énoncer avec précision sur les

articles les plus essentiels de la Religion. On n'a pas de meilleur livre en fait de morale. Les grands principes de cette science y sont développés avec une netteté admirable, et leur enchaînement forme le système le plus suivi et le plus complet qui ait encore paru. On sait que Grotius même avouoit qu'il n'y avoit rien de comparable en ce genre.

A l'étude de la Scholastique Alexandre joignit celle des Péres, de la Controverse, et du Droit Canon. Il n'avoit point encore paru de livre *d'Institutions* au Droit Ecclésiartique analogue aux Institutes de Justinien pour le Droit Civil. C'étoit un vuide dans cette science, dont personne ne s'appercevoit. Alexandre en conçut le premier l'idée et le projet. Il le fit goûter à Marc Antoine Cucchi Professeur de Droit Canon à Pavie, qui travailla longtems à former le plan de cet ouvrage, à le digérer et à le composer. Il prit les conseils de plusieurs personnes eclairées, entr'autres du B. Alexandre, et du célèbre Vida Evêque d'Albe en Piemont. Enfin le livre vit le jour, et l'auteur dit positivement dans sa préface qu'il n'avoit point encore paru d'ouvrage dans ce genre. Le vrai génie consiste à découvrir les accroissemens dont les connoissances humaines sont susceptibles; et le B. fit paroître la justesse et l'étendue de ses vues en contribuant à donner naissance à une branche nouvelle et très importante de la science Ecclésiastique.

Vida auroit souhaité qu'on eût donné force de loi à ces Institutions, croyant apparemment qu'il seroit utile de réduire à certains chefs principaux le grand nombre des matières répandues dans la vaste compilation du Droit Canon. Il est vrai cependant qu'on pourroit faire aujourd'huy un meilleur ouvrage que celui de Cucchi.

Alexandre avoit soin de se préparer à l'étude par la prière: et c'est là où il puisoit cet esprit de piété qui animoit ses leçons et qu'il tâchoit d'inspirer à ses disciples. En donnant avis au Supérieur Général de l'arrivée de quelques étudians: *le Seigneur, dit-il, veuille leur faire la grace de joindre aux lumières de la science le feu de*

la charité. C'est-ce que nous désirons tous; et c'est à quoi je ne manquerai pas d'employer mes soins et le peu d'habileté que le Seigneur m'a donnée et dont j'ai si mal usé.

Il savoit proportionner la culture aux talens. Il ne croyoit pas que l'on dût conduire les grands génies par la même route que les esprits ordinaires. Il étoit bien aise que les premiers joignissent les agrémens de la littérature à une étude solide de la Théologie; il leur en ménageoit le loisir et les moyens, et croyoit qu'ils n'en seroient que plus propres à exercer avec fruit les différentes fonctions du ministére Ecclésiastique. Ayant communiqué à son Père la difficulté qu'éprouvoit un de ses élèves dans des études un peu abstraites, le sage Vieillard lui écrivit de ne pas se rebuter, que les jeunes gens qui ont un fond d'esprit cultivé par les belles lettres, ne se plient que difficilement à des discussions sèches et épineuses, mais qu'en persistant ils y prennent goût insensiblement et font ensuite des progrés rapides.

Extrémement attentif à ménager les forces de ses élèves, il évitoit de les fatiguer par une rigueur déplacée, et tâchoit au contraire de leur procurer les secours et les adoucissement nécessaires pour les soutenir dans le travail et avancer leurs progrès. Un de ses étudians, jeune homme de grande espérance, mais d'une santé délicate, ne pouvoit supporter le maigre, et souffroit notablement à se lever à l'heure de matines. Le Bienheureux demanda une dispense pour lui sur ces deux chefs, allégnant une maxime de S. Bernard que plus un sujet est propre à glorifier le Seigneur, plus on peut user de condescendance envers lui en bien de choses pour l'utilité commune. Ayant été lui même chargé de faire en même tems des leçons de Philosophie et de Théologie, il représenta combien lui étoit difficile de remplir ce double engagement en assistant régulièrement, comme il faisoit, à tous les exercices de la Communauté. Il demanda en consequence ou d'être déchargé de l'une de ces deux leçons, ou d'être dispensé d'assister le matin au chœur avec les autres, pour avoir

plus de tems à étudier. La demande de cette dispense dans un Religieux si fervent ne venoit sans doute ni de pusillanimité, ni de peu d'attachement aux observances de la règle; mais elle prouve combien il étoit pénétré de la vérité de cette maxime; que pour la gloire de Dieu et le service du prochain, il faut que les emplois qui concernent l'instruction, soient remplis le mieux qu'il est possible.

Pour remplir à la lettre les devoirs que l'Apôtre prescrit à ceux qui sont chargés de l'enseignement, Alexandre évitoit toutes les questions frivoles et inutiles, qui ne se rapportent point à l'édification, et faisoit d'ailleurs paroître beaucoup de douceur et de modération dans la dispute. Se trouvant un jour dans une assemblée, quelqu'un lui demanda ce qu'il pensoit du salut de Salomon; le Bienheureux exposa modestement son sentiment et les raisons qui devoient faire craindre pour sa réprobation. Un des assistans qui étoit d'une opinion différente, éleva aussitôt la voix, lui dit durement qu'il se trompoit, et entreprit de le convaincre. La situation étoit délicate pour l'amour propre, surtout dans un savant. Le Bienheureux céda et termina la dispute, en disant qu'il souhaitoit de tout son cœur que son adversaire eût raison.

Il faisoit beaucoup de cas des exercices publics. Il trouvoit que les jeunes gens s'y préparoient avec plus d'ardeur; et c'est autant de gagné, que le succès est plus propre à leur élever l'ame, et à leur inspirer de l'assurance et de la fermeté. D'ailleurs il est juste, disoit-il, que ceux que l'on destine à instruire les autres, commencent à donner au public quelque preuve de leur capacité.

Le Seigneur qui avoit réuni dans Alexandre les talens et les vertus les plus propres pour l'enseignement, répandit une abondante bénédiction sur ses travaux, et l'on vit sortir de son école des Religieux fervens, des Prélats pleins de lumières et de zèle, des Magistrats respectables, qui conservèrent pour leur maître un attachement et une reconnoissance sans bornes.

CHAPITRE VIII.

Alexandre prend le bonnet de Docteur à Pavie. Il est aggrégé à l'Université. Il combat l'erreur avec zèle, et ménage les personnes avec charité. Services qu'il rend à l'Evêque de Pavie. Il assiste au Synode, et ensuite au premier Concile Provincial de Milan.

Pour donner plus de poids aux instructions d'Alexandre et les rendre par conséquent plus utiles, les Supérieurs jugèrent à propos de lui faire prendre ses grades à l'Université. Alexandre y acquiesça par obéissance. Comme il commençoit à s'y préparer, le P. Antoine Augusta Général des Conventuels de S. François vint à passer par Pavie. Le Bienheureux souhaitoit prendre le bonnet de la main de ce Général, qui de son côté ne souhaitoit pas moins de le lui conférer. Il fallut donc hâter la fonction. Il étoit d'usage de soumettre l'aspirant à un examen particulier pour s'assurer de sa capacité. L'Université jugea cette épreuve inutile à l'égard du Bienheureux, et l'en dispensa. On lui assigna pour matière de l'examen public deux leçons à faire sur le livre du Maître des Sentences, l'une sur l'unité du Principe créateur, l'autre sur les Sacremens en général. Les plus anciens et les plus qualifiés du Collége voulurent honorer cet acte par une distinction particulière, en proposant eux mêmes les difficultés; tandis qu'on laissoit ordinairement aux plus jeunes Docteurs le soin de disputer dans ces sortes de fonctions. Le B. n'avoit eu qu'une demi-journée pour se préparer sur les articles qu'on lui avoit assignés, c'est à dire la moitié du tems qu'on accordoit aux autres, et ne laissa pas que de soutenir son acte avec le plus grand éclat. Non seulement on lui conféra les grades; mais il fut immédiatement aggrégé au Collége de la Faculté de Théologie. Le B. attribuoit aux prières de sa communauté le succès de cet acte, qui se passa le 28. Mai 1563.

Il s'étoit déjà fait connoître en cette Université dès

l'an 1561. lorsqu'il fut prié par un professeur, nommé Philippe Zaphire, de continuer ses leçons pendant un voyage qu'il devoit faire à Naples. Il refusa par modestie en 1562. une Chaire qui lui fut offerte par le Recteur de la faculté des arts. Le Seigneur Nicolas Boldoni lui en offrit une autre en 1566., et il la refusa par le même motif. Il ne put cependant éviter d'être fait Doyen de la Faculté de Théologie en cette même année; et c'est ainsi que l'Université de Pavie, si célèbre par son ancienneté et par les grands hommes qu'elle a toujours produits, s'honora Elle même en honorant un sujet qui avoit mérité son estime et celle du public.

La qualité de Docteur ne fut pas pour le Bienheureux un titre oisif ou une vaine décoration; il la regarda comme un nouvel engagement contracté à la face de l'Eglise de veiller avec plus de soin que jamais à la conservation du précieux dépôt de la doctrine. C'est ce qu'il fit en 1564. avec autant de zèle que de succès. Un Prédicateur avoit débité en chaire des maximes scandaleuses qui tendoient à éloigner les fidèles de la fréquentation des Sacremens. La nouveauté de la doctrine excita des disputes, il se forma des partis, et l'erreur ne manqua pas de partisans. Alexandre crut devoir s'opposer au progrès de la séduction. Après avoir pris l'avis de quelques personnes sages et éclairées, il alla trouver le Prédicateur et tâcha de le ramener par la voie de la correction fraternelle. Celui-ci loin de céder aux charitables avis du serviteur de Dieu, soutint ses opinions avec opiniatreté, et les reproduisit en public avec plus de chaleur qu'auparavant. Cependant le scandale augmentoit. Le Serviteur de Dieu pour accomplir toute justice, après avoir essayé envain la voix de la douceur et de la persuasion, eut recours à l'autorité de l'Evêque, lui présenta quatre propositions contraires à la doctrine du Prédicateur, et s'offrit d'entrer en dispute avec lui en présence du Prélat et de la Faculté de Théologie. Le Prédicateur craignant l'issue de cette affaire, tâcha de s'excuser et promit de mieux expliquer ses sentimens: il pria même le Bienheureux de

retirer son écrit des mains de l'Evêque. Alexandre voyant que le Prédicateur avoit réparé le scandale, ne manqua pas de retirer l'écrit et de le déchirer aussitôt, voulant effacer autant qu'il étoit en lui le souvenir d'une affaire qui pouvoit nuire à la réputation de son prochain. C'est ainsi que le zèle chrétien s'efforce de détruire l'erreur, en ramenant par la voie la plus douce ceux qui ont le malheur de s'égarer, et tâche de leur faciliter le retour à la vérité, en couvrant autant qu'il est possible, la honte et l'humiliation de leur chûte. La vérité ne peut compatir avec l'erreur, mais la vérité approuve tous les ménagemens qu'une charité ingénieuse sait mettre en œuvre pour épargner, autant qu'il se peut faire, la confusion de l'erreur à celui qui retourne à la vérité.

Par cet esprit de modération Alexandre souffroit avec une patience invincible les injures qui le regardoïent personnellement. Il fut un jour cruellement insulté en public par une troupe d'étudians licencieux, excités par un concurrant jaloux de sa réputation. Il souffrit sans se plaindre et sans marquer la moindre émotion.

Par une suite de son attachement pour la vérité il refusa de signer, à la réquisition d'un Prélat, un certificat, dont l'énoncé étoit susceptible d'un faux sens. On exigeoit cette signature pour favoriser l'élévation d'un personnage à une haute dignité. Des personnes très respectables n'avoient pas fait difficulté de signer, croyant sauver la vérité de leur témoignage par l'interprétation qu'on pouvoit donner à l'ambiguïté des termes. Alexandre fut plus scrupuleux, et on ne put obtenir sa signature que lorsqu'on eût dressé le certificat de manière qu'il put s'assurer que son témoignage n'étoit rendu qu'à la vérité.

Tant d'excellentes qualités lui attirérent toute la confiance de l'Evêque de Pavie, qui le fit Examinateur Synodal, le nomma son Théologien, et voulut l'avoir avec lui dans le cours de ses visites. Il le chargea en 1565. des Conférences des cas de conscience pour l'instruction de son Clergé. Alexandre en informa le Général par une lettre où il dit, qu'il avoit résolu de suivre l'ordre de Sa-

vonarole, qui lui paroissoit succinct et sûr, suivant en tout les sentimens de S.Thomas. Comme les exemplaires de ce livre étoient fort rares, il songea à le faire réimprimer, en y ajoutant les censures portées par le Concile de Trente, un traité du mariage, un recueil de ses propres décisions, et enfin le Cathéchisme des Ordinands et des Confesseurs. Il démanda au Supérieur la permission de faire imprimer ces additions, ensuite des instances réitérés qui lui en furent faites; souhaitant néanmoins que son nom n'y parut point, *quoique*, dit-il, *quand je voudrois tirer vanité de cet ouvrage, je sens que c'est trop peu de chose pour en espérer la moindre ombre de gloire.*

Cependant le grand S. Charles venoit d'être pourvu de l'Archevêché de Milan. Malgré son empressement à se rendre dans son Diocèse, les besoins de l'Eglise Universelle et les ordres du Pape le retenoient encore à Rome. Mais il eut soin d'envoyer au plutôt Nicolas Ormanette, Prélat d'un rare mérite, en qualité de grand Vicaire, pour préparer les voies à la réformation qu'il méditoit. Ormanette convoqua le Synode, et y invita le B. Alexandre, voulant profiter des lumières d'un homme qui s'étoit acquis une si haute réputation par les services qu'il ne cessoit de rendre à l'Eglise et à l'Evêque de Pavie.

Bientôt après S. Charles vint lui même à Milan pour y tenir son premier Concile Provincial. Il n'oublia pas Alexandre entre les grands hommes qu'il y appella et qu'il consulta sur les matières importantes qui devoient s'y traiter. Le B. y assista en qualité de Théologien, et dressa quelque chapitre du Concile. C'est sans doute un des traits les plus glorieux de la vie du Serviteur de Dieu d'avoir eu quelque part à ces réglémens pleins de sagesse, qui ont rendu les Conciles Provinciaux de Milan si célébres dans toute l'Eglise. S. Charles conçut une si haute estime de la capacité d'Alexandre qu'il souhaita dès lors le retenir à Milan; mais il ne put le refuser aux prières du Marquis Dominique Sauli son père, qui s'étant déchargé de ses emplois, s'étoit retiré a Pavie pour se

mettre sous la direction spirituelle de son fils. Le P. Bésozzi Général de la Congrégation, à qui le Marquis avoit écrit pour le retour d'Alexandre à Pavie, lui répondit qu'il pouvoit le lui laisser jusqu'à la tenue du Chapitre prochain, mais que passé ce terme, il ne répondoit de rien.

Alexandre passa encore deux ans à Pavie dans cette varieté d'emplois et d'occupations que nous venons de détailler. Il est étonnant qu'un seul homme ait pû faire tant de choses, et les faire si bien. Mais l'esprit d'ordre facilite tout, et l'attention à éviter toute superfluité soit dans l'étude soit dans les affaires, fait gagner bien du tems.

CHAPITRE IX.

Alexandre est elû Général de sa Congregation. Sa conduite dans le Gouvernement.

Au mois d'Avril 1567. les Barnabites assemblèrent leur Chapitre pour l'élection du Général. Alexandre y assista comme député du Collège de Pavie. Nommé Président du Chapitre, il se consola de cette distinction passagère par la pensée qu'elle ne devoit durer que peu de jours. Bientôt les vœux se réunirent en sa faveur, et il fut élu Général à l'âge de trente deux ans. Il en fut frappé d'autant plus vivement, qu'il ne lui étoit pas même venu dans l'idée qu'on pût songer à lui. Il représenta son insuffisance avec toute la force que lui inspiroit le profond sentiment qu'il avoit de son indignité; mais il fallut ceder. La violence que lui causa ce sacrifice parut dans l'émotion avec laquelle il sortit de l'assemblée pour aller répandre ses larmes aux pieds des autels.

Sa conduite dans le gouvernement justifia la sincerité de son humble résistance. Loin d'affecter cet esprit de hauteur que l'Evangile réprouve dans ses ministres, il tâcha de se rendre le modèle de ceux qu'il devoit conduire. Non seulement il ne relâcha rien de son exactitude à

observer la règle, il augmenta encore la rigueur de ses jeûnes et de ses austérités, et s'attâcha avec une nouvelle ferveur à toutes les pratiques de la pauvreté et de la mortification réligieuse. Jamais il ne voulut permettre qu'on le servît à la chambre; il servoit lui même les autres, et se faisoit un plaisir d'aider les domestiques dans les fonctions les plus pénibles; aimant à s'occuper du travail des mains si conforme à la nature et à la première destination de l'homme, et si fort recommandé par les saints Fondateurs des Ordres Monastiques. Il ne négligea rien pour procurer toute sorte d'assistance et de soulagement aux vieillards et aux infirmes; et il les servoit avec une patience et une affection, qui marquoient bien que la charité ne trouve rien de dur ni de rebutant dans le service du prochain.

La pureté de sa vie faisoit respecter sa vertu, et il la rendoit aimable par sa douceur. Il n'usoit de rigueur qu'à la dernière extrémité, et toujours malgré lui. Il disoit que c'est par l'amour, et non par la crainte, qu'on doit conduire les personnes qui ont de l'éducation et des sentimens. Quand il falloit corriger quelqu'un il le prenoit en particulier, et aprés lui avoir marqué l'estime qu'il faisoit de ses bonnes qualités, il tomboit insensiblement sur le défaut qu'il avoit à lui reprocher, et l'exhortoit à l'amendement par les motifs les plus capables de le toucher. Ces sortes de remontrances où le zèle se montroit sans amertume et avec toute la tendresse d'un père, manquoient rarement de produire leur effet. Il résistoit avec fermeté aux Religieux, qui cherchoient à s'autoriser de la protection des grands pour introduire des relâchemens dans la discipline.

Il dressa les Constitutions des Novices, et mit en vigueur le réglément des études qu'il avoit fait autrefois par ordre des Supérieurs, et qui n'a besoin que d'être bien observé pour former de grands hommes. Il veilloit avec une scrupuleuse attention sur le choix et sur la conduite des jeunes gens qu'on admettoit dans l'Ordre, persuadé que c'est de la bonne ou mauvaise éducation qu'on

leur donne, que dépend en grande partie la conservation ou le dépérissement de toute societé. Il aimoit à s'entretenir familièrement avec eux, et ne dédaignoit pas de prendre part à leurs amusemens. Par ce moyen il les connoissoit mieux, il gagnoit leur amour et leur confiance, et s'en servoit avantageusement pour leur inspirer le goût de l'étude et de la piété.

Il disoit qu'il pouvoit dispenser pour un plus grand bien de toutes les autres observances de la règle, mais non de la prière qui est la nourriture de l'ame.

Il avoit un grand zèle pour la maison du Seigneur, et pour tout ce qui regarde la décence du culte. Il enrichit et orna l'Eglise de S. Barnabé. Il fit faire le maître Autel qui fut consacré par S. Charles, et y plaça le précieux Reliquaire que ce Saint Cardinal avoit reçu du Pape Pie IV. son oncle, et dont il fit présent au Bienheureux. Pour perpétuer le souvenir et la reconnoissance d'un don si cher a tout l'Ordre, on y a joint cette courte inscription:

SACRVM
PII·IV·P·MAX·
AC·D·CAROLI
DONUM

Il introduisit l'usage du Breviaire et du Missel réformés par S. Pie V., et confirma ce que les Fondateurs avoient établi touchant l'uniformité de la Psalmodie, voulant à l'exemple de S. Athanase et de S. Isidore, qu'on récitât l'Office sans chant, mais d'une voix haute, distincte, articulée, et avec les pauses convenables. Il ne pouvoit souffrir dans les Eglises ces musiques profanes qui font retentir dans le Sanctuaire les accords du Théâtre, et qui sont plus propres à distraire les fidèles qu'à leur inspirer des sentimens de piété et de componction.

Il recommandoit soigneusement à ceux qui étoient chargés de l'administration du Sacrement de Pénitence, d'attirer les pénitens par la douceur, mais sans s'écarter des règles indispensablement établies pour les disposer à la grace de la réconciliation. La conduite des confesseurs

repondit si bien à ses pieuses intentions, qu'il étoit passé en proverbe qu'il ne falloit pas aller à confesse à S. Barnabé quand on ne vouloit pas se convertir sincèrement.

L'ordre et la régularité qui régnoient dans cette Eglise, le choix et la distribution des ornemens, la propreté des vases sacrés, la dignité des cérémonies, l'assiduité des ministres, la gravité de leur maintien, tout annoncoit la présence du Dieu vivant dans son temple, et faisoit respecter la majesté du lieu Saint. S. Charles eut toujours une dévotion particulière à l'Eglise de S. Barnabé, et il recommandoit aux Prélats qui venoient le voir, de la visiter et de l'examiner soigneusement comme une modèle de la décence et de la propreté convenable aux Eglises.

CHAPITRE X.

Avantages que le B. procure à son Ordre. Sa prudence et son désinteressement dans l'administration.

L'Ordre des Humiliés, qui avoit autrefois édifié l'Eglise par sa ferveur et sa régularité, et qu'on prétend même avoir rendu un service important à la société, en introduisant dans la Lombardie les manufactures de laine et des étouffes d'or et de soie, étoit tombé au seizième siècle dans un affreux relâchement. Cet Ordre étoit composé de 94. maisons sous le nom de Prévôtés, riches de plus de 30. m. écus d'or de revenu, et comptoit à peine 160. profès. Les Prévôts vivoient dans le lùxe et dans les plaisirs, les inférieurs sans discipline et sans frein se livroient à la crapule et à la débauche.

L'un de ces Humiliés nommé Louis Bascapé, d'une noble et ancienne famille de Milan, fut touché de cette effroyable licence, et conçut, quoique fort jeune, le dessein d'établir quelque sorte de régularité dans la maison de S. Jacques de Crémône, où il faisoit sa résidence. Il

fit pour ce sujet plusieurs voyages à Milan, et eut occasion de connoître les Réligieux de S. Barnabé. Il demanda au Ven. P. Morigia, l'un des Fondateurs, deux de ses Religieux pour l'aider dans l'exécution de son dessein. Les deux Barnabites lui furent accordés, et ils réussirent par leurs discours et par leurs exemples à gagner quelques sujets de cette Communauté, qui commencèrent à mener une vie plus édifiante et plus conforme à la sainteté de leur état. Ceux que la réforme allarma, se retirèrent, et furent remplacés par un petit nombre d'autres profès qui vouloient suivre l'esprit de leur vocation. Ainsi l'ancienne regularité fut en partie rétablie dans cette Prévôté, qui fut dès-lors appellée la maison de l'observance.

Tel étoit l'état des Humiliés lorsque S. Charles, Protecteur de cet Ordre, entreprit avec son zèle ordinaire d'y introduire la réforme. Il convoqua le Chapitre à Crémône, fit élire Général Louis Bascapé, et publia des réglemens pleins de sagesse, que l'invincible obstination des Prévôts rendit inutiles. Le S. Archevêque ne se rebuta pas, et entre les moyens de réforme que sa charité lui suggéroit, il conçut le projet de réunir les Humiliés aux Barnabites. On voit par ses lettres, qu'il avoit deux objets en vue dans cette réunion, l'un de réformer les premiers, l'autre de fournir aux seconds les moyens d'etendre leur Institut, dont il croyoit que la dilatation seroit utile à l'Eglise. Après avoir pesé les différentes manières dont l'union pouvoit s'exécuter, il s'étoit enfin déterminé à faire ensorte que l'Ordre des Humiliés fut conservé quant aux points substantiels de la règle : que les Barnabites en prénant le gouvernement joignissent le titre d'Humiliés à celui des Clercs Réguliers de S. Paul, et que leur Institut subsistât comme auparavant dans tout ce qui étoit de la substance et de l'integrité de leurs Constitutions. Pie V. gouta ce projet, et parut en souhaiter l'exécution. Cependant le Bienheureux actuellement Général et les Anciens de S. Barnabé craignirent qu'un tel mélange ne portât dans l'Ordre un levain d'in-

fection capable d'en altérer la pureté. Mais comme le Pape et S. Charles avoient également à cœur l'union, Alexandre sut allier dans une conjoncture si délicate tout devoir de justice à l'égard des premiers Pasteurs, et de sa propre Congrégation. Consulté par son Archevêque, il lui exposa sincèrement les moyens qu'il croyoit les plus propres pour effectuer l'union, si on la vouloit absolument, et en même tems il lui représenta toutes les conséquences qu'il avoit lieu de craindre pour son Institut. S. Charles pleinement satisfait de ses raisons écrivit le 25. Janvier 1570. à son agent en Cour de Rome, de se désister de toute ultérieure poursuite au sujet de l'union, allégant et approuvant les raisons de la répugnance des Religieux de S. Barnabé, fondées 1. Sur les embarras que l'union entraineroit après elle. 2. Sur l'impossibilité où se trouveroient les Barnabites de contenir les Humiliés qui leurs étoient Supérieurs en nombre. 3. Sur le dérangement que l'union causeroit dans l'esprit et le système de leur institution. Cette conduite du Bienheureux fit éclater la pureté de son désinteressement, et montra le peu de cas qu'il faisoit des plus grands avantages temporels au prix du bien spirituel de sa Congrégation, en refusant une offre qui la mettoit en possession de 94. grandes maisons, et de 30. m. écus d'or de revenu.

Cependant la Ville de Crémône édifiée des exemples des Barnabites, dont les uns avoient vêçu avec les Humiliés, les autres dirigeoient en qualité de Confesseurs le Monastère des Angéliques de S. Marthe, souhaitoit la fondation d'une maison de cet Institut. S. Charles toujours plein d'affection pour le Bienheureux et pour la Congrégation dont il a été le Bienfaiteur et le Père, saisit avec joie cette occasion de l'introduire dans la Prévôté des Humiliés de S. Jacques de Crémône. Louis Bascapé leur dernier Général obtint, après l'extinction de cet Ordre, la permission de se retirer chez les Barnabites, en retenant son premier habit. Il vécut parmi eux d'une manière très édifiante jusq'à sa mort arrivée en 1591. Les Barnabites obtinrent par la même voye une autre Prévôté dans la Vil-

le de Monza, célèbre par les Reliques et les précieuses antiquités que l'on y conserve, et par la couronne de fer avec laquelle on couronnoit autrefois les Rois d'Italie.

Le Bienheureux entra aussi en traité pour les fondations de Verceil, de Casal Capitale du Montferrat,et de Rome. Sa promotion à l'Episcopat ne lui permit pas d'y mettre la dernière main. La première ouverture pour Verceil fut faite par le Cardinal Guy Ferro Evêque de cette Ville, qui assista au premier Concile Provincial de Milan, et y reçut le bonnet des mains de S. Charles. Il connut dans ce Concile le B. Alexandre et l'estima toujours; mais l'établissement n'eut lieu que sous M. Bonomi son successeur.

La fondation du Collège de Casal fut une suite de l'affection qu'un jeune Seigneur de cette Ville, nommé Antoine Marie de l'illustre famille De la Valle, avoit conçu pour les Clercs Réguliers de S. Paul. Il étoit fils de Roland De la Valle Président du Sénat de Casal, connu des Jurisconsultes par différens ouvrages dont on a fait plusieurs éditions en Italie, en France, et en Allemagne. Antoine Marie étoit âgé de trente ans lorsqu'il se présenta au Bienheureux pour être reçu dans la Congrégation. Comme il pouvoit disposer de deux cens écus d'or de revenu, il résolut de les employer à la Fondation d'une maison de son Ordre dans sa Patrie. Son père lui donna toute sorte d'assistance et de secours pour l'exécution de son dessein; et S. Charles recommanda cet établissement au Duc de Mantoue par une lettre très honorable aux nouveaux Réligieux.

La maisons des Sauli partagée en plusieurs branches possédoit en commun le droit de patronage de la magnifique Eglise, et de l'insigne Collégiale dite des Sauli, où de Carignan dans la Ville de Gênes. Le Bienheureux souhaitoit y introduire les Barnabites, et quelques uns des Seigneurs de la famille s'y portoient avec empressement. Les écrivains de la vie d'Alexandre racontent qu'il fit un voyage à Gênes pour traiter cette affaire; mais que les conditions proposées par les Sauli n'étant pas de goût des Assistans, il ne jugea pas à propos de les accepter,

quoiqu'il eût fort envie de conclure le traité, et qu'il pût le faire de sa propre autorité.

Il faut que cette négotiation ait changé de face en différens tems. Sur la fin du Généralat du Bienheureux, et vers le tems de sa promotion à l'Episcopat, les principales difficultés venoient de Dominique Sauli son père, dont il ne put vaincre la répugnance à confier cette Eglise à un Corps de Réguliers. C'est ce que le B. écrivit de Gènes lors de son passage en cette Ville pour se rendre en Corse. Il écrivit encore six ans après au Général pour l'engager à réprendre le traité; mais ce fut sans effet.

Rien ne couta plus au Bienheureux dans l'exercice de sa charge que la triste nécessité de devoir soutenir un procès contre les poursuites d'un Ecclesiastique, qui prétendoit dépouiller la Congregation de la Prévôté de S. Barnabé, dont elle jouissoit depuis vingtdeux ans. Cet Ecclésiastique, dont la charité nous oblige de taire le nom, avoit eu cette Prévôté en commende, et l'avoit cédée aux Clercs Réguliers de S. Paul sous le gouvernement du Vén. Morigia, en conservant le titre et les revenus du bénéfice sa vie naturelle durant. La cession avoit été autorisée par une Bulle de Paul III. du 21. Aout 1545. L'Ecclésiastique pourvû d'un Canonicat songeat dans la suite à pourvoir un sien frère, qui étoit entré dans la Cléricature. Il chercha des prétextes pour revenir de la cession qu'il avoit faite, et résigna par un nouvel acte cette Prévôté en faveur de son frère. Il impétra par subreption une Bulle favorable, et intenta aussitôt un procès à la Congrégation. Alexandre qui étoit Général, se vit donc obligé de plaider pour la conservation d'un droit fondé sur la justice et la vérité. Il recommanda sa cause au Seigneur, et ordonna des prières communes dans tout l'Ordre. Mais la chicane n'entra point dans son cœur, et les embarras du procès ne purent ni altérer la paix de son esprit, ni rallentir sa charité envers sa partie dont la fraude fut enfin dévoilée. Il s'employa pour lui épargner le châtiment dont elle étoit menacée, avec plus d'ardeur encore qu'il n'en avoit fait paroître pour le soutien de sa

cause. S.Charles s'intéressa vivement en cette affaire. Il en écrivit à Nicolas Ormanette son agent en Cour de Rome en ces termes : *Vous n'ignorez pas les grands biens que les Pères de S.Barnabé font dans cette Ville, et combien je les affectionne et les protège pour l'innocence de leur vie et la sainteté de leurs exercices*. Et après avoir recommandé leur cause, il ajoute : *Je ne saurois recevoir un plus grand service de votre part, ni de la part de Sa Sainteté une plus grande marque de faveur, ni une assistance plus désirable dans le gouvernement de mon Diocèse*.

CHAPITRE XI.

Suite du Généralat d'Alexandre. Ses travaux dans l'exercice du ministère Evangélique. Services qu'il rend à S. Charles.

Les soins du gouvernement n'empêcherent pas Alexandre de vaquer à toutes les fonctions du ministère Ecclésiastique pendant les trois ans de son Généralat. Il prêchoit les jours de fête, le matin à S. Barnabé, l'après midi à la Métropole, où il expliquoit l'Ecriture Sainte. On couroit en foule à ses sermons. Les savants et les ignorants, les grands et le peuple y trouvoient une nourriture solide proportionnée à leur état et à leurs bésoins. S. Charles souhaitoit encore qu'il fit des leçons sur les Epitres de S. Paul dans la Chapelle de son Palais. Alexandre en conféra avec ses assistans, et ceux-ci n'ayant pas gouté la proposition, il ne crut pas devoir se charger d'une fonction si honorable.

La prédication d'Alexandre lui attira un concours prodigieux de pénitens. Il recevoit indifféremment et avec une égale charité les riches et les pauvres, n'envisageant dans les uns et dans les autres que des ames rachetées par le sang de Jesus Christ. Les familles les plus distinguées de Milan se mirent sous sa conduite. Il forma un grand nombre d'élèves à la piété, et l'on compte entr'

autres son neveu Alphonse Visconti, et Augustin Cusani, qui furent depuis Cardinanx, Nicolas Sfondrati, qui fut Pape sous le nom de Grégoire XIV, M. Bonomi l'un des plus grands Evêques de l'Eglise de Verceil, qui dans ses lettres se glorifioit de la qualité de fils spirituel du Bienheureux, le Prélat Cesar Speziani, dont Muratori a imprimé des maximes choisies de Politique à la fin de son traité de la Philosophie morale; maximes qui peuvent servir de règle et de modèle à ceux qui chargés du maniement des affaires veulent s'en acquitter sagement et chrétiennement.

Il eut la direction de plusieurs Monastères. Il rétablit la régularité dans celui de Sainte Marie Egyptienne. Il fut longtems Confesseur des Angéliques de S. Paul dont le nouvel Institut faisoit la gloire et l'ornement du Diocèse de Milan.

Les travaux Apostoliques du Bienheureux fructifierent au centuple parmi ces pieuses vierges, qui ont conservé jusqu'à ce jour l'esprit primitif de leur institution. Elles furent fondées pas Louise Torelli Comtesse de Guastalla sous la direction du Vén. Antoine Marie Zacharie premier fondateur des Clercs Réguliers de S. Paul.

Le B. contribua aussi per ses conseils et par ses soins à la réforme que S. Charle établit en plusieurs autres monastères de filles. Les Couvens ouverts à tout le mond donnoient lieu à des désordres scandaleux. Le S. Archevêque avoit résolu d'y établir une clôture semblable a celle des Angéliques, qui étoit fort resserrée. Les Religieuses furent allarmées, et comme elles avoient des puissans adhérens, elles excitèrent une violente tempête contre le saint Prélat. Le Duc d'Albuquerque Gouverneur de Milan le fit prier de modérer son zèle. Le Saint se trouva dans une grande perplexité, craignant également ou d'avilir son autorité en cédant mal à propos, où d'exciter de nouveaux troubles. Il consulta le Bienheureux, qu'il lui répondit que si les Religieuses persistoient dans leur désobéissance, il falloit tenir ferme et prendre des mesures pour les faires obéir; mais que si elles se mon-

troient disposées à la soumission, il pouvoit user de condescendance, et se contenter d'une clôture exacte sans l'exiger aussi rigoureuse que celle des Angéliques. Ce sage tempérament ramena la tranquillité. Les Religieuses touchées de l'indulgence de l'Archevêque s'humilièrent, et obéirent. La clôture fut établie et le scandale cessa.

En 1568. S. Charles fit un voyage à Mantoue d'ordre de Pie V. pour une affaire de la plus haute importance concernant la Religion et la foi. Les Historiens parlent de cette commission qui eut le plus heureux succès, comme d'un des traits les plus mémorables de la vie du S. Cardinal. Pendant le séjour qu'il fit dans cette Ville, il voulut profiter de quelques jours de relâche que lui laissèrent ses occupations pour les consacrer à la retraite, et s'y disposer à une confession générale. Il écrivit à S. Barnabé à fin qu'on lui envoyât un Directeur. Alexandre fut destiné pour cette œuvre, dont il n'y avoit qu'un saint, pour ainsi dire, qui pût s'acquitter dignement envers un autre Saint. S. Charles reconnut toute sa vie comme un trait de la miséricorde infinie de Dieu la grace qu'il lui avoit faite de lui ménager ce tems de propitiation pour ne s'occuper que de son salut. La bénédiction que Dieu répandit sur ce saint exercice se manifesta par un accroissement sensible de ferveur dans toute la conduite du pieux Archevêque. Sa vie devint plus intérieure et plus austère. Il retrancha plus sévérement que jamais de sa table et de son cortège tout ce qu'il alloit au delà du simple nécessaire, et il renouvella par l'avis du Bienheureux la généreuse résolution d'épargner beaucoup sur ses besoins pour fournir plus abondamment à ceux des pauvres.

Alexandre lui conseilla encore de se ménager quelques jours de retraite tous les six mois afin de se recueillir de l'agitation des affaires, et d'affermir l'union de son esprit avec Dieu. S. Charles profita aussi des lumières du Bienheureux au sujet de l'affaire qui l'avoit appellé à Mantoue, et le chargea en le renvoyant à Milan de quelques instructions rélatives au gouvernement de son Diocèse.

Le Bienheureux se trouva au Synode de cette année, et assista l'année suivante au second Concile Provincial.

Ce fut au mois d'Octobre de la même année 1569. qu'éclata la sacrilège conspiration des Humiliés contre la vie de S. Charles par un attentat, qui remplit d'effroi et d'admiration Milan, Rome, l'Italie, et toute la Chrétienté. Le scélérat qui prêta sa main à l'exécution du forfait, s'étoit déguisé en séculier, et s'étant glissé dans la chapelle du Palais où S. Charles avoit coutume de faire la prière du soir en commun, il tira sur lui une arquebuse chargée de plusieurs balles. Le Saint atteint aux vertèbres, sentit une impression qui lui fit craindre d'être blessé à mort, et il fit à Dieu le sacrifice de sa vie. Les balles devoient naturellement le percer; mais la providence du Tout-puissant veilloit sur ses jours, et la violence du coup meurtrier s'arrêta subitement au point marqué dans les Décrets éternels de celui qui a dit à la mer: *Tu viendras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin, et ici tu briseras tes flots corroucés*. On trouva le rochet du Saint noirci par une balle qui l'avoit atteint sans pénétrer plus avant, tandis qu'une autre balle entra de deux doigts dans l'épaisseur d'une planche qui étoit tout près. L'énormité de l'attentat, le miracle de la préservation si solennellement, si publiquement reconnu et attesté, pénétra les fidèles. Tous les corps vinrent féliciter leur Archevêque, et l'on fit des prières publiques en action de graces.

Le Bienheureux n'étoit pas en ville ce jour là; mais ayant appris ce qui venoit de se passer, il revint à Milan, et se rendit aussitôt au Palais de l'Archevêque. Le Saint assistoit à une Congrégation quand on lui annonça l'arrivée d'Alexandre: il se leve sur le champ, va au devant de lui, le prend en particulier, et lui raconte l'accident qui venoit de lui arriver, et lui demande quel fruit il en devoit tirer pour sa sanctification. Le Bienheureux ne craignit pas de lui dire, que c'étoit une occasion de s'humilier profondément devant Dieu, en considerant si ce n'étoit point pour quelque faute secrète que Dieu eût permis cet attentat, pour lui servir d'avertissement;

qu'il devoit bien examiner sa conscience, et voir s'il eût été en état de paroître au jugement de Dieu, au cas que sa miséricorde infinie n'eût suspendu l'effet du conp. Telles furent les paroles que l'Esprit de Dieu mit dans la bouche de son serviteur. S. Charles les gouta parce qu'il étoit digne de les entendre, et il se retira quelque tems après à la Chartreuse de Carignan pour les méditer dans la retraite et le silence.

Le Saint Cardinal avoit une entière confiance dans le Bienheureux; il le chargea de quelques négotiations très délicates, même avec des Princes Souverains. Alexandre s'en acquitta de manière à mériter de plus en plus l'estime de son Archevêque. C'est à cette confiance sans bornes que le public est redevable de la connoissance de plusieurs particularités très intéressantes de la vie du Saint, que le Bienheureux communiqua au Vén. Charles Bascapé son confrère, depuis Evêque de Novare, et que celui-ci a insérés dans l'excellente histoire qu'il publia le premier de la vie de S. Charles; histoire que les connoisseurs ne craignent pas de comparer à tont ce qu'il y a de plus parfait en ce genre, même dans l'antiqnité.

CHAPITRE XII.

Promotion d'Alexandre à l'Evêché d'Alérie en Corse.

Le Saint Pontife Pie V. si recommandable par la grandeur de son zéle et de ses entreprises, avoit formé le glorieux dessein de tirer de tous les Ordres Religieux des Missionaires remplis de l'esprit Apostolique, et de les envoyer par toute la terre porter la lumière de l'Evangile aux nations infidèles. Il fit demander aux Clercs Régutiers de S. Paul la liste des sujets qu'il croyoit les plus propres pour une si haute destination. Alexandre fit la réponse en qualité de Général. Le nom du Bienheureux réveilla dans le Saint Pontife le souvenir d'un homme qu'il avoit autrefois connu lorsqu'il fréquentoit les Con-

férences de S. Barnabé. Dans le même tems l'image du triste état où étoit reduite l'Eglise d'Alérie, s'offrit à son esprit, et il jugea qu'Alexandre étoit le Pasteur destiné par la Providence pour résusciter les foibles restes d'un Christianisme expirant dans cette indigente contrée de la Chrétienté. Il fit aussitôt parvenir à S. Charles par le Cardinal Alexandrin l'ordre de prendre les informations accoutumées. S. Charles reçut la lettre le 23. Décembre 1569., et la notifia au Bienheureux et aux anciens de la maison. Ils se jetèrent à ses pieds, le suppliant efficacement de vouloir employer tout son credit pour détourner le S. Père de cette résolution. S. Charles ne put se refuser à leurs prières, et écrivit la lettre suivante à Nicolas Ormanette.

„ J'ai notifié au Prévôt de S. Barnabé la résolution „ de Sa Sainteté de lui confier l'Eglise d'Alérie. Il a d'abord „ allégué son insuffisance par l'humble sentiment qu'il a „ de lui même; mais je n'ai pas voulu lui passer cette „ raison, connoissant trop bien les qualités qui l'en ren„ dent digne. Ainsi j'ai travaillé sans delai à instruire le „ procès, et à exécuter ce que M. le Cardinal Alexandrin „ m'a enjoint de la part de Sa Sainteté. J'enverrai le tout „ l'ordinaire prochain avec les informations que j'aurai „ pu me procurer de l'état de cette Eglise. Cependant je „ ne puis m'empêcher de mettre sous les yeux de S. Sain„ teté la grande peine que cette nouvelle a causé aux an„ ciens de la maison, lorsque je la leur ai annoncée. Ils „ disent, que l'éloignement d'Alexandre ne peut être que „ très préjudiciable à leur Congrégation, dont il est l'or„ nement et l'appui par ses lumières et par la prudence „ de son gouvernement. Et à dire vrai ils n'ont personne „ aujourd'huy qui l'égale en savoir, ni même qui soit „ aussi propre au gouvernement, les vieux n'étant plus „ en état d'en soutenir les fatigues, et les jeunes n'ayant „ pas encore assez de maturité. Ils craignent aussi que „ l'élévation d'un de leurs sujets à la dignité Episcopale, „ ne porte atteinte à l'esprit d'humilité et d'abaissement „ dans lequel cet Ordre est né et s'est maintenu jusqu'à „ ce jour; et ils m'ont prié de faire parvenir au S. Pè-

„ re leur crainte et leurs allarmes. De mon côté je ne „ dois pas oublier le dommage universel que va causer „ à cette Ville la perte d'un homme qui lui est utile en „ tant des différentes manières par la prédication, par le „ ministère de la pénitence et autres bonnes œuvres, par „ les pieux et bons offices qu'il ne cesse de rendre à tout „ le monde, et par la prudence de ses conseils dont je „ fais un usage presque continuel. Si après toutes ces re- „ présentations le S. Père juge qu'il doive rendre des plus „ grands services au Seigneur dans sa nouvelle vocation, „ il est enfant d'obéissance, et quoique il souhaite vive- „ ment que S. Sainteté le laisse dans une Congrégation „ où il a vêcu dix neuf ans en paix, il est prêt à se char- „ ger de la croix qu'elle voudra lui imposer. Je ne vou- „ drois pas d'ailleurs servir d'instrument pour empêcher „ le bien qu'il ne manquera pas de faire dans cette Isle, „ qui a, je crois, bien besoin d'un homme tel que lui.„

En même tems les Réligieux de S. Barnabé adressèrent leurs plus vives instances au Cardinal Jean Antoine Serbelloni leur Protecteur, pour le porter à joindre ses bons offices à ceux de leur Archévêque, à fin de retenir Alexandre dans la Congrégation ; mais il n'étoit plus tems. Le S. Pontife guidé, comme il est à croire, par une inspiration supérieure, crut devoir passer dans cette affaire sur les règles ordinaires, et sans attendre les informations accoutumées, assembla le Consistoire pour préconiser Alexandre. On suggera au Pape de mettre une pension sur cet Evêché, dont le revenu étoit assez considérable. Le Pape refusa de le faire, disant, qu'il connoissoit Alexandre, et que les biens de l'Eglise ne pouvoient être en meilleurs mains.

Cependant le Cardinal Serbelloni répondit en ces termes aux Religieux de S. Barnabé. „ Il a plu au S. Père „ de confier l'Eglise d'Alérie à Dom Alexandre votre Pré- „ vôt. S. Sainteté jugeant que le savoir et la vertu de ce „ Religieux n'exigeoient pas les informations qu'on a cou- „ tume de prendre pour les autres, l'a préconisé de son „ propre mouvement, sans avoir fait part à qui que ce

„ soit de sa resolution, qui a été universellement approu-
„ vée de tout le sacré Collège : de sorte que quand j'ai
„ reçu votre lettre, par laquelle vous m'exposez la pei-
„ ne que cette promotion vous fait, l'affaire étoit si avan-
„ cée qu'il n'étoit plus possible d'en revenir. Je me se-
„ rois fait d'ailleurs un très grand scrupule de traverser
„ le moins du monde une si sage élection, si convenable
„ au mérite du sujet et aux besoins du troupeau qu'on lui
„ confie : cependant je n'ai pas voulu laisser ignorer au
„ S. Père ce que vous m'écrivez, soit pour vous mar-
„ quer mon attention à vous obliger en tout ce qui de-
„ pend de moi, soit pour lui mieux faire connoître les
„ sentimens avec lesquels, uniquement occupés des cho-
„ ses du Ciel, vous fuyez les honneurs et les dignités que
„ les autres désirent et recherchent avec tant d'empresse-
„ ment. Le Saint Père me répondit, comme je l'avois
„ prévu, qu'il connoissoit Alexandre, que l'Eglise d'Alé-
„ rie n'éxigeoit pas un Pasteur moins actif, ni moins vi-
„ gilant ; qu'il se complaisoit toujours plus de son choix,
„ et qu'il ne vous restoit d'autre parti à prendre que ce-
„ lui de la soumission : que votre Ordre ne manqueroit
„ pas de sujets pour le gouvernement, qu'Alexandre avoit
„ travaillé assez longtems à Milan, et que cette vigne
„ étant déjà si bien cultivée, il étoit juste qu'il en allât
„ défricher une autre qui avoit un beaucoup plus grand
„ besoin de ses travaux. Le Saint Père ajouta, que vous
„ ne devez pas craindre de manquer à l'édification que
„ vous devez au prochain, en acceptant des dignités Ec-
„ clésiastiques, et qu'on ne puisse conserver et prêcher
„ l'humilité sous la mitre. Au contraire Sa Sainteté pen-
„ se que c'est donner un bon exemple que de conférer
„ les honneurs à ceux qui en sont dignes : que c'est un
„ moyen d'exciter les autres à se rendre recommandables
„ par de bonnes œuvres, et que ces sortes d'honneurs,
„ quoique très rélevés, ne sont point incompatibles avec
„ l'humilité : qu'enfin le Seigneur ayant appellé Alexan-
„ dre par la voix de son Pontife, il doit se soumettre à
„ sa vocation et se charger sans répugnance d'un fardeau

„ qui paroît à la vérité pésant, mais qui devient doux
„ et léger quand on le porte avec la charité qui convient
„ à un Pasteur. Pour vous, mes Pères, vous devez vous
„ réjouir de voir que la sainteté de vos œuvres, déjà re-
„ connue de tout le monde, commence à être attestée par
„ des distinctions si honorables, et d'en recevoir le pre-
„ mier témoignage de la part d'un Pontifie aussi Saint et
„ aussi juste. Vous devez vous remettre entre ses mains,
„ et préferant le bien public au bien particulier, animer
„ votre Supérieur à se charger de cette croix. De Ro-
„ me le 25. Fevrier 1570. Le Cardinal de S. George Prote-
„ cteur.

Dans cet intervalle S. Charles s'étoit retiré avec le Bienheureux à la Chartreuse de Carignan, et ils y vaquoient ensemble à l'exercice de la prière, lorsque le Saint reçut les dernières déterminations du Pape touchant la promotion d'Alexandre. Celui-ci se soumit avec résignation, et joignit le mérite de l'obéissance à celui de l'humilité, avec laquelle il avoit tâché de se soustraire à cette redoutable dignité. Il se prépara par la retraite à son sacre qui se fit dans la Métropole de Milan le 12. Mars, jour de S. Grégoire le grand, par S. Charles assisté de Jerôme Ragazzoni Evêque de Bergame, et d'Hippolite De-Rossi Evêque de Pavie. Il paroît que la providence voulut se servir du ministère de S. Charles pour imposer les mains à son Serviteur, et lui communiquer avec la grace de l'ordination le double esprit de lumière et de force qui faisoit le caractère du S. Archevêque. Celui-ci, qui n'ignoroit pas la pauvreté du Bienheureux, lui fit présent des riches paremens qui avoient servi à cette auguste fonction.

Le plus grand empressement du Bienheureux après son sacre fut de se rendre à sa destination. Il prit avec lui trois religieux de son Ordre, D. Vincent Corte de Pavie, D. Thomas Gambaudi de Ferrare, et D. François Stanli de Bagnasque dans le Diocèse d'Albe, pour continuer à vivre avec eux dans les exercices de la vie régu-

lière, et avoir de zélés coopérateurs dans l'œuvre qu'il alloit entreprendre.

Il prit la route de Pavie, où son père vivoit encore accablé d'années et d'infirmités, ne s'occupant que de l'éternité. Le vénérable vieillard fut comme ranimé par les sentimens de sa tendresse à la vue d'un fils chéri, en qui les dons de la grace éclatoient d'une manière si sensible. La joie de le révoir se confondant avec la douleur de le perdre, il ne put l'embrasser qu'en l'arrosant de ses larmes. Respectant en lui la sublimité du Sacerdoce dont il étoit revêtu, il vouloit baiser ses mains consacrées par la sainte onction, tandis qu'Alexandre cedant aux mouvemens et aux devoirs les plus sacrés de la nature, se jetoit aux génoux de son père en implorant sa bénédiction. Ils se virent ainsi pendant quelques jours dans le même esprit que l'Apôtre souhaitoit voir les Romains, c'est à dire pour se procurer une consolation réciproque dans l'union de la foi et de la charité qui leur étoit commune.

Après une entrevue si touchante Alexandre continua sa route vers Gènes, où le gros tems l'obligea de faire quelque séjour. Il le mit à profit pour les intérêts de son Diocèse, en conférant avec les Ministres de la République. Ceux-ci furent si satisfaits de sa prudence et de ses manières, qu'il crurent devoir un remerciment particulier au Pape pour avoir donné un si digne Pasteur à l'Eglise d'Alérie. On voit par une de ses lettres, que rien ne lui fut plus à charge que l'assujettissement aux devoirs de cérémonie. *Je passe ici mon tems*, dit-il, *à rendre et à recevoir des visites, et in talibus vita spiritus mei. Le Doge et la Seigneurie espèrent de grandes choses de ma destination en Corse. Dieu veuille qu'ils ne soient pas trompés dans leur attente*. Il se prêta pourtant à tous ces usages de convenance, qui sont bons quand ils sont modérés, et peuvent contribuer à entretenir l'amitié et la charité. Malgré ces embarras il trouva encore du tems d'exercer le ministère de la prédication, surtout en deux Monastères où il avoit des parentes.

Il profita du premier tems favorable pour la naviga-

tion, et se mit en mer sur un Brigantin, les gros bâtimens de la République étant alors en course contre les Corsaires. Comme il commençoit à s'éloigner du rivage, il fut joint par un petit bâtiment qui venoit lui annoncer que son père étoit à l'extrémité, et souhaitoit le voir encore une fois avant que de mourir. Le Prélat se mit en prière, et revenant comme d'une sorte d'extase, dit: *Que la volonté de Dieu soit faite, continuons notre voyage*. On sut depuis qu' inutilement seroit il retourné en arrière, et que son père mourut avant le retour même du courier. Ils mirent trois jours à faire le trajet de Gênes à Livourne; d'où ils repartirent tout de suite pour la Corse, où ils abordèrent les derniers jours d'Avril. Comme ils en approchoient, ils se virent en danger de tomber entre les mains des barbaresques qui croisoient sur la côte. *MaisDieu nous aida*, dit le B., *en ce que les corsaires ayant aperçu devant nous quelques barques de pécheurs de corail, n'osèrent nous attaquer*. L'equipage fut persuadé que cette retraite des infidèles étoit l'effet d'une protection particulière accordée aux prières de son Serviteur.

Fin du premier Livre.

LIVRE SECOND

CHAPITRE I.

Etat de l'Eglise d'Alérie. Travaux du Bienheureux dans sa première Visite. Son premier Synode.

Alérie située à deux milles de la mer sur la côte Orientale de l'Isle de Corse, fut autrefois une Ville florissante. On dit que Sylla y conduisit une Colonie de Romains; et les Sarasins y établirent le siège de leur domination en Corse. Elle a eu des Evêqnes dès les premiers siècles. On trouve parmi les lettres de S. Grégoire le grand des règlemens concernant cette Eglise, et une lettre adressée à Pierre Evêque d'Alérie. On voit par ces monumens qu'il y restoit encore des païens à convertir. Au tems de la promotion d'Alexandre cette Ville étoit bien déchue de son ancienne splendeur. La Corse étoit depuis longtems le théatre de sanglantes catastrophes. Les peuples dénués de toute culture, nourris dans le tumulte des armes, vivoient dans une extrême ignorance, et joignoient l'abrutissement à la férocité.

Le Diocèse d'Alérie étoit le plus vaste de l'Isle, et celui qui rapportoit le plus grand revenu; mais c'étoit aussi la Province, qui se ressentoit le plus des malheurs du tems. Il ne restoit d'Alérie que les masures de la Cathédrale, et un Fort où l'on tenoit garnison. La maison Episcopale étoit ruinée, ayant servi de demeure peu d'années auparavant au fameux Sampiero, ce guerrier redontable et féroce qui fit tant d'actions de bravoure et de cruauté; et d'où est venue la maison d'Ornano qui a donné des Maréchaux à la France. Tout était brulé et saccagé aux environs. Le Bienheureux ne put trouver une seule maison capable de loger sa petite famille: il n'en trouva pas même une qui eut deux chambres.

Il y avoit plus de cent ans qu'aucun Evêque n'avoit residé dans le Diocèse. Le Clergé croupissoit dans les dé-

sordres qu' entraine l'ignorance et l'oisiveté: point d'Ecclésiastique, qui sût un peu de Latin. Les Eglises à demi ruinées servoient en quelques endroits de retraite aux animaux de la campagne, et partout elles étoient d'une indécence qu'on ne peut exprimer. On n'y célébroit que rarement les saints Mystères. Ceux qui approchoient encore des Sacremens, ne le faisoient qu'à Pâques, et on n'observoit ni fêtes, ni jeûnes dans toute l'année. Les peuples ignoroient jusqu' aux principaux mystères de la foi, et on trouvoit des vieillards qui n'avoient jamais fait le signe de la Croix. Des superstitions abominables, malheureux restes du paganisme et du séjour des Sarasins infectoient le pays, et on y commettoit impunément les plus grands crimes.

Tel étoit l'état de ce Diocèse lorsque le B. y aborda sur la fin d'Avril 1570. La nouvelle jusq' alors inouie de l'arrivée d'un Pasteur, la réputation de sainteté qui l'avoit précedé, réveillèrent dans ces peuples les sentimens d'une religieuse vénération pour un ministère qu'ils ne connoissoient presque plus que de nom. Il se rassembla de tous les environs une troupe d'hommes, de femmes, et d'enfans, qui précedés de quelques Ecclésiastiques allèrent au devant de lui, et le reçurent avec joie et affection. Ses entrailles paternelles furent émues à l'aspect de ces brebis délaissées qui étoient venues se ranger auprès de leur Pasteur, aussitôt qu'il avoit été en leur pouvoir de le connoître et d'entendre sa voix.

Il se rendit à la Bastie pour voir le Gouverneur qui étoit son cousin, conférer avec lui sur certains articles de réformation, et l'engager à le seconder de toute son autorité. Cette prudente démarche eut le succès qu'il devoit s'en promettre. Le Gouverneur applaudit à ses vues, et lui promit son assistance au besoin. Il étoit encore à la Bastie le 7. de Mai, et il eût voulu dès lors commencer la visite de son Diocèse. Mais la disette et la misère du pays l'obligèrent à la renvoyer jusqu' après la recolte. *Il y auroit*, disoit-il, *de la cruauté d'aller détourner ces pauvres gens occupés des travaux de la campagne, tan-*

dis qu'ils n'ont pas de quoi subsister. La compassion est en effet un caractère inséparable du véritable zèle. Car le zèle méritoire naît de la charité, et plus la charité est grande, plus elle est compatissante.

Il ne tarda pas de se rendre à Corte, lieu de son Diocèse, il y passa les fêtes de la Pentecôte, et ce fut en ce saint jour qu'à l'exemple des Apôtres il commença l'œuvre de son ministère par l'oblation du sacrifice, et par la prédication. Afin de se mettre plus à portée d'étendre ses secours à toutes les parties du Diocèse, il alla s'établir pour quelque tems à Tallon à 12. milles d'Alérie, lieu d'une situation agréable, mais peu sain, et exposé aux courses des Pirates. Il acheta une vieille tour, qu'il partagea par des cloisons de bois en neuf cellules si étroites qu'à peine tenoient elles un lit et une table. Il en prit deux pour lui, qui faisoient tout son appartement; les autres servoient pour sa famille. Il répara l'Eglise: l'appareil des cérémonies sacrées frappoit les peuples; et les attiroit. Tous les jours il faisoit quelque instruction aux habitans de Tallon. Les jours de fête il parcouroit les villages d'alentour, faisant jusqu'à douze et quinze milles par matinée, quelque fois à cheval, souvent à pied. En arrivant au village il assembloit dans l'Eglise le peu d'habitans qui s'y trouvoient, disoit la messe, prêchoit, et administroit les Sacremens. L'après-midi il faisoit le Catéchisme, et employoit le tems qui lui restoit à pacifier les troubles, et à terminer les différens.

Ce n'étoit encore là que le prélude du bien qu'il se proposoit de faire dans sa visite. Il en sentit toutes les difficultés: il n'avoit ni Ville, ni gros bourg, où il pût établir un certain ordre de discipline propre à former des Ecclésiastiques capables de lui servir dans la suite de coopérateurs. Ce n'étoient que de petits hameaux dispersés dans la campagne et sur des montagnes escarpées. Les chemins étoient très mauvais: on étoit obligé d'en faire une partie à pieds, et de grimper sur des rochers bordés de précipices. On ne trouvoit nulle part ni logement, ni lit, ni nourriture tant soit peu supportable, ni un peu

de vin pour rémedier à l'épuisement causé par des marches si fatigantes. Quelquefois après avoir marché toute la journée, on étoit surpris par la nuit sur des montagnes affreuses sans pouvoir trouver une retraite. Telles furent dans la pure vérité, et sans la moindre exagération les fatigues qu'Alexandre eut à essuyer dans sa première visite, pendant les plus grandes chaleurs de l'année. Ses souffrances sembloient ranimer ses forces; jamais il ne parut ni plus gai, ni plus satisfait. La sérénité de son visage faisoit couler dans les autres un sentiment de confiance, et de joie qui les consoloit, et dissipoit leur ennui, et leur abbattement. *Courage, mes enfans*, leur disoit-il, *buvons encore ce calice: c'est la main de Dieu qui l'a preparé*. Sa maxime encore étoit: *qu'il faut servir Dieu où il veut être servi, et comme il veut être servi.*

Le dernier jour du mois d'Août il assembla son premier Synode. Il s'y trouva cent cinquante Ecclésiastiques. Le Bienheureux eut soin de leur procurer à tous la table, et le logement. Il se priva de son lit, pour le donner à un de ces Ecclésiastiques qui en auroit manqué. Persoune ne se souvenoit d'avoir vu un Synode, et la nouveauté attira beaucoup de monde. Il en fit l'ouverture par une procèssiou générale du Clergé. Il célébra la Messe du Saint Esprit, et il fit un discours pour exposer les causes de la convocation du Synode, qu'il reduisit à l'extirpation des abus, au rétablissement de la discipline, et à la réforme des mœurs. Il s'étendit sur la dignité du Sacerdoce de Jesus Christ, sur la pureté de vie qu'il exige de ceux qui en sont revêtus, comme devant être la lumière et le sel de la terre, et le compte terrible qu'ils ont à rendre des ames, s'ils les laissent périr par leur négligence, ou qu'ils les engagent dans le précipice par leurs scandales.

Il fit des règlemens utiles pour servir non seulement de loi, mais encore d'instruction à ses Ecclésiastiques. Il leur donna des avis salutaires en les congédiant, fournit aux plus pauvres de quoi retourner chez eux, et en retint

un certain nombre pour les former avec plus de soin. Il y en eut entre ceux-ci qui furent si touchés des ses discours et de ses exemples qu'ils parurent changés en d'autres hommes, et partirent avec une ferme résolution de travailler désormais de tout leur pouvoir à seconder les vues d'un si digne Pasteur.

Cependant il retira déjà des avantages très considérables de cette première visite, et du Synode qui la suivit. Le principal fut l'établissement du Catéchisme qu'il regardoit comme la première base de la réformation. Il adopta l'excellent Catéchisme de S. Charles, le fit réimprimer avec quelques instructions rélatives aux besoins de son Diocèse, et en répandit un très grand nombre d'exemplaires. Il distribua parmi le peuple des chapelets, des images, et des medailles pour les affectionner aux pratiques de religion, leur inspirer le goût de la prière, et leur apprendre à se servir des choses sensibles pour élever leur esprit à la contemptation des choses célestes. Il n'est pas douteux, que le culte intérieur ne doive animer et vivifier les pratiques exteriéures; mais les pratiques extérierures contribuent infiniment à entretenir le culte intérieur. C'est l'élément invisible du feu qui communique au bois enflammé la chaleur, et l'éclat dont il brille; mais c'est le bois qui fournit l'aliment à cette flamme subtile, sans laquelle il n'y a ni chaleur, ni clarté. Dans la vue de remédier aux autres maux, il fit une liste des désordres les plus crians, des prêtres les plus scandaleux, et des enfans, en qui il remarqua le plus de disposition pour l'étude, et la piété.

Bien convaincu que le succès de la réforme dépendoit d'une attention et d'une vigilance continuelle, il résolut de visiter tous les ans quelque partie de son Diocèse. Il s'en acquitta toujours par lui même autant qu'il lui fut possible. Il envoyoit des Ecclésiastiques de confiance dans les endroits où il ne pouvoit aller, leur donnant des instructions si proportionnées à l'état des choses, qu'elles paroissoient dictées par l'esprit de conseil et de sagessse. Les Augustins, et les Capucins lui furent d'un grand se-

cours dans cette partie du ministère. Il leur recommandoit surtout de maintenir en vigueur ce qui avoit déjà été ordonné, et c'étoit une de ses maximes, que la bonté du gouvernement consiste moins à multiplier les loix qu'à les faire observer inviolablement.

CHAPITRE II.

Séjour d'Alexandre à la Bastie. Fondation d'un Séminaire.

La mauvaise qualité de l'air de Tallon en rendoit le séjour extrêmement nuisible aux etrangers qu'Alexandre y avoit amenés avec lui, et ne leur permettoit pas de lui rendre tous les services qu'il en attendoit. La pauvreté de l'endroit faisoit aussi qu'il ne pouvoit leur procurer, qu'avec beauconp de peine l'assistance des médecins et les antres secours nécessaires dans le besoin. Il y avoit aux environs des troupes de factieux incorrigibles qui troubloient la Province, et on ne ponvoit avoir recours aux Tribunaux de justice, éloignés de 46. ou 50. milles pour les réduire et les contenir par la force. Enfin le Bienheureux sentoit la nécessité d'avoir un Séminaire, et dans ces commencemens il n'avoit aucun lieu de son Diocèse à pouvoir l'établir.

Toutes ces considérations l'obligeoient à changer de demeure; et l'utilité même de son Eglise qui est le fondement de l'obligatiou de la résidence, le fit resoudre à se transférer pour qnelque tems à la Bastie, le seul endroit qui pût lui fournir les secours nécessaires pour le mettre à portée de veiller avec plus de fruit sur ses ouailles. Il en obtint la dispense du Pape, aussi bien que l'agrément de la Répnblique et de l'Evêque de Mariana, dont la Bastie dépendoit pour le spiritnel. C'est ainsi que la Providence, qui l'avoit destiné pour être l'Apôtre de la Corse, l'appella dans la Capitale, afin qu'il pût répandre avec plus d'abondance les graces qu'elle avoit attachées à l'exercice de son Ministère.

Son premier soin fut d'y établir un Séminaire, conformément aux décrets du Concile de Trente, dont il suivoit l'esprit dans toute sa conduite. Il en fit tous les fraix, et obtint la permission d'appliquer une portion considérable des revenus de l'Evêché pour le maintien de cette bonne œuvre. Le nombre des séminaristes fut d'abord de douze, et il le porta ensuite jusqu'à vingt cinq. Il fit venir d'Italie les maîtres pour les instruire; toutes les heures du jour étoient remplies. Ils se rendoient de grand matin à la chapelle du Prélat, récitoient avec lui l'office de la Vierge, et faisoient une demiheure d'oraison mentale. Les jours de fête il disoit Matines avec eux, leur expliquoit l'esprit, et l'ordre des cérémonies, et les leur faisoit mettre en pratique lors qu'il officioit. L'après midi le Directeur faisoit le Catéchisme, et le Bienheureux y joignoit une instruction plus détaillée. Il se faisoit un devoir d'assister souvent à leurs exercices, afin de les animer par sa présence et par son attention à ménager à propos les châtimens, et les récompenses. Il avoit coutume de dire, que ce sont les bons clercs qui qui font les bons prêtres: que les hommes retiennent toute leur vie les premières impressions de vice, ou de vertu qu'ils reçoivent dans l'enfance: que ceux qui sont destinés au service du temple, doivent à l'exemple de Samuel être élévés dans le temple.

L'esprit de sagesse et de discrétion se montre partout dans les règlemens qu'il composa pour son Séminaire. Mais ce qui caractérise particulièrement la justesse de ses vues, c'est le grand soin qu'on y découvre d'inspirer aux jeunes gens beaucoup de respect et de vénération pour les maîtres qui étoient chargés de les instruire. L'avilissement d'une profession si honorable et si utile est une suite de la corruption des siècles, qui sous une vernis de politesse et de culture joignent la barbarie à la frivolité. C'est une des principales causes du peu de succès des éducations publiques et particulières, et de cet abatardissement de l'humanité, qui ôte toute force à la raison, et

qui fait qu'on ne sait plus trouver de ressorts pour la vertu, que dans le jeu des passions.

L'Ecole du Seminaire étoit onverte à tont le monde, et Alexandre fut bientôt obligé d'augmenter le nombre des maîtres pour suffire à l'instruction de ceux qui s'y rendoient des différentes parties du Diocèse. Non seulement les pères y envoyoient leurs enfans, mais des Ecclésiastiques même quoiqu'avancés en âge, profitèrent avec empressement d'une occasion si favorable d'acquérir les lumières qui leur manquoient. Alexandre fournissoit la nonrriture et le vêtement à ceux qui étoient pauvres, et qu'il ne pouvoit loger dans le Séminaire. Il fallut partager l'école en différentes Classes, où l'on enseignoit la Grammaire, la Philosophie, les Cas de conscience, et la Théologie Scholastique. Il forma per ce moyen de bons sujets qui l'aidèrent a répandre la lumière et le goût de l'instrnction dans les différentes parties du Diocèse. C'est ce qui le mit en état d'établir dans la suite des Séminaires dans les lieux de son Diocèse, où il fixa dans la suite sa résidence.

CHAPITRE III.

Continuation des travaux d'Alexandre. Son second Synode. Sa charité envers un grand nombre de captifs delivrés par la victoire de Lépante.

Les rudes fatigues qu'Alexandre essuya dans le cours de sa Visite, jointes à l'intempérie du climat altérèrent notablement sa santé. Tous ses gens, excépté son valet de chambre, furent dangereusement malades. Le Bienheureux étoit tourmenté d'un mal continuel d'estomac, et de reins: il s'y joignit une fluxion de poitrine qui le menaçoit di consomption. Les médecins vouloient l'assujettir à une longue cure; mais il ne put se résoudre à interrompre le cours de sa mission. Plein de confiance en celui qui l'avoit chargé de son œuvre, il ne fit que joindre une abstinence extraordinaire aux travaux, dont il étoit

accablé, et le Seigneur lui donna la force de les soutenir.

Dès le commencement de l'an 1571, il entreprit de parcourir de nouveau son Diocèse, malgré la rigueur de la saison: car sa résidence à la Bastie n'étoit que pour les arrangemens qui exigeoient une demeure fixe, et ne le dispensa point de vaquer par lui même à tous les besoins de son troupeau. Les Religieux qu'il avoit amenés avec lui étoient encore trop foibles pour pouvoir le suivre, et il fut même obligé dans la suite de les renvoyer en Italie, de peur de les voir succomber. Ainsi tout le poids de l'administration retomba sur Alexandre, fardeau immense qu'il soutint avec un zèle infatigable et qui l'auroit accablé, si Dieu ne l'eût assisté par une grace particulière, comme il le reconnoit dans ses lettres.

Mais ce qui le pénétra de la plus vive affliction, fut le déplorable état de son troupeau, la profanation des choses saintes, les désordres des laïcs, les scandales du Clergé, les besoins de l'Eglise, la disette des ouvriers. Il remédia aux maux les plus pressans, destitua des Curés simoniaques ou absolument incapabes, et en mit d'autres en leur place. Mais il se vit obligé de tollerer encore bien des abus. Quelques traits suffiront pour faire connoître la grandeur des maux, et la difficulté d'y remédier. Il avoit suspendu de l'exercice du ministère un Curé convaincu d'un commerce scandaleux. Les habitans du lieu se soulevèrent aussitôt, chassèrent le prêtre que le Bienheureux avoit envoyé pour desservir la Cure, et résolus de tout risquer, plutôt que d'abandonner un Pasteur dont l'exemple autorisoit leurs déréglemens, ils prirent les armes, et se mirent en campagne. Dans cette fâcheuse conjoncture Alexandre suivit la maxime de S. Augustin sur la conduite que doivent tenir les Pasteurs pour déraciner les abus, quand ils ont une fois gagné la multitude. *Non ergo aspere quantum existimo, non duriter, non modo imperioso ista tolluntur: magis docendo, quam jubendo: magis monendo, quam minando. Sic enim agendum est cum multitudine: severitas autem exercenda est in pec-*

cata paucorum. (Ep. XXII al. LXIV ad Aurel. Ep. Carthag.) Il céda donc à l'orage pour un tems, et eut recours à la prière. Sa modération dans une cause si juste ramena les mutins, et le Curé vint se soumettre à la correction de son Evêque.

L'inflexible opiniâtreté des peuples dans leurs haines et leurs vengeanges ne lui causoient pas de moindres allarmes. Il avoit conféré un bénéfice à un Ecclésiastique en concurrence d'un autre qui le demandoit. Celui-ci outré de cette préférence ne songea qu'à satisfaire son ressentiment à quelque prix que ce fût. Il assassina le frère de son concurrent, et alla se jeter dans une troupe de bandits. Deux familles vivoient depuis long tems dans une inimitié publique et déclarée. Elles s'étoient enfin reconciliées par son entremise, et avoient passé l'acte de la paix par devant le juge. L'une des parties voyant que l'autre vivoit dans une pleine sécurité sous la foi d'une paix jurée, ne put résister au barbare attrait de la vengeance, et trouva bientôt l'occasion de se satisfaire par un homicide proditoire.

Quelques amis d'Alexandre touchés de sa situation le pressèrent d'abandonner une culture ingrate, qui ne pouvoit le dédommager des peines qu'elle lui coutoit, de la perte de sa santé, et du risque même de sa vie. Son cousin Marc Antoine Sauli, et l'Evêque de Sagòna lui offrirent leurs bons offices pour une translation. Le Supérieur général de S. Barnabé entra dans les mêmes vues, soit parce qu'il étoit persuadé, qu'Alexandre pourroit travailler ailleurs avec plus de fruit pour la gloire de Dieu, et pour le salut des ames. Mais les pensées du Bienheureux étoient bien différentes. Sa réponse au Général du 19. Decembre 1571. montre combien sa parfaite soumission aux Ordres de la Providence lui inspiroit de force et de courage. „ Il y a bien, disoit il, de travaux et de peines à endurer dans cet Evêché tant au dedans qu'au dehors. Les maux sont d'autant plus grands qu'on ne voit point de remède humain à y apporter. Néanmoins je vis tranquille, content de ce que Dieu veut, et prêt

„ à toute autre croix qu'il lui plaira de me faire porter.
„ Quand je pourrois d'un seul mot me décharger de ce
„ fardeau, dont je sens tout le poids, je ne le voudrois
„ pas faire. Il faut que tout vienne, *non ex sanguinibus*,
„ *neque ex voluntate carnis*, *sed ex Deo*; comme c'est
„ par sa volonté, que je suis venu ici. Je crains seule-
„ ment, que ma tiédeur ne porte prejudice et à moi, et
„ à ces pauvres ames. Du reste vivre, ou mourir un peu
„ plutôt, un peu plus tard, peu importe: *sive enim vi-*
„ *vimus*, *Domino vivimus*, *sive morimur*, *Domino mo-*
„ *rimur*.

Après cette Visite le Bienheureux (comme on le voit par deux de ses lettres) indiqua pour le mois d'Octobre son second Synode, que quelques uns ont cru qu'il avoit différé jusqu'à Carême suivant. Ce Synode fut très nombreux. Il eut la consolation de voir, que tous, ou presque tous les prêtres avoient quitté l'état scandaleux dans lequel ils avoient vécu si long tems attachés à des femmes qui ne pouvoient être leurs épouses. Mais il trouva matière à exercer son zèle et sa prudence au sujet des irregularités qu'ils avoient contractées. Il publia ses Constitutions Synodales, recueil de règlemens aussi conformes à l'esprit de l'Eglise, que proportionnés aux besoins de son Diocèse. Les devoirs du ministère des Autels y sont exposés en abrégé, mais avec une clarté et une précision, qui répond admirablement au dessein qu'il avoit de les rendre intelligibles à des Ecclésiastiques sans lettres, et de leur faire apprendre sans beaucoup de peine les obligations les plus indispensables de leur état. Il déclare dès le commencement qu'il ne s'étoit attaché qu'à ce qui pouvoit être d'usage dans un Diocèse où il n'y avoit ni Cathedrale, ni Collégiale, ni Monastères de Religieuses, ni Hôpitaux; où le Dogme n'étoit point combattu, parce qu'à peine la foi y étoit elle connue. L'Ouvrage est divisé en trois parties, dont la première traite des devoirs des Ecclesiastiques; la seconde de l'administration des Sacremens; la troisieme des Eglises, et de leur temporel.

La fameuse bataille de Lépante fournit au Bienheu-

reux sur la fin de l'année une nouvelle occasion de signaler sa charité envers les pauvres. La mémorable Victoire que les Chrétiens y remportèrent sur les Turcs, brisa les chaines de plus de vingt milles esclaves de toutes les Nations. Il en avoit un assez grand nombre de Corses qui retournèrent dans leur Patrie; ils étoient à demi nuds, epuisés de fatigues, exténués par la misère et les maladies. Alexandre les recouvra comme un Père affectionné; prit un soin particulier des malades, fournit aux autres la nourriture et le vêtement. Il les instruisit et les consola; et après leur avoir donné le tems de se rétablir, il les renvoya chez eux avec une abondante aumône. Ces pauvres gens dispersées dans toute l'Isle publioient à haute voix le bienfait qu'ils venoient de recevoir. Les peuples touchés de la charité de leur Pasteur n'en furent que plus disposés à écouter sa voix, et à lui rendre un hommage volontaire d'obéissance, et de soumission. Tel est le pouvoir de la bienfaisance sur les cœurs les plus intraitables. Et c'est ainsi que la providence donne aux peuples dans sa miséricorde des Pasteurs d'une vertu éminente, et qu'elle répand sa bénédiction sur leurs travaux, en attachant à l'efficace de l'éxemple le succés de la prédication.

CHAPITRE IV.

Premier voyage du Bienheureux à Rome. Son intime liaison avec S. Philippe Neri. Son troisième Synode en Corse où il fait publier le Concile de Trente.

Alexandre se conforma exactement à l'ancienne discipline, qui appelloit tous les trois ans à Rome les Evêques d'Italie, et des Isles adjacentes. Il entreprit pour la première fois ce voyage en 1572. pour visiter les tombeaux des Apôtres, et y porter les hommages de son inviolable attachement à la Communion de cette Eglise mère, à laquelle, suivant l'éxpression d'un Père des tems Apostoliques; toutes les Eglises doivent être unies dans

la professiou d'une même foi, comme au centre de l'unité Catholique. Avant que de se mettre eu mer il fit confesser, et communier tous les gens de l'équipage, disant, que pour avoir une heureuse navigation, il falloit décharger le bâtiment du poids des pechés. Il s'occupa dans le trajet à instruire les mariniers, leur apprenant à sanctifier leurs travaux, et même à les adoucir par la prière, et par des Cantiques Spirituels: et c'est ce qu'il pratiqua dans tous ses voyages. Gregoire XIII. Boncompagni avoit succedé le 13. Mai à Pie V. décedé le 1. du même mois. Le Bienheureux rendit compte au nouveau Pontife de l'état de son Diocèse, et le supplia pour l'expédition d'une Bulle déjà dressée d'ordre de son Prédécesseur pour autoriser la cession qu'Alexandre avoit faite de trois cens écus d'or des revenus de l'Evêché en faveur du Séminaire, sous les clauses qui pouvoient le plus en assurer la perpétuité. Le Pape fut vivement touché d'un désintéressement, qui jnstifioit bien le refus qui avoit fait Pie V. de mettre une pension sur cette Evêché, en le conférant au Bienheureux. Le Pape fit expédier la Bulle, telle qu' Alexandre la souhaitoit, lui communiqua les plus amples facultés pour l'administration de son Diocèse, et lui accorda des indulgences, et autres graces spirituelles pour l'utilité de son troupeau.

S. Charles se trouvoit encore à Rome, où il étoit allé pour le Conclave. On ne sauroit exprimer quelle fut la joie et la consolation mutuelle, dont ces deux hommes apostoliques furent pénétrés, en se revoyant aprés une séparation de deux ans. Ils se communiquèrent leurs travaux et leurs peines; et l'Esprit Saint se plaisoit à les éclairer l'un par l'autre dans tout ce qui étoit de la gloire de Dieu, et de l'intérêt de leurs ouailles.

Le Bienheureux se lia aussi d'une étroite amitié avec S. Philippe Neri, et decouvrit en lui un trésor de science que l'humilité de cet homme merveilleux cachoit tellement sous le voile de la simplicité, que bien des gens à Rome se doutoient à peine qu'il fut savant. Les Ecrivains de la vie de S. Philippe ont relevé cette circostan-

ce, et ont parlé avec éloge de l'étroite union qui subsista jusqu'à la mort entre les deux Serviteurs de Dieu. S.Philippe fit souvent prêcher le Bienheureux à son Oratoire de S. Jerôme de la Charité, et conçut tant d'estime pour lui, que quand il avoit occasion de parler des qualités que doit avoir un Pasteur, ce qu'il faisoit surtout avec le Pape, il ne manquoit pas de citer Alexandre comme le modéle et l'exemple d'un bon Evêque.

Le Bienheureux de retour en Corse tint à la Bastie son troisième Synode, qui ne fut pas moins nombreux que les précédens. Il profita de cette occasion pour l'exécution d'un dessein qui lui tenoit extrémement à cœur. C'étoit la publication du saint Concile de Trente, qui peu d'années auparavant avoit été heureusement terminé par les soins de S. Charles. Il releva l'autorité et la dignité de cette auguste assemblée, le mérite des Prélats et des Théologiens qui s'y étoient rendus de toutes les Provinces de la Chrétienté, les grands avantages que l'Eglise en avoit retiré pour la conservation du précieux dépôt de la foi aussi bien que pour la reformation des mœurs, et le rétablissement de la discipline. Pour les engager à une soumission plus efficace et plus sincère, il leur demanda à haute voix, s'ils ne souhaitoient pas de participer à ce trésor de lumière dont Dieu venoit d'enrichir son Eglise, en recevant le Concile, et en se soumettant à ses décrets. Tous l'acceptèrent, et s'y soumirent d'un commun consentement, et firent la profession de foi entre ses mains. Les Ecrivains de la vie du Bienheureux observent que depuis cette acceptation, la Corse a toujours conservé un profond respect pour l'autorité de ce saint Concile, et un inviolable attachement aux vérités de foi qui y ont été décidées.

Alexandre reconnut dans ce Synode que la Province de Balagna, qui étoit la partie du Diocèse la plus reculée, étoit aussi celle où les commencemens de la réforme avoient le plus de peine à pénétrer; et il résolut de s'y transférer au grand regret des habitans de la Bastie et des ministres même de la République qui avoient coutume

de le consulter dans les affa ires les plus difficiles du gouvernement.

CHAPITRE V.

Résidence du Bienheureux dans la Balagna. Etablissement d'une Confrairie du S. Sacrement. Guèrisons merveilleuses. Le B. corrige, et ramène un Apostat étranger.

Balagna est un pays de l'Isle de Corse en sa partie occidentale appellée *de là les monts* entre la rivière Ostricone et la Ville de Calvi, et peut avoir trentecinq à quarante milles de circuit. Alexandre choisit pour sa résidence le Village d'Argagliola dans la Piève d'Aregno. Il y établit un Séminaire, répara, et orna l'Eglise paroissiale de S. Georges pour lui servir de Cathédrale, et où il assembla les trois Synodes, qu'il tint consécutivement pendant les trois années qu'il séjourna dans ce Canton.

Les désordres les plus communs de cette Province étoient les inimitiées publiques, entretenues par la fureur des duels, et par les meurtres qui s'ensuivoient. Les Eglises étòient souvent le champ de bataille de ces guerres intestines. Les plus foibles ne pouvant tenir la campagne, s'en servoient comme de citadelles, et y soutenoient des siéges, ed des assauts. Il y régnoit un'autre abus non moins étrange, ni moins propre à entretenir la discorde. On n'attendoit pas surtout parmi les nobles, que les enfans eussent atteint l'âge de pubertè pour assortir les mariages. Ils étoient, pour ainsi dire, mariés avant que de naitre. Pendant la grossesse des mères on convenoit d'unir leurs fruits, s'ils étoient de diffèrent séxe. Les enfans devenus grands refusoient quelquefois de ratifier ces unions prématurées; et le refus regardé comme un affront par la partie intérèssée devenoit une source de haines, et de querelles. On conservoit l'usage païen de louer à prix d'argent pour les enterremens des pleureurs, et des pleureuses, qui mêloient leurs cris, et leurs sanglots mercénai-

res aux cérémonies, et aux prières de l'Eglise. Le peuple étoit infatué de la superstition des enchantemens, et de mille autres pratiques folles, et ridicules, que les Sarasins avoient répandues dans la Corse.

Alexandre s'établit dans la Balagna au mois de Juillet 1572. C'étoit un champ vaste, plein de ronces, et d'épines qu'il falloit défricher. Les Religieux qu'il avoit amenés avec lui, ne pouvant résister aux fatigues d'une si rude mission, s'étoient retirés l'un après l'autre. Son chapelain homme de confiance, à qui il se confessoit tous les jours, fut obligé de le quitter dans ces circonstances, et de repasser dans le continent pour des intérêts de famille. Il s'adressa au Supérieur de S. Barnabé pour avoir des coopérateurs, qu'il ne put obtenir que long tems après. Ses lettres respirent les sentimens les plus touchans d'une affection vraiment pastorale: „ Je sais, dit il, que les besoins de la Congrégation sont grands, que la moisson „ est abondante, et qu'il y a peu d'ouvriers. Mais vous „ ne devez pas m'oublier pour cela, d'autant plus que je „ sais que dans les Ordres Religieux il y a toujours quelques sujets, auxquels il est avantageux de changer de „ lieu et d'habitude pour le salut même de leur ame. Oh „ si l'on pouvoit voir les besoins de cette pauvre Isle, „ je suis sûr que tant de bons Serviteurs de Dieu quitteroient Milan, Rome, et les meilleures villes d'Italie „ pour venir aider ces pauvres ames: mais il faut adorer „ la profondeur des jugemens de Dieu qui permet, *ut* „ *qui in sordibus sunt, sordescant adhuc*, faute d'une „ main secourable qui les tire du bourbier où ils croupissent.„

Et dans une autre lettre du 2. Août: „ Je vous ai „ prié ces jours passés de m'envoyer un ou deux des vos „ Pères. Je ne puis rien dire de plus, si non: *Ecce* „ *quem amas, viribus destitutus, indiget auxilio*. Les „ besoins de la Congrégation sont grands, je le sais, mais „ les besoins de la Corse sont encore plus grands, et moi „ ministre pauvre, et inutile, je me trouve chargé de la „ partie la plus étendue, et la plus infirme.„

Cette disette d'ouvrier, et cette privation de tout secours humain ne l'émpêchèrent pas pourtant de mettre la main à l'œuvre avec toute l'ardeur que peut inspirer une confiance sans bornes en la miséricorde de celui qui peut tout. Entre les moyens qu'il employa pour mettre quelque frein aux désordres qui régnoient de tous côtés, l'un des principaux fut l'établissement de la Confrairie du Saint Sacrement dans toutes les Paroisses. C'étoit un objet nouveau pour la Corse, et il étoit par cela même plus propre à réveiller les habitans, et à faire une vive et profonde impression. Il se proposa deux biens dans cette pieuse institution: le premier, de rémedier à l'indécence avec laquelle on avoit coutume de tenir le Saint Sacrement dans les Eglises: le second, de se servir de cette sainte association pour réunir les fidèles, et établir entr'eux comme une nouvelle fraternité, qui fit oublier les anciennes inimitiés, et goûter le douceur d'une charité reciproque dans la participation d'un Sacrement qui est le simbole, le lien, et le gage de la concorde et de la paix. En travaillant aux préparatifs de la cérémonie, le Bienheureux excitoit dans les peuple un vif désir d'en voir l'accomplissement, et il se servoit de ce désir comme d'un attrait pour les disposer insensiblement à y participer avec fruit. Le jour de la Fête-Dieu 1574. fut marqué pour l'exécution de ce pieux dessein, afin d'établir d'une manière plus éclatante dans toute l'étendue de la Province la dévotion au Saint Sacrement par la pompe et la solennité avec laquelle on commença dès lors à en célébrer la fête. Les Confréres continuèrent dans la suite de s'assembler à certains jours réglés pour rendre à la présence réelle de Jesus Christ sur les autels le culte d'adoration qui lui est dû. Les édifices sacrés réparés, et embellis, l'entretien du luminaire, l'exacte observation des cérémonies prescrites dans les saluts, dans les Processions, et dans l'accompagnement du S. Viatique, les exhortations du Saint Evêque, tout concourut à répandre une tendre dévotion à cet auguste Mystère. D'un autre côté l'engagement aux devoirs de fraternité que l'on contractoit à la face des au-

tels, et que la devise même de l'association rappelloit à chaque instant, contribuèrent beaucoup à éteindre les funestes divisions qui remplissoient la Province de trouble, et de carnage. Quelquefois il arrive, que certains pieux établissemens cessent de produire les fruits merveilleux attachés à leur première institution, parceque les ministres qui y président, dans la suite s'occupent presque uniquement de l'extérieur, ou de la simple écorce, et negligent de rappeller, et d'entrétenir par les moyens les plus convenables l'esprit primitifs de l'établissement.

C'est dans ces circostances, où le Bienheureux n'avoit d'autre appui que le bras du Seigneur, qu'il plut à sa miséricorde infinie de glorifier son ministère par ces dons merveilleux que Dieu accorde quelquefois en faveur des peuples qui vivent dans les ténèbres, faute d'instruction, et qu'il refuse le plus souvent à ceux qui se livrent à un aveuglement volontaire dans le sein de la lumière. Jean Baptiste Monti son maître de cérémonies fut attaqué d'une fièvre violente qui faisoit craindre pour sa vie. Alexandre le visitoit souvent, et le consoloit par ses discours pleins de douceur et d'onction. Un jour qu'il le vit plus abattu qu'à l'ordinaire, il s'efforça de le soutenir et de le ranimer avec encore plus d'ardeur. Le malade se sentit intérieurement animé d'une vive confiance. Le Bienheureux lui mit en même tems la main sur la tête en disant: *Courage, Jean Baptiste, votre mal passera*; et il récita le verset: *Clambit ad me, et ego exaudiam eum; cum ipso sum in tribulatione, eripiam eum, et glorificabo eum*. Le malade se sentit soulagé dans l'instant, et fut guéri parfaitement dès le soir même. Il alla ensuite à Rome, où il fut honoré d'une charge dans le palais du Pape.

Etant au petit village de Lavateggio, il entra dans une cabanne de paysans. Toute la famille fut pénétrée de joie à la vue du saint Evêque. Ces pauvres gens s'empressèrent de lui présenter un plat de figues pour marque de leur reconnoissance et de leur affection. Le Bienheureux en mangea avec eux, avec les sentimens d'un père tendre

qui se trouve au milieu de ses enfans. On distribua le reste de ces fruits aux malades, et on rapporte que plusienrs recouvrèrent la santé. Dans un antre village nommé Cattari quelqûes Ecclésiastiques qui s'étoient rassemblés pour un anniversaire, convièrent le Bienheureux au repas qui suivit la fonction. La vénération qu'on avoit pour la sainteté de sa vie porta ces Ecclésiastiques à recueillir soigneusement les restes de ce qu'il avoit mangé, en donnèrent aux malades, et procurèrent des guerisons.

Vers le même tems un Apostât étranger qui s'étoit glissé dans la Balagna, commençoit à y répandre des erreurs. Les sourdes pratiques du faux missionnaire ne purent échapper à la vigilance du Pasteur. Alexandre le fit arrêter promptement pour aller à la racine du mal, et prévenir les progrès d'une contagion toujours si funeste, soit par la perte des ames qu'elle entraîne dans l'erreur, soit par les divisions qu'elle excite entre les peuples, soit par la criminelle indifférence que ces divisions ont coutume d'inspirer pour le plus sacré des devoirs; indifférence qui rejaillit infailliblement sur la vertu et la probité, et tend à dissoudre tous les liens de la societé. Le Bienheureux ne se contenta pas d'avoir mis son troupeau à couvert du danger dont il étoit menacé; il songea à gagner l'ame de son frère par de fréquentes visites, où il joignoit à la lumière de l'instruction les attraits d'une charité tendre et compatissante. L'Apostât reconnut ses erreurs, et touché de repentir demanda la grace de la réconciliation. Alexandre la lui accorda; mais pour réparer le scandale, et inspirer plus d'horreur de tout ce qui peut blesser la pureté de la foi, il voulut qu'elle fut accompagnée d'une abjuration solennelle. Il en indiqua le jour, ce qui attira un concours de peuple extraordinaire. L'Evêque, après avoir officié, fit venir l'Apostât en sa présence. On lut le procès contenant les erreurs dont il étoit convaincu. A chaque article le saint Pasteur, prenant la parole, réfutoit le faux dogme, et établissoit avec force et clarté ce qu'il falloit croire. L'Apostât fit son amende, et le Bienheureux lui donna l'absolution. La vue du jugement exer-

cé contre ce séducteur pénétra toute l'assemblée d'une salutaire frayeur. Les assistans retournèrent chez eux fondant en larmes, et remerciant le Seigneur de les avoir préservés des pièges de la séduction.

CHAPITRE VI.

Second voyage du Bienheureux à Rome pour le Jubilé: Il y vaque à la prière, et à la prédication. On parle de le transférer à Theano, et à Tortonne. Son retour en Corse.

Grégoire XIII. avoit fait de grands préparatifs pour le Jubilé de l'an 1575. On compte, qu'il y eut à Rome jusqu'à 300. m. pélerins de toutes les nations de la Chrétienté pour gagner cette indulgence. Le Bienheureux exhorta ses Diocésains à profiter de cette grace spirituelle dans l'esprit, et suivant l'intention de l'Église. Il partit lui même pour Rome sur la fin de Janvier. Après avoir rendu compte au Pape de l'état de son troupeau, il ne songea qu'à satisfaire sa dévotion par la visite des lieux Saints. Au milieu de l'affluence de toutes les nations il vécut comme dans la retraite la plus solitaire: il en goûtoit les douceurs dans ses fréquens entretiens avec son intime ami S. Philippe Neri. Ils vaquoient ensemble à leurs exercices de piété, et le Bienheureux, à la prière de Philippe, préchoit deux ou trois fois la semaine à S. Jean des Florentins. Il fut aussi invité plus d'une fois à prêcher dans l'Eglise de S. Pierre les jours où se faisoit, selon la coutume, l'exposition du Saint Sacrement. Le caractère de son éloquence étoit de porter dans l'ame de ses auditeurs l'impression que faisoient sur la sienne les vérités qu'il annonçoit. On ne pouvoit l'entendre sans être ému. Ce caractère se faisoit vivement sentir, et on disoit de lui: *Voilà un Prédicateur qui dit tout de bon.*

Le Pape, pour plus grande édification des fidèles, fit le dernier jour du carnaval les Stations des Sept Eglises. Il étoit accompagné d'un nombreux cortège de Cardinaux

et de Prélats parmi lesquels étoit l'Evêque d'Alérie. Comme il approchoit de S. Laurent hors des murs, il rencontra la dévote procession que S. Philippe avoit instituée pour retirer les fidèles des excès si communs dans ces jours de débauche et de profanation. Le Pape s'entretint quelque tems avec S. Philippe, et voyant toute cette multitude qui fatiguée d'une longue marche prenoit un peu de repos, il demanda au Saint Prêtre, s'il n'y avoit point d'Ecclésiastique dans sa troupe qui eût quelque discours tout prêt pour donner quelque soulagement à ce peuple par un entretien spirituel, et ranimer sa ferveur, et sa dévotion. S. Philippe se tourna aussitôt vers Alexandre, en disant: voilà, Saint Père, un Prélat qui peut faire ce que Votre Sainteté désire, et le faire avec fruit. Le Pape ayant marqué son approbation, le Bienheureux obéit promptement, et prononça un discours qui répondit parfaitement à l'attente du Saint et à l'intention du Pontife.

Cette action augmenta beaucoup la haute idée que Grégoire XIII. avoit déjà conçue du mérite d'Alexandre. Ses amis le pressoient de profiter des favorables dispositions du Saint Père pour obtenir un meilleur siège: mais le Bienheureux n'envisageoit pas l'Episcopat sous l'idée d'une fortune, ou d'un état de repos. Dès l'an 1573. on lui avoit mandé de Rome, que le Pape étoit dans la disposition de le transférer d'Alérie à Tortonne, et qu'il n'attendoit que son consentement. Le Bienheureux ne manqua pas d'en donner avis à S. Charles par une lettre du 7. Janvier, dans laquelle il dit, qu'après avoir fait oraison et pris conseil, il avoit repondu, qu'il ne souhaitoit autre chose que de faire la volonté de Dieu en tout et par tout; que si le Pape jugeoit qu'une translation dût être plus utile pour le service de Dieu, et le salut des ames, il étoit prêt d'obéir sans aucun égard au plus ou au moins de revenu, ni à aucune autre considération humaine. D'après les nouvelles instances qu'on lui fit à son arrivée à Rome, il fit part de ses sentimens au Supérieur Général de S. Barnabé. „ Je n'ai point voulu parler de translation au Pape, ne sachant pas si c'est la volonté de Dieu.

„ C'est lui qui m'a appellé au gouvernement de l'Eglise
„ d'Alérie par la voix d'un Pontife d'aussi sainte memoi-
„ re que l'a été Pie V. Je ne voudrois la quitter pour cho-
„ se au monde, et si je le faisois de mon choix, je crain-
„ drois de passer malheureusement le reste de mes jours.
„ D'un autre côté, quand je considère la foiblesse de ma
„ santé, l'état du pays remplis de désordres sans pou-
„ voir les réprimer ni par le bras seculier, ni par les cen-
„ sures, ni par le secours de personnes réligieuses, je
„ me trouve dans une grande perplexité. *Et il ajoute*:„
„ C'est le Seigneur qui m'a appellé en Corse. S'il veut
„ m'en tirer, il en trouvera les moyens; si non, je suis
„ prêt à y laisser la vie. Il importe peu de souffrir et
„ de mourir pourvû que ce soit en grace de Dieu, et avec
„ la volonté de Dieu.„

Cependant l'Evêque de Theano souhaitoit vivement de résigner son Eveché au Bienheureux comme au sujet le plus capable de s'en charger, et il en fit faire la proposition au Pape par le Cardinal Sforce. Le Pape y consentit, pourvû que ce fut de l'agrément d'Alexandre. On lui en parla, et il crut alors devoir se présenter au Saint Père pour savoir quelle étoit sa volonté. Le Pape lui marqua qu'il étoit prêt de lui conférer l'Eglise de Theano, s'il la souhaitoit; mais qu'il ne croyoit pas, pour plusieurs raisons, que cette translation convint; qu'il aimoit mieux le placer en Lombardie dans un Evêché suffragant de Milan. On chargea une personne de s'informer si l'Evêque de Tortonne seroit disposé à résigner son Evêché. Mais Alexandre voyant que cette affaire se traitoit un peu humainement, tronqua subitement le traité, et retourna au Pape pour lui exposer le désir qu'il avoit de retourner à sa première vocation. Le Pape lui accorda le choix d'un Suffragant pour l'aider dans ses visites; mais on ne voit pas qu'il l'ait obtenu. Ce détail est tiré d'une lettre du Prélat Alphonse Visconti à S. Charles.

Le 1. Mars de cette même année 1575. les Barnabites prirent possession de la cure de S. Blaise qui fut leur premier établissement à Rome. Ils y trouvérent une vieille

Eglise, et une pétite maison entièrement délabrées. Cependant Alexandre aima mieux partager ce chétif logement avec ses frères qu'habiter les somptueux appartemens qui étoient à sa disposition chez les Prélats Génois ses amis et entr'autres chez Marc Antoine Sauli son cousin qui fut depuis Archevêque de Gènes, et Cardinal.

Cette circonstance procura aux Barnabites l'inestimable avantage d'être connus plus particulièrement de S. Philippe Neri, qui leur témoigna toujours beaucoup de bonté et d'affection. Le Bienheureux écrivant à ce sujet au P. Général Omodei : *Je vais souvent*, dit-il, *à l'Oratoire du P. Philippe : c'est un lieu de très grande dévotion. Je ne puis assez vous exprimer combien ce Père nous affectionne*. La Congrégation, quoique répandue en plusieurs villes d'Italie, n'étoit point encore partagée en Provinces. Ceux qui postuloient, devoient tous se présenter indistinctement à S. Barnabé pour y être éxaminés sur leur vocation. Le Supérieur de S. Blaise demanda la faculté de recevoir des novices. Elle lui fut accordée à condition qu'il ne recevroit que ceux que S. Philippe auroit approuvés. Le Saint leur procura presqu'aussitôt trois excellens sujets, qui commençoient à briller à la Cour de Rome.

Aprés avoir fait tout ce qui dépendoit de lui, Alexandre sollicita sa dernière audience, et partit dès le mois d'Avril. Le Supérieur de S. Barnabé l'avoit invité de passer par Milan à son retour, en lui offrant un logement dans son ancienne demeure. Rien n'auroit fait plus de plaisir au S. Evêque, qui avoit toujours conservé le plus tendre attachement pour sa Congrégation. Il se priva de cette consolation par l'empressement de se rendre dans son Diocèse, et prit la résolution de s'embarquer pour y arriver au plutôt. Un vent favorable sembloit d'abord annoncer la plus heureuses navigation; mais à l'hauteur de l'Isle d'Elbe, le bâtiment fut assailli d'une furieuse tempête qui pensa le submerger. L'équipage commençoit à se livrer au désespoir. Alexandre, conservant toute la sérénité de son ame, remplissoit les

fonctions de son ministère. César Ferri, l'un des Régens de son Séminaire, le conjuroit de prier Dieu, et ne dissimuloit pas sa frayeur; le Bienheureux lui dit, qu'il ne servoit de rien de se troubler, qu'il falloit pleurer ses péchés, et que la mort n'a rien de terrible pour un homme qui est en grace de Dieu. Cependant après avoir exhorté de nouveau tout le monde à une parfaite confiance, et résignation, il se mit en prière, et fit le signe de la Croix sur les flots. Aussitôt le vent s'abbattit, et l'on vit le calme succéder à la tempête. Tous ceux qui étoient sur le bâtiment regardèrent leur delivrance comme un effet de ses prières, et louèrent Dieu de la puissance qu'il lui plaît d'accorder quelquefois à ses Serviteurs pour faire respecter la vertu, et pour répandre ses bienfaits sur les hommes.

CHAPITRE VII.

Maladie d'Alexandre. Il passe dans le continent pour se rétablir; revient en Corse avec trois de ses Religieux, et y célèbre le Jubilé.

Le Bienheureux ne fut pas plutôt de retour en sa résidence; qu'il plut au Seigneur de le visiter par une longue et fâcheuse maladie. Il dépeint lui même son état dans une lettre datée d'Argagliola le 26. Septembre 1575. „ J'ai laissé passer plusieurs semaines sans vous „ écrire parce que j'ai été malade avec tous les miens. „ Il y a deux mois que je suis travaillé d'une fièvre „ quarte qui me tourmente fort dans le redoublement, „ et me laisse ensuite une grande foiblesse. Mon Chancelier qui avoit soin de ma maison, est mort; mon „ Vicaire a du partir pour un bénéfice qui demande résidence; tous mes gens ont été malades, et je me suis „ trouvé seul, infirme, accablé de différents soucis, sans „ avoir personne qui pût me soulager. J'ai remercié, et „ je remercie le Seigneur qui me fait miséricorde en toutes choses; dans la maladie comme dans la santé, dans

„ les peines comme dans les consolations. Je met tout „ à ses pieds, afin qu'il dispose de tout selon sa Divi„ ne Sagesse.„

Peu de jours après la fièvre devint continue, et le réduisit à l'extremité; il perdit connoissance pendant quelque tems, et il n'avoit aucun prêtre en état de l'assister en ce pressant besoin. Dieu eut pitié de sa détresse, et daigna le consoler par l'arrivée de l'Evêque de Sagona César Contardi, qui lui administra le Viatique, et ensuite par la visite de l'Evêque de Mariana Jean Baptiste Centurioni, qui continua de l'assister jusqu'à ce qu'il le vit hors de danger. Tel étoit l'état du Bienheureux le 5. Novembre 1575.

Cependant la maladie qu'il venoit d'essuyer, le laissa dans un état de langueur, et d'épuisement, qui ne lui permettoit pas de travailler, ni de s'appliquer comme auparavant. Il n'espéroit plus de reprendre ses premières forces, et il craignoit que le dépérissement de sa santé ne nuisît à son troupeau. Cette crainte le tenoit dans un scrupule continuel. Il consulta S. Philippe par le moyen du Prélat Alphonse Visconti, et de son avis aussi-bien que de celui d'un Capucin de sa confiance, il fit demander au Pape par le Cardinal Alciat la grace de le décharger entièrement du poids de l'Episcopat, ou du moins de lui permettre de passer en terre ferme pour tenter, si l'air natal, et les secours de l'art pourroient lui rendre la santé. Le Pape ne voulut point entendre parler de démission; mais il accorda très volontiers quatre mois de vacance avec promesse de les prolonger, s'ils ne suffisoient pas. Le Bienheureux attendit jusqu' après les fêtes de Noël, et voyant qu'il ne pouvoit reprendre ses forces, il résolut de profiter de la permission du Pape, et partit de Corse au commencement de l'an 1576. Il étoit à Gênes le 2. Fevrier, d'où il écrivit au Général des Barnabites pour lui donner avis, qu'il y avoit de nouveaux traités au sujet de l'Eglise de Carignan, et l'exhorter à y songer sérieusement en cas que le parti convint à la Congrégation. Il arriva à Milan le 18. Fe-

vrier. La tranquillité d'esprit qu'il goûta dans le sein d'une Congrégation qu'il chérissoit, ne contribua pas peu au rétablissement de sa santé. Au mois de Mai il alla respirer l'air de la campagne dans une maison appartenante à S. Barnabé, et en revint le 15. pour visiter les Pères qui avoient assisté au troisième Concile Provincial de Milan, et se disposer au retour. Il obtint trois Religieux de sa Congrégation, dont le principal fut le Père D. Ambroise Rottoli, qui ne le quitta plus, et eut toute sa confiance. Le Général étoit alors le P. D. Timothée Facciardi d'une noble famille de Pavie. Il avoit fait les vœux entre les mains d'Alexandre qui le proposa peu de tems après à S. Charles pour Directeur de son Séminaire d'Arona. C'étoit un homme d'une vertu rigide, qui affermit la régularité dans l'Ordre par la sévérité avec laquelle il réprima les innovations que quelques Religieux peu fervens vouloient commencer à y introduire. Quoique bien persuadé de l'attention du Bienheureux à veiller sur les sujets qu'il lui confioit, il leur prescrivit des règles de conduite, et chargea le S. Evêque de les faire observer à la rigueur. Il partit avec ses nouveaux missionaires au mois de Juin, et se rendit tout de suite à sa résidence.

Le Pape avoit étendu la grace du Jubilé à toute la Chrétienté. Alexandre n'oublia pas de profiter d'une solennité si rare, et si remarquable pour inspirer aux peuples un vif désir de participer au trésor des mérites de Jesus Christ, et des Saints par une conversion véritable, et par des dignes fruits de pénitence. Il en fit l'ouverture par une procession si édifiante, qu'elle servit de modèle à celles que S. Charles fit à l'occasion de la peste au mois d'Octobre suivante. Pour pénétrer plus fortement les peuples de l'esprit de pénitence et de componction, le B. parut à cette procession revêtu d'un sac, les pieds nuds, et la corde au cou. Il répandoit des larmes abondantes, tenant continuellement les yeux attachés sur le Crucifix qu'il portoit dans ses mains. Il avoit à ses côtés deux Capucins. Ses gens le suivoient pieds nuds,

marchant avec modestie et gravité. Ils allèrent ainsi à une Eglise champêtre à la distance d'un mille d'Argagliola. Après une courte prière il monta en chaire, et représenta d'une manière si touchante la misère du pécheur, la félicité des justes, la grandeur de la miséricorde de Dieu qui invite les pécheurs à la pénitence, que tout l'auditoire fut ému et attendri. L'Eglise retentit de pleurs, et de gémissemens. Des pécheurs endurcis qui avoient nourri des haines invétérées, se reconcilièrent publiquement, et non contens de s'embrasser, ils se jettoient aux pieds les uns des autres, et se demandoient pardon. Alexandre couvert de poussière, et de sueur, les pieds ensanglantés ramena la procession à l'Eglise d'Argagliola, pour donner la bénédiction au peuple.

Les jours suivans il continua la visite des Eglises accompagné de ses clercs, chantant avec eux tantôt les litanies, tantôt des hymnes et des psaumes. Il passoit une grande partie de la journée au Confessional, recueillant le fruit des nombreuses conversions que Dieu opéroit par ses discours, et par ses exemples. Il employoit le reste du tems à visiter les malades, et à exercer les devoirs de l'hospitalité envers ceux qui accouroient de tous côtés. Il leur lavoit les pieds, leur distribuoit d'abondantes aumônes, les instruisoit, et les consoloit. Le soir assembloit le peuple au son de la cloche, pour faire la prière en commun. Il l'accompagnoit d'une courte exhortation, et tâchoit d'insinuer quelque maxime vraie, claire, et solide propre à faire une forte impression, afin que chacun des assistans pût la remporter chez soi, la retenir, et s'en faire une règle de conduite. Ce pieux exercice se soutint après la solennité du Jubilé, et produisit des grands fruits.

CHAPITRE VIII.

Séjour d'Alexandre à Corte. Son zèle à pacifier les troubles et les querelles. Il fixe sa résidence à Campo-loro: bâtit la Cathédrale, et un Séminaire, et donne du travail et du pain aux mendians robustes.

Sur la fin de l'an 1576., le Bienheureux passa d'Argagliola dans le Bourg de Corte, situé au centre de son Diocèse, et où il avoit autrefois commencé l'exercice de sa mission. N'ayant point de Cathédrale, il croyoit devoir partager sa résidence entre les différens endroits de son Diocèse, où sa présence pouvoit être ou plus nécessaire, ou plus utile. Ce canton étoit encore divisé par un malheureux reste de la faction des Noirs, et des Rouges.

Un jour les deux partis animés de la fureur que les discordes civiles ont coutume d'inspirer, se mettent en campagne les armes à la main, ne respirant que meurtre et que carnage. On en vint donner la nouvelle au Saint Prélat qui étoit à table. Il se leve, prend son Crucifix, et se hâte d'arriver au lieu du combat. Il étoit suivi d'une foule de vieillards, de femmes, et d'enfans, qui déploroient d'avance le massacre de leurs enfans, de leurs péres, et de leurs époux. Déjà le bruit des armes, les cris des combattans se font entendre. La charité du S. Pasteur plus vive que la tendresse d'une mère, ranime ses forces, et précipite ses pas. Il vole, et se trouve au milieu des factieux, les arrête, et les sépare. Il les conjure d'épargner leur sang, de tourner leurs armes contre lui, si sa mort peut expier leurs haines, et leurs querelles. Que ne peut point la présence d'un Pasteur qui se dévoue pour le salut de son troupeau! Ces furieux ne peuvent tenir contre la tendresse de leur Evêque. Ils restent interdits, et confus; l'étonnement suspend la rage dans leurs cœurs; les paroles du zèlé Pasteur y pénètrent comme des traits de feu. Ils s'amollissent, ils cédent enfin, et les armes leur tombent des mains. Leur ame s'ouvre alors toute entière

aux douces impressions d'amour et de charité que la Saint Prélat leur inspire. Ils ne voient plus en lui qu'un Père plein de tendresse, ils l'appellent de ce doux nom, et se regardant comme ses enfans, ils s'embrassent avec les sentimens d'une cordialité fraternelle. Ils renvinrent avec lui à Corte mêlant la joie de leur réconciliation à celle de leurs qui accouroient en foule pour y prendre part, et célébrer en comun la solennité de ce triomphe de Religion et de paix, où le bonheur des vaincus fait la plus grande gloire du vainqueur.

On étoit encore infatué en Corse de ce préjugé barbare, que le meurtre ne peut s'expier que par le sang du meurtrier; et une loi d'honneur très conforme à la férocité de ces tems affreux faisoit un devoir de la vengeance. Un accident de cette nature ayant mis deux familles aux prises, le Bienheureux accourut au champ de bataille, et s'étant mis à genoux entre les deux partis, il les désarma au péril de sa vie, et les réconcilia. Le bruit de ces actions se répandit à Rome et dans toute l'Italie. Ses amis lui écrivirent pour le persuader de se ménager. Aléxandre répondit, qu'il ne concevoit pas qu'un Pasteur pût voir ses brebis sur le point de périr, sans s'exposer lui même pour les sauver.

Il n'avoit pas moins de zèle pour la conservation des droits de son Eglise. Un particulier de l'endroit abusoit d'une sorte d'autorité dont il jouissoit pour les violer indignement. Le Bienheureux tâcha de le ramener par la voye de la douceur, mais inutilement. Il le menaça de l'excommunication, et quoique très éloigné de prodiguer les Censures, il se vit obligé d'effectuer la menace pour vaincre l'obstination du coupable et réparer le scandale de sa contumace. Alexandre voyant que ce remède devenoit inutile, redoubla ses prières avec plus de ferveur pour la conversion de ce misérable. Dieu l'exauça; le coupable humilié vint se soumettre. Le Saint Evêque le reçut avec charité, lui représenta la grandeur de sa faute, et après lui avoir imposé une pénitence salutaire, il lui donna l'absolution.

Le Bienheureux séjourna près de deux ans à Corte. Après avoir ainsi parcouru les principaux endroits de son Diocèse pour y établir le Christianisme et déraciner les abus les plus criants, il résolut de choisir un endroit convenable pour y fixer sa résidence et celle de ses Successeurs. Le Bourg de Cervione de la dépendance de Campo-loro lui parut le plus propre à ce dessein par la commodité de la situation, par la salubrité de l'air, par la fertilité du terroir, et par le nombre des habitans. On y comptoit trois cens familles; il y avoit un Couvent de Récollets dont il se promettoit beaucoup de secours. Le Pape approuva sa résolution, et Alexandre se rendit à Cervione au mois de Mai 1578.

Il y fit élever des fondemens une Eglise pour servir de Cathedrale. Il bâtit le Palais Episcopal avec une Chapelle, un Séminaire pour 25. Clercs, et des maisons pour loger les Chanoines. Il pratiqua dans le Palais un logement destiné à l'exercice de l'Hospitalité que l'Apôtre recommande aux Evêques comme un devoir de leur état. Il y joignit un jardin spacieux, moins pour son usage que pour la commodité de ses Successeurs. La disette qui se fit sentir en Corse les années suivantes, le mit à portée d'achever en assez peu de tems tous ces différens bâtimens en exerçant une excellente œuvre de charité. Entre les pauvres que les aumônes du S. Evêque attiroient à Cervione, il se trouvoit toujours des mendians robustes qui manquoient de pain et de travail. Le Bienheureux voulant soulager leur misère sans nourrir leur fainéantise, les employoit à ses bâtimens et leur procuroit l'avantage infiniment estimable de gagner le pain dont il les nourrissoit. Un pauvre qui avoit l'air vigoureux, s'étant présenté un jour pour recevoir l'aumône, le Bienheureux lui demanda, pourquoi il ne travailloit pas. Le mendiant s'excusa, disant qu'il étoit si exténué de la faim qu'il n'avoit pas la force de travailler. Alexandre lui présenta de l'argent et du pain, le laissant maître du choix: le pauvre voulut saisir l'argent; mais le Bienheureux retira la main et lui dit: Mon ami, je vois qe tu n'as pas faim; va tra-

vailler à mes bâtimens, et tu auras de l'argent et du pain.

En travaillant à élever des murailles pour le temple matériel du Seigneur, le Bienheureux ne négligea pas les soins qu'il devoit à la perfection de l'édifice spirituel qui étoit le principal objet de sa sollicitude pastorale. Il vouloit former une societé de justes, de membres vivans de Jesus Christ, de vrais adorateurs du Père celeste en esprit et en vérité. C'est dans cette vue qu'il donna une nouvelle édition de l'instruction pastorale dont nous avons parlé ci-devant. Il la fit réimprimer à Gènes en 1578. avec des additions considérables, surtout dans ce qui concerne le Sacrement de la Pénitence. „ Mon intention, dit il dans „ l'avertissement, n'a pas été de publier une nouvelle mé„ thode de confesser, sachant avec combien de lumière et „ de piété plusieurs Docteurs tant anciens que modernes „ ont écrit sus cette matière. Mais deux raisons m'ont „ principalement determiné à publier de nouveau ces in„ structions. La première, afin de proportionner l'ensei„ gnement aux besoins de mon troupeau. Les anciens Ecri„ vains de médecine ont donné des règles générales pour „ la cure des maladies; néanmoins un sage et prudent mé„ decin doit en faire usage avec beaucoup de discrétion, „ conformément à la qualité des lieux, des tems, et des „ tempéramens. Le Sacrement de la Pénitence étant la „ médecine spirituelle de l'ame, j'ai cru devoir recueillir „ de différens Auteurs qui ont écrit sur cette matière, „ les instructions les plus convenables à l'état de mon „ Diocèse. Le second motift est l'empressement plein d'af„ fection, avec lequel j'ai vu que mon Clergé a reçu cet„ te instruction la première fois que je la fis imprimer. „ Et il me paroît que cet empressement est fondé: car „ comme un enfant reçoit plus volontiers de la main de „ son Père une nourriture moins délicate qu'un mets „ plus exquis de la main d'un étranger, il m'a paru „ que, quoique les choses que j'ai rassemblées dans cette „ instruction, se trouvent répandues en plusieurs livres „ elles ont été plus goûtées dans le Diocèse d'Alérie, com„ me venant de notre main.

Il dit dans l'introduction : „ Que depuis qu'il avoit „ plu au Pape Pie V. d'heureuse mémoire de lui confier „ l'Eglise d'Alérie, il avoit cru que son principal devoir „ étoit de travailler sans délai à la réforme de son Cler- „ gé, sachant, que comme les mauvais prêtres sont la „ ruine des peuples, on peut dire que le salut des peu- „ ples dépend, si non en tout, du moins en grande par- „ tie de la bonté des prêtres: Que la réforme du Cler- „ gé a deux objets principaux, la sainteté, et la doctrine: „ Que le tumulte des guerres, et l'absence des Pasteurs „ ayant occasionné dans toute la Corse, et surtout dans „ le Diocèse d'Alérie, une licence effroyable, et une gran- „ de ignorance parmi le Clergé, comme parmi le peuple, „ il s'étoit proposé avant toute autre chose de recueillir „ avec beaucoup de soin et de diligence les notions les „ plus nécessaires à ceux qui veulent entrer dans l'état „ Clérical, et à ceux qui de l'état Clérical veulent passer „ au Sacerdoce.„

La modestie avec la quelle le Saint Pasteur annonce cette production, montre combien son humilité étoit grande; mais on peut dire avec vérité, que ce petit ouvrage est un trésor de lumière. C'est un abregé, si l'on veut, mais un abregé qui contient beaucoup plus de choses qu'on n'en trouve communément dans des ouvrages même fort diffus. Tout y est puisé dant les pures sources de l'Ecriture, et des Pères; les raisonnemens sont fondés sur la doctrine de S. Thomas, et du Catéchisme Romain. On ne peut qu'admirer la solidité de l'enseignement, la netteté de l'exposition, le choix, et la distribution des matières. C'est un Père vénérable, assis au milieu de ses enfans, qui s'entretient avec eux pour les instruire, et leur inspirer le goût de la vertu. En lisant cette instruction, on ne peut que sentir la douce impression de la charité qui l'a dictée. Le Bienheureux ne l'avoit composée que pour l'usage particulier de son Diocèse; mais on ne craint pas d'avancer qu'elle pourroit être d'une utilité beaucoup plus universelle.

CHAPITRE IX.

Alexandre soulage son Peuple en tems de famine, et de maladie Populaire.

Pour mieux affermir ses nouveaux établissemens, Alexandre entreprit le voyage de Rome en 1579. Il étoit à Milan lorsqu'il apprit qu'une calamité imprevue ayant gâté les blés et detruit toute espérance de recolte, la Corse étoit menacée d'une famine générale. Il crut que l'obligation naturelle de secourir son troupeau dans un danger si pressant, le dispensoit d'un devoir de droit positif. S. Charles fut du même avis, et lui conseilla de satisfaire par une délégation à l'obeissance qu'il devoit au Saint Siège. Il retourna donc à Gênes, vendit ses équipages, emprunta des sommes d'argent, et s'en fit donner par ses parens, et par ses amis. Il acheta tout ce qu'il put de grains, de légumes, et d'autres provisions; fréta des bâtimens pour le transport, et les suivit de près.

Le retour du Saint Evêque ramena la joie et l'espérance chez les Corses, et calma le sentiment doulorenx des maux dont ils étoient affligés. Le bas peuple étoit réduit à vivre de glands, d'herbes, de racines détrempées dans l'eau, et manquoit même de sel pour assaisonner cette chetive nourriture, et en corriger la mauvaise qualité. Le Bienheureux faisoit distribuer du pain et des légumes à cinq où six cens pauvres par jour. Il assistoit lui même à la distribution, et envoyoit secrettement aux pauvres honteux les secours dont ils avoient besoin. Il fit venir de Livourne d'autres provisions, et régla ses charités avec tant de prudence que tous les pauvres du Diocèse eurent suffisamment de quoi vivre.

Au fléau de la disette succéda l'année suivante 1580. un fléau encore plus terrible. Une maladie épidemique se répandit de l'Italie dans la Corse. Elle gagna d'abord le Diocèse de Nebbio, d'où elle pénétra en celui d'Alérie. Le Bienheureux parle en général des calamités de la Cor-

se dans une lettre du 3. Mars, qui fait voir quels étoient les sentimens de son cœur. „ Pour détourner, *dit il*, les „ fléaux, dont Dieu nous chatie, il n'y a pas de meilleur „ moyen que de recourir à la prière, remède universel „ et souverainement efficace en toute sorte de tribulation. „ Je suis en santé, Dieu merci, aussi bien que tous mes „ gens. Mais mon cœur est pénétré d'affliction. Après „ tout je mets toute ma confiance en Dieu qui m'a crèe, „ et qui a conduit mes pas jusqu'a ce jour. Je suis sur „ qu'il ne m'abandonnera pas; et plus les secours humains „ me manqueront, plus j'aurai soin de recourir à lui, „ dans l'espérance d'en obtenir l'assistance nécessaire. „

Dans une autre lettre du 13. Septembre à son cousin Barthelemi Sauli il parle plus distinctement de la maladie, qui, comme un fléau, désoloit toute l'Italie, aussi-bien que du ravage qu'elle commençoit à faire dans son Diocèse; ravage qui augmentoit tous les jours d'une manière effrayante. Plusieurs en mouroient; mais le nombre des malades étoit beaucoup plus grand. Tous ceux qui composoient sa maison, au nombre de neuf, en étoient atteints; et lui même foible et langnissant ne se trainoit qu'avec peine.

Pour désarmer la colére du Ciel Alexandre eut recours à la pénitence; il la prêcha, et la commença par lui même en redoublant ses austérités. Il se regarda comme chargé des péchés de son peuple, et s'offrit comme une victime d'expiation à la justice d'un Dieu vengeur. Il ordonna trois jours de jeune, et trois processions solennelles auxquelles il assista vêtu de noir, nuds pieds, et un Crucifix entre les mains. A cet appareil de pénitence il joignoit les exhortations les plus vives et les plus touchantes pour inspirer une salutaire frayeur des jugemens de Dieu, jointe à une filiale confiance en ses miséricordes. C'est ce qui paroît par les textes mêmes de ses discours. Le prémier jour il prêcha sur ces paroles de Jonas: *Que les hommes se couvrent de sac, qu'ils crient vers Dieu de toute leur force: Que chacun se convertisse de sa mauvaise voye, et qu'il renonce à l'injustice*

de ses mains. Qui sait, si Dieu ne se retournera pas vers nous, et s'il ne se laissera point fléchir, et s'il n'appaisera point l'ardeur de sa colère, afin que nous ne périssions pas? Le second jour il prêcha sur ces mots d'Isaie: *Le Seigneur frappera l'Egypte d'une playe, et il la refermera: Ils reviendront au Seigneur qui leur deviendra favorable, et qui les guérira.* Le troisième jour il prit pour texte ces paroles consolantes de l'Apôtre: *Allons avec confiance devant le trône de la grace, afin d'y recevoir miséricorde, et d'y trouver grace pour être secourus dans nos besoins.* Après le sermon le Bienheureux prosterné aux pieds des autels faisoit chanter les litanies, et célébroit les Saints Mystères. Il ordonna aussi l'exposition des quarante heures, et fit faire le dimanche suivant une Communion Générale.

Aussitôt que les symptomes de la maladie commencèrent à se manifester, Alexandre se consacra tout entier au service des malades. Il les visitoit de jour et de nuit, leur donnant toute sorte de secours spirituels et temporels. Il se réduisit au plus étroit nécessaire pour assister les pauvres. Il tâcha de supléer au défaut de la police, et prit les mesures les plus efficaces pour arrêter, autant qu'il fut possible, les progrés de la maladie. Il prescrivit aux Doyens ruraux, et aux Curés la manière dont ils devoient se régler non seulement pour le spirituel, mais encore par rapport aux deux importans objets concernant l'assistance des malades, et la préservation des sains.

Pour ne pas interrompre le cours des prières publiques, et prévenir en même tems le danger de la communication, il faisoit faire tous les vendredis une procession où il ne se trouvoit qu'un homme seul par famille, et tous marchoient à un certain éloignement pour éviter de se toucher. Il dressa une formule de prière qu'il distribua dans tout le Diocèse. Ceux qui restoient enfermés dans leur maisons, devoient la réciter le soir et le matin au son de la cloche, afin que dans le même tems tous les fidèles se reunissent en esprit pour offrir à Dieu leurs vœux et leurs prières.

Le Seigneur répandit une bénédiction visible sur les travaux de son Serviteur. La maladie ayant pénétré dans le Séminaire, les clercs furent frappés d'épouvante, et se crurent tous perdus. Le Bienheureux les rassura en leur disant: *ayez confiance, mes enfans, aucun de vous ne mourra*. L'évènement justifia la prédiction. Un de ses domestiques nommé Astolfe étoit à l'éxtremité; le Bienheureux, après avoir dit la Messe, alla lui donner sa bénédiction, et lui dit: *ne craignez point, Astolfe, votre mal va passer*. Le malade fut guéri au même instant, et recouvra ses forces en peu de jours. Il rendit la santé à plusieurs antres en leur imposant les mains, et récitant sur eux le verset de l'Evangile: *super aegros manus imponent, et bene habebunt*. On accouroit en foule de tous côtés pour recevoir sa bénédiction, et on s'estimoit heureux de l'approcher, et de pouvoir toucher ses vêtemens. C'est à cette occasion que la voix du peuple lui donna le nom d'Ange tutélaire, témoignage non suspect des graces que Dieu avoit accordées par son intercession.

Le Seigneur se reconcilia enfin avec son peuple, et fit cesser la plaie dont il l'avoit frappé. Alexandre en fit rendre de publiques actions de grace, et ordonna un service solennel pour ceux que la maladie avoit emportés. Il eut la consolation d'apprendre, que dans toute l'étendue de son Diocèse personne n'étoit morte sans avoir reçu les Sacremens. Ses soins pour la conservation de son cher troupeau n'eurent pas moins de succès, et on vit avec étonnement que de tous les Diocèses de la Corse, celui d'Alérie, quoique le plus vaste, fut celui où le nombre des morts fut le moindre. Mais la miséricorde du Seigneur retira un plus grand bien de la rigueur que sa justice venoit d'éxercer. Elle servit à corriger bien des désordres qui restoient encore, et opéra un changement notable dans tont le Diocèse, qui depnis ce tems-là produisit des fruits plus abondants de justice, et de piété.

CHAPITRE X.

Différentes graces accordées à l'intercession du Bienheureux. On attente à sa vie : il pardonne, et s'intéresse pour l'assassin. Il publie son excellent Catéchisme.

Le Bienheureux voyant le calme rendu à son Diocèse, résolut d'effectuer en 1581. le voyage de Rome qu'il avoit été obligé d'interrompre deux ans auparavant. Le 30. de Juin il étoit à Milan. Il est bien probable qu'après son retour de Rome en Corse il entreprit un nouveau voyage en terre ferme où d'autres affaires pouvoient l'appeller. Le Sènat de Gènes l'avoit chargé dès l'an 1577. de la discussion de quelques intérêts de famille après la mort de son frère décédé sans testament. Il avoue qu'il ne se seroit pas donné pour lui même les mouvemens qu'il se donna pour cette œuvre de charité, qui l'obligea de faire quelque voyage à Gênes. C'est vers ce-tems-ci que l'on doit placer quelques évènemens merveilleux, attestés par différens témoins dans les actes de la Béatification, et rapportés sans date précise au tems de la résidence du Bienheureux à Campo-loro.

Dans un de ses voyages à Gênes, comme on étoit près de Sestri, le Bienheureux qui disoit son breviaire, vint subitement avertir le Patron, qu'il n'y avoit point de tems à perdre, et qu'il falloit prendre terre le plutôt que l'on pourroit. Le Patron qui ne voyoit aucune apparence de bourasque, vouloit continuer un voyage que tout sembloit favoriser, et ne céda qu'avec beaucoup de répugnance à ce que le Prélat exigeoit, et qu'on n'osa lui refuser ; mais à peine eut on gagné terre qu'un ouragan mêlé d'éclairs, de tonnerres, et de grêle fit connoître à l'équipage, que l'esprit de Dieu s'étoit communiqué à son Serviteur, pour les sauver du naufrage, auquel ils alloient être exposés.

Une longue sécheresse menaçoit la Corse d'une prochaine disette. C'étoit au mois de Mai, vraisemblable-

ment en cette même année après le retour du Bienheureux de Rome, et avant son départ pour Gènes et Milan. Les peuples eurent recours à leur Saint Pasteur. Il ordonna un jeune de trois jonrs, et une procession de pénitence à l'Eglise de S. François, qui étoit hors du bourg de Cervion. Le Bienheureux y assista nuds pieds, et après avoir fait un discours touchant pour inspirer les sentimens de componction dont il étoit pénétré, il se mit en prières. Le Ciel qui étoit serein, se couvrit de nuages, et répandit un pluie abondante qui rendit la fertilité à la terre, et ranima les espérances du laboureur consterné. Alexandre se tournant vers le peuple dit: *voyez, mes enfans; Dieu veut qu'on le craigne; il faut vivre en paix avec Dieu, et se repentir de ses péchés; rémerciez-le de la grace qui vient de nous accorder*. La précaution que le S. Evêque prit de faire porter son manteau pour le retour, fit juger que Dieu lui avoit révélé la grace qu'il vouloit lui accorder, ou prouve du moins la ferme confiance qu'il avoit d'obtenir ce qu'il demandoit par une prière publique au nom de tout son peuple.

Vers le même tems le Saint Pasteur éprouva dans sa personne les effets marqués d'une Providence particulière qui veilloit à sa conservation. Il avoit congédié du Séminaire, et privé de l'habit Ecclésiastique un clerc incorrigible. Le jeune homme épioit l'occasion de se venger. Le Prélat étoit sorti de la Ville le 1. d'Août sur le tard avec les Ecclésiastiques de sa maison, et avoit pris sa petite réfection au bord d'une fontaine. Le jeune homme croyant le moment favorable, monta sur une hauteur voisine, et lança contre la tête du Saint Evêque un gros caillou qui lui rasa le nez, et vint tomber à ses pieds. Les domestiques se mirent à la poursuite du scélerat, et l'arretèrent. Le Bienheureux ne songeant qu'à sauver l'ame et le corps de son frère, le fit relâcher. Le Gouvernenr informé de l'attentat, fit rechercher le conpable; le Bienheureux qui ne pardonnoit pas à demi, envoya son Grand Vicaire à la Bastie, et fit

cesser toute poursuite à force de prières et de raccommandations. Il confirma ainsi par son exemple ce qu'il avoit prêché si souvent touchant l'amour des ennemis, et le pardon des injures. Mais la justice de Dieu se chargea de la vengeance, et le criminel ne tarda pas à périr d'une mort funeste.

L'an 1581. fournit la date précise d'un monument précieux du zèle et de la science d'Alexandre. Je veux parler de l'excellent Catéchisme qu'il publia sous le titre de *Doctrine du Catéchisme Romain exposée d'une manière plus simple à l'usage de son Clergé. A Pavie* 1581. *in* 8. Il dit dans la Préface, que son dessein n'est pas de donner un livre nouveau; qu'il n'avoit entrepris cette ouvrage, que sur ce que quelques Curés lui avoient représenté qu'ils n'étoient pas en état d'entendre le Catéchisme Romain ni de l'expliquer à leurs peuples: qu'il avoit traité la matiere par forme de demande et de réponse pour deux raisons: la première, parceque cette methode est plus propre à fixer l'attention des personnes simples sur des articles importans qui pourroient leur échapper dans un discours suivi; la seconde, parceque la demande excite naturellement le desir d'être instruit sur la question qu'on entend de proposer: désir qui contribue à mieux faire goûter les vérités qu'on apprend. Il ajoute qu'il avoir changé l'ordre en plusieurs choses, abregé bien des articles, donné plus d'étendue à d'autres conformément au dessein qu'il avoit de se proportionner à la capacité de ceux pour qui il écrivoit. Qu'au reste il étoit bien éloigné du vouloir les distraire, ou les dispenser de la lecture du Cathéchisme Romain: qu'au contraire il ne leur présentoit son ouvrage que comme une introduction pour leur en faciliter l'intelligence, et comme un abregé pour leur en rappeller le souvenir.

Je n'entraprends point ici de relever le mérite de cette production. Il suffira de dire, que S. François de Sales en faisoit un cas infini, et que quand on lui proposa de travailler à un nouveau Catéchisme, il répondit, que l'ouvrage étoit fait, et qu'il n'y avoit qu'à tra-

duire celui d'Alérie. J'en ai vu une second édition à Pavie, et à Milan chez Malatesta 1699. in 4.

CHAPITRE XI.

Alexandre refuse la coadjutorerie de l'Archevêché de Gènes. Lettre du Clergé, et du peuple d'Alérie a ce sujet.

Tandis que le Serviteur de Dieu uniquement occupé des soins de son ministére, travailloit avec un zèle infatigable à en remplir tous les devoirs, la République de Gènes songeoit serieusement à le tirer de la Corse, et à le placer sur le siège même de sa Capitale. La vieillesse et les infirmités de Cyprien Pallavicini Archevêque de Gènes firent naître la pensée de lui donner Alexandre pour Coadjuteur. La demande en fut faite à l'insçu d'Alexandre au Pape Grégoire XIII., et le Pape y donna les mains. On vouloit que le Coadjuteur retînt la moitié des revenus de son premier Evêché à titre de pension.

Le Bienheureux reçut les nouvelles de ce traité par des paquets de Rome et de Gènes, qui furent adressés au Gouverneur de l'Isle Cattaneo Marini pour les lui faire parvenir. Sa réponse est datée du 3o. de Mai 1584. Il dit au Gouverneur, que l'affaire qu'il lui avoit communiquée, étant très importante, il vouloit se recommander à Dieu avant que de donner une réponse précise; qu'il vouloit dire au moin trois Messes pour prier le Seigneur de lui faire connoître sa Sainte volonté; *a laquelle seule je désire*, dit il, *me conformer*, *sacrifiant pour son honneur et sa gloire tout ce qui peut m'intéresser personnellement*.

Il se fit en même tems un devoir de consulter S. Charles, et le P. Bascapé, n'ignorant pas que celui qui se conduit par le conseil des sages, opère avec sagesse. S. Charles ne goûta pas ce projet, et dans la nécessité de donner un Coadjuteur à l'Archevêque de Gènes, il pan-

choit pour l'Evêque de Mariana Jean Baptiste Centurioni.

Le Bienheureux ne balança point à persister dans sa première vocation. Il refusa une place si avantageuse selon le monde; et voici quelles furent les raisons de son refus. 1. Il tenoit l'Eglise d'Alérie des mains du Saint Pape Pie V., et ne pouvoit se résoudre à la quitter que par un exprès commandement du S. Siège. 2. L'affoiblissement de ses forces ne lui permettoit pas d'entreprendre une nouvelle carrière. 3. Loin d'ambitionner l'Archevêché de Gênes, il auroit souhaité pouvoir se décharger du poids de l'administration pour rentrer dans le sein de sa Congrégation. 4. Le Sénat de Gênes souhaitoit à la vérité de donner un Coadjuteur à l'Archevêque; mais l'Archevêque ne s'y prêtoit qu'à regret. La répugnance du Prélat avoit fait de la peine au Pape, et fit sentir au Bienheureux combien il lui seroit difficile d'être d'accord avec l'Archevêque sur la manière de gouverner. 5. La pension qu'on devoit lui réserver sur les revenus d'Alérie, ne pouvoit que porter un grand préjudice à l'Eglise et aux pauvres de ce Diocèse. En un mot il ne consulta dans cette affaire que le service de Dieu et le salut des ames; et c'est le témoignage qu'il put se rendre à lui même dans une lettre adressée au P. Bascapé.

Cependant le bruit de cette translation se répandit dans l'Isle, et y causa une consternation générale. Le Clergé et le Peuple d'Alérie prirent d'un commun accord la résolution d'employer auprès du Pape et de la République les prières et les instances les plus touchantes, pour retenir un Pasteur qui leur étoit si cher. La lettre qu'ils écrivirent au Pape, est un monument précieux de l'attachement d'une Eglise pour son Evêque, et un abrégé du bien que le S. Pasteur y avoit opéré.

Lettre du Clergé et du Peuple d'Alérie au S. Père.

„ Le Clergé, et le Peuple d'Alérie ont appris que
„ V. Sainteté étoit sur le point de leur ôter leur Evêque

„ pour lui confier l'administration de l'Archevêché de Gê-
„ nes. Vivement touchés des maux que cette perte ne peut
„ que causer infailliblement à tout le Diocèse, soit pour
„ le spirituel, soit pour le temporel, ils viennent se pro-
„ sterner humblement aux pieds de V. Sainteté, la sup-
„ pliant, par l'amour qu'elle leur porte comme Vicaire
„ de Jesus Christ, de ne pas les priver du bienfait ine-
„ stimable que la Providence leur a fait en leur accor-
„ dant un tel Pasteur. C'est lui qui par sa douceur, et
„ par des manières pleines de bonté a réformé un Cler-
„ gé grossier, vivant sans discipline, et y a rétabli l'or-
„ dre et la régularité. Il a pourvu à l'éducation des Jeu-
„ nes Clercs par la fondation d'un Séminaire, où il a
„ toujours entretenu à ses dépens 24. élèves avec un Maî-
„ tre et un Théologien, veillant avec une attention con-
„ tinuelle sur leurs progrès dans la piété et dans les let-
„ tres. Ses soins n'ont pas en moins de succès pour la
„ réforme du Peuple qu'il a su ramener à la voie de Dieu
„ par son assiduité à prêcher et à confesser, par ses fré-
„ quentes visites, et par ses bons exemples, en sorte
„ que de mémoire d'homme on ne l'a jamais vu si bien
„ morigeré et acheminé dans les voies du salut. L'éloi-
„ gnement du Pasteur dans ces circonstances ne manque-
„ roit pas de ruiner le bien qu'il a déjà fait par sa vi-
„ gilance et par ses travaux, et ôteroit toute espérance
„ de le voir rétabli. Outre cela le Diocèse est si pauvre,
„ qu'il ne s'y trouve pas une seule famille en état de sub-
„ sister toute une année de ses revenus. C'est le peuple
„ cependant qui est obligé de maintenir l'Evêque à la sueur
„ de son front, en payant les dixmes qui font le plus
„ gros revenu de l'Evêché. Mais le charitable Pasteur con-
„ noissant ce qu'il doit à ses brebis, n'a cessé d'employer
„ tout ce qu'il peut épargner sur l'entretien le plus fru-
„ gal de sa personne et de son petit domestique, soit pour
„ l'utilité de son Eglise, dont il a bâti la Cathédrale avec
„ une maison pour ses Successeurs, soit pour le soula-
„ gement des pauvres qui auroient beaucoup plus souffert
„ de la disette et de la mortalité des années précédentes,

„ sans les abondantes provisions de blé, de riz, d'orge, „ de sel, et autres denrées qu'il a tirées du Continent, et „ qu'il a distribuées par charité. Sa maison est l'hospice „ des pauvres prêtres qui y sont nourris, et entretenus „ continuellement. Il a soulagé le Clergé de plusieurs char- „ ges imposées par ses predecesseurs à titre de taxe de „ la Chancellerie, de subventions, de visites, et autres „ droits tant ordinaires qu'extraordinaires. Il fait ses vi- „ sites en personne ou par ses deux Vicaires, sans au- „ cune taxe ou dépense du Clergé, à qui d'ailleurs il „ fait des faveurs continuelles par son attention à défen- „ dre les droits de l'Eglise. Ce Diocèse en perdant son „ Evêque viendroit à perdre le fruit de tant de bonnes „ œuvres; et en ôtant aux pauvres un Pasteur qui est leur „ Père commun, c'est leur ôter, en diminuant surtout les „ revenus de l'Evêché, l'unique ressource et l'unique espé- „ rance qui leur reste en cette vie après Dieu. Ce q'ils „ craignent davantage n'est pas cependant d'être réduits „ à la seule faim corporelle. Ils craignent beaucoup plus „ la privation des biens spirituels dont ils sont menacés, „ non moins que de celle de leur subsistance, à moins „ que V. Sainteté ne daigne leur laisser leur Evêque, et „ pourvoir l'Archevêché de Gênes d'un autre sujet. C'est „ la grace dont ils la supplient, en priant le Seigneur „ pour sa conservation etc. „.

Les témoignages réciproques d'affection que le Pasteur et le troupeau se donnèrent en cette occasion, eurent leur effet. On ne voulut pas rompre des liens si doux, et il ne fut plus question de la Coadjutorerie de Gènes.

Une lettre du Cardinal d'Ossat du 22. Octobre 1584, dans laquelle il parle de douze Galiottes du Vice-Roi d'Algèr qui infestoient la Méditerranée, peut servir à fixer l'époque d'un évènement rapporté par les Ecrivains de la vie du Bienheureux, et attesté dans les Actes sans date précise.

Le Bacha qui governoit Algèr pour le grand Seigneur, avoit mis en mer une escadre de plusieurs galères, sur laquelle il monta lui même, répandant le ter-

reur et l'effroi dans toute la méditerranée. Cette flotte parut à l'hauteur de Capo-Corso, et saccagea quelques terres. Le Gouverneur ayant appris qu'elle avançoit vers l'Isle Pianosa, ne douta point qu'elle n'en voulût à Cervione, et en fit donner avis à l'Evêque, à fin qu'il prît des mesures pour sa sureté. Ses amis et ses domestiques le pressoient de monter à cheval et de se rétirer bien avant dans les terres; mais il ne voulut point abandonner ses enfans. Il fit avertit le long de la côte, que l'on eût à prendre la fuite, ou à se précautionner contre les barbares. Leur dessein étoit de surprendre de nuit le Bourg de Cervione, de piller le pays, et d'enlever le Prélat, dont ils espéroient une forte rançon. Le Bacha envoya un rénégat Corse avec une galiotte pour marquer l'endroit de la descente. Le rénégat avoit promis de revenir avant la nuit; mais Dieu permit qu'au lieu d'aborder près de Cervione, la galiotte fut poussée jusqu'à Porto vecchio. Le Bacha outré de dépit s'avança le lendemain dès la pointe du jour à la vue de Cervione. Les sentinelles en donnèrent avis par des signaux, et l'allarme se répandit dans tous les environs. Les habitans vinrent se ranger autour de leur Pasteur qu'ils regardoient comme leur appui et leur défense. Il tâcha de les consoler et rentra dans son Oratoire, où il avoit passé la nuit en prière. Il réparut ensuite avec un visage sérein, et dit: *rassurez vous, mes enfans, les barbares ne viendront pas ici*. Le Bacha ayant inutilement tenté d'approcher du rivage, fit jeter trois fois le sort pour savoir s'il devoit tenter la descente avec ses esquifs, et trois fois le sort fut contraire. Il prit alors le parti de se retirer vers Porto vecchio, et ayant rencontré la galiotte, il fit pendre le rénégat qui la commandoit. Cette exécution causa une émeute; on en vint aux mains, et tandis que ces infidèles s'acharnoient les uns contre les autres, il s'éleva une tempête qui dispersa l'escadre, et fit périr plusieurs bâtimens.

CHAPITRE XII.

Alexandre met la dernière main a ses établissemens en faveur de sa Cathédrale et de son Chapitre. Autres oeuvres pieuses.

Les mesures que l'on avoit prises pour élêver le Bienheureux sur le siège de Gènes, l'avoient obligé de faire un voyage à Rome en 1585. dans la vue de terminer au plutôt cette affaire. Il avoit supplié en même tems le Pape Grégoire XIII. de vouloir autoriser les établissemens qu'il avoit faits ou projettés pour l'erection de sa Cathedrale et de son Chapitre. Déjà il avoit bâti l'Eglise, le Séminaire, et des maisons pour le logement de l'Evêque et des Chanoines. Mais il n'y avoit que six Chanoines titulaires de l'ancienne Cathédrale de S. Marcel d'Alérie, qui ne tirant que dix écus de leurs prébendes, se croyoient peu obligés à la résidence. Alexandre forma le dessein de démander 240. écus de revenu de la mense Episcopale, et de les appliquer à la mense Capitulaire pour les distributions journalières. Le Pape approuva ces dispositions; mais prévenu par la mort (le 10. d'Avril) il ne put y mettre la dernière main.

Sixte V. lui succeda le 24. du même mois. Le Bienheureux eut recours au nouveau Pontife. Celui-ci non seulement consentit de le laisser en Corse, mais fit aussitôt expédier une Bulle pour confirmer et autoriser ce que son Prédecesseur n'avoit fait que commencer. Il accorda au Bienheureux la faculté de remplir le Chapitre des sujets qu'il jugeroit les plus capables; il permit aussi, que ceux d'entre les Chanoines que le Bienheureux députeroit pour un tems à quelque ministère avec charge d'ames, pussent jouir des distributions journalières, comme s'ils eussent été résidens. Il restoit encore 1300. écus de revenu pour l'Evêché d'Alérie; et on jugea que cette somme étoit suffisante, D'ailleurs les démembre-

mens qu'Alexandre avoit faits, ne pouvoient que devenir toujours moins onéreux à ses successeurs. Les revenus de l'Evêché étoient fondés sur les dixmes. Alexandre avoit étouffé en grande partie les factions sanguinaires qui désoloient le pays. Les Peuples commençoient à changer leurs epées et leurs lances en scies, et en faux. Les Villages étoient rebâtis, les terres mieux cultivées, et l'abondance revint avec la paix. C'est ainsi qu'Alexandre augmenta ses revenus sans songer à s'enrichir.

Six Chanoines cependant ne suffisoient pas pour desservir convenablement la Cathédrale. Le Bienheureux songea d'en augmenter le nombre de six autres, en unissant à la mense Capitulaire quelques bénéfices simples jusqu'à la concurrence de 240. écus de revenu pour six autres prébendes; ce que Sixte V. approuva et confirma par une Bulle du 26. Octobre 1586. Alexandre choisit pour remplir le Chapitre, des Ecclésiastiques les plus vertueux, les plus capables de le seconder dans l'exercice de sa mission, les plus dignes de servir dans le Sanctuaire comme ministres des autels. Il ne croyoit pas que ces sortes de place dussent être données à la faveur ou au hazard, sous prétexte que les fonctions qu'y sont attachées, n'exigent ni un grand savoir ni des talens bien distingués. Il disoit, que pour remédier aux maux dont l'Eglise est affligée, il falloit avoir des Clercs éprouvés et savants; et il crut qu'un moyen propre pour en avoir étoit de faire part des biens de l'Eglise à ceux qui travaillent utilement pour le service de l'Eglise et de la Religion, suivant la maxime de l'Apôtre: que celui qui travaille plus abondamment, est digne d'un double honneur.

Il fonda une prébende Théologale, conformément aux dispositions du Concile de Trente, et chargea provisionnellement le P. Scipion Raimondi Dominicain d'en exercer les fonctions.

Aussitôt que le Chapitre fut rétabli, le Bienheureux se fit une loi d'assister régulièrement au chœur avec ses

Chanoines. Il officioit pontificalement aux tems prescrits. Le service divin se faisoit non seulement avec ordre et régularité, mais avec tout l'appareil extérieur et l'accompagnement des cérémonies instituées par l'Eglise pour rendre la célébration des Mystères plus auguste et plus vénérable aux yeux des peuples, et leur imprimer plus de respect pour les choses saintes. Tout respiroit la piété dans cette Eglise, et les fidèles instruits et édifiés s'affermissoient de plus en plus dans leur attachement à la Religion.

Un mois après son exaltation Sixte V. avoit publié un Jubilé universel pour attirer sur son Pontificat les graces et les bénédictions du Seigneur par le concours unanime des prières de toute l'Eglise. Alexandre le fit célébrer dans son Diocèse avec autant d'édification et de solennité que la première fois.

Vers le même tems le Bienheureux entreprit de rebâtir l'Eglise et le Couvent des Franciscains de Cervione qui tomboient en ruine. L'ouvrage n'avançoit que lentement, parce que les besoins du Diocèse ne permirent pas au S. Evêque d'y employer tout l'argent qu'il avoit destiné. Le Gardien lui en témoignant un jour de l'inquiétude, Alexandre le rassura en lui disant, qu'il verroit le bâtiment achevé avant la fin de son gardianat. Les Religieux reçurent en effet des secours si abondans, sans savoir même d'où ils venoient, que l'édifice fut bientôt achevé; et ils ne doutèrent point que les charités, les mérites, et les exemples du S. Evêque ne leur eussent attiré cette bénédiction qu'il regardèrent comme une espèce de prodige.

CHAPITRE XIII.

Alexandre soulage de nouveau la Corse en tems de sterilitè. Pieuse fondation dans la ville d'Alérie.

Cependant Alérie ne tarda pas à ressentir les salutaires effets de la grace que le Signeur lui avoit faite en lui conservant son Pasteur. L'année 1586. fut marquée par une disette qui affligea toute l'Italie, et excita en quelques endroits des tumultes et des soulèvemens. La Corse fut enveloppée dans cette calamité. La recolte fut si modique, que sur l'état qu'en présentèrent les Officiers de la Rèbublique, on jugeoit qu'il n'y avoit pas de subsistence pour trois mois. Alexandre parle de cetce disette dans une lettre à sa belle sœur Blanche Sauli. „ J'ai appris que l'année à été sterile dans le Continent. „ Je puis vous assurer que nous ne vivons pas non plus „ dans l'abondance. De trois cens maisons qui composent ce bourg, il n'y en a pas cinquante qui ayent du „ blè pour aller au bout de l'an. Le plûpart sont déjà „ reduits à vivre de figues, de raisins, et de châtaignes, „ et que fairons nous quand il n'y en aura plus? Mais „ Dieu sait que ce sont ses créatures, et il ne manquera pas de les assister d'une manière ou de l'autre. „

Le Bienheureux fut l'instrument de misèricorde dont il plut au Seigneur de se servir pour soulager la misère de ces peuples. Attentif à observer les premiers indices de la sterilitè, il eut la sage prècaution de tirer de differens endroits d'abondantes provisions, et les mènagea comme la première fois avec une si prndente èconomie, qu'aucun pauvre dans son Diocèse ne manqua du nécessaire.

Pour ôter tout prètexte de fainèantisme à ceux qui ètoient en ètat de gagner leur pain, il trouva le moyen de les employer utilement pour le service même de la Religion. Alérie ètoit rèduite, comme on l'a dit, à un

Fort avec garnison, et à quelques misérables cabannes : Il n'y avoit ni Eglise, ni Chapelle. Les soldats, et les paysans étoient obligés de faire trois ou quatre mille pour aller entendre la Messe les jours de fête. Alexandre y fit bâtir un Oratoire avec assignation de 40. écus de pension sur ses revenus pour un Chapelain qu'il chargea du soin de desservir l'Oratoire, de dire la Messe, de faire le Catéchisme, et d'administrer les Sacremens.

Soixante barques et plus de pêcheurs s'étoient rassemblées aux bouches de Boniface pour la pêche du corail. Il y avoit dix à douze hommes par barque. En dépassant le Cap *dell'Oro*, il se trouvèrent en vue d'un grand nombre de bâtimens Corsaires qui croisoient sur la côte, et qui vinrent aussitôt à eux. Les Pêcheurs effrayés se jetterent précipitamment à terre, ne songeant qu'à se sauver eux mêmes en abandonnant leurs barques, leur corail, leurs instrumens, et leurs provisions. Il se répandirent dans les villages voisins, qui ne purent fournir à la subsistance d'une si grande multitude. Ils se trainèrent enfin vers Campo-loro pour implorer l'assistance du S. Evêque. Le Bienheureux averti de leur arrivée, leur fit préparer à manger, alla au devant d'eux, et après les avoir rassemblés dans l'Eglise pour commencer par la nourriture spirituelle, il les convia d'un ton plein de douceur et d'affabilité au repas qui les attendoit. Le saint Pasteur voyant que la surprise et le respect les rendoient comme confus et interdits, les animoit en disant : *Courage, mes enfans, mangez de bon coeur ce qu'on vous à préparé : c'est votre bien que l'on vous sert, et non celui de l'Evêque*. Il les retint un jour et une nuit, et pourvut à leur retour en les envoyant par mer à la Bastie, après avoir fait prendre les dévants au Chanoine Thomas Georgi pour leur préparer la nourriture et le logement. Cet Ecclésiastique rapporte qu'il dépensa vingt-trois mines de farine, outre le formage et le vin, et que l'Evêque de Mariana, et le Gouverneur résidans l'un et l'autre à la Bastie, ne pouvoient se lasser d'admirer cette charité. Il leur fournit encore quelques

vivres et de l'argent pour les aider à repasser en terre ferme, et à retourner chez eux.

C'est ainsi qu'il mettoit en pratique ses propres maximes sur l'obligation où sont les Pasteurs d'exercer l'hospitalité. *Un laic*, dit-il dans son excellent manuscrit des mœurs d'un Evêque, *peut remplir ce devoir en recevant deux ou trois personnes. L'Evêque est inhumain, s'il ne reçoit pas tous ceux qui se présentent . . . . . L'Eglise a des richesses non pour les garder, mais pour les distribuer . . . . . Il vaut mieux conserver les vases vivans de l'Eglise, que les vases de métal.*

Un Ecrivain de la vie du Bienheureux rapporte à cette année 1568 un événement, dans lequel on ne peut s'empêcher d'admirer un rayon de la lumière céleste qui l'éclairoit dans toute sa conduite. Un nommé Barthelemi Mucanzio avoit eu pendant quelque tems l'administration de l'Oratoire de la S. Croix, et avoit détourné cent écus à son profit. Cet homme se faisoit craindre, et personne n'osoit lui demander compte de cette somme. Le long exercice de la pêche en des lieux marécageux lui causa un telle foiblesse aux jambes, qu'il ne pouvoit marcher qu'avec les béquilles. Il étoit en cet état depus plusieurs années, lorsque le Serviteur de Dieu le rencontrant un jour, s'approcha de lui, et l'ayant tiré à l'écart, lui dit doucement: *Barthelemi, si vous voulez guérir, restituez ce que vous avez pris*. Ces mots firent une profonde impression sur son esprit. Il vendit quelques effets, et s'acquitta de ce qu'il devoit. Barthelemi alla ensuite se présenter au saint Evêque pour se confesser à lui et faire sa Pâque. Le Bienheureux le communia de sa main. Cet homme qui s'étoit approché de la saint table avec ses béquilles, se sentit tout a coup extrêmement soulagé, et recouvra ses forces en si peu de tems que tout le monde regardoit sa guérison comme un miracle.

CHAPITRE XIV.

Voyage du Bienheureux à Rome. Il fait la visite de la maison de son Ordre. Il va à Lorette, et ensuite à Venise. Pieuse liberalité envers son neveu Alphonse Visconti, Nonce à Prague.

Sixte V. avoit renouvellé par une Constitution l'ancienne discipline qui faisoit un devoir aux Evêques d'Italie et des Isles adjacentes de visiter tous les trois ans les tombeaux des Apôtres. Le Bienheureux se préparoit à remplir ce devoir des le printems de l'an 1588; mais l'arrivée d'un Visiteur Apostolique en Corse l'obligea d'abord de suspendre son départ pour se trouver présent à la visite, et ensuite de le différer jusqu'après les grandes chaleurs.

Il alla loger selon sa coutume au Collège de S.Blaise des Barnabites. Le Général de la Congrégation résidoit encore à Milan. C'etoit pour lors le célèbre Bascapé, qui pria le Prélat de vouloir bien faire pour lui la visite de cette maison. Alexandre se chargea de cette commission avec d'autant plus de plaisir qu'elle sembloit le faire rentrer dans le sein de son Ordre, et le rétablir dans l'éxercice des fonctions attachées à la vie Religieuse.

Après avoir rendu compte au Pape de l'état de son Diocèse, il partit de Rome le 25. d'Octobre, et prit la route de Lorette. Il y séjourna quelques jours passant des heures entières dans ce célèbre Sanctuaire qu'il arrosoit de ses larmes, ne pouvant se rassasier de contempler les Augustes Mystères qui s'étoient opérés dans les murailles qui servirent de retraite à la plus humble et à la plus sainte de toutes les créatures. Il s'arrêta quelques jours à Césène chez les parens du P. Rottoli son confesseur, et se rendit tout de suite à Venise, où il se proposoit de faire un emplette considérable de meubles, de vases, et d'ornemens pour sa Cathédrale, et quelques autres Eglises de son Diocèse. Il dépensa près de deux mille écus pour

cet objet. Il logea chez le Patriarche Jean Trevisani de l'Ordre de S. Bénoît. Ce respectable Vieillard fut extrêmement touché de la sagesse de son hôte, et de la modestie non affectée qui paroissoit dans ses discours, dans son maintien, et dans tout son extérieur. Il conçut pour lui autant d'éstime que d'affection, et il aimoit à s'entretenir avec le Serviteur de Dieu des devoirs de sa charge. Le Bienheureux admirant de son côté la vertu de ce digne Patriarche, ne lui dissimula point ce qu'il croyoit exiger un surcroit de vigilance de sa part. Le Prélat reçut ses avis avec reconnoissance, et se mit en devoir de les exécuter.

Alexandre vint ensuite à Milan, où sa sœur Lucie Visconti se chargea de travailler elle même aux paremens dont il avoit besoin. Il ne voulut pas souffrir qu'on y mit ses armoiries, non plus que sur les bâtimens qu'il avoit déjà consacrés au Seigneur. Il visita l'Archevêque de Milan successeur de S. Charles, Prélat recommandable par son zèle et sa piété. Le Bienheureux en fait l'éloge dans une lettre au Cardinal Fredéric Borromée, et parle surtout de son éloignement pour les attraits que le séjour de Rome pouvoit lui présenter. Il avoue néanmoins q'il ne pouvoit mettre les pieds dans cet Archevêché sans être saisi d'un attendrissement qu'il alloit jusqu'aux larmes. *Dieu veuille*, dit-il, *que le grand bien que le Seigneur a commencé dans cette Eglise par la moyen de cette ame de sainte mémoire* (Saint Charles) *se maintienne et se perfectionne de jour en jour*.

Des affaires pressantes le retinrent à Milan jusqu' à la fin de Janvier 1589., et il ne put être de retour en son Diocèse que pour le Carême.

En cette année le Cardinal Augustin Cusani lui recommanda le Prélat Alphonse Visconti, proche parent de l'un et de l'autre, que le Pape avoit nommé son Nonce auprès de l'Empereur Rodolphe II. priant le Bienheureux de l'aider de ses liberalités, afin de le mettre en état de s'acquitter de cette charge avec succès pour le service de la Religion. On voit par une lettre de re-

merciment du Nonce au saint Evêque son oncle en date du 25. Juillet, que celui-ci ne s' étoit pas refusé à ce qu'on exigeoit de lui. La lettre est écrite de Prague où Rodolphe faisoit sa résidence. Le Nonce marque au Bienheureux, que l'Empereur lui avoit fait un accueil très gracieux; que le pays étoit fort bon, mais encore rempli d'Hussites, et d'autres Hérétiques encore pires; qu'il y avoit nn bon Collège de Jésuites, et quelques restes de Catholiques que l'on tâchoit de soutenir le mieux que l'on pouvoit; qu'une entreprise si difficile exigeoit des talens supérieurs aux siens, et des secours que sa famille étoit peu en état de lui fournir. Il l'assure enfin, que tout ce qu'il auroit eu la bonté de lui envoyer, seroit fidèlement employé pour le service de Dieu et de l'Eglise. Ce n'étoit en effet qu'à cette condition que le Bienheureux croyoit qu'il lui fût permis de faire part des biens de l'Eglise à ses parens. Il se régarda toujours comme le dispensateur, et non comme le maître des revenus de son Evêché.

Fin du Livre Second.

LIVRE TROISIEME

CHAPITRE I.

Translation du Bienheureux à Pavie. Voyage de Rome. Juifs convertis.

On vit en 1590. trois Pontifes sur la Chaire de Saint Pierre. Sixte V. cessa de vivre le 27. d'Août. Urbain VII qui lui succeda, ne regna que treize jours. Le 5. de Decembre il fut remplacé par le Cardinal Nicolas Sfondrati, qui prit le nom de Gregoire XIV. Ce pape étoit particulièrement attaché à la personne d'Alexandre, et avoit fait sous sa conduite de grands progrès dans la piété. Il avoit assisté au Concile de Trente, et Ughelli dit, que ce fut à sa persuasion que l'on dressa le décret contre la pluralité des Bénéfices. Tous avouent qu'il étoit devot, zèlé pour la foi, ami des pauvres qu'il secourut abondamment dans la disette qui affligeoit depuis quelque tems toute l'Italie.

L'année suivante 1591. le Cardinal Hypolite De Rossi Evêque de Pavie mourut à Rome le 28. d'Avril. Grégoire XIV. n'ignoroit pas les grands biens qu'Alexandre avoit fait dans cette ville, et la haute idée qu'on y avoit toujours conservé de son mérite et de sa capacité. Il prit la résolution de lui confier cette Eglise sans s'ouvrir à personne, comme vingtdeux ans auparavant Pie V. s'étoit déterminé de son propre mouvement à lui confier l'Evêché d'Alérie. Quand les Députés de Pavie vinrent lui demander un Pasteur, il leur fit l'accueil le plus gracieux, les assurant qu'il leur donneroit *un Ange en chair humaine*; il ne voulut pas cependant le nommer pour leur ménager le plaisir de la surprise. Peu de jours après il assembla le Concistoire, et préconisa le Bienheureux, en répétant les éloges qu'il en avoit fait aux Deputés.

Alexandre reçut la nouvelle de sa nomination par une lettre du Cardinal de S. Cécile Paul Sfondrati, qui lui

marquoit l'empressement que le Pape avoit de le voir au plutôt. Cette nouvelle causa une joie universelle dans le Diocèse de Pavie, et pénétra celui d'Alérie de la plus vive affliction. Le Serviteur de Dieu ne pouvoit ignorer l'attachement des Corses pour sa personne. Sa tendresse pour eux n'étoit pas moindre: ils étoient ses enfans; c'étoit lui qui par des travaux infinis les avoit comme enfantés spirituellement à Jesus Christ. La vue d'une mitre plus brillante n'étoit par pour lui un objet capable d'adoucir le regret d'une séparation si doulonreuse. Il tâcha de consoler ses enfans par une Pastorale remplie des sentimens les plus touchans de son amour paternel. Il protesta que jamais il n'avoit eu la pensée de quitter sa première épouse; que sa translation a Pavie n'avoit pas été moins imprévue pour lui que pour eux; il leur promit qu'étant à Rome il mettroit tout en œuvre pour obtenir du Pape la grace de revenir à eux: qu'au cas que le S. Père persistât dans sa résolution, il falloit la regarder comme un trait de la Providence et une marque de la volonté de Dieu; que le Pape ne manqueroit pas de leur donner un Pasteur plein de zèle et de charité. Il les remercia de leur tendre attachement pour sa personne, les pria de lui pardonner les fautes qu'il avoit commises dans son administration, et tout ce qui auroit pu les blesser dans sa conduite; il les conjura de se ressouvenir de lui dans leurs prières pendant sa vie et après sa mort, les assurant que de son côté il les porteroit toujours dans les entrailles, et que soit à la vie, soit à la mort, jamais il n'oublieroit sa chère Alèrie.

Rien ne put suspendre l'affliction des Corses que l'espérance qu'il leur laissoit entrevoir de revenir a eux. Son départ qui suivit de prés, renouvella leurs larmes. Ils en furent frappés comme du plus grand malheur qui pût leur arriver; ils le suivirent jusqu'au rivage pleurant et gemissant. Il fit jeter quelques pièces de monnoie pour écarter la foule et faire une diversion à sa douleur; ce fut en vain. Prêt a monter sur le bâtiment, il se tourne encore vers eux, leur fait ses adieux, et leur donne sa bénédiction. Il se jette avec précipitation dans le navire,

et le fait partir au plus vîte; mais la multitude demeure sur le rivage, les yeux immobilement tournés vers le bâtiment longtems même après qu'ils l'eurent perdu de vue. Ils retournèrent alors en arrière fondant en larmes et s'écriant qu'ils avoient perdu leur Père et leur Apôtre.

Après une longue et pénible navigation de quinze jours, Alexandre arriva à Rome le jour de la Fête Dieu. La fatigue du voyage ne l'empêcha pas de se rendre à S. Pierre pour assister aux offices de L'Eglise. Le lendemain il eut sa première audience du Pape, et le pria instamment de le rendre à son Eglise. Le Pape lui repondit en propres termes: *Allez, Monsieur, allez vous charger avec joie de cette nouvelle administration: c'est la vocation de Dieu; c'est le Saint Esprit qui nous a inspiré de vous envoyer à Pavie*. Le Bienheureux dans une lettre du 23. Juin marque au P. Bascapé que le Pape lui avoit déjà donné deux longues audiences; mais que Sa Sainteté l'ayant toujours entretenu des affaires de son Pontificat, ne lui avoit pas laissé le tems de lui parler des siennes. Celle qui l'occupoit le plus, étoit le choix de son successeur pour l'Evêché d'Alérie. Après les plus mûres délibérations le Pape se determina en faveur de l'Abbé Antoine Belmosti qui fut depuis Cardinal. Il étoit fils d'un Gènois et d'une Corse; ce qui pouvoit le rendre plus agréable aux naturels du pays.

Dans cet intervalle le Bienheureux assista un jour à un de ces Sermons que la charité du Vicaire de Jesus Christ procure aux Juifs de Rome pour leur présenter la lumière de l'Evangile. C'étoit un Docteur Juif converti qui devoit prêcher ce jour là: le sermon finit sans qu' aucun de ces cœurs endurcis donnât le moindre signe de componction. Quelques Cardinaux qui étoient présens, prièrent Alexandre de monter en chaire. Le Bienheureux ne s'y étoit point préparé; mais il reçut à l'heure même, selon la promesse de l'Evangile, ce qu'il devoit dire. Plusieurs Juifs touchés de son discours, le suivirent a S. Blaise où il logeoit, et se jetant à ses pieds marquèrent un ardent désir de se convertir à la foi chrétienne. Ils ne

demandoient que de pouvoir retenir les biens qu'ils n'avoient pas acquis injustement, afin de n'être pas réduits à la mendicité. Le Bienheureux obtint ce qu'ils souhaitoient, et il continua cependant de les instruire pour les préparer à la grace du Baptême.

Grégoire souhaitoit retenir le Bienheureux à Rome jusqu' à l'automne, soit pour profiter de ses conseils, soit pour présenter dans sa personne un grand modèle aux Prélats de sa cour. La faveur du Pape, sa reconnoissance envers celui qui avoit été son maître dans la vie spirituelle, l'affinité qui unissoit les Sfondrati et les Sauli sembloient assurer au saint Evêque les honneurs les plus éclatans. Ses amis en concevoient les plus flatteuses espérances; le public en étoit persuadé; les grands s'empressoient de le voir, et lui donnoient des marques de considération que son mérite, et la seule réputation de sa vertu ne lui avoient point attiré dans ses autres voyages. Alexandre répondoit à toutes ces demonstrations en homme qui voit le néant des choses humaines. Cependant il craignit la séduisante illusion de la faveur. Déjà l'éclat trompeur de la vanité commençoit à l'environner; il s'y déroba, il sollicita vivement la permission de se rendre à son Evêché, et partit de Rome le 28. Juin, après y avoir séjourné moins de quinze jours.

CHAPITRE II.

Entrée du Bienheureux à Pavie. Il prévoit sa fin prochaine.

Alexandre aborda à Gènes le 7. Juillet. La fièvre et quelques occupations l'y retinrent plusieurs jours. Le Clergé et la Ville de Pavie l'envoyèrent complimenter. Il avouoit, *que puisque la volonté de Dieu étoit qu'il fût chargé de la conduite des ames, Sa Sainteté ne pouvoit le transférer en un endroit qui lui fût plus agréable que la ville de Pavie*. Il s'occupoit en attendant de l'établissement de sa maison. Déjà il avoit écrit

de Rome au P. Bascapé de prendre quelques meubles de l'hoirie de son prédécesseur : *Mais je ne veux*, ajoute-t-il, *ni tapisseries, ni étoffes de soie, ni argenterie, ni autres choses semblables qui ne me paroissent point convenir à un Evêque qui a fait profession de la vie religieuse, je ne veux que du linge, des couvertures, des chaises, un tour de lit de serge &c.*

Ayant appris qu'il s'étoit élevé quelque différent entre les héritiers du défunt et l'Econome de l'Evêché, il manda au P. Bascapé de terminer l'affaire au plutôt, même à son désavantage. *Je ne veux*, lui écrivoit-il de Gènes le 12. Juillet, *ni être avare, ni le paroître, sachant, qu'il n'y a rien de si contraire au service de Dieu dans la conduite des ames, qu'un Evêque vienne a être soupçonné d'avarice ; il pourroit faire des miracles, on n'y croit plus.*

Alexandre se rendit de Gènes à Milan, et alla se renfermer avec le P. Bascapé dans une maison de campagne appartenante à S. Barnabé pour y vaquer à la prière, et concerter avec cet excellent Religieux le plan de son nouveau gouvernement. Il songea d'abord à règler sa maison de manière qu'elle pût servir de modèle aux antres, voulant *qu'elle eût plutôt l'air d'une communauté religieuse que d'une cour séculiere*. Il s'occupa très sérieusement du choix de son grand Vicaire ; emploi qui exigeoit, selon lui, *piété, capacité, et fermeté*.

Après avoir pris ses arrangemens, Alexandre témoigna l'empressement qu'il avoit de se rendre au plutôt à sa résidence. La ville de Pavie le pria de vouloir différer quelque tems jusqu'à ce qu'on eût mis la dernière main aux préparatifs qne l'on faisoit pour le recevoir. Le Serviteur de Dieu souhaitoit faire son entrée sans pompe et sans solennité, et il insinua qu'il valoit mieux donner aux pauvres ce qu'on avoit résolu de dépenser pour un appareil que sa modestie lui faisoit regarder comme superflu. Ses instances furent inutiles. La ville répondit qu'elle auroit toujours eu lieu d'exercer la charité envers les pauvres ; mais qu'elle n'auroit pas toujours

trouvé une occasion aussi favorable de rendre à un si digne Pasteur les honneurs qui lui étoient dus. Le Bienheureux se soumit à ce qu'on exigeoit de lui par le conseil même de son Directeur, qui lui représenta que Saint Charles n'avoit pas refusé en pareille occasion ce que la ville de Milan avoit fait pour honorer son caractère.

Quand tout fut prêt, la Noblesse et les Deputés de la ville vinrent prendre le Bienheureux à Milan. Il fut reçu à la célèbre Chartreuse de Pavie, et alla coucher la veille de l'entrée au Convent de S. Paul des Augustins qui est tout près de la ville. C'étoit le 19. Octobre. Le Bienheureux apprit, en arrivant, la mort de Grégoire XIV. décédé le 15. du même mois. Il passa la nuit en prière, et offrit le lendemain le sacrifice de la Messe pour le repos de son ame.

Il fit ensuite son entrée publique. Tous les Corps de la ville distingués par la variété de leur habillement ou de leurs devises, formoient au Prélat un cortège aussi nombreux que brillant. Les rues tendues de riches tapisseries, ornées de précieux tableaux, parsemées de fleurs, paroissoient autant de galeries partagées par des arcs de triomphe decorés de statues, et chargés d'emblèmes et d'inscriptions. D'agréables concerts de musique se répondoient les uns aux autres; et les décharges de l'artillerie et de la troupe se mêloient aux cris de joie et aux acclamations d'un peuple infini. Le S. Evêque rapportoit à Dieu les honneurs qu'on lui rendoit. Toute sa sensibilité étoit tournée sur la foule qui précédoit et qui le suivoit. Placé en qualité de Pontife entre Dieu et son peuple, il demandoit au Très-haut le salut des ames qu'il lui avoit confiées, tandis qu'il élevoit sa main pour les bénir. Quand il passa sous le dernier arc qui conduisoit à la Cathédrale, on le vit entrer dans un profond récueillement; il parut comme ravi en extase, et revenu bientôt a lui même, il dit: *O vanité des honneurs de la terre! en moins d'un an cette appareil de joye sera converti en deuil*. Ceux qui entendirent ces mots, ne les prirent d'abord que pour un de ces traits qui dans la

ferveur de la méditation échappent aux ames détachées de la terre. Mais sa mort qui arriva le 11. Octobre suivant, leur en dévoila l'intelligence, et leur fit comprendre que l'esprit de Dieu s'étoit communiqué a son Serviteur, en lui découvrant au milieu de la pompe qui l'environnoit la fin prochaine de sa demeure sur la terre, pour élever de plus en plus ses désirs à cette autre demeure, qui n'est pas faite de main d'homme, mais qui est l'ouvrage incorruptible de la main du Tout-puissant.

CHAPITRE III.

Alexandré commence l'oeuvre de son ministère par l'enseignement. Excellentes Lettres Pastorales à la Ville et au Clergé de Pavie.

Ce ne fut qu'après son entrée, que le Bienheureux publia ses deux Lettres Pastorales, la première adressée à la Ville et au Diocèse de Pavie, la seconde au Clergé en particulier. Elles tendent également à instruire et à édifier. Ce sont les premiers rayons de lumière que le S. Evêque répandit dans son Eglise, et comme les prémices de son enseignement. Rien de plus propre à faire connoître l'esprit, et le caractère de son administration. Elles furent imprimées a Pavie en 1591. in 4., mais il seroit, je crois, très difficile aujourd'hui d'en rétrouver des exemplaires, Je n'en ai vu que des copies manuscrites. La première est comme un mémorial, ou un tableau de la vie Chrétienne, contenant en abregé tout ce qu'un chrétien doit faire pour se conduire journellement et en toutes ses actions suivant l'Esprit de l'evangile. Il n'est que trop ordinaire aux chrétiens d'oublier en tout ou en partie les devoirs communs du christianisme. Il paroît que le Bienheureux a eu en vue de remédier à cet oubli en fournissant aux fidèles de son Diocèse une lecture q'ils pouvoient faire aisément presque tous les jours, et qui tous les jours pouvoit rappeller à leur souvenir la totalité et comme l'ensemble de leurs devoirs. Nous croy-

ons qu'un extrait de ces deux pièces ne sera ni inutile ni deplacé. Si dans les vies des grands hommes on a soin d'insérer les vues et les mémoires qu'ils ont publiés sur des objets intéressans, il est sans doute à sa place d'insérer dans les vies des Serviteurs de Dieu les instructions que l'Esprit Saint leur a suggérées, pour diriger les fidèles dans les voies du salut; surtout lorsque ces instructions sont courtes et familières et qu'en édifiant le lecteur, elles servent a caractériser l'esprit d'un homme de Dieu dans la conduite des ames.

Extrait de la Lettre Pastorale adressée à la ville et au Diocèse de Pavie.

On peut distinguer deux parties dans cette Lettre; le préambule et l'instruction. Le Bienheureux témoigne d'abord la crainte et la frayeur que lui inspire la conduite des ames, 1. par l'importance de l'objet. Il s'agit du salut des ames rachetées par le Sang de Jesus Chrits. 2. par la difficulté du ministère. Les maladies de l'ame sont plus difficiles a connoître et à traiter que les maladies du corps. 3. par la sollicitude continuelle qui doit accompagner le ministère. Quoi de plus effrayant que le compte que devra rendre un Pasteur, si une seule des ames qui lui son confiées, vient à périr par sa faute ou sa négligence.

Il témoigne en même tems une grande confiance en la puissance de la grace du Seigneur qui l'avoit appellé par l'exprès commandement de son Vicaire à la conduite de l'Eglise de Pavie, sans qu'il y songeât aucunement. Il dit que Dieu ne choisit pas ses ministres parcequ'ils sont saints; mais qu'il les fait saints en les choisissant pour coopérer à son œuvre par leur sainteté.

Il rapporte quelques motifs particuliers propres à ranimer sa confiance: 1. l'affection que lui portoient les citoyens de Pavie et la joie extraordinaire qu'ils avoient témoigné de l'avoir pour Pasteur: car, comme dit S. Grégoire, la confiance et l'obéissance des inférieurs font quel-

quefois opérer des merveilles aux supérieurs : 2. les secours qu'il espéroit obtenir par les prières d'un grand nombre d'ames saintes et pieuses, dont le Diocèse étoit remplis : d'autant que le gouvernement des ames est principalement l'œuvre de Dieu, et que la prudence humaine n'y a que la moindre part : 3. les sages conseils de tant de personnes éclairées en tout genre que fournissoit l'Université de Pavie, l'une des plus célèbres de l'Europe, et qui pouvoient le diriger dans les cas les plus épineux. 4. son amour même et son affection pour la ville de Pavie, où il avoit passé la plus grande partie de sa jeunesse. Car comme l'amour charnel nous aveugle en nous faisant perdre la lumière de la raison et la connoissance du vrai bien ; l'amour spirituel au contraire nous éclaire, et nous rend très clairvoyans sur tout ce qui peut être utile et profitable au salut des ames. Qui a appris, dit-il, à une mère qui enfante pour la première fois, à nourrir son enfant, à l'allaiter, à l'élever, si non Dieu auteur de la nature, qui ne manque point dans les choses nécessaires ? Et si Dieu pourvoit ainsi dans l'ordre de la nature, quel tort ne ferois-je pas à sa bonté, en me défiant de son secours pour gouverner les enfans qu'il m'a donné selon l'esprit ?

Après ce préambule le Bienheureux ajoute, que ne pouvant les voir tous rassemblés sous ses yeux, il leur adresse cette Lettre, les saluant à l'exemple de l'Apôtre, et leur souhaitant la grace et la paix ; la grace qui est le principe et la racine de tout bien (*relatif au salut*), la paix qui en est le comble et la perfection. La grace est le principe de toute vraie vertu *salutaire*, théologique, intellectuelle et morale, d'où dérivent les dons du S. Esprit et les actes méritoires. C'est la grace qui nous dirige dans toutes les conjonctures douteuses, et incertaines de la vie, pour nous conduire au port du salut éternel.

Il leur souhaite la paix avec Dieu ; paix qui s'obtient par la pénitence, laquelle nous réconcilie avec lui et nous fait devenir ses enfans d'esclaves du Démon que nous étions ;

Il leur souhaite la paix entr'eux ; paix, qui bannissant les haines, les rancunes, les inimitiés publiques et privées, forme dans cette vie une société douce et tranquille, heureuse image de la céleste Jérusalem.

Il leur souhaite la paix avec-eux mêmes. Car il y a dans chacun de nous, comme la théologie et l'expérience le prouvent, un homme extérieur et un homme intérieur, savoir l'appetit et la raison. Or il faut tâcher d'établir une véritable paix entre l'un et l'autre, en sorte que l'appetit soit soumis a la raison, et la raison soumise à Dieu.

Il passe ensuite aux avis qu'il croit devoir leur donner pour leur propre sanctification. Et ce que je vous demande, dit-il, ce n'est pas moi qui vous le demande, c'est le Seigneur. Je me borne donc à vous répéter ce que le Seigneur éxigeoit de son peuple par la bouche du Prophète Malachie. *Quid aliud a te quaerit Deus nisi facere misericordiam, et judicium, et sollicitum ambulare cum Deo tuo?*

Il faut donc en premier lieu que vous exerciez le jugement: car, comme dit l'Apôtre, nous devons tous paroître au tribunal de Dieu; et si nous nous jugeons nous-mêmes en cette vie, nous ne serons pas condamnés dans l'autre. Or ce jugement exige 1. un examen très exact de nos péchés; une souveraine douleur de les avoir commis, le péché, ou offense de Dieu, étant le souverain des maux; l'entière confession au Prêtre; la satisfaction par laquelle nous châtions volontairement nos fautes en cette vie.

2. Ce jugement exige que l'homme intérieur et extérieur soit bien réglé; que les yeux ne voient point la vanité, que les oreilles soient fermées à la médisance, la bouche au mensonge et à la calomnie, que les mains soient prêtes à l'exercice des bonnes œuvres etc.

3. Ce jugement veut que chacun considére bien l'état dans lequel il se trouve afin d'en reconnoître les devoirs et les obligations. Car l'ignorance n'excuse point un homme, qui faisant profession d'un état, en ignore

les devoirs. Et comme Dieu veut que tous les hommes se sauvent, il prescrit à chacun conformément à son état les loix et les moyens par lesquels il doit opérer son salut.

La miséricorde envers le prochain est la seconde chose que Dieu recherche de nous par son Prophète. La miséricorde est une compassion intérieure des maux du prochain qui nous porte à le soulager effectivement dans ses besoins spirituels et temporels.

Nous devons avant tout exercer les œuvres de miséricorde spirituelles. Si notre frère est mort à Dieu par le péché, nous devons faire tous nos efforts pour le retirer d'un état si malheureux, premiérement par le moyen de la prière; parceque la conversion du péché à la grace, étant une œuvre Divine, nous devons plutôt l'attendre de la grace que de nos soins: ensuite par les conseils, les instructions et les exhortations etc.

Une autre œuvre de miséricorde spirituelle extrêmement récommandée dans les Ecritures, c'est de supporter patiemment les défauts du prochain, pardonner les offenses, rendre le bien pour le mal. C'est là une vengeance Divine qui nous rend semblables a Dieu, et qui nous fait remporter la plus belle victoire sur celui qui nous a offensés, en lui changeant le cœur, et le faisant notre ami, d'ennemi qu'il étoit.

Les œuvres de miséricorde corporelles sont si nécessaires, que quoiqu'au jour du jugement nous ayons à rendre compte de toutes nos actions, il semble que le Sauveur veuille avoir un égard particulier à ce que nous aurons fait pour le prochain dans la sentence qu'il prononcera. Nous sommes chargés de péchés; tâchons de les racheter par nos aumônes, qui nous obtiendront aussi un plus grand degré de gloire dans le Ciel, et nous rendront plus semblables à Dieu, dont la miséricorde est sur toutes ses œuvres. L'aumône peut encore être un moyen d'obtenir de Dieu un accroissement des biens temporels, comme l'Ecriture et l'Histoire Ecclésiastique en fournissent des exemples.

La troisième chose que Dieu exige de nous par son

Prophête, c'est de marcher avec zèle et sollicitude en sa présence. Le zèle est produit par l'amour; parceque de l'amour nait l'empressement de faire ce qui plait à la personne qu'on aime, et d'éviter ce qui lui déplait. De-là nait la devotion qui n'est autre que la promptitude de la volonté dans toutes les choses qui appartiennent au service et au culte de Dieu. Cette devotion produit la crainte de l'offenser, elle excite notre espérance, en nous faisant régarder Dieu comme un Père plein de tendresse, elle réveille notre zèle pour son honneur, elle inspire le goût de la priére, et une sainte ardeur pour les exercices publics de Religion.

En un mot comme c'est de l'amour déréglé de soi même que naissent la negligence et la tiédeur dans le service de Dieu, et tous les péchés qui conduisent enfin à la damnation éternelle, c'est de l'amour de Dieu que nait la véritable dévotion. Et comme le péché est un amour déréglé qui nous sépare de Dieu pour nous attacher à la créature; ainsi la vraie vertu *Chrétienne* et *salutaire* est un amour d'ordre, par lequel renonçant aux créatures et à nous mêmes, nous nous tournons par notre amour vers le Créateur.

Si vous me demandez ce que vous devez faire pour obtenir cet amour, source de tout notre bien; je pourrois, mes chers enfans, vous répondre plusieurs choses sur un sujet si important; mais je me borne pour le présent a vous suggérer trois moyens également aisés et convenables a toutes sortes d'états.

La prémière chose que je vous demande, et ce n'est pas moi, mais Dieu qui vous la demande par ma bouche, c'est la fréquentation des Sacremens. Ce sont les canaux par lesquels nous recevons la grace et la charité. Car comme Dieu a opéré notre salut par la passion et la mort de son fils unique; ainsi les richesses, le fruit et les mérites de cette Sainte Passion nous sont appliqués par le moyen des Sacremens.

La seconde chose nécessaire pour obtenir le saint amour, est la prière, qui, comme il est dit dans l'Evan-

gile, devroit être continuelle. Je n'entreprends pas d'expliquer ici en détail ce que c'est qu'oraison, ses différentes espèces et les moyens de la bien faire: parceque vous pouvez apprendre toutes ces choses en plusieurs bons livres spirituels. Je me contente de vous exhorter à pratiquer l'exercice de l'oraison au moins deux fois par jour, le matin et le soir. Le matin pour remercier Dieu de ses bienfaits, considérant que vous ne l'avez point encore servi comme il faut, proposant avec son secours de vous abstenir de tout péché, et de le servir parfaitement, lui demandant pour cet effet une grace particulière, et lui découvrant vos besoins et vos infirmités, comme le malade au médecin. Le soir après avoir remercié Dieu, vous devez examiner soigneusement votre conscience, demander pardon de vos péchés, et vous proposer un renouvellement de vie. Il faut joindre à ces deux exercices quelques prières vocales, comme des pseaumes, le chapelet ou Rosaire etc.

La troisième chose qui doit vous aider à obtenir l'amour de Dieu, et la devotion, c'est l'assiduité à entendre la parole de Dieu, soit en assistant fréquemment au sermon, soit en lisant des livres de piété. Bien de gens ne peuvent faire l'aumône à cause de leur pauvreté; d'autres ne peuvent jeûner. L'oraison est souvent troublée par les tentations du démon et par les distractions que causent les embarras du siècle; mais une ame purifiée ne peut entendre ou lire la parole de Dieu, sans ressentir une très grande consolation spirituelle. Elle y découvre la beauté de la vertu, la difformité du vice, la vanité du siècle, la briéveté de la vie, la mort prochaine, dont il ne faut jamais perdre le souvenir, le jugement qui la suit, l'enfer préparé aux pécheurs, la gloire céleste promise aux justes. On y apprend à connoître Dieu et à se connoître soi même: connoissance qui est la plus sublime philosophie et la plus utile de toutes les sciences. De la connoissance de nous mêmes nait l'humilité, fondement de la grace, de la vertu et de tout bien spirituel. De la

connoissance de Dieu nait l'amour et la charité qui est le comble et la perfection de toute vertu.

Extrait de la Lettre Pastorale adressée au Clergé.

Le Bienheureux dit que son dessein est de se rappeller a lui même aussi bien qu'aux Ecclesiastiques de son Diocèse les devoirs de leur vocation: que le Sacerdoce exige une perfection semblable en quelque sorte à celle des Anges, suivant ces paroles de Malachie: *Labia Sacerdotis custodiunt scientiam, et legem ex ore ejus requirunt: Angelus enim Domini exercituum est*. L'Evêque et le Prêtre placés entre Dieu et son peuple, doivent s'unir à Dieu par la prière, par la méditation et par l'étude des Saintes Ecritures; et après avoir puisé à cette divine source les lumières dont ils ont besoin, ils doivent les répandre avec abondance sur les peuples par l'enseignement, par la prédication, et plus encore par la sainteté de leurs exemple. Ainsi Moyse entroit dans le Tabernacle, et en sortoit pour conduire le peuple: ainsi Jesus Christ le modèle des Evêques et des prêtres passoit les nuits en prières, et employoit le jour à prêcher, à instruire, à corriger, à répandre ses bienfaits et ses graces.

Dans le corps mystique de l'Eglise les Evêques et les prêtres sont comme les yeux, dont la fonction est de voir non seulement pour eux mêmes, mais aussi pour tout le corps. L'ignorance des prêtres ne les rend pas seulement coupables, elle est encore la cause de la damnation éternelle des peuples qu'ils gouvernent.

Il parle ensuite de la pureté du corps et d'ame que la dispensation des sacres Mystères exige dans les prêtres, et du crime énorme qu'ils commettent en les profanant. De-là vient que quand les prêtres sont mauvais, ils deviennent pires que les laïques, parceque, continuant à profaner les mistères, ils ajoutent péché a péché, et se rendent tous les jours plus criminels. Les

prêtres exercent dans l'Eglise le ministère des anges, qui sont ou souverainement bons ou souverainement méchans: et comme les bons prêtres ressembleut aux bons anges, les mauvais ressemblent aux démons, suivant la parole de Jesus Christ au sujet de Judas: *unus ex vobis diabolus est*.

Une faute legère dans un prêtre semble avoir quelque choses de plus choquant, qu'une faute plus grave dans un laïc.

Les prêtres doivent s'absteuir des jeux, des bals, des mascarades, et ne point courir les rues pendant la nuit.

Il les exhorte a l'exacte observation des décrets du Concile de Trente, des constitutions Synodales, et des décrets de la Visite Apostolique, qui s'étoit faite peu de tems auparavant à Pavie.

Il protesta que son intention n'a jamais été de multiplier les loix, ou de les changer, sauf le cas de nécessité, ou d'une très evidente utilité, mais de veiller à l'observation des loix déjà établies.

Il intime la Visite et le Synode qui en devoit être la conclusion.

CHAPITRE IV.

Conduite du Bienheureux dans son nouveau gouvernement. Sa charité. Il commence sa Visite.

Le Bienheureux sachaut que le terme de sa course étoit proche, se hâta de racheter le tems par un redoublement de zèle et de ferveur. Le premier Dimanche qui suivit son entrée, il officia et prêcha pontificalement dans sa Cathédrale. Son discours fut une puissante exhortation à secourir les pauvres, dont le nombre et les misères augmentoient chaque jour. Antoine Marie Spelta de Pavie Auteur contemporain parle de la disette qui affligea l'Italie en 1590. et 1591. Il dit que le sac de blé se

vendoit cinquante livres a Pavie, et que cette ville étoit plus heureuse que tant d'autres, en ce qu'on y trouvoit encore du pain pour de l'argent. Le Bienhureux dans son sermon prit un engagement solennel à la face des autels et du peuple, de se réduire au plus étroit nécessaire pour subvenir à la misère publique. Il avoit eu soin de faire avertir qu'il vouloit recommander l'aumône en ce jour, et il avoit prié quatre des principaux Seigneur de la ville de recevoir les offrandes que l'on porteroit après le sermon à une table qu'il avoit fait dresser pour cet usage. Il fut le premier a donner l'exemple, en y faisant porter cent écus d'or. Le Clergé, la Noblesse, les riches de l'un et de l'autre sexe se firent un devoir d'imiter le Pasteur, et on tira en cette occasion une somme considérable qui fut distribuée aux hôpitaux, aux orphelins, anx malades, et autres véritables indigens.

Jamais le Bienheureux ne perdit de vue cet important objet de sa sollicitude pastorale. Il n'attendoit pas que les pauvres vinssent lui exposer leur besoins. Il étoit père et il vouloit en être instruit pour y apporter le plus prompt rémède. Il chargea des personnes de confiance dans la ville et dans tout le Diocèse de faire les perquisitions nécessaires, pour reconnoître les personnes et les familles qui avoient réellement besoin d'assistance et il les secouroit abondamment. Un homme pieux et charitable nommé Balthasar Landini recouroit souvent a lui pour des aumônes secrètes; mais bien placées. Cet homme n'ayant pu s'empêcher de témoigner au Bienheureux qu'il craignoit de se rendre importun par des visites trop fréquentes: Non, mon enfant, lui dit le Saint Evêque, en l'embrassant, vous ne m'importunez point par l'intérêt que vous prenez pour les pauvres; vous ne sauriez au contraire me faire un plus grand plaisir. Un jour Landini ayant obtenu deux écus pour un pauvre honteux, l'Econome refusa de les donner avant que d'avoir parlé au Prélat. Il y alla en effet. Landini se trouva présent; il vit que l'économe parla quelque tems a l'oreille de l'Evêque,

et il n'entendit que les mots par lesquels le saint Prélat tronqua le discours, en disant : donnez lui en quatre ; ce qui fut exécuté. L'économe ayant refusé un autre fois de donner trois écus au quêteur des Capucines, le Bienheureux lui en témoigna son mécontentement ; l'économe s'excusa en disant qu'il étoit ce jour là sans argent : eh bien, quel argent avez vous aujourd'huy, lui repliqua le saint Pasteur ? l'Econome lui montra six ducatons ; Alexandre lui dit de les donner. L'autre répondit qu'il ne restoit rien pour la provision : n'importe, dit le Bienheureux, Dieu y pourvoira. Un de ses parens l'exhortoit à se meubler plus noblement et à tapisser au moins quelque chambre de son appartement. Dieu, répondit le S. Evêque, ne me demandera pas compte au jour du jugement des murailles que je n'aurai pas revêtues, mais des pauvres que je n'aurai pas vêtus. Comme on lui conseilloit de mettre quelque somme dans son épargne, il répondit, qu'il ne pouvoit le faire ni comme Religieux, ni comme Evêque : qu'en qualité de religieux il étoit lié par le vœu de pauvreté qui exclut le domaine, et permet l'usage non pour accumuler, mais pour dépenser à propos : qu'en qualité d'Evêque il ne pouvoit mieux disposer des biens de l'Eglise, qu'en les distribuant aux pauvres.

Il entreprit sa Visite dès les premiers jours de l'Avent, et la commença par la Cathédrale. Ayant trouvé les prébendes des Chanoines trop modiques, il y suppléa par la réunion de quatorze bénéfices simples, pour ôter tout prétexte de négligence dans le service divin. Il réforma l'Office de S. Syre Patron de l'Eglise de Pavie, et prit le conseil de son Chapître pour le faire approuver à Rome. Il assistoit régulièrement au chœur avec les Chanoines ; la rigueur de la saison ne l'empêcha jamais de s'y rendre, quoiqu'il y eût une place a traverser. Vers les fêtes de Noël étant parti de chez lui au premier coup de la cloche, il trouva la porte de l'Eglise encore fermée ; il se mit a genoux sur la neige, attendit tranquillement qu'on vînt ouvrir ; et ne se plaignit point.

Il travailla efficacement à mettre en vigueur dans tout le Diocèse l'entière observance des Décrets du Concile de Trente touchant la réforme des mœurs et de la discipline. L'esprit de Religion qui regnoit dans le Diocèse, facilita le succès de son entreprise, et il parvint par ce moyen a déraciner des abus, qui, comme l'yvraie semée par l'homme ennemi, teudoient à suffoquer le bon grain.

Il visitoit souvent les hôpitaux et les écoles de la Doctrine Chrétienne dont l'établissement lui étoit dû en grande partie. Il ne croyoit pas s'abaisser en faisant le Catéchisme aux petits enfans; il connoissoit trop bien le prix de ces ames innocentes, et il se hâtoit de y répandre, comme dans les terres bien preparées, la semence de la parole de Dieu, pour leur faire produire des fruits abondans de justice et de sainteté.

Il réprimoit les désordres moins par l'exercice de l'autorité que par l'usage de la correction fraternelle; moins par la contrainte qui n'arrête quelquefois que le crime, que par la douceur qui gagne et convertit le criminel: *Quando*, dit il, *accidunt Episcopis corrigenda, plus agat benevolentia quam severitas, plus cohortatio quam comminatio, plus caritas quam potestas, cum nemo nostrum sine reprehensione, aut sine peccato vivat: Nam si Dominus Petrum statim post primam correctionem judicasset, non tantum fructum ex eo percepisset.* Il dit ailleurs, que les Evêques sont comme des Dieux, suivant l'espression de l'Ecriture, qui doivent faire reluire dans toute leur conduite un certain caractère de magnanimité, de providence, et de paternité.

Le 26. Novembre il publia un Mandement pour le maintien de la foi Orthodoxe, qui se trouve imprimé dans le recueil des Décrets du Diocèse de Pavie. Le Bienheureux y parle ainsi: „ La foi étant le premier fondement „ de notre salut, suivant l'Apôtre qui dit, que sans la „ foi il est impossible de plaire a Dieu, il n'est point „ d'artifice que l'ennemi du genre humain ne mette en œu„ vre pour pervertir les hommes dans la croyance des „ dogmes proposés par l'Eglise. Il se sert pour cet effet

„ de ses suppots et de ses ministres qui sont les hérétiques, les maîtres et les docteurs du mensogne, qui par „ de fausses doctrines tâchent d'éteindre dans les fidèles „ le flambeau de la foi, en les précipitant dans la voie „ de la perdition. „ Il prescrit ensuite des ordres et des réglemens pour arrêter ou prévenir les effets de cette funeste contagion.

Hippolyte de Brivio, nièce d'Alexandre, mariée à un Seigneur de Pavie nommé Pierre Antoine Confalonieri, étoit tombée malade d'une fièvre aigue, qui lui avoit ôté la connoissance. Confalonieri en donna avis au Bienheureux qui vint la visiter le jour de S. Jean. Ce Seigneur entrant dans la chambre de son épouse avec le saint Evêque, Hippolyte, lui dit-il, voici votre oncle qui vient vous voir; à ces mots elle se réveilla, et le Prélat voyant qu'elle étoit revenue à elle même, profita de ce tems pour lui administrer les Sacremens. Il lui donna ensuite sa bénédiction, en disant: *ma fille, ayez confiance en Dieu*: Mais s'étant aperçu que Confalonieri tiroit de ces mots une sorte d'assurance que son épouse devoit recouvrer la santé par son moyen, il lui dit de faire appeller les médecins afin qu'on n'eut pas à se reprocher d'avoir negligé les remèdes les plus convenables, s'il plaisoit à Dieu de lui rendre la santé. La malade commença dès ce moment à se mieux porter; cependant quoique les médecins la jugeassent hors de danger, la fièvre ne l'abandonnoit point. Le Bienheureux continuoit de la visiter, et un jour qu'il la vit très abattue, il lui dit: *ma fille prenez patience, et soyez sure que le jour de la Chandeleur vous quitterez le lit*, ce qui se vérifia au grand contentement de toute la maison qui attribua cette guérison aux prières du saint Pasteur. C'est ce que déposa en propres termes le seigneur Pierre Antoine Confalonieri.

CHAPITRE V.

Dernière année de la vie du Bienheureux : Instructions. Divers actes de piété. Visite.

Au mois de Fevrier 1592. le Bienheureux publia sa troisième Lettre Pastorale adressée aux Religieuses de la ville et du Diocèse de Pavie. Rien de plus propre à donner une idée claire et précise de l'esprit de la vie Religieuse, de la perfection qui en est le but, des moyens d'y parvenir, et de la distinguer des illusions d'une vertu trompeuse qui couvre des vices réels sous le masque d'une fausse spiritualité.

Le dernier jour du même mois il donna un autre Mandement sur le respect dû aux lieux saints et aux fonctions sacrées de l'Eglise. Ce Mandement a été inseré par les Successeurs du Bienheureux dans le livre intitulé *Cérémonies Ecclesiastiques*, avec charge à tous les Curés d'en faire une fois par an la lecture au prône.

Il fit à l'usage des Examinateurs et des Ordinands une table ou recueil des choses principales que doivent savoir ceux qui désirent d'être-promus aux Ordres. Il le composa dans la vue de remédier à un inconvénient qu'il avoit observé dans les examens précédens, où l'on faisoit quelquefois des questions hors de propos, qui ne servoient qu'à embarrasser les aspirans. Il envoya deux exemplaires de ce petit ouvrage au P. Bascapè: *non*, dit-il, *que je le juge digne de vous, mais pour vous faire part de tout ce qui sort de ma plume.*

Le retour du Carnaval fournit au Bienheureux une nouvelle occasion d'exercer son zèle pour en prévenir les désordres. Il est étonnant qu'un abus aussi absurde que celui de se préparer à la pénitence par la dissipation et la débauche, ait pu subsister si long tems dans le Christianisme; et qu'il se trouve des gens qui aveuglées par les dehors imposans d'une décence affectée, semblent

méconnoître le danger de ces divertissemens profanes, si propres à irriter le feu des passions, et à jeter dans l'ame un trouble et un étourdissement si contraires à l'esprit de l'Evangile.

Les huit derniers jours du Carnaval il assista régulièrement dans l'Eglise de son Ordre aux exercices de piété qu'il y avoit introduits lui même, dès la fondation de ce Collège. La Prière publique, le Saint Sacrement exposé sur les autels, des lectures de piété, des discours édifians, le chant des pseaumes, les cantiques spirituels rendus plus touchans par l'harmonie d'une musique décente, la décoration du temple, l'appareil des cérémonies, tout concouroit à attirer les fidèles dans le lieu Saint, à leur faire goûter la douceur de la piété, et à les retirer des plaisirs du siècle, plaisirs turbulens qui agitent l'ame et y laissent toujours, en s'exhalant, une pointe cuisante d'amertume et de regret. Le Saint Evêque ranima par sa présence la ferveur de ces pieux exercices; il se chargea du soin de prêcher tous les jours. Après l'adoration du Saint Sacrement il se tournoit vers le peuple à côté de l'autel, et faisoit un discours plein de lumière et d'onction. Un soir ayant pris pour teste ces mots du Prophète Baruch: *O Israel, quam magna est domus Dei, et ingens locus possessionis ejus*; la grandeur du sujet lui inspira une force et une véhémence extraordinaire. La sublimité de sa contemplation l'élevant au dessus des sens, il parut comme ravi en extase, les yeux attachés au ciel, le corps immobile; après quoi reprenant la parole, il répandit avec abondance les trésors de sagesse qu'il venoit de puiser à la source des lumières.

Pendant le Carême il observa selon sa coutume un jeûne très rigoureux, ne faisant qu'un repas sans collation, et ce repas ne consistoit qu'en du pain et un plat de bouillie de farine de ris delayée dans l'eau, sans autre assaisonnement qu'un peu de sel.

Non content d'assister à l'office et au sermon, il prêcha en quelques Eglises pour suppléer aux prédica-

teurs qui manquoient pour cause de maladie ou autrement.

La Semaine Sainte il reprit dans sa Cathédrale avec une nouvelle ferveur les exercices qu'il avoit pratiqués dans l'Eglise de son Ordre pendant la dernière semaine de Carnaval. Durant les trois premiers jours de l'exposition des quarante heures, il fut presque continuellement en adoration devant le Saint Sacrement, n'interrompant sa prière que pour faire des discours de piété aux confrairies et aux différens corps de la ville qui venoient faire leurs Stations. On le vit les derniers jours prosterné avec la même persévérance dans la Chapelle où l'on garde la Sante Hostie, suivant l'usage. On l'y voyoit si concentré, si absorbé en Dieu, que les assistans ne doutoient point qu'il ne fut ravi en extase.

Après Pâques Alexandre fit la visite des Monastères de la Ville. Il fut édifié de la piété qui régnait dans ces retraites de l'innocence, et de la pureté. Il instruisit, il consola, il pria, il parvint par sa patience, et sa charité à rétablir en quelques Convents une parfaite régularité.

Au commencement de Juin (de cette même année 1592.) il entreprit la Visite du Diocèse, suivant toujours le plan qu'il s'étoit prescrit en Corse, travaillant beaucoup, vivant pauvrement, et ne voulant être à charge à personne. Il la commença par les Bourgs de Cairate et de Sesto, qui quoiqu'enclavés dans le Diocèse de Milan., dépendent pour le spirituel de celui de Pavie. Au retour il s'embarqua sur le Tesin. Le batteau poussé par la rapidité du courant, alla heurter contre une énorme masse de pierres terminée en pointe, qu'on nomme éperon, et qu'on y a pratiqué pour fendre l'eau, et dériver du Tesin le fameux canal navigable qui va jusqu'à Milan. Ce pas est extrêmement redouté. Le batteau s'ouvrit, et l'eau y entroit avec impetuosité. Les batteliers se crurent perdus. En ce pressant danger le Bienheureux fit paroître la tranquille intrepidité qu'inspire une parfaite résignation à la volonté de Dieu, et une entière confiance en sa miséricorde. Loin de se troubler, il exhorta tout

le monde à ne rien craindre, et à espérer en Dieu qui les auroit aidés. C'est ce qu'il arriva. La violence du choc rejeta le batteau dans le courant, on boucha l'ouverture, qui étoit d'un palme de largeur, et le batteau reprit son cours. Un officier du Serviteur de Dieu nommé Nicolaus Boeri qui étoit présent, rapporte dans sa déposition, que la haute idée qu'il avoit de la sainteté du Prélat lui ôta toute crainte, parcequ'il se tenoit comme assuré que Dieu ne permettroit pas qu'ils fissent naufrage ayant un si sainte homme avec eux; il ajoute, que tous regardérent leur délivrance comme un miracle, le battelier assurant que le batteau devoit naturellement périr, et ils l'attribuèrent à l'intercession du Bienheureux. La nouvelle du danger que le saint Pasteur avoit couru, et de sa merveilleuse préservation, avoit précédé son retour a Pavie. Toute la ville sortit à sa rencontre; on ne pouvoit se rassasier de le voir, et tous rendirent les plus vives actions de graces au Seigneur de leur avoir conservé un Evêque qu'il regardoient comme leur ange tutélaire.

Il continua de parcourir le territoire de Pavie en deçà et au de-là du Pò, et la fertile Provincie de la Lumelline. Malgré le dépérissement de sa santé, et l'affoiblissement de ses forces qu'il ne pouvoit se dissimuler à lui même, il ne cessa jamais de célébrer les saints Mystères, de communier le peuple de sa main, d'administrer la Confirmation, de prêcher jusqu'à deux fois par jour, de donner audience à tout le monde. Quand on lui représentoit l'excés de ses fatigues, il convenoit du besoin qu'il avoit de se ménager un peu, et continuoit cependant de travailler avec la même ardeur.

Il se rendit encore à Pavie pour le jour de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge. Il voulut célébrer dans la Cathédrale ces deux fêtes consacrées au culte de la Mère de Dieu. Sa tendre devotion envers Marie, l'amour qu'il portoit à ses enfans, lui inspira les exhortations les plus vives et les plus touchantes, pour affermir et augmenter en eux une si excellente dévotion, et leur as-

surer par ce moyen les plus précieuses bénédictions du Ciel. Ce furent les derniers discours qu'il prononça dans sa Cathedrale. Le jour de l'octave de l'Assomption il consacra le grand autel de l'Eglise de S. Michel. Ayant repris le cours de sa visite, il tint à Bassignane l'Ordination des quatre-tems de Septembre.

Près de-là est un village nommé *Pietro de' Marazzi*. Il y avoit en cet endroit un particulier nommé François Longhi qu'une longue infirmité, jointe à la vieillesse, détenoit dans un lit, perdus de tout usage de ses membres. Cet homme ayant appris l'arrivée du Bienheureux, se fit porter a l'entrée de l'Eglise, dans l'espérance de recouvrer la santé en recevant la bénédiction du Saint Evêque. Dieu récompensa la confiance qu'il lui avoit inspirée, et lui rendit en un instant les forces qu'il avoit perdues depuis tant d'années. Cette guérison fut la dernière grace miraculense que Dieu accorda aux mérites de son Serviteur pendant sa vie, et elle fut attestée par la déposition du Curé de l'endroit, nommé César Clari.

CHAPITRE VI.

Maladie, et bienheureuse Mort du Serviteur de Dieu.

De Bassignane que quelques uns croient être l'*Augusta Batienorum* des anciens, Alexandre se rendit à Calosse le dernier jour de Septembre. Calosse étoit un Bourg muré de la Provincie d'Asti, appartenant à une branche de l'illustre maison des Rouere. Le Conte Hercule Rouere seigneur de l'endroit avoit fait ses études à Pavie dans le tems qu'Alexandre y résidoit en qualité de Religieux. Le Bienheureux avoit été son directeur, et l'avoit assisté avec beaucoup de soin dans une maladie. Ce seigneur fit au saint Prélat l'accueil le plus gracieux, il alla au devant de lui, et le pria instamment de venir loger dans son Château. Le Bienheureux s'en excusa poliment, pour ne pas manquer à la règle qu'il s'étoit pré-

scrite de ne loger dans le cours de sa Visite que chez ses Curés.

Il consacra le premier jour d'Octobre aux fonctions ordinaires de son ministère, à prêcher, a faire le Catéchisme, à donner la Confirmation, à visiter l'Eglise et les autels, à entendre tous ceux qui recouroient à lui. La nuit suivante il eut une attaque de goutte au pied droit accompagnée de fièvre. Il se trouva la matin hors d'état de se lever et de continuer ses fonctions. Il sentit que sa maladie ne pouvoit que causer de l'embarras dans un logement aussi étroit que celui du Curé, et se rendit aux instances que lui renouvella le Comte Hercule de permettre qu'on le trasporta chez lui. Ce Seigneur avoit épousé Charlotte fille d'André Rouere Comte de Calosse. Cette vertueuse Dame, plus recommandable par sa piété que par sa naissance, saisit avec empressement cette occasion de servir Jésus Christ dans la personne de son Ministre.

La première pensée du Bienheureux sur le lit de sa douleur, fut de tourner ses regards vers le Seigneur, et d'implorer son assistance pous le tems de la tribulation. Il envoya distribuer quelques sommes d'argent aux Eglises et aux pauvres de Pavie, et recommanda qu'on fit des prières pour lui. On appella un médecin qui lui fit tirer du sang, et lui ordonna de prendre beaucoup plus de nourriture qu'il n'avoit coutume d'en prendre lors même qu'il étoit en santé. Le bienheureux obéit malgré sa répugnance, et le redoublement d'incommodité que lui causoit un tel régime. On fit venir un autre médecin qui entreprit la cure avec plus de méthode, mais avec peu d'espérance de succès. Le quatre d'Octobre, jour de Dimanche, le Bienheureux communia par dévotion. Cependant la fièvre augmentoit, et au tourment de la goutte se joignit une enflure par tout le corps qui lui causoit de vives douleurs. Il souffroit sans se plaindre, avec une patience et une résignation invincible. La tranquillité de son ame paroissoit dans la sérénité de son visage. On l'entendoit répéter tout bas de tems en tems les

paroles de l'Apôtre: *Quis me liberabit de corpore mortis hujus?*

Le P. Rottoli son Confesseur en qui il avoit une entière confiance, étoit tombé malade quelque tems auparavant, et n'avoit pu le suivre jusqu'à Calosse. Un autre Religieux de son Ordre le P. D. Grégoire Asinari se trouvoit à S. Marsan, terre appartenante à cette illustre maison. Il se fit un devoir d'aller visiter le S. Evêque. Alexandre le voyant arriver, l'embrassa tendrement et s'écria avec joie: Dieu soit loué, je mourrai entre les bras d'un de mes frères. Mais le Seigneur lui donna une consolation encore plus abondante, en lui rendant son Confesseur ordinaire, qui survint presqu'en même tems. Il fit une confession générale dans laquelle il répassa dans l'amertume de son cœur jusqu'aux plus légères fautes de son enfance. Jamais il n'avoit souillé sa conscience d'aucun de ces péchés qui donnent la mort a l'ame en la séparant de la charité de Jésus Christ, et il expia par la plus vive contrition, et par la vertu du Sacrement de pénitence ces taches vénielles et quotidiennes, dont la vie des plus grands Saints n'est pas exempte sur la terre. Il profita de la permission de tester que Grégoire XIII. lui avoit accordée pour mettre le comble à sa charité envers sa Congrégation et ses domestiques, envers le Séminaire d'Alérie et les pauvres de l'Eglise de Pavie. Il ordonna qu'on l'ensevelit dans sa Cathédrale, et comme on lui demanda en quel endroit il vouloit être placé, dans le Sanctuaire, ou près de quelqu'autre autel? il répondit, qu'il vouloit être inhumé avec le commun des fidèles sans aucune marque de distinction.

Le samedi 10. du mois il demanda avec instance le Saint Viatique, se plaignant qu'on le lui différât sur l'espérance incertaine de sa guérison, dont on vouloit encore se flatter. Il s'y prepara par une heure de méditation, et se confessa encore au P. Asinari, en attendant que l'on apportât le S. Sacrement de l'Eglise. La chambre étoit pleine de monde. Le Bienheureux, malgré l'épuisement de ses forces, fit un discours d'une demiheure sur l'excel-

lence de ce divin Mystère. Pour affermir de plus en plus ses auditeurs dans la foi de la présence réelle, il protesta que par la grace de Dieu il étoit si vivement, si intimement pénétré de cette vérité, qu'il n'auroit pu avoir une égale certitude de l'existence de Jésus Christ sous les espèces Sacramentelles, quand il l'auroit vu de ses propres yeux. Se tournant ensuite vers son adorable Sauveur avec les sentimens de la plus profonde humilité: je sais, mon Dieu, continua-t-il, que j'ai mérité mille enfers. Mon unique espoir est dans votre infinie miséricorde, dans le Sang precieux que vous avez versé sur la Croix pour les pécheurs. Oui, Seigneur, j'espère qu'une goutte de ce Sang rejaillira sur moi, pour laver mes péchés. Les assistans ne purent retenir leurs larmes, et se retirèrent pénétrés de componction, en voyant les sentimens de pénitence et d'humilité que le Saint Evêque faisoit paroître en ces derniers momens.

Sur le minuit le Comte Hercule lui ayant demandé comment il se trouvoit, il lui répondit par ces mots de l'Ecriture; *Expecto donec veniat immutatio mea*. Dès la pointe du jour il demanda les Saintes huiles; mais avant que de recevoir ce Sacrement, il rassembla tous ses gens pour leur donner les derniers témoignages de son affection. Ne pensez pas, leur dit-il, que je meure des fatigues que j'ai essuyés dans le cours de cette visite, croyez que c'étoit mon heure. Quand ce seroit à recommencer, je le fairois de bon gré, le devoir d'un Pasteur étant de donner sa vie pour son troupeau. Je remercie le Seigneur, que si je n'ai pas été digne de mourir martyr de mon devoir, il m'accorde du moins la grace do mourir en servant son Eglise. Il leur demanda pardon de tous les sujets de chagrin ou de scandale qu'il pouvoit leur avoir donnés, leur laissa des avis salutaires pour se conduire en vrais chrétiens, et se recommanda à leurs prières. Comme il les voyoit fondre en larmes, il tacha de les consoler en disant, que s'ils l'aimoient véritablement, ils devoient plutôt se rejouir que s'attrister de sa mort, par la confiance qu'il avoit en la miséricorde de Dieu,

qu'elle seroit pour lui le commencement d'une vie éternellement heureuse. Après quoi il les congédia en leur donnant sa bénédiction. Il reçut l'extrême Onction, et se fit faire la recommandation de l'ame par le P. Rottoli, répondant lui même aux prières de l'Eglise, invoquant le doux nom de Jesus, et faisant le signe de la Croix sur son front et sur sa poitrine.

Il remercia Dieu de la grace qu'il lui faisoit de lui conserver en ces derniers momens autant de présence d'esprit qu'en pleine santé. Il pria son directeur de réciter auprès de son lit la Passion de S. Jean. Le Bienheureux après avoir ecouté quelque tems, resta comme immobile: on le crut expiré, et le Père cessa de lire; mais le S. Evêque revenant aussitôt à lui même, éleva la voix, et dit: Mon Père, pourquoi ne lisez vous pas? je croyois, Monseigneur, répondit le religieux, que vous reposiez en paix. Ah si vous saviez, repliqua le Serviteur de Dieu, de quel bien vous m'avez privé en cessant de lire! Le Père le pria de manifester les graces que Dieu lui faisoit pour son édification et celle des assistans: il répondit que le Seigneur l'avoit favorisé d'une vision céleste, en lui faisant goûter comme les prémices de cette félicité qu'il a preparé aux esprits Bienheureux. Lisez donc, reprit-il, lisez, je vous prie, et il lui indiqua deux endroits de la Passion, dont il vouloit entendre la lecture. Vers le milieu de la lecture le Bienheureux leva les yeux au ciel, fit un leger soupir, et rendit l'esprit à Dieu le 11. d'Octobre 1592. dans sa cinquante huitième année.

La mort opéra sur lui un changement aussi subit que merveilleux. Son visage abattu par la maladie se releva et reprit un nouvel éclat, qui frappa d'étonnement tous les spectateurs, et fut regardé comme un gage de la félicité dont son ame jouissoit dans le ciel, et de la bienheureuse résurrection à laquelle devoit un jour participer ce corps qui avoit été l'organe et le temple du Saint Esprit.

Chacun des assistans voulut avoir quelque petit meuble du Bienheureux pour le garder comme une relique.

Le Chanoine Bellingeri Pénitencier de la Cathédrale prit le livre de *l'Imitation*, que le saint Evêque portoit toujours sur soi et qu'on trouva sous son chevet.

CHAPITRE VII.

Funerailles du Bienheureux.

Le trépas du Serviteur de Dieu pénétra les peuples de la plus vive affliction. Les pauvres pleuroient un Pasteur qui leur toujours servit de père; les gens de bien se plaignoient de voir enlevé au monde un si grand exemple de vertu; et les mondains même ne pouvoient s'empêcher de regretter un homme qui ne s'étoit occupé qu'à faire du bien aux autres.

La nouvelle de cette mort attira un concours extraordinaire. Pour éviter le désordre il fallut non seulement fermer les portes du Chateau, mais aussi celles du Bourg de Calosse. On introduisit peu a peu ceux qui se présentoient pour baiser les pieds et les mains du S. Evêque. On le revêtit de ses habits pontificaux, et on l'exposa dans une salle où les prêtres et les cleres venoient successivement réciter l'Office des Morts. Le lendemain on le porta dans l'église de la Paroisse, où on lui fit un service solennel. Cet air de douceur et de sérénité qui regnoit sur son visage, attiroit les regards de tout le monde. On s'empressoit de faire toucher au corps du S. Evêque des Chapelets, des medailles, des livres de piété, et on les gardoit pour reliques, preuve non suspecte de la haute idée que l'on avoit de sa sainteté.

On ouvrit le Corps qui ne repandit pas la moindre infection. Le foye étoit durci et renflé, le poumon ulcéré. Les entrailles furent inhumées dans l'Eglise Paroissiale de Calosse. On continua d'y honorer particulièrement la mémoire du S. Evêque et cette dévotion fut souvent accompagnée de graces miraculeuses. Le Corps fut transporté par terre jusqu'au Tanaro a sept milles de Calosse, et de là conduit par eau jusqu'à Pavie. Le batteau heurta de

nuit contre les moulins d'Alexandrie, et fut preservé de tout danger. Le convoi arriva le 14 du mois a Pavie.

Le Corps fut d'abord déposé dans l'Eglise de S. Barthelemi et reconnu par le grand Vicaire et l'Archidiacre en présence des principaux du Clergé et de la Noblesse. Quoique ce fut le cinquième jour du decès, on trouva le Corps entier, les chairs fraiches et vermeilles, le même air de sérénité sur la face. On le transporta sur le soir dans la Cathédrale. Le convoi passa sous un de ces arcs qu'on avoit dressé pour son entrée, et l'on remarqua que c'étoit le même sous lequel le Bienheureux avoit prédit, qu'en moins d'un an la joie de sa réception se convertiroit en deuil. Le 16. au matin on célébra ses obséques avec toute la solennité. l'Eglise ne désemplissoit point. On ne pouvoit se rassasier de voir le Saint Prélat. Comme le peuple commençoit à se jeter sur le Catafalque pour emporter quelque pièce de ses habits, on fut obligé de mettre des gardes pour écarter la foule et prévenir le desordre. Le P. Carli Barnabite qui avoit été disciple de S. Philippe Neri, fut chargé de prononcer l'oraison funébre. Comme il demandoit des memoires de la vie du Prélat, ceux a qui il s'adressa, le qualifièrent tous unanimement de Saint et d'Apôtre. Il ne put réciter son éloge sans verser des larmes, et la douleur publique s'énonça par les cris et les gemissemens de tout l'auditoire: témoignage éclatant et non équivoque d'une éminente vertu dans celui qui en est l'objet. Il fut inhumé dans la grande nef au bas des degrés qui conduisent au Sanctuaire. On ne mit d'abord que cette courte inscription sur l'endroit où son Corps reposoit:

Alexander Saulius Episcopus Papiensis
jacet hic.

Mais on ne tarda pas à orner sa tombe d'un marbre, ou le P. Mazzenta, un des Ecrivains de sa vie, grava lui même cette autre inscription:

ALEXANDRO · SAVLIO
CLERICO · REGVLARI · SANCTI · PAVLI
ALERIENSI · PRIMVM
DEINDE · TICINENSI · EPISCOPO
DOCTRINA · ET · RELIGIONE · EXCELLENTI
COLLEGIVM · S · MARIAE · CORONATAE
FRATRI · AC · PATRI · B · M · P ·
OBIIT · ANNO . AETATIS · SVAE · LVIII ·
V · IDVS · OCTOBRIS · MDXCII ·

CHAPITRE VIII.

Histoire du Culte rendu à la memoire du Bienheureux jusqu'à sa Beatification.

Aux larmes et au deuil qui accompagnèrent la mort d'Alexandre, succedèrent les marques du Culte dont Dieu voulut que la mémoire de son Serviteur fut honorée. On alloit prier sur son tombeau comme sur celui d'un Saint. On n'osoit marcher sur la pierre sepulcrale qui le couvroit; et l'on voyoit dans les processions l'Evêque, le Clergé et le peuple frappés d'un respect religieux, s'écarter de côté et d'autre en montant ou descendant les degrés du Sanctuaire, pour ne pas fouler aux pieds ce sacré depot.

La sainteté du Serviteur de Dieu fut réconnue et attestée par des Prélats d'un mérite éminent, et dont la mémoire est en bénediction dans leurs Diocèses. Tels furent Charles Bascapé Evêque de Novare, et Cosme Dossene Evêque de Tortonne. Ils étoient l'un et l'autre du même Ordre que le Bienheureux, et l'avoient connu personellement. Charles Bascapé protesta hautement qu'il le croyoit Saint, et Cosme Dossene ne craignit pas de comparer les graces que Dieu faisoit par l'intercession d'Alexandre à celles qu'il accordoit aux mérites de S. Charles Borromée.

Tel fut encore George Odescalchi Evêque d'Alexandrie et ensuite de Vigevano. Ce digne Prélat demanda un

jour au P. Bellarini auteur de quelques ouvrages très profonds, pour quelle fin il croyoit que Dieu eût voulu glorifier par des graces et des miracles le Bienheureux Sauli après S. Charles. Bellarini répondit, que comme la sévérité de la vie et du gouvernement avoit été un moyen de sainteté dans S. Charles, Dieu avoit voulu montrer dans le Bienheureux Sauli que la douceur et l'affabilité pouvoient conduire au même but. Bellarini rapporte, que le Prélat ayant approuvé en partie sa réponse, ajouta, qu'il croyoit que le Seigneur avoit voulu favoriser particuliérement la Congrégation en lui donnant un si grand exemple de vertu attesté par des miracles.

Octave Belmosti successeur immédiat d'Alexandre dans l'Evêché d'Alérie, et qui fut depuis Cardinal, voulut avoir son portrait, et il ne se passoit pas de jour qu'il ne l'invoquât pour les besoins de son Diocèse. Le Clergé d'Argagliola plaça dans un lieu éminent la chaire épiscopale du Bienheureux. Les paremens, et les meubles qui avoient servi a son usage, les lettres que l'on put recueillir, furent conservées comme précieuses reliques.

Plusieurs années après, en 1621. Dece Justiniani Dominicain, Evêque d'Alérie, rendit un témoignage éclatant aux vertus héroïques d'Alexandre au renouvellement général qu'il avoit opéré dans le Diocèse, et dont les précieux fruits subsistoient encore, à la vénération religieuse que tous les peuples de la Corse conservoient pour sa mémoire, et aux graces merveilleuses par les quelles Dieu daignoit attester la sainteté de son Serviteur.

A Calosse la chambre où il mourut fut toujours tenue en vénération. Elle servit d'asile a l'innocence d'une jeune fille contre les poursuites d'un homme transporté d'une passion brutale. Après avoir plusieurs fois tenté inutilement de séduire la vertu de cette fille, il la surprit un jour seule dans cette chambre, et ayant fermé la porte, il se disposoit à employer la violence. La fille se recommanda au S. Evêque, et se tournant vers le malheureux qui la poursuivoit: songez, lui dit elle, où vous êtes: c'est ici qu'est mort un Saint: Craignez de profaner ce

lieu, et d'attirer sur vous la vengeance du Ciel. A ces mots le jeune homme rentra en lui même, sentit l'énormité de son attentat, et sortit de la chambre; et ce qui est encore plus admirable, il se trouva délivré de l'aveugle passion qui le tirannisoit. La Comtesse Charlotte Rouere atteste, que l'on célébroit tous les ans au chateau de Calosse la fête du Bienheureux le 15. d'octobre, et qu'on jeûnoit la veille.

L'an 1610. la dévotion au Bienheureux prit un nouvel accroissement par les graces miraculeuses que plusieurs personnes attestoient avoir reçues par son intercession. On environna son tombeau d'une balustrade, et on ne cessoit d'y apporter des vœux et des offrandes. L'Evêque de Pavie Jean Baptiste Billia, quoique plein de vénération pour la mémoire d'Alexandre, ne crut pas devoir souffrir un Culte qui n'étoit pas encore autorisé par le S. Siège. Il employa pour cet effet la voie de la persuasion et celle de l'autorité; il fit retirer les vœux et les offrandes qui ornoient le tombeau; et voyant que le Culte loin de diminuer ne faisoit qu'augmenter tous les jours, il eut enfin recours à un moyen très extraordinaire, qui fut de faire fermer la Cathédrale pour empécher le concours des fidèles. Cet expédient ne réussit pas mieux. Les fidèles venoient offrir leurs vœux aux portes de l'Eglise, qui furent bientôt couvertes de tableaux, de cierges, et d'autres offrandes. La Cathédrale ayant été inutilement fermée depuis le dimanche de *Quasimodo* jusqu'à l'Ascension, l'Evêque se vit obligé de la rouvrir a la prière du Chapitre, pour prévenir de plus grands murmures de la part du Clergé et du peuple. Ce coup d'éclat ne servit qu'à augmenter la dévotion publique au tombeau d'Alexandre. On y voyoit accourir de nombreuses processions de différens endroits; on répandit des images où il etoit représenté avec le nimbe ou cercle de lumière qu'on met aux images des Saints, et avec le titre de Bienheureux que la voix publique lui avoit déjà décerné.

Le Culte continua ainsi jusqu'en 1614. que l'Evêque envoya à Rome des informations de ce qui se passoit. Le

V. Cardinal Bellarmin étoit alors Préfet de la Congrégation des Rites. Les procureurs de l'Evêque lui ayant présenté une des images du Serviteur de Dieu avec le nimbe, le Cardinal la regarda avec beaucoup d'attention; *c'est bien lui*, dit-il aussitôt; *je l'ai connu, et il étoit mon ami: c'étoit vraiment un Saint homme, et il méritoit bien qu'on lui mit cette couronne de rayons*.

Bellarmin ayant fait son rapport au Pape Paul V, répondit aux procureurs de l'Evêque, que l'intention du S. Père n'étoit point d'empêcher la continuation du Culte, et que l'on feroit bien de tenir un regître exact des merveilles que Dieu opéreroit pas l'intercession de son Serviteur, pour en conserver la mémoire. Dèslors l'Evêque laissa un libre cours à la dévotion des fidèles envers le Bienheureux, et cette dévotion se répandit bientôt dans toute la Lombardie, et même au de-là des monts, en Savoye, en France, et en Allemagne.

S. François de Sales ayant obtenu de Charles Emanuel I. en 1615. la fondation d'un Collège de Barnabites a Thonon, daigna témoigner les sentimens de bonté qu'il nourrissoit pour cette Congrégation par un éloge public, où il célébra la mémoire d'Alexandre, l'appellant un homme d'une éminente sainteté, qui avoit été Confesseur de S. Charles, et qui avoit fait des miracles pendant sa vie et après sa mort.

En 1625. le Décret d'Urbain VIII. portant défense d'attribuer les honneurs du Culte à ceux qui ne sont pas encore canonisés ou béatifiés, fit naître quelque doute sur la legitimité du Culte que l'on continuoit de rendre au Serviteur de Dieu. Fabrice Landriani Evêque de Pavie consulta des Théologiens et des Canonistes, qui jugèrent unanimement que le Culte d'Alexandre n'étoit pas compris dans la defense du Pape, qui exceptoit formellement le cas où le Culte avoit été appuyé sur la tolérance du S. Siège ou des Ordinaires. C'est ce qu'attesta en 1645. l'Evêque Jean Baptiste Sfondrati, ajoutant que la dévotion envers Alexandre étoit si universellement répandue, et si fortement enracinée dans l'esprit des peuples, qu'on n'au-

roit pu en défendre le Culte sans l'exposer à un danger évident de trouble et de scandale.

La Cause ayant été portée a la Sacrée Congrégation des Rites, on proceda juridiquement à la Béatification du Serviteur de Dieu.

Plusieurs Princes s'empressèrent de marquer leur dévotion envers le Serviteur de Dieu par leurs instances réitérées auprès du S.Siège pour en obtenir la Béatification. Telles furent celles de l'Empereur Ferdinand, de Charles Emanuël Duc de Savoye, de Cosme Gran Duc de Toscane, de Marie Amelie de Saxe Reine de Naples et ensuite d'Espagne, du Doge et de la République de Gènes; auxquelles se joignirent les vœux et les priéres de la plûpart des Archevêques et Evêques, des Grands, des Magistrats, et des peuples de l'Italie. Le Cardinal de Kollonitz Archévêque de Vienne écrivit a ce sujet une lettre très pressante au Cardinal Zondadari Préfet de la Congrégation des Rites. Il y rend témoignage à sa dévotion et à celle des peuples de son Diocèse envers Alexandre, qui mérita le titre d'Apôtre de la Corse par son zèle à convertir les pécheurs; il souhaite qu'un si grand Serviteur de Dieu reçoive au plutôt les honneurs de la Béatification pour l'édification des fidèles et pour la confusion des hérétiques, qui oubliant les vertus de ceux qui vivent dans la communion de l'Eglise Catholique, ne s'attachent qu'à relever les fautes de ceux qui la deshonorent par leurs vices.

Benoit XIV qui avoit beaucoup travaillé à la Cause d'Alexandre, donna le jour même de son exaltation ses ordres pour la Congrégation générale qui précéde les Décrets de Béatification. Cet ordre fut le premier acte d'un Pontificat dont la mémoire sera toujours si chère et si précieuse à l'Eglise. Enfin le 23. d'avril 1741. ce grand Pontife décerna au Serviteur de Dieu les honneurs de la Béatification.

ADDITION

Relation des Miracles opérés par l'intercession du B. Alexandre après sa mort.

Le P. Pierre Grazioli Barnabite Auteur de la Vie du Bienheureux imprimée à Rome à l'occasion de sa Béatification, dans le Chapitre dernier dit ce qui suit.

„ Entre le grand nombre de ces Miracles je ferai le choix des plus rémarquables qui ont été produits à la Sacrée Congrégation des Rites dans les Procès formés pour sa Béatification, et légalement attestés. Ceux qui sont approuvés par Décret particulier de la même Sacrée Congrégation, sont rapportés aux N. VI. et X.

I. L'An 1610. Charles François fils de Jules Villani citoyen de Pavie, à l'age de quatre ans souffroit beaucoup, dans l'aine, d'une descente d'entrailles à laquelle on ne put remédier ni par un bandage ni par aucun autre moyen. Il passa deux ans dans ce triste état, lorsque un soir sa mere l'ayant mis au lit, le recommanda au Bienheureux, et du consentement de son mari fit voeu, s'il guérissoit, de le conduire à son tombeau pendant huit jours consécutifs pour le remercier. L'enfant s'endormit, fet le lendemain matin il se trouva parfaitement guéri.

II. Etienne Gesuala laboureur de Calosse, en 1613. ut saisi dans tout son corps de douleurs si excessives qu'elles le réduisirent au lit où il resta sept mois sans pouvoir se remuer. Un jour il se sentit inspiré d'aller à l'Eglise paroissiale, et il s'y traina sur la terre avec une peine extrême. La Dame Charlotte Rouere maîtresse du Chateau le voyant dans ce misèrable état, eut pitié de lui et l'exhorta à se placer sur la pierre du tombeau où ètoient deposées les entrailles du Bienheureux. Le pauvre malade s'y rendit sur le champ, et s'y étant prosterné, il se mit à dire le chapelet à son houneur. A la moitié de cette prière il se sentit delivré de ses douleurs et de ses tranchées jusqu'aux reins; il la poursuivit, et en l'achevant

il fut parfaitement guéri, et retourna chez lui en pleine santé.

III. En 1619. Cathérine femme de Jerôme Farsina citoyen de Novare, avoit une jambe horriblement gangrenée avec une fiévre ardente, et fut soignée inutilement pendant une année entière, au bout de laquelle elle se trouva réduite à toute extrémité. Elle fit appeller le P. Leandre Boniperti Barnabite pour se confesser, lequel l'avant excitée à une vive confiance dans l'intercession du B. et exhortée a vouer, si elle guérissoit, de porter une jambe d'argent à son tombeau et de faire célébrer une Messe à son honneur, Cathérine fit le voeu, et aussitôt tous ses maux disparurent, et le jour suivant elle fut en état d'aller à l'Eglise et d'y accomplir son voeu.

IV. En 1759. Marguerite Cajetta de Pavie, étant enceinte, tomba d'un escalier, avorta, et surprise ensuite d'une fiévre très dangereuse accompagnée des plus vives douleurs on desespéroit de sa guérison. Etant mourante on la bénit avec le Rochet du Bienheureux. Alors pleine de confiance elle pressa cette sainte Rélique contre son sein, et au même instant elle fut guérie.

V. Ange Camille Bruni, en 1672., affligée d'une sciatique accompagnée de douleurs très aiguës se vit obligée au bout de quelque tems de rester immobile dans son lit. Une nuit, saisie de douleurs plus qu'à l'ordinaire et réduite presqu'au désespoir, le Bienheureux lui apparut environné de splendeurs et habillé pontificalement. Il l'anima à l'espérance, lui préscrivit certaines priéres, fit sur elle le signe de la Croix, et disparut en la laissant tranquille et tout à fait guérie.

VI. Dans le mois d'Aout 1674. Laurent Marie Obez frère convers Barnabite dans le Collège de Pavie, agé de 70. ans, tomba malade d'une fiévre pourprée qui le réduisit à l'extrémité. Tous les Religieux assistoient à la recommandation de son ame, et on le bénit avec le Rochet du Bienheureux. Tout à coup le mourant recouvra la santé de sorte que le médecin, le chirurgien et les autres qui le connoissoient, l'appelloient *le mort resuscité*.

VII. Therese Valle étant aussi mourante, fut bénie

avec le même Rochet du Bienheureux, et tout de suite reprit les sens qu'elle avoit perdus et obtint la santé.

VIII. Jean Persiloni Chanoine Pénitencier de la Cathédrale de Pavie, en 1976., attaqué d'une fièvre maligne étoit aux derniers momens de sa vie. Il fit une confession générale, mais il ne put recevoir le saint Viatique à cause d'un vomissement continuel. En ce pitoyable état, toutes les fois qu'il fermoit les yeux, il lui sembloit de voir devant lui un Religieux Barnabite. Il conçut dès lors un vif espoir d'être guéri par l'intercession du Bienheureux: il demanda d'être béni avec le dit Rochet et aussitôt il s'endormit, la fièvre cessa, et à son réveil il sortit du lit sain et sauf et le jour suivant il célébra la Messe en action de graces.

IX. Apolonie Capucci, en 1678., réduite à la nécessité de se soumettre à l'incision d'une tumeur maligne, pleine de confiance dans l'intercession du B. envoya ses trois filles prier pour elle sur son tombeau. Elles retournèrent sans avoir rien obtenu. Elle les renvoya, mais encore sans être exaucée. Enfin, animée d'une plus vive confiance, elle les y fit retourner pour la troisième fois. Dans le même tems elle s'endormit, et à son réveil l'appareil de la tumeur tomba, le mal disparut, et le chirurgien étant venu pour lui faire l'opération, la trouva sans douleur et tout à fait guérie.

X. Charles Bertol caporal de cavalerie, paralytique depuis plusieurs années, tomba grièvement malade d'une fièvre ardente. Il reçut la bénédiction avec le Rochet du B. et la fièvre cessa. Mais étant tourmenté toujours de sa paralysie, il se fit porter au tombeau du B. et on le mit prosterné sur la pierre sépulcrale, ne pouvant se tenir ni debout ni à genoux. Il pria le B. de bon cœur pendant quelque tems, et sur le champ ses membres furent deliés, il se leva de lui même, sortit de l'Eglise, alla à la Chancelerie Episcopale rendre témoignage de la grace qu'il avoit reçue, et ne ressentit jamais plus aucune douleur dans ses nerfs.

XI. Pierre Antoine Lazari Chanoine de Pavie, al-

lant à cheval en campagne, chemin faisant, racontoit à ses compagnons les miracles opérés par l'intercession du Serviteur de Dieu. En passant par un sentier étroit il recontra un mulet chargé, et il se retira le mieux qu'il put pour lui faire place. Il y avoit là une barrière formée de grosses poutres sur le bord d'un canal d'eau très profond; son cheval en y heurtant tomba et poussa le Chanoine contre la barrière si violemment qu'il devoit naturellement en être tout froissé; il invoqua le B. et ne se fit aucun mal.

XIII. Apolonie de' Boni agée seulement de deux ans et demi, s'étant approchée d'une grande caisse ouverte, et tenant sa main gauche sur son bord, tout d'un coup le couvercle qui etoit très pesant, tomba et serrat la main de l'enfant. Son ayeul consterné alla tout de suite prier pour elle au tombeau du B. et fit voeu d'y porter une main d'argent si l'enfant guérissoit. A'son retour chez lui il trouva l'enfant délivrée et sans aucun mal,

XIII. Anne Marie Bossia Religieuse dans le Couvent dit du Senateur à Pavie, étant obsedée par les esprits malins, fut pendant deux années entières exorcisée inutilement. La religieuse recourut au B. et résolut de pratiquer à son honneur certains actes de piété. La nuit suivante le B. lui apparut en habits pontificaux (elle l'avoit fort bien connu personnellement, ayant reçu de sa main le Sacrement de la Confirmation) et l'assura qu'il vouloit lui obtenir de Dieu tout ce qui conviendroit pour son salut. Elle répondit qu'elle ne souhaitoit autre chose plus ardemment que d'être délivrée de la domination des Démons, et le B. lui ordonna de pratiquer ces actes qu'elle s'étoit proposés de faire. C'étoient trois processions de toutes les Religieuses avec elle. Après la troisième procession les Démons sortirent de son corps par la bouche, les narines et le yeux comme autant d'étincelles, et elle ne fut jamais plus vexée.

XIV. Etienne Campeggi citoyen de Pavie, en 1613. étant dans un batteau sur le Po, fut assailli aux épaules par un homme son ennemi qui lui donna un coup d'épée à la tête, et l'auroit infailliblement blessé s'il ne se fût

tonrné dans ce moment, en s'efforçant aussi de lui ôter son épée; mais en luttant il tomba dans la rivière la tête première, et son aggresseur saisit ses pieds et il le tint ferme dans l'eau pour le suffoquer, et le croyant mort il le lança au milieu de l'eau courante où il y avoit plus de huit brasses d'eau, comme on reconnut depuis en la sondant. Etienuè se recommanda au B. le mieux qu'il put, et dans l'instant il sentit le terrein sous ses pieds; il se tint debout, et marchant contre le courant de l'eau qui lui venoit seulement à la poitrine, il regagna le batteau. Son ennemi enragé du succès l'assaillit derechef, lui donna deux coups de sabre sur la tête et il y auroit donné le troisième si le malheureux ne sachant comme y échapper d'autre manière, ne se fut jetté de lui même dans la rivière invoquant le B. à son secours. Oh prodige! Il sentit le terrein sous ses pieds, l'eau ne surpassoit sa poitrine, il marcha librement et arriva au rivage opposé où l'on pansa ses blessures, et il remercia le B. du double miracle opéré en sa faveur.

XV. Darie di Legge Dame de Pavie souffrit pendant l'espace de cinq ans une humeur froide qui de la tête descendit aux épaules et dans tous ses membres avec des douleurs très aiguës sans y pouvoir trouver aucun soulagement dans les remèdes humains. Elle invoqua le secours du B. et fit voeu de faire célébrer une Messe et de porter à son tombeau une figure d'argent, et aussitôt qu'elle eut accompli son voeu, elle recouvra de suite une parfaite santé.

XVI. Hortense Campeggi après une maladie de trois mois fut réduite à toute extrémité et on lui administra les derniers Sacremens. En cet état au rapport qu'on lui fit des miracles du B. elle conçut une vive confiance en lui et implora son intercession. De suite elle s'endormit, et s'éveilla sans fièvre et sans aucun mal.

XVII. Antoine Santi étoit mourant par une morsure d'un animal venimeux dans un oeil. Ses parens firent un voeu au Bienheureux en son nom et presqu' à l'instant il recouvra la santé.

XVIII. Claire Boeri à l'age de dix ans devint aveu-

gle et on croyoit son mal incurable. Son père promit au B. de faire célébrer deux Messes à son honneur pour la guérison de sa fille laquelle recouvra la vue et ne souffrit jamais plus aucun mal aux yeux.

XIX. Paul Jerôme Sacchi de Bassignane, agé de 56. ans, souffroit depuis très long-tems une horrible descente d'entrailles sans y trouver aucun remède. Il se recommanda à la protection du Bienheureux, et ayant visité plusieurs fois son tombeau, il guérit parfaitement.

XX. Antoinette Arriani demeurante dans un village près de Pavie, ensuite d'un accouchement perdit l'usage de ses membres du côté gauche et resta ainsi pendant plus d'une année. Elle fit voeu de visiter le tombeau du Bienheureux et de faire célébrer une Messe. Ayant parlé de cela à son frère qui étoit prêtre, il s'offrit de l'accomplir pour elle. En effet il se rendit à Pavie, il pria au tombeau du B., il y célébra la Messe. La nuit suivante Antoinette entendit distinctement une voix qui lui dit: *Eveilles-toi parceque tu es guérie*. Elle s'éveilla, ses membres étoient tous libres, elle sortit de son lit et au retour de son frère qui revint le lendemain, elle alla à sa rencontre pour lui donner un témoignage assuré de la grace qu'elle avoit reçue.

XXI. Jean Pierre de Trevi médecin de Novare, en 1617., tomba malade, et en peu de tems la maladie fut declarée mortelle et sans remède. Dans cette extremité il étoit assisté par le P. Leandre Boniperti mentionné ci-dessus lequel l'exhorta à recourir au Bienheureux. Le malade l'invoqua de bon coeur, et au point de l'accès de la fièvre il se sentit parfaitement guéri.

XXII. Ange Olivieri accoucha d'un enfant qui avoit plutôt l'air d'un monstre que d'une créature humaine, et faisoit horreur à voir. Le père consterné implora le secours du B. et fit un voeu à son honneur. Aussitôt qu'il l'eut prononcé il vit son enfant tout à fait changé et devenu d'une forme naturelle et bien proportionnée, et il la conserva toute sa vie.

VXIII. Marthe Louise Confalonieri Religieuse de

l'Ordre de S. Augustin, étoit presque aux derniers momens par une maladie mortelle. Hippolyte sa mère fit voeu pour elle au B. de porter une figure d'argent à son tombeau. Dans le moment même qu'Hippolyte prononça son voeu, sa fille commença à se sentir mieux, et en peu de tems se rétablit en santé.

XXIV. Jean Baptiste Tibaldi enfant de dixhuit mois étoit réduit à l'extremité par une maladie de consomption. Son père très affligé visita le tombeau du B. et il le pria pour la guérison de l'enfant, promettant d'y attacher un petit tableau en témoignage de la grace qu'il sollicitoit. Il s'en retourna chez lui, trouva l'enfant endormi, et à son réveil il étoit parfaitement guéri. Mais le père, quoique très content de la grace qu'il avoit obtenue, ne remplit point son voeu, et l'enfant retomba malade comme auparavant. Alors le père revenu à soi même accomplit son voeu, et l'enfant retourna en santé.

XXV. Le Père D. Marc Antoine Bellani Moine Bénédictin dans le Monastère du Saint Sauveur à Pavie, fatigué d'une migraine excessive et inveterée avoit presque perdu l'usage de la raison. Un jour qu'il étoit fort accablé de cette infirmité, il se traina comme il put au tombeau du B., et plein de confiance le supplia de lui obtenir quelque soulagement. Tout-à-coup la douleur cessa, il sortit de l'Eglise pleinement guéri et n'eut plus a souffrir de ce mal.

XXVI. Valerie Porziani après avoir enduré les plus vives douleurs, mit au monde un enfant mort. Son mari qui avoit une sincère dévotion au B. le pria instamment de lui obtenir la vie de son enfant, et continua à prier avec la plus ferme foi pendant quelque tems. Les personnes qui étoient présentes, quoique extrèmement affligées du malheur, parloient de faire ensevelir l'enfant, n'y voyant aucun signe de vie. Mais tout-à-coup l'enfant ouvrit les yeux, commença à respirer et à remuer; il fut baptisé et reçut le nom du Bienheureux.

XXVII. André Torni pendant treize jours continuels eut une hemorragie si violente qu'aucun remède ne pou-

voit arrêter le sang. Plein de foi il visita le tombeau du B. et le pria de lui obtenir sa guérison. Immediatement le mal cessa et il ne souffrit plus dans sa vie de semblable indisposition.

XXVIII. Aurele Del-Re paralytique fut traitée pendant cinq ans mais inutilement. Alors les médecins l'abandonnèrent comme incurable. Elle entendit par hasard raconter les miracles du B. et il lui vint en pensée de recourir à son intercession pour obtenir si non une parfaite santé, au moins la grace de pouvoir s'aider de soi-même et de se remuer dans son lit sans incommoder personne; elle fut exaucée. Elle le pria ensuite de lui obtenir encore la grace de pouvoir sortir de son lit, et elle l'obtint pareillement. Mais ne pouvant marcher ni se soutenir debout sans le secours des bequilles, animée d'une plus vive confiance elle se rendit au tombeau du B. appujée sur ses bequilles, et lui demanda d'être guérie complètement; dans l'instant elle se sentit fortifiée, laissa au tombeau ses appuis et s'en retourna chez elle tout à fait saine.

XXIX. François Jerôme Caponaghi de Pavie, en 1612., agé de dix ans, en jouant près d'un puits qui étoit couvert de tables vieilles et de mauvais bois, il y tomba dedans et ces tables et mauvais bois tombèrent en même tems sur sa tête. Il avoit avec lui un Image du B. qui lui avoit été donnée ce jour-là et il s'y recommanda avec ferveur. Au bruit de cette chûte les domestiques accoururent et jettèrent dans le puits un petite corde avec un crochet afin que le jeune homme pût s'y attacher, en attendant qu'ils prenoient d'autres moyens pour le tirer de là. Chose merveilleuse! Le crochet s'attacha à un des souliers de l'enfant, et avec cette petite corde trop mince pour soutenir le poids de son corps ils le tirèrent du puits la tête en bas, et il en fut quitte pour être sàli sans aucun autre mal.

XXX. Hippolite Catherine Papazzoni femme de Pierre François Imberti, étant très grièvement malade, déjà abandonnée des médecins et presque mourante, son mari

fit un voeu au B. pour elle, et aussitôt elle commença à se sentir mieux, et en peu de jours elle guérit parfaitement.

XXXI. Antoinette Sozzi malade de fièvre accompagnée d'un vomissement qui lui dura treize jours sans pouvoir rien retenir, conçut un ferme espoir d'être soulagée par l'intercession du B. et l'invoqua à son secours. La nuit suivante étant eveillée, le B. lui apparut tout éclatant de gloire, et dans son étonnement elle n'osa lui demander la grace qu'elle souhaitoit. Le B. la bénit et disparut en la laissant entièrement guérie.

XXXII. Luchine ou Françoise Pozzi pauvre paysanne de Valbona près de Pavie avoit un boeuf vieux, estropié et malade qui faisoit tout son bien. Un jour à son retour à la maison elle le trouva étendu mort sur la terre et tout couvert de moucherons. La pauvre femme extrémement desolée se jeta à genoux et invoqua le B. en promettant de visiter son tombeau et de faire célébrer une Messe à son honneur si le boeuf revivoit. Dès qu'elle eut prononcé son voeu, le boeuf se leva sur le champ, et comme un jeune taureau courut gaïement au paturage sans être plus estropié. La bonne femme ne cessa de remercier Dieu et le Bienheureux qui lui avoient rendu miraculeusement le seul bien qui lui restoit.

XXXIII. Claire de Bianchi, en 1624., attaquée d'une fièvre maligne, devenue frénétique et mourante, reçut la bénédiction du B. qui lui apparut, et incontinent révint à elle même et se trouva guérie.

XXXIV. Antoinette Borrona Obradora, en 1667., tomba malade et en un mois fut réduite à l'agonie. Elle fut bénie avec le Rochet du B. et dans l'instant elle guérit parfaitement.

XXXV. Valère Gandini, étant aussi dangereusement malade, invoqua le Bienheureux; fut béni aussi avec le même Rochet, et sur le champ il recouvra la santé au grand étonnement du médecin et de tous qui le connoissoient.

XXXVI. Charles François Barca souffroit dès son

enfance d'une suppression d'urine, et son mal augmenta avec l'age de sorte que parvenu à 14. ans les médecins jugérent qu'il avoit la pierre dans la vessie, et il se détermina à en souffrir l'extraction. Mais auparavant le jeune homme visita le tombeau du B. et il le pria avec la plus grande confiance de lui obtenir force et patience dans cette opération aussi douloureuse que dangereuse. L'operation se fit avec succès, et le malade ne donna aucune marque de douleur. Il est vrai qu'ensuite il lui survint la fièvre; mais s'étant aussi recommandé au B. il guérit parfaitement.

XXXVII. Le P. D. Nicolas Corrani Barnabite reduit à l'extrémité par une fièvre maligne, eut recours au B. fit voeu de visiter son tombeau, et dans peu de jours il recouvra la santé.

XXXVIII. Une certaine femme appellée Dominique souffroit depuis trois jours les plus vives douleurs sans pouvoir accoucher et se trouvoit en danger. Elle fut bénie avec une Relique du B. et immediatement elle fut délivrée, et mit au monde un fils.

XXXIX. François Persilloni, en 1651., étant depuis longtems malade d'une fièvre qui lui venoit tous les jours, un jour que l'accès de la fièvre fut plus violent, il se recommanda au B. et la fièvre cessa tout-à-coup sans plus revenir.

Telles sont les merveilles operées par l'intercession du B. Alexandre Sauli, rapportées dans les Procès et attestées dans les formes les plus authentiques. Elles ont servi à l'accroissement de son Culte, et lui ont mérité les honneurs des Autels par le Bref suivant.

BEATIFICATIO

Beati Alexandri Sauli, ex Clericis Regularibus S. Pauli Barnabitis nuncupatis,

Primum Aleriae, deinde Papiae Episcopi.

BENEDICTUS PAPA XIV.

Ad perpetuam rei memoriam

Benignitatem Dei nostri, et divitias bonitatis ejus in Servi Dei Alexandri Sauli, primum Aleriae, deinde Papiae Antistitis virtutibus, ac meritis, extollere, et praedicare, non religionis modo debitum esse ducimus officium, sed nihil etiam intelligimus in hac temporum conditione esse opportunius, quam, ut universis Christi fidelibus, et animarum maxime Pastoribus uberiora suppetant ad imitationem exempla, atque in ejusdem patrocinio, factisque admirandis, praesidia ad pacem, tranquillitatem, et salutem, tam inter Christianos omnes, quam inter eos potissimum populos procurandam, quos ab illo per viginti, et amplius annos, non tamquam solius Aleriae Episcopo, sed totius Corsicae Apostolo, olim salutaribus monitis, ac legibus instructos, et moribus correctis, extinctis odiis, conciliatis animis, reformatisque Clericis, viam mandatorum Dei currere edoctos, ipsa rerum humanarum divinarumque perturbatio jamdudum inibi exorta, a tradita sanctissima disciplina alienos tenet. Eapropter inter praecipuas partes Apostolici muneris, quod altissimo Divinae Sapientiae consilio infirmitati Nostrae impositum est, illam ministerio Nostro rite sancteque obeundo magis congruentem reputamus, ut, ad coelestem Nobis promerendam opem, studeamus, quantum Nobis ex alto conceditur, ad Omnipotentis Dei gloriam, Catholicae Ecclesiae decus, bonumque Christiani populi exemplum, promovere cultum, et venerationem ejusdem Servi Dei, qui, pueritiae curriculo summa cum pietatis et doctrina-

rum laude confecto, severioris disciplinae institutum in Congregatione Clericorum Regularium S. Pauli, Barnabitarum nuncupata, amplexus, omnium religiosarum virtutum splendore longe lateque praefulsit, ad Pastorales ovium sibi commendatarum curas evocatus, ita se gessit, ut optimi Pastoris officio perfunctum, a Pastorum Principe Jesu Christo aeterna mercede donatum fuisse non dubitemus.

Cum itaque, mature diligenterque discussis, atque perpensis per Congregationem Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium Sacris Ritibus praepositorum processibus de Apostolicae Sedis licentia confectis super Vitae Sanctitate, et virtutibus, tam Theologicis, quam moralibus in gradu heroico, quibus idem Servus Dei Alexander Saulius multipliciter claruisse, nec non miraculis, quae ad ejus intercessionem, et ad manifestandam hominibus ipsius Sanctitatem a Deo patrata fuisse asserebantur, eadem Congregatio coram Nobis constituta, auditis etiam Consultorum suffragiis, uno spiritu, unaque voce censuerit, posse, quandocumque Nobis videretur, praedictum Servum Dei Beatum declarari, cum consuetis Indultis.

Hinc est, quod Nos, piis atque enixis quamplurium Venerabilium Fratrum Archiepiscoporum, et Episcoporum, nec non Dilectorum Filiorum Magistratuum, Procerum, Populorum Italiae praesertim, ac totius insuper antedictae Congregationis Clericorum Regularium S. Pauli supplicationibus, quas olim etiam humiliter datas fel. rec. Praedecessoribus Nostris Innocentio PP. X. cl. mem. Ferdinandus Romanorum Rex in Imperatorem electus, Clementi PP. X. bo. mem. Emmanuel Sabaudiae Dux, et Innocentio PP. X. Cosmus itidem bon. mem. Etruriae sibi subjectae Magnus Dux, piarum suarum precum accessione roboraverant, et felicis pariter record. Clementi Papae XII. itidem Praedecessori Nostro Charissima in Christo Filia Nostra Maria Amalia utriusque Siciliae, et Hierusalem Regina Illustris, ac Nobis ipsis nuper Dilecti Filii Nobiles viri Dux et Respublica Ianuensis renovarunt

Nobis super hoc humiliter porrectis benigne inclinati, de supradictae Congregationis consilio, et assensu, Auctoritate Apostolica, tenore praesentium indulgemus, ut idem Dei Servus Alexander Saulius in posterum Beati nomine nuncupetur, ejusque Corpus, et Reliquiae venerationi Fidelium (non tamen in Processionibus circumferendae) exponantur. Imagines quoque radiis, seu splendoribus exornentur, ac de eo quotannis die 23. Mensis Aprilis recitetur Officium, ac Missa de Communi Confessoris Pontificis cum Oratione a Nobis approbata, juxta Rubricas Breviarii, et Missalis Romani. Porro recitationem Officii, et Missae celebrationem hujusmodi fieri concedimus dumtaxat in universa Congregatione eorumdem Clericorum Regularium S. Pauli Barnabitarum, in Civitate Mediolanensi, ubi natus, et regularem emisit professionem, in Dioecesibus, tam Aleriensi, quam Ticinensi, quibus Episcopus praefuit, et in Civitate Januensi, unde originem duxit, et ubi adhuc ejus Nobilis Gens, et Familia perstat, ab omnibus utriusque sexus Christi fidelibus tam Saecularibus, quam Regularibus, qui ad horas Canonicas tenentur, et quantum ad Missas attinet, etiam ab omnibus Sacerdotibus ad Ecclesias, in quibus Festum peragetur, confluentibus.

Praeterea primo dumtaxat anno, a datis hisce Litteris, et quoad Indias, a die, quo eaedem Litterae illuc pervenerint, inchoando, in Ecclesiis Congregationis, Civitatum, et Dioecesum antedictarum Solemnia Beatificationis ipsius Servi Dei, cum Officio et Missa sub ritu duplici majori, die ab Ordinariis respective constituta, postquam in Basilica Nostra S. Petri in Vaticano celebrata fuerint eadem Solemnia, ipsa die 23. currentis Aprilis, pariter celebrandi facimus potestatem.

Non obstantibus Constitutionibus, et Ordinationibus Apostolicis, ac Decretis de non cultu editis, caeterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem, ut earumdem praesentium Litterarum transumptis, seu exemplis etiam impressis, manu Secretarii dictae Congregationis Cardinalium subscriptis, et sigillo Praefecti ejusdem Congregationis mu-

nitis; eadem prorsus fides ab omnibus; et ubique tam in Judicio, quam extra illud habeatur, quae ipsis praesentibus haberetur, si forent exhibitae, vel ostensae.

Datum Romae apud S. Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris die XXIII. Aprilis MDCCXLI. Pontificatus Nostri Anno I.

D. Cardinalis Passioneus.

DISSERTATION SUR L' USURE

CONTRE

Mr. DE PUFFENDORF

ET SON TRADUCTEUR.

J'ai avancé dans un corollaire de mes Principes Métaphysiqes de Philosophie Morale que l'usure est contraire au droit naturel.

Pour justifier cette proposition il faut que j'explique ce que j'entends par le mot d'usure; que j'apporte en raccourci les preuves qui font voir qu'elle est contraire au droit naturel, et que je réponde aux raisons par lesquelles Mr.De Puffendorf, et son Traducteur prétendent prouver le contraire.

J'entends par le mot d'usure, une volonté déliberée, par la quelle en prêtant une somme d'argent, ou toute autre chose, dont celui qui emprunte acquiert en vertu du prêt un plein droit de disposer a son gré, on prétend en vertu du prêt, outre la restitution de ce qu'on a prêté quelque émolument, sur quelque titre qu'on fonde le droit de le percevoir, et d'imposer au débiteur l'obligation de le payer.

La notion de l'usure est dont un mode mixte, pour parler avec Mr.Locke, ou une notion composée de plusieurs idées simples, qui comprend premiérement une volonté deliberée; car toute action morale dépend d'une volonté déliberée. Et c'est le défaut de cette reflexion, qui a jetté dans l'erreur Mr. De Barbeyrac au sujet des actions indifférentes, comme je l'ai fait voir en son lieu dans mes Elements-Metaphysiques de la philosophie Morale. Car il ne faut pas seulement considerer l'acte exterieur, qui souvent peut être bien ou mal exécuté se-

lon la bonne ou mauvaise disposition de la volonté ; mais c'est à cette disposition de la volonté qu'il faut avoir principalement égard, puisque ce n'est qu'aux consentements de la volonté qu'on peut attribuer la qualité de moralement bons ou mauvais. Et pour ne point sortir de notre sujet, quoiqu'il y ait certains contracts, qui ne peuvent être faits sans usure, il y en a aussi qui sont par eux mêmes indifférents, qui sont bons si on s'y porte de bonne foi et par le motif de secourir le prochain, mauvais si la volonté ne s'y porte que par le désir du gain et de l'intérêt. Et ce sont ces différents motifs qui nous fournissent une régle sûre pour juger en conscience, si certains contracts sont innocents, ou usuraires, p. e. un homme achète un terre avec l'intention sincere de la tenir; le vendeur se reserve pourtant le droit de la racheter supposé qu'il en ait ensuite l'envie et la commodité. Le cas arrive. Celui qui avoit vendu la terre usant de son droit la reprend. Dans ce cas on voit bien que celui qui l'avoit achetée peut tenir en conscience les fruits qu'il en a perçu tout le tems qu'il en a joui. Tout au contraire, si un homme fait semblant d'acheter une terre, prétendant que le vendeur lui rendra au bout d'un certain tems la somme d'argent, et qu'en attendant il jouira des fruits de la terre ; on voit bien que quoique les circonstances exterieures soient semblables, cependant la différence du motif et de l'intention avec la quelle ce contract a été fait suffit pour le rendre mauvais, et obliger l'acheteur à la restitution des fruits perçus.

En second lieu l'usure est une volonté déliberée fondée sur le prêt d'une chose dont celui qui emprunte acquiert plein droit de disposer a son gré. C'est en effet ce qui arrive dans le prêt d'une somme d'argent, ou d'une mesure de bled, de vin &c. Ainsi sans entrer dans la question qu'on fait ordinairement si par le prêt on transfere le domaine de la chose prêtée, il suffit que celui qui emprunte ait un plein pouvoir de disposer de la chose prêtée pour que les arguments qu'on tire de la translation du domaine subsistent en toute leur force.

DISSERTATION SUR L' USURE

CONTRE

M.[R] DE PUFFENDORF

ET SON TRADUCTEUR.

premier lieu si en veut prendre la peine de lire dans Mr. de Puffendorf les raisons politiques de cette prétendue loi particulière du Deuteronome on verra que ce ne sont que des raisonnements vagues et qui n'aboutissent à autre chose qu'à prouver que supposé que la loi du Deuteronome eût été une loi particuliere, elle auroit été conforme au naturel du Peuple Juif, et à la constitution de son gouvernement. Raisonnements, qui pourroient également s'appliquer a tout autre peuple, et à tout autre état. Car partout l'intérêt est la passion dominante, et en quelque état que ce soit, il est contre la politique que les plus puissants ruinent et oppriment entièrement les moins puissants.

Je répons en second lieu que soit que l'on fasse attention aux règles généralement reçues pour l'explication de l'Ecriture; soit qu'on regarde le naturel, et le gouvernement du peuple Juif, il est plus conforme a l'écriture et à la raison de regarder comme un precepte naturel et Divin la défense faite aux juifs d'exercer l'usure les uns envers les autres, et comme une tolérance, ou condescendance politique la permission qu'il leur accorde de l'exercer envers les Etrangers. Car si on doit éclaircir les endroits obscurs de l'écriture, et qui semblent se contredire par ceux qui sont plus clairs et plus décisifs, nous trouvons dans les pseaumes et dans Ezechiel des passages formels où l'usure est si expressement condannée, qu'on ne peut les éluder, que par des interpretations forcées. C'est ainsi que Mr. de Barbeyrac sans en apporter la moindre preuve, mais toujours avec cet air d'assurance dont il fait abuser les lecteurs trop crédules, soutient que quand David et Ezechiel donnent pour un des caractères de l'homme de bien, qu'il ne prête point son argent à usure; il s'agit seulement du prêt défendu par la loi, tant que le gouvernement d'Israel subsistoit. Mais si Mr. de Barbeyrac en expliquant les paroles du pseaume et d'Exechiel, avoit pris la même précaution qu'il a employée pour expliquer les paroles de Jesus Christ en S. Luc chap. 6. je veux dire de les considerer tant soit peu, et en elles mê-

mes, et dans la liaison qu'elles ont avec ce qui suit, et qui précede, il auroit reconnu que David dans le pseaume 14., et Exechiel dans le chap. 18. dans la description qu'ils font de l'homme juste ne font entrer que l'observation des préceptes de la loi naturelle, divine et universelle. Qui est celui, dit David, qui reposera dans la sainte montagne de Dieu? Celui qui marche dans l'innocence, et qui opere la justice, celui dont le coeur aime la verité, et qui ne s'est point servi de sa langue pour tromper: celui qui ne fait point de mal à son prochain, et qui ne souffre point qu'on lui fasse injure, celui qui ne respecte point les mechants, et qui glorifie ceux qui craignent Dieu; celui qui ne jure point pour tromper son prochain; qui ne donne point son argent à usure, et qui ne se laisse point corrompre par les présents jusqu'à opprimer l'innocent. On voit par toute la suite du pseaume qu'il n'est point ici questions des préceptes de politique, ni des loix particuliéres. David trace ici les devoirs que la loi naturelle nous oblige de pratiquer envers le prochain et il semble que lui aussi bien qu'Ezechiel ont evité de parler des loix particulières du peuple Juif, afin que ce pseaume et ce chapitre servissent ensuite aux chrétiens et à tous les hommes d'une excellente instruction, et d'un modele parfait de charité et de justice naturelle.

Quant au passage de S. Luc: prêtez sans rien espérer, Mr. de Barbeyrac prétend que ces paroles sans rien espérer ne se rapportent pas moins à ce qui précede: aimez vos ennemis, et faites du bien, qu'à prêtez; s'applaudit même fort de cette nouvelle et importante remarque d'où il conclut que ces paroles: prêtez sans rien espérer signifient visiblement: prêtez quoique vous n'ayez pas lieu d'attendre, que celui qui emprunte de vous vous rende la pareille à l'occasion. Mais malgré la nouvelle remarque de Mr. de Barbeyrac, ceux qui liront ce chapitre de S. Luc sans prévention trouveront que J. C. propose aux chrétiens une charité fort superieure à la bienfaisance des païens les une envers les autres. Il leurs dit donc, aimez vos ennemis, car si vous n'aimez que vos amis, vous ne

En troisième lieu c'est une volonté de tirer quelque gain en vertu du prêt. Car si le gain qu'on pretend faire est appuyé sur ce qu'on appelle *lucrum cessans*, *et damnum emergens* il est licite et conforme au droit naturel.

En quatrième lieu j'ajoute sur quelque titre qu'on appuye le pretention du gain en vertu du prêt. Car quelques Theologiens n'ayant pas examiné cette matière d'assez près et entr'autres Gregoire de Valentia, quoique d'ailleurs très savant ont dit qu'il n'y avoit d'usure que lorsqu'on prétendoit le gain comme dû par justice et non lorsqu'on le prètendoit dû par titre de reconnoissance, ou de bienveillance; ne prenant pas garde, qu'il n'y a de droit parfait, qui impose aux autres une obligation, et nous donne action contre eux, que celui qui est fondé sur la justice; et que la reconnoissance et la bienveillance ne nous donnent point droit d'exiger par force ce que les autres nous doivent par ces titres de reconnoissance, et de bienveillance; puisqu'il est contre la nature de ces vertus d'etre forcées. C'est qui a donné lieu a la juste condannation de cette proposition par Innocent XI. *Usura non est, dum ultra sortem aliquid exigitur ex benevolentia et gratitudine debitum, sed solum si exigatur tanquam ex justitia debitum.*

Il faut maintenant que je prouve que l'usure ainsi expliquée est contraire au droit naturel. Il est contre le droit naturel de vouloir s'enrichir aux dépens de son prochain: or est-il que celui qui commet l'usure prétend s'enrichir aux dépens de son prochain: donc &c. La majeure de l'argument est tirée des plus pures lumieres de la droite raison. Car l'égalité naturelle qui est entre tous les hommes ne permet pas qu'un homme se rapporte à un autre homme comme un moyen à sa fin; puisque le moyen n'est que pour la fin. Or on ne peut prétendre de s'enrichir aux dépens d'autrui, qu'on ne regarde son prochain comme un moyen dont on peut se servir pour soi même, et qui est fait pour contribuer à notre avantage avec son désavantage même. La mineure est tirée de la

faites rien de plus que les païens: faites du bien à ceux qui vous font du mal, car si vous ne faites du bien qu'à ceux qui vous en font, vous ne faites non plus rien de plus que les païens: prêtez sans rien espérer, sans en attendre du profit, car si vous prêtez pour en retirer du gain, vous ne faites rien de plus que les païens, qui prêtent non par charité, et pour faire du bien au prochain; mais pour s'en faire a eux mêmes; mais vous prêtez par charité et non per le desir de gagner. Voilà si je ne me trompe un sens bien plus naturel de ce passage, et bien plus conforme au but que J.C. se propose dans ce chapitre, qui est d'insinuer une charité parfaite et entièrement désintéressée dans l'Esprit des Chrétiens, pour en avoir du mérite auprès de Dieu; charité et mérite qui n'ont guere lieu dans l'explication de Barbeyrac; Car quoiqu'on n'eût pas lieu d'attendre que celui qui emprunte voulût nous prêter à l'occasion, il ne faudroit pas faire une grande violence à la nature pour lui prêter une somme d'argent à condition qu'il en païat les intérêts. Les païens mêmes n'auroient pas été si pointilleux, et ils n'auroient pas manqué d'employer leur argent en le prêtant à un homme qui leur en auroit payés les intérêts quoiqu'ils n'en eussent pas pu attendre la pareille: de plus si le prêt dont J.C. parle en Saint Luc n'est pas un prêt purement gratuit, et en la seule vue de secourir son prochain, mais un prêt à intérêt, je pense que Mr. de Barbeyrac aura bien de la peine à montrer un seul cas, où on doive craindre que celui à qui nous prêtons ne soit pas disposé de nous rendre la pareille à l'occasion. Il n'y a point d'homme qui n'aime mieux prêter qu'emprunter de l'argent à intérêt, et si je prête aujourd'hui cent écus au cinq pour cent, je suis persuadé que mon débiteur a plus envie que moi de me rendre la pareille. Or il est bien évident que J. C. recommande ici une pratique de charité, qui n'est pas commune parmi les hommes, et qui est contraire à leur cupidité; ce qui ne peut s'entendre autrement, que d'un précepte de prêter uniquement pour faire plaisir au prochain, et non par l'espérance de rien recevoir

et de gagner quelque chose pour le prêt. Enfin on voit clairement qu J.C. propose aux hommes qui prêtent un motif purement spirituel éloigné de tout intérêt temporel, ce qui ne convient qu'a un prêt purement gratuit.

Cependant Mr. de Barbeyrac tout content de son exposition se déchaîne en invectives contre les Conciles, les Péres, et les Theologiens Catholiques. Il rapporte aprés M. de la Placette qu'un fameux Casuiste, à savoir Bannes, avoue que la preuve que les paroles de J.C. fournissent, tire sa force non des paroles mêmes, qui peuvent recevoir d'autres sens, mais uniquement de l'autorité des Papes et des Conciles qui les ont ainsi expliquées. Je répons à cela que quoique le Casuiste Bannes n'ait peut-être pas eu assez de lumière pour voir que la preuve que les paroles de J.C. fournissent, tire sa force des paroles mêmes, qui ne peuvent recevoir d'autre sens raisonnable, il est pourtant très estimable d'avoir soumis en cela son jugement a l'autorité des Pères et des Conciles; en quoi il se montre bien superieur aux extravagances, à l'insupportable vanité de Mr. de Barbeyrac, qui n'ayant peut-être pas plus de capacité que ce Casuiste, ne laisse pas que d'avoir une si aveugle et si presomptueuse idée de ses lumières et de sa pénétration, que sans reflechir que les Pères de l'Eglise n'ont pu se tromper unanimément dans l'intelligence de la loi Divine contenue dans l'Ecriture, sans qu'il s'ensuive que l'Esprit de vérité a manqué à l'Eglise contre la promesse de J.C., et que la Religion Chrétienne qui ne consiste que dans cette intelligence ait cessé dès son commencement, il ose défier avec mépris tout ce qu'il y a jamais eu de Papes, de Pères, et de Conciles, et n'a pas honte de donner à entendre que ce n'est que depuis la reformation, et par le secours de ses lumières, et de celles de ses semblables, qu'on à commencé entendre l'Ecriture.

Il paroît déjà par tout ce qu'on vient de dire, qu'à ne consulter que les règles qu'on doit suivre dans l'exposition de l'Ecriture, nous avons bien plus de raison

de regarder comme une tolérance politique la permission accordée aux Juifs de prêter à usure aux étrangers, que n'en ont nos adversaires à vouloir faire passer pour une loi particuliére et politique le commandement fait aux Juifs de ne point exercer l'usure à l'égard des autres Juifs. Et on ne doit point regarder cette tolérance comme contraire à la sainteté de Dieu. Car comme l'a fort bien remarqué Grotius, on doit distinguer dans les loix que Dieu a imposées aux Juifs, ce qu'elles ont de commun avec les loix humaines qui permettent les moindres maux, pour en éviter de plus grands, et ce qu'elles ont de particulier, et de proprement Divin qui regarde la pureté du cœur, et l'intérieur de la conscience. Dans le premier sens c'est une loi charnelle qui attire par les recompenses temporelles, et intimide par les châtiments présents: dans le second sens c'est une loi spirituelle qui rejouit l'ame. Or la tolérance de l'usure envers les étrangers doit être mise dans le prémier rang; et on peut dire avec S. Antonin que cette tolérance politique ne donnoit point droit aux Juifs d'exercer en conscience l'usure avec les étrangers, d'autant plus que par les passages des Prophètes on voit que Dieu ne les avoit pas laissé sans instruction sur ce sujet. A quoi j'ajouterai une reflexion dont il sera libre à chacun de porter tel jugement qu'il lui plaira. Les termes de la loi du Deutéronome chap. 23. sont ceux-ci: „ Non fœ„ neraberis fratri tuo, sed alieno. „ Je remarque d'abord que le mot de frére en cet endroit ne peut signifier que ce que nous appellons le prochain. Sur quoi il est aussi à remarquer qu'autre étoit le jugement des Juifs spirituels, autre étoit le préjugé des Juifs charnels et grossiers. Ceux-ci ne vouloient pas regarder comme leur prochain ceux qui n'étoient pas du peuple d'Israel, pourquoi ils n'auroient pas reconnu les Samaritains pour leurs prochains. Mais les premiers instruits par avance de l'Esprit du Christianisme et dans l'attente de la future conversion des Gentils savoient qu'ils devoient regarder tous les hommes comme leurs prochains; les Juifs charnels n'étendoient pas par conséquent à tous les hommes le précepte d'ai-

mer son prochain comme soi même: les Juifs spirituels savoient qu'aucun homme n'étoit excepté dans ce precepte, et se croyoient obligés de pratiquer envers tous les hommes les devoirs d'une charité parfaite. Revenant donc à notre sujet il est croyable que la defense faite aux Juifs de prêter à intérêt à leurs frères, où à leurs prochains fût entendue différemment par les Juifs spirituels, et par les Juifs charnels. Les premiers y auront remarqué une défense absolue d'exercer l'usure en conscience, et une tolérance politique de l'exercer envers ceux à qui l'usage ne donnoit pas le nom de frère et de prochain, les seconds se seront crus permis de l'exercer absolument trompés par leurs cupidités charnelles, aux quelles ils étoient attachés, étant de ceux qui n'avoient égard qu'à la lettre qui tue, et non a l'Esprit qui vivifie. Dailleurs il n'est pas difficile de trouver dans le naturel du peuple Juif une raison de cette tolérance politique; car tout le monde sait que ce peuple étoit extrêmement incliné à l'avarice et la cruauté. Or comme il est vraisemblable que l'inclination de ce peuple à la cruauté fût cause de la loi politique qui permettoit le divorce, de peur qu'ils ne se portassent jusqu'à l'excès de tuer leurs femmes; on peut dire aussi vraisemblablement que l'inclination de ce peuple à l'avarice a été cause de la tolérance politique de l'usure envers les étrangers, afin qu'au moins ils ne l'exerçassent pas de Juif à Juif.

Enfin j'ajoute que Mr. Puffendorf, et son traducteur tâchant de faire voir qu'une usure modérée bien loin d'être pernicieuse à un état, elle lui est au contraire d'une grande utilité (1), il ne pouvoit y avoir de raison politique pour empecher que les Juifs n'exerçassent une telle usure les uns avec les autres; bien loin de là la politique vouloit qu'on ne privât pas cette Republique d'un si grand avantage fondé sur un contract très juste et très legitime en lui même. C'est donc une contradiction bien visible dans ces Messieurs, qui veulent malgré cela, que

(1) V. la Note à la fin de la Dissertation.

la défense de l'usure de Juif à Juif étoit une défense politique pour l'avantage de l'état.

Je ne dois pas passer sous silence la reponse de S.Ambroise, qui dit que cette permission ne regardoit que les sept peuples Cananéens, qui devoient être exterminés, et que puisqu'on pouvoit tuer ces gens là par le droit de la guerre, à plus forte raison devoit-il être permis de les depouiller de leurs biens.

Envain oppose-t-on en premier lieu que cette permission est générale, et que par conséquence elle regarde tous les peuples sans exception. On peut repondre que quoique l'expression de la loi fût générale les circonstances du voisinage et du commerce des Juifs pouvoient en restraindre le sens. C'est ainsi que Mr. De Barbeyrac relevant une bévue de Mr. De la Placette au sujet des pauvres étrangers qu'il prétend que Dieu a excepté de cette permission, dit que quoiqu'il n'y eût aucune exception formelle en leur faveur, et que la loi parle generalement, on doit pourtant croire, qu'il n'approuvoit pas que l'on prît quelque intérêt de tout étranger pauvre à qui l'on prêtoit de l'argent.

Envain oppose-t-on en second lieu avec Mr. Noodt, que quand on prête à un ennemi, ou qu'on fait avec lui quelque autre contract on traite non comme avec un ennemi, mais comme avec un homme, envers qui on doit par conséquent observer le droit de la nature et des gens et suspendre à cet egard tout acte d'hostilité. Avant que de repondre à cette objection je voudrois que Mr. Noodt, et Mr. de Barbeyrac m'expliquassent comment donc les Juifs avoient pu retenir les vases qu'ils avoient emprunté des Egyptiens. Car selon Mr. Noodt quand on fait quelque contract que ce soit de prêt ou d'emprunt avec un ennemi on traite comme avec un homme envers qui on doit par conséquent observer le droit de la nature et des gens, et suspendre à cet égard tout acte d'hostilité. On ne peut repondre à cela qu'en disant que Dieu ayant transferé d'une manière particulière le domaine des vases des Egyptiens

aux Hebreux, le droit commun des gens ne dévoit plus être observé dans cette contract; sans que cela fût contraire au droit de la nature, et cette reponse satisfait entièrement à l'objection de Mr. Noodt contre S. Ambroise. C'est faute de pénétration et de discernement, de ne pas voir jusqu'où s'étend un raisonnement d'ailleurs vrai et solide. Envain oppose-t-on en troisième lieu que Dieu permettant aussi aux Juifs de prendre de l'argent à intérêt des etrangers, il faudra dire aussi que Dieu vouloit que les étrangers appauvrissent et ruinassent par là les Juifs.

Il faut être aveugle pour ne pas voir la fausseté et le peu de conséquence de ce raisonnement. Dieu vouloit que les Juifs ruinassent les Cananéens, parcequ'il permettoit positivement aux Juifs d'exercer l'usure envers eux, et non parcequ'il permettoit aux Cananéens d'emprunter des Juifs à intérêt; mais quoique Dieu permit aux Juifs d'emprunter a intérêt des étrangers pour ne pas leur ôter cette ressource dans le besoin, il n'a pourtant jamais permis aux étrangers d'exercer l'usure envers les Juifs; au contraire il la leur defendoit par les lumieres de la raison comme on pourroit le prouver par le temoignage des Philosophes païens. Il ne s'ensuit donc pas de là que Dieu voulût que les étrangers ruinassent les Juifs.

Mr. de Barbeyrac ajoute que Mr. Noodt apporte plusieurs autres choses qui renversent de fond en comble la pensée de S. Ambroise., et qui vont au devant de toutes les échapatoires dont ce Père, et ceux qui sont du même sentiment pourroient se viser. Et dans un autre endroit plus bas il dit que si on veut être accablé de preuves et de raisonnements en faveur du prêt à intérêt, on n'a qu'à lire quelques ouvrages qu'il cite du même Mr. Noodt. Mais par tout ce que Mr. de Barbeyrac en a rapporté jusqu'ici je ne puis juger qu'une de ces deux choses, ou que Mr. de Barbeyrac par un effet de son exquis discernement a fait l'élite de ce qu'il y avoit de plus méprisable dans cette foule de preuves et de raisonnement dont les ouvrages de Mr. Noodt sont remplis, ou bien que ce qui y reste

est bien mince, et n'est pas plus difficile à être confuté que ce qui l'a déjà été cy-dessus.

Il reste deux passages de l'Ecriture à expliquer; le premier est celui, où l'usure semble expressement recommandée aux Juifs envers les étrangers: „ Fœneraberis gentibus „ multis, et ipse a nullo fœnus accipies: „ dit Dieu dans le Deutéron. Chap. 28.

S. Thomas répond, que dans ce passage le mot de fœnus doit s'entendre du simple prêt. Ce qui n'est pas nouveau dans l'Ecriture, puisque dans le chap. 27. de l'Ecclesiastique nous le voyons employé dans le même sens: „ Multi „ causa nequitiae non foenerati sunt: „ plusieurs n'ont pas voulu prêter par méchanceté. Le sens donc naturel de ce passage est celui-ci: vous aurez une si grande abondance de richesses que vous serez en état de prêter à tout le monde, et n'aurez besoin d'emprunter de personne.

L'autre passage est tiré de la parabole du méchant et paresseux esclave en S. Matthieu Chap. 25. Mr. de Barbeyrac ayant fait voir dans sa note 2. sur le §. 10. que son auteur ne s'en est pas su servir, ajoute qu'il auroit mieux valu remarquer que dans cette parabole même il y a de quoi prouver que le prêt à usure est très innocent. Car enfin si c'étoit une chose criminelle, on ne concoit pas comme Jesus Christ auroit pu mettre dans la bouche du maître de la Parabole, sous l'embleme du quel il représente Dieu lui même: Méchant et paresseux Esclave . . . . il falloit donc remettre mon argent aux banquiers, afin qu'étant revenu je retirasse avec usure ce qui est à moi.

S. Thomas répond aussi à cette objection, et fait voir que le sens naturel de cette Parabole n'est pas des biens temporels, mais des biens spirituels de la grace. L'usure donc dans ce passage ne signifie que l'augmentation des biens de la grace par nôtre coopération, et Dieu exige de nous cette usure, parcequ'il veut que nous avancions toujours de plus en plus dans la vertu, ce qui est pour nôtre propre utilité, et non pour la sienne. J. C. signifie tout

cela sous l'emblême d'un argent donné à usure. Mais il ne s'ensuit pas delà qu'il approuve un tel usage. Car dans toutes ses paraboles J. C. a eu en vue, comme il s'en explique lui même, un sens spirituel, et il ne s'est servi de certaines metaphores ou similitudes que pour en câcher le sens aux superbes, et les mieux faire comprendre aux humbles tels que ses Disciples.

Il n'est pas nécessaire pour mon sujet d'entrer ici en une plus ample discussion des raisonnements de ces deux Auteurs en faveur de l'usure, soit pour montrer qu'elle n'a rien en soi de criminel, soit pour répondre aux preuves qu'on a coutume d'apporter pour en faire voir l'énormité. Je puis dire de n'y avoir rien rencontré qui donne la moindre atteinte à l'argument proposé cy-dessus, et que je ne crains point d'appeller une démonstration étant tiré des principes les plus clairs du droit Naturel. D'un autre côté, si on prend soin de démêler dans ces raisonnements ce qui regarde proprement la justice ou l'iniquité de l'usure d'avec ce qui tend à la confondre avec d'autres contracts licites, matières qui ont toutes déjà été amplement discutées, on s'assurera que toutes ces preuves peuvent se reduire a celle qui est proposée par Mr. de Barbeyrac dans la note 3. du Parag. XI. du Chap. XV. du Liv. I. de l'abregé des devoirs de l'Homme et du Citoyen, que je vais rapporter: Il suffit, dit il, pour rendre legitime le prêt à usure selon le droit naturel, que chacun ne soit pas plus tenu à la rigueur d'accorder à autrui gratuitement l'usage d'une somme d'argent, par exemple, que celui de sa maison et de son cheval &c. Puis il ajoute: Ceux qui condamnent absolument ce contract ne le font que par une grande ignorance des vrais principes de la justice, ou par prévention pour des auteurs anciens ou modernes, qui couvrent leurs fausses idées d'une vaine apparence de piété.

Mr. de Barbeyrac ne voit donc point de différence entre prêter une somme d'argent a intérêt, et louer une maison ou un cheval? Cependant rien n'est plus évident que cette différence; car outre que par le louage d'une

maison, ou d'un cheval on n'acquiert de l'aveu de tout le monde ni le domaine de ces choses ni la faculté d'en disposer a son gré, si la maison ou le cheval viennent à perir par un cas fortuit, c'est assurement celui qui a loué qui en doit subir le dommage et la perte. Tout au contraire celui qui a emprunté une somme d'argent est obligé de la rendre au crediteur, par quelque cas fortuit qu'elle vienne à perir. En second lieu l'usage d'une maison et d'un cheval oblige le proprietaire aux reparations necessaires pour les maintenir, ce qui n'arrive point dans le prêt d'une somme d'argent. Si une preuve fondée sur une comparaison si grossière est capable de faire quelque impression sur un esprit, on peut dire avec plus de raison que Mr. Barbeyrac, que ce ne peut être que par une profonde ignorance je ne dis pas des vrais principes, mais des notions les plus communes de la justice, ou par une prévention si aveugle pour soi même, qu'on se croit en droit de mepriser tous les auteurs anciens et modernes.

NOTE.

Un excellent Auteur établit le bas prix de l'intérêt de l'argent comme la première source des progrès du commerce et de l'agriculture, et par conséquent de la force et de la richesse d'un Etat. En effet dans tout pays où l'argent prêté produira un revenu tant soit peu considerable, il est évident qua les possesseurs de l'argent aimeront mieux le placer à intérêt pour s'assurer un revenu liquide, sans risque et sans embarras, que de l'azarder dans le commerce, ou l'employer à la culture des terres. D'un autre côté les négotians qui ne peuvent se passer de quelque secours d'argent pour entreprendre une branche de commerce, sont forcés de renoncer à toute entreprise qui ne soit pas extrémement lucrative; car devant payer un gros intérêt de l'argent emprunté, un médiocre profit ne sufiroit pas pour les mettre en état de

satisfaire à leur engagement. Tels sont en abrégé les principes du Chevalier Josias Child sur ce sujet.

Or les inconvénients que l'auteur fait remarquer dans les gros intérêt de l'argent, ne cessent pas entiérement, en reduisant l'intérêt à un prix plus modiques. 1. Malgré cette réduction il se trouvera toujours un assez grand nombre de particuliers qui aimeront mieux s'assurer un revenu fixe quoique modique par la voye du prêt que de l'employer de toute autre manière. Or il n'y a rien de plus nuisible à la societé de l'aveu des meillenrs politiques que de favoriser la paresse des particuliers en leur fournissant le moyen de vivre, sans les obliger à aucune sorte de travail ou d'industrie. 2. Lorsque les négotiants ont besoin d'argent pour qnelque entreprise, ce seroit un plus grand avantage pour le commerce en général et ponr le bien de l'état de leur fournir cet argent par la voie d'un contrat de société, que par celle du prêt à intérêt. Il est vrai que les négotians ne s'en soucient pas, et qu'ils aiment mieux emprunter l'argent à la charge de payer l'intérêt, que de partager les profits de leur commerce. Je fus chargé un jour de faire proposer à un négotiant de recevoir une somme pour la mettre en commerce, et la proposition fut refusée. Je conçois bien ce qui peut porter les négotians à préferer la voye de l'emprunt à celle de la Société; mais les plus habiles écrivains en fait de commerce et de politique m'apprennent que l'intérêt du commerce n'est pas toujours le même que celui des commerçauts, qu'un commerce peut être très avantageux pour les commerçants qui le font, et en même tems très ruineux pour l'État, et qu'un des meilleurs moyens de rendre le commerce utile à l'Etat, c'est de faire en sorte que les profits du commerce se subdivisent le plus qu'il est possible. Il faut sans doute de grands fonds pour de grandes entreprises, sans les quelles le commerce ne peut être que chetif; mais il sera toujours plus utile à l'état.que ces fonds se rassemblent par le moyen d'une societé, dont les membres partageront entr'eux

les profits de l'entreprise, que si ces fonds étoient pour le compte d'un seul qui absorbât tout. Reduisons la chose en deux mots. Les négotiants ont besoin de trouver l'argent pour faire aller leur commerce; voilà qui est incontestable, et nous en convenons; si on fermoit cette ressource aux marchands, le commerce ne pourroit se soutenir. Je conviens encore que sans un profit pour celui qui doit fournir l'argent, il seroit pratiquement impossible d'en trouver, et qu'ainsi exiger que les possesseurs fournissent gratuitement leur argent aux merchands, qui en ont besoin, ce seroit leur ôter toute esperance d'en trouver, et exposer le commerce à un déperissement inévitable. Jusqu'ici nous sommes d'accord. Mais il y a deux moyens pour les marchands de se procurer de l'argent, l'un par la voie de l'emprunt, l'autre par celle de la Societé en commendite. La prmiere est plus commode et plus avantageuse pour le marchand en particulier; l'autre est plus utile pour le commerce en général et pour le bien de l'Etat. Les possesseurs de l'argent peuvent trouver leur compte dans la seconde autant et plus que dans la première. C'est donc sans fondement qu'on a prétendu que l'exclusion du prêt à intérêt sans autre titre valable entraineroit la ruine du commerce et de l'état.

On dira que les veuves et autres personnes qui n'ont que de petits capitaux pour vivre, n'ont guère d'autres moyens que celui du prêt pour en tirer un revenu. Mais outre bien d'autres voyes que l'Etat de société fournit aux possesseurs pour placer leur argent, tels que sont les acquisitions de biens fonds, les rentes viagères, les rentes constituées &c. Il y a des sociétés de moindre importance, tels que la société d'animaux, une mise dans une fabrique ou manufacture, qui peuvent rendre aux possesseurs de l'argent un profit légitime, souvent supérieur à celui du prêt. Il est sûr que cette manière d'employer l'argent tend de sà nature à exciter et à étendre l'industrie, et par là elle devient plus utile au public, sans nuire au particulier.

Avant que de finir je ne dois pas omettre que la question de l'usure n'est pas toujours présentée sous son vrai point de vue par plusieurs Ecrivains, qui traitent de Commerce et de Politique: d'où il arrive qu'on se prévient contre les Théologiens, faute d'avoir pris la peine de les entendre, et qu'on leur attribue des décisions souvent contraires à leurs principes. Je n'en veux citer qu'un exemple. Le savant Auteur du livre intitulé: *Les intérêts des Nations de l'Europe &c*: s'énonce en ces termes tom. I. pag. 325.

Quelques Theologiens décident sans hésiter, que l'on ne peut vendre plus cher à raison du terme; et que l'augmentation de prix donnée à la Marchandise par le titre seul du délai du payement, est une usure.

Pour combattre cette décision qu'il appelle *flétrissante pour le commerce, et si peu fondée* il suppose un homme ayant dans ses magasins des marchandises valant quatre vingt quinze mille livres argent comptant, et évaluées cent mille livres à un an de terme; que cet homme forcé de les vendre à terme et cédant au scrupule les donne pour ce qu'elles valent argent comptant, et qu'il reçoive pas conséquent un billet de quatre vingt quinze mille livres payables à un an. Le resultat de ce marché, ajoute-t-il, est que cet homme se ruine, ce qu'il fait voir par le détail des suites de ce marché. Il est évident par ce récit que cet Ecrivain combat dans les Théologiens ce que les Théologiens ne disent pas. Les Théologiens disent que l'augmentation du prix donnée à la marchandise par le titre seul de délai du payement se réduit au cas de l'usure, et l'Auteur cite un cas, où le délai du payement causeroit un préjudice considérable. Or de ce qu'on ne peut rien prendre pour le simple délai du payement, lorsque ce délai ne nuit aucunement au prêteur, où au vendeur, il ne s'ensuit pas qu'on ne soit autorisé d'exiger quelque chose à titre de compensation, lorsque ce délai est cause d'un lucre cessant ou d'un dommage émergent. Le cas de l'auteur ne prouve donc rien contre la déci-

sion des Théologiens. Il reconnoit lui même peu de lignes après que les Théologiens tiennent pour valables les titres du lucre cessant et du dommage naissant. Il cite p. 331. un texte des Conférences de Paris, conçu en ces termes: *un Marchand qui vend à crédit pour certain tems vend ordinairement plus cher qu'il ne feroit s'il vendoit comptant; tel est le commerce de Lion et de Tours. Si cela se faisoit avec une juste compensation de ce qu'on peut souffrir en vendant à crédit, il n'y auroit rien à dire; mais il s'en faut bien que les choses soient toujours ainsi*. Et il ajoute: *Eh bien c'est là toute notre thèse*. A quoi on peut répliquer avec justice: Votre sortie contre les Théologiens étoit donc inutile; elle n'est pas même équitable, car entreprenant de les combattre sur ce qu'ils ne disent pas, vous donnez lieu à vos lecteurs de leur imputer des sentiments qu'ils désavouent.

J'ai dit cy-devant que l'emploi de l'argent par voie de societé en commendite seroit plus avantageux au commerce en général, quoique moins agréable aux negotians que le prêt mutuel; sur quoi on pourroit proposer un cas dont je laisse la décision à de plus habiles Théologiens que moi. Un négotiant demande une somme d'argent à un particulier; celui-ci offre de la lui donner en commendite, dans la véritable et sincere intention de s'associer à son commerce. Le négotiant refuse opiniatrément de la prendre en commendite, et veut s'en tenir au simple prêt à intérêt: dans ce cas le particulier pourroit-il s'appuyer sur le titre du lucre cessant pour exiger un intérêt legitime de son argent? Cet homme a droit de s'offrir pour une societé en commendite au négotiant qui lui demande une somme d'argent, le refus du négotiant de prendre cette Somme en Societé est cause que le particulier ne peut profiter de l'emploi egalement utile et honnête qu'il se proposoit de faire. Ce refus même est fondé sur la préférence que le négotiant donne à son avantage particulier sur l'avantage général du commerce. Seroit ce donc contre la justice d'exiger de ce négotiant un intérêt

à titre de compensation de l'empêchement qu'il apporte à l'emploi utile et honnête que le particulier voudroit faire de son argent, en ne voulant pas le recevoir à titre de Société mais seulement à titre d'emprunt ? Je ne fais que proposer en attendant la décision de ceux qui ont droit de la donner.

OBSERVATIONS ET NOTES

DU

CARDINAL GERDIL

SUR LE POËME

DE LA RELIGION VENGÉE

DU

CARDINAL DE BERNIS.

OBSERVATIONS ET NOTES

DU

CARDINAL GERDIL

SUR LE POËME

DE LA RELIGION VANGÉE

DU

CARDINAL DE BERNIS.

Si un profond sentiment d'admiration inspiré par la lecture d'un ouvrage digne de l'immortalité, pouvoit tenir lieu de génie, et de talent, je ne craindrois pas d'entraprendre l'éloge d'un Poëme consacré à la Religion, et fait pour assurer à son Auteur dans les fastes de l'Eglise une place non moins glorieuse, que celle que l'Antilucrèce a si justement méritée à son illustre Confrère, et parent, le Cardinal de Polignac. Mais il ne suffit pas de sentir pour peindre: et s'il est quelquefois donné à un amateur d'être vivement frappé à la vue d'un chef-d'œuvre de l'art, il faut être artiste, pour en démêler les beautés: et ce n'est pourtant qu'en les exposant en détail, et dans leur vrai jour qu'on peut les louer dignement.

Puissions nous toucher au moment, où cet éloge prononcé dans le sein d'une célèbre Academie, dont l'Auteur fut un des plus illustres ornemens, effacera la tache de ces absurdes, ridicules apothéoses, décernées par un honteux fanatisme d'irréligion à des hommes qui ont avili leurs talens par l'abus qu'ils en ont fait pour le malheur de l'humanité. L'Auteur présente un tableau majestueux, où par une profonde connoissance des hommes et des plus secrets ressorts du cœur humain, il découvre dans

la révolte de l'orgueil contre la Religion la source des maux, qui infectent et affligent le genre humain.

Rien de plus étonnant que la sagacité, avec la quelle il développe dans son admirable description de l'isle des Athées les affreuses conséquences de l'impie système de Bayle. Ce n'est pas la marche lente d'un froid méthodiste, qui se traîne pesamment en remontant de l'effet à la cause: c'est le coup d'œil d'un génie élevé, qui d'un regard perçant et assuré voit et démêle dans la cause l'énorme complication des effets qu'elle doit produire, et qui en les exposant en détail trace d'avance la lugubre histoire des faits, qui se sont passés sous nos yeux. Dans l'heureux assemblage des dix chants qui composent son Poëme l'Auteur présente un plan aussi vaste que régulier, où tout conspire, tout ramène à cette rigoureuse unité d'action qui caractérise l'épopée, et dont on ne peut méconnoître l'empreinte dans la Religion *vengée par la défaite de l'orgueil*.

Un travail aussi sérieux, entrepris à la fleur de l'âge, à l'époque où les talents de l'Auteur commençoient à paroître avec éclat dans la carrière des lettres, prouve combien dès-lors son esprit et son coeur s'occupoient des plus solides maximes de la Religion, et que, s'il continua non obstant à cultiver encore long-tems, et à cueillir les fleurs et les lauriers du Parnasse, la Providence disposoit dans ses desseins, qu'il s'enrichît ainsi des dépouilles de l'Egypte pour les consacrer à la gloire du Tabernacle, et que d'après des droits acquis à la plus juste célébrité en différens genres, il pût avec d'autant plus de succès opposer la vigueur d'une poésie aussi mâle que brillante à l'enchantement séducteur de ces Muses profanes, qui ne respirent que la licence, l'erreur et le vice. Il explique lui-même dans son *Discours sur la Poësie*, l'objet qu'il avoit en vue en travaillant à perfectionner son Poëme contre les différens principes d'irreligion.

„ Heureux (dit-il parlant de lui-même sous le voi-
„ le de l'Anonyme) si en consacrant les loisirs de sa jeu-

„ nesse à la défense de la verité , il avoit pu embellir „ par des images intéressantes les Systêmes abstraits de „ Physiqne, et de Métaphisique qui entrent nécessaire- „ ment dans le plan qu'il s'est proposé „.

Il s'occupoit à mettre la dernière main à cet important ouvrage, lorsqu'avec le regret d'une perte si justement et si universellement déplorée, il nous a laissé celui de n'avoir pu tenir de sa propre main ce précienx monument avec le surcroit , pour ainsi dire , de perfection, qn'il étoit seul capable de lui donner.

Heureusement il déposa en ses derniers moments cette plus noble, et plus chérie portion de son héritage dans le sein d'nn ancien, et respectable ami, digne de ce gage si touchant de l'intime confiance, qui les unissoit, par son zéle à éterniser sa mémoire , non simplement par le moyen de quelqu'image ou morte inscription gravée sur le marbre ou l'airain, mais à le faire en quelque sorte survivre à lui-même , en donnant le jour à cette immortelle production , où tont le feu de son génie, et l'amour du bien, qui inspiroit sa belle ame, ne cessera de respirer et de s'étendre jusqu'à la postérité la plus reculée.

S'agissant d'un Poëme consacré à la Religion , le sage dépositaire se fit aussi-tôt un devoir sacré de se conformer pleinement aux intentions de l'Auteur en le soumettant aux lumières et à l'autorité de l'Auguste Chef de l'Eglise, à qui cette offre devoit être d'autant plus agréable, que juste appréciateur des rares talents et du mérite de l'Auteur à tant d'antres égards, il l'avoit toujours honoré des témoignages les plus distingués de son estime et de sa paternelle affection.

Le Saint Père sachant que le défunt Cardinal s'étoit réservé de revoir encore son onvrage avant de le publier, jugea que s'il étoit à craindre qu'une plume étrangère ne vînt à le défigurer en voulant le retoucher , il restoit encore un moyen de seconder ses vues dans la révision, qu'il s'étoit proposée, au moyen de quelques notes, où par le rapprochement de différens traits épars

dans le corps du Poëme, on pût, en éclaircissant les uns par les autres, développer sa pensée, à l'égard surtout de quelques expressions poétiques, qui auroient pu prêter à la malignité l'insidieux prétexte d'en abuser, non moins contre ses sentiments, que contre ses intentions.

Dans la juste défiance de mes forces à pouvoir remplir convenablement la tâche, dont le Saint Père a daigné me charger, je ne puis du moins qu'envisager avec joie la favorable occasion, qu'elle m'offre de présenter ce foible essai, comme un témoignage public de ma profonde vénération pour la mémoire de l'illustre Auteur de la *Religion vengée*, aussi bien que de ma vive réconnoissance des bontés, dont il daigna toujours m'honorer.

NOTES

LA RELIGION VENGÉE

Chant Premier

Pag. 4. *V*. 7. *et* 8.

„ I'entraprends de venger les droits de l'Immortel ;
„ Louis, c'est te servir ; *ton trône est sur l'autel* ;

L'Auteur explique nettement sa pensée dans son épitre dédicatoire au Roi „ Les peuples ne sont soumis aux „ Rois, qu'autant qu'ils sont soumis à Dieu . . . La fi„ delité des sujets, la jnstice des Princes dépendent donc „ du culte, que les uns et les autres rendent à la Reli„ gion „ Loin donc qu'on puisse imputer à l'Auteur d'avoir voulu placer, ou élever le trône au dessus de l'autel, qu'an contraire il présente l'autel, comme le soutien, le plus ferme appui du trône. Il ne pouvoit mieux signaler son zéle pour la Religion, ni servir plus dignement son Roi, qu'en lui rappellant cette grande vérité qu'il énonce admirablement dans les vers qui suivent,

„ Les Rois n'ont plus de trône où Dieu n'a plus de
„ temple,
„ . . . . ;
„ Que la Religion, qui soutient ta couronne,
„ Reçoive de ton bras l'appui qu'elle te donne;

Pag. 6. *V*. 17. *et* 18.

„ De ton sein enflammé fais couler dans ma veine
„ Cette active chaleur, par qui la grace entraîne ;

L'Auteur n'a pas certainement prétendu par cette expression attribuer à la grace une sorte de contrainte sur la volonté: il n'a voulu que désigner fortement la puissante action de cette grace, qu'on nomme efficace, qui a toujours son plein effet, sans jamais nuire à l'indifférence de la liberté.

(A la fin de cette page l'Auteur renvoie par un trait à une feuille détachée, où il a écrit de sa main 44. vers, qui ont été copiés sur l'original:

Le premier „ Avant le tems, le monde et le jour qui
„ l'éclaire,
Le dernier „ Les misères de l'homme, et la grandeur
„ de Dieu.

Après quoi il indique le vers qui suit dans le manuscrit „ L'orgueil, qui sur la terre etc. Pag. 8. V. 21.)

Pag. 9. *V.* 3. *et* 4.

„ N'étoit point lorsque Dieu, subsistant par lui-meme,
„ *Nageoit* dans les trésors de sa grandeur suprême;

Je n'ose dire si l'expression, *nageoit dans les trésors*, présente une image parfaitement assortie à la haute idée que l'Auteur avoit en vue. C'est le seul endroit dans toute l'étendue de ce beau poëme, qui m'ait paru pouvoir me permettre d'élever un pareil doute.

Pag. 9. *V.* 13.

„ Ce fier orgueil à peine . . . .

Dans la description de la chûte des Anges l'Auteur déploie toutes les richesses de la poésie pour peindre le caractère de l'orgueil, qui entraîna dans la rebellion ces esprits célestes. Les images sous les quelles il présente l'origine, le progrès, les suites de cette funeste révolte,

doivent être considérées comme autant d'emblêmes, dont l'objet est d'en relever toute l'énormité, et d'imprimer plus fortement le sentiment d'horreur qu'elle doit inspirer.

Pag. 14. *V.* 8.

Au sujet de ce vers que l'Auteur insére dans le discours qu'il fait tenir à l'ange rebelle

„ C'est nous, anges, c'est nous qui dresserons sa
„ Croix;

Il a écrit de sa main la note suivante au bas de la page „ Le Mystère de l'Incarnation ne fut point connu des „ Anges rebelles; mais dans un poëme on peut supposer „ qu'ils ont pu en avoir le soupçon. „

Cette note fournit une preuve de la scrupuleuse attention de l'Auteur à ne pas vouloir s'écarter des termes de la plus rigoreuse précision en fait de doctrine. Pour donner une légère idée de l'état de cette question, il suffit d'indiquer que sans supposer que les anges dans leur premier état, ayent connu le mystère de la Croix, il est des célebres Théologiens qui d'après Saint Augustin, et Saint Thomas, ne font pas difficulté d'admettre qu'ils ont eu, du moins en général, et à certains égards quelque connoissance du Mystère de l'Incarnation.

L' IDOLATRIE

Chant II.

Dans la description du jardin d'Eden, *V.* 6. *et* 7.

„ Les champs sans laboureur . . . . .
„ . . . . . La terre sans culture „.

L'Auteur n'a eu en vue que bannir de cet heureux séjour le pénible travail d'une fatigante culture: il savoit qu'A-

dam fut placé dans le Paradis terrestre; *ut operaretur, et custodiret illum. Genes.* 2 *V.* 15.

Pag. 17. *V.* 12.

„ Trouvoient la volupté sans craindre, ou l'attendre „.

Ce mot ne signifie ici que cette douce affection de l'ame qui accompagne l'innocence.

Pag 20. *V.* 14. *et suiv.*

„ La voix de ce Serpent corrompt l'homme infidele,
„ Par ses lâches conseils Adam, trop prévenu,
„ Desira trop connoître; „.

Adam ne fut pas à proprement parler, séduit par les conseils du Serpent, qui ne lui parla pas. *Et Adam non est seductus, Mulier autem seducta in praevaricatione fuit.* I. Timoth. 2. *V.* 14. On peut dire néanmoins que la prévarication d'Adam fut une suite de la seduction de la femme, en tant que par une coupable complaisance il s'y laissa entraîner, *dum alieno cedit errori*, comme dit Saint Augustin, *de Civit. Dei l. XIV. c. CXI.*

En parlant d'Abel; *Pag.* 21. *V.* 9. *et* 10.

„ Toi le premier pontife, et l'heureux inventeur
„ Du Culte Solemnel qu'on doit au Créateur; „

Le sacrifice d'Abel et celui de Caïn sont vraiment les premiers Sacrifices, dont il soit fait mention dans l'Ecriture: sans qu'on en puisse conclurre qu'Abel ait été le premier Pontife, et l'inventeur du Culte, qui s'exerce par le Ministère Sacerdotal. Abel ne fut pas l'inventeur du sacrifice offert par son frère; et celà seul prouve que le sacrifice étoit déjà en usage, avant celui d'Abel. Le Sacerdoce et le culte Religieux, qui en est inséparable,

remontent à l'origine du Monde, à la source de la révélation, dont le dépôt primitif fut confié au premier des humains, pour le transmettre à sa posterité.

Pag. 27. *V.* 5. *et* 10.

;, Et la houlette en sceptre . . . . .
„ L'égalité succombe où périt l'innocence „.

On sent assez, à la maniere, dont l'Auteur s'exprime en tout ce morceau, qu'il n'entend pas réprouver l'établissement légitime de la royauté, que Dieu même a autorisée, ni approuver cette égalité insensée, qu'un aveugle fanatisme a tenté d'introduire, et d'établir sur les débris de l'ordre social, pour le malheur du genre humain.

Pag. 28. *V.* 15. *et Suiv.*

„ Alors du préjugé . . . . .

Pag. 29. *V.* 11. *et* 12.

„ De spectres et d'esprits peupla l'air et les Cieux;
„ Et fit un point de foi des erreurs de nos yeux „.

Pag. 30. *V.* 3. *et* 4.

;, Compagne de la vaine et folle astrologie,
„ La Superstition inventa la magie: „

L'Auteur entreprend de décrire l'origine, les progrès, le caractère, l'empire et les ravages de la Superstition. Il auroit été le premier à désavouer toute application que l'impiété pourroit être tentée d'en faire à des objets qu'on ne sauroit méconnoître ou contester sans blesser la Religion. Par *ces spectres*, par *ces esprits*, qu'il leur associe, et dont il dit que la Superstition peupla les airs, il n'a sans doute voulu désigner que les génies fabuleux,

célébrés dans le paganisme sous différens noms. Il n'a voulu ni retracter ce qu'il a dit au premier chant de la chûte des Anges rebelles, ni rejetter ce que la Religion, qu'il venge si bien, nous apprend touchant les operations de la magie, et l'influence du pouvoir que Dieu permet aux malins esprits d'exercer en ce bas Monde suivant les desseins de sa Providence.

Pag. 31. *V.* 11. *et Suiv.*

Décrivant les erreurs de différents peuples:
,, Vous refusez un culte au Dieu juste, au Dieu bon;
,, Pour prodiguer l'encens et vos vœux au Démon!
,, Les déserts africains, que le Soleil embrase,
,, Adorent Ariman, négligent Oromase:,,

Au bas de la page: *Le bon, et mauvais principe:*
L'Auteur n'ignoroit pas que le prétendu bon principe, vanté sous le nom d'Oromase, est loin de remplir l'idée qu'on doit avoir *du Dieu juste, du Du bon*, seul vrai bon principe. Il relève l'aveugle fanatisme de l'Africain qui dans son culte préféroit l'auteur du mal à celui qu'on lui présentoit comme l'auteur du bien.

L' ATHEISME

Chant III.

Pag. 36. *V.* 21. *et* 22.
,, Qu'on démasque le faux par le raisonnement,
,, Pour connoître le vrai cédons au sentiment!,,
Cette saillante antithèse couvre un sens profond. Il est pourtant bon d'observer, que le vrai est, à proprement parler, l'objet de l'intelligence, et que le sentiment est sujet à s'égarer, s'il n'est lui même éclairé par les lumières de la foi, ou de la raison.

Pag. 39. *V.* 6.

„ Juger mal est en nous l'effet de l'imposture: „

L'Auteur semble avoir voulu comprendre sous le nom d'imposture cette espèce de présomption, qui consiste à hazarder un jugement, avant que de s'être pleinement assuré de la convenance, ou disconvenance des idées; sans exclure les motifs qui en bien de cas peuvent excuser l'erreur qui se glisse dans les jugements par un effet de la foiblesse de l'esprit humain, plutôt que d'une imposture proprement dite.

Pag. 40. *V.* 3. *et* 4.

„ Il suffit donc, grand Dieu, pour t'aimer, te connoître,
„ De sentir le besoin, que le Monde a d'un maître!„

Il seroit inutile d'avertir, que par cet argument si pressant contre les Athées, l'Auteur ne prétend aucunement exclure la nécessité de la grace pour connoître et aimer Dieu, comme il faut, s'il n'arrivoit trop souvent, qu'on juge de tout un ouvrage sur le premier trait isolé, qui tombe sous les yeux. Cette remarque doit suffire pour nous dispenser de surcharger de notes quelques autres endroits qui s'éclaircissent les uns par les autres. Comment imputer à l'Auteur de méconnoître cette grace qu'il implore dès le commencement de son Poëme?

Pag. 42. *V.* 9. *et* 10.

Au sujet des erreurs qui prennent leur source dans le vice de l'éducation.

„ C'est qu'imparfaite en soi, sujette au changement,
„ Elle n'est pas toujours unie au sentiment: „

L'auteur parle des sentimens qui naissent du fond de la na-

ture, bonne en soi, et non de sa dépravation, dont l'Auteur dévoile l'origine, et ses funestes suites, en ces beaux vers du 2. Chant.

Pag. 23. *V.* 16. *et suiv.*

„ La mort avec le crime entrèrent dans le monde;
„ Le père des humains, par son souffle infecté,
„ En trasmit le poison à sa postérité:

Pag. 44. *V.* 5. *et suiv.*

„ Ainsi, sur le rapport de nos sens effrayés,„
„ Nous n'avions pu comprendre un monde sous nos piés;
„ Cette grossière erreur agita des synodes,
„ Et la raison bien tard sauva les antipodes.

Au sujet des Antipodes l'Histoire Ecclésiastique sous l'an 748. fournit une lettre pleine de sagesse, et de modération du Pape Saint Zacharie à Saint Boniface Archevèque de Mayence, qui lui avoit dénoncé un Prêtre, nommé Virgile comme enseignant qu'il y auvoit sous terre un autre monde, et d'autres hommes, *Quod alius mundus, et alii homines sub terra sint, seu sol et luna.*

Le Pape enjoint au Saint Prélat, qu'au cas que ce pervers enseignement du prêtre fût duement constaté, il eût à le chasser de l'Eglise, *habito consilio*, et le dépouiller de l'honneur du Sacerdoce. Il lui fait savoir en même tems que d'après quelque avis reçu d'autre part à la décharge du Prêtre, au quel néanmoins il prètoit moins de foi, qu'à la lettre de Saint Boniface, il avoit écrit au Duc Odilon de le lui envoyer, afin de l'examiner, et le juger suivant les Canons: on voit que l'erreur, dont ce Prêtre étoit taxé, consistoit à soutenir que dans ce monde, et avec ce Soleil, et cette lune, qu' il supposoit sous terre, il y eût une race d'hommes de toute autre origine que celle du reste du genre humain: erreur qui méritoit

bien d'être condamnée comme contraire à la foi. Qu'on me permette à cette occasion d'ajouter que des écrivains, moins circonspects que l'Auteur, se sont hasardés d'imputer à Saint Augustin de n'avoir pas su comprendre, qu'il y eût des hommes placés dans l'hémisphère inferieur, les pieds en haut, la tête en bas. Ce reproché est démenti par le texte même de Saint Augustin au l. 16. de la Cité de Dieu, ch. 9., où l'on voit qu'en admettant la sphéricité de la terre, et la gravité tendante au centre, il concevoit fort bien que les Corps placés sur l'hémisphère opposé au nôtre devoient être dans la même situation que nous relativement à ce Centre. La difficulté de Saint Augustin à reconnoître que cette hémisphère pût être habité, étoit, non seulement pardonnable, mais très raisonnable dans un tems, où, faute de connoissances géographiques, on ne pouvoit guères imaginer la possibilité du passage d'un continent à l'autre. Saint Augustin, ne rejetta ainsi les antipodes, qu'en tant que cette supposition entraînoit celle de l'existence d'une race d'hommes différente de la nôtre: erreur, comme on l'a dit, contraire à la foi.

Mais les incrédules qui aiment à s'amuser de la prétendue ignorance d'un Père et d'un Docteur, que l'Eglise honore comme une de ses plus brillantes lumières, ne songent pas que le reproche qu'ils lui font sans fondement, retombe tout entier, et à plus forte raison sur le systeme d'Epicure, et de Lucrèce, qui pour expliquer la formation du monde, supposent la chûte des atomes, de haut en bas dans l'immensité de l'espace, où il ne peut y avoir ni haut ni bas. Il est évident, que le haut, et le bas ne se disent que relativement à un centre déterminé, dont les Corps s'approchent ou s'éloignent. Or la fixation d'un centre ne sauroit avoir lieu dans un espace, dont l'immensité exclut toute idée de centre, par celà même qu'elle exclut toute idée de circonférence.

Pour pousser les atomes de haut en bas, il faudroit que l'action de la gravité qui les entraîne fût dirigée à

un point quelconque ou terme, qu'on pût regarder comme le bas de la carrière qu'elle leur fait parcourir.

Or où trouver ce cas dans une carrière, qui, loin d'avoir un terme, un bas, où elle puisse jamais aboutir, a toujours devant soi un espace interminable dans le quel ce qui reste à parcourir est toujours ce même infini qui n'a ni bout, ni terme, où la carrière par conséquent recommence, pour ainsi dire, à chaque instant, sans jamais avancer vers une fin qui, n'existant nulle part, exclut par celà même toute possibilité d'un point quelconque qui puisse déterminer la tendance de la gravité, vers ce point plutôt que vers tout autre.

C'étoit donc par une inconcevable absurdité qu'Epicure et ses disciples s'imaginoient de concevoir une chûte d'atomes de haut en bas par un effet de la tendance de la gravité dans un espace, qui, par son infinité supposée, exclut toute possibilité de haut et de bas, au quel cette tendance puisse se rapporter.

Pag. 44. *V.* 13. *et* 14.

„ Qu'on ajoute à ces traits le long aveuglement
„ Que Copernic reproche à notre entendement:„

Il me paroît qu'il suffira ici de renvoyer à ce qu'a écrit sur ce sujet un célébre astronome et physicien que l'Auteur honoroit particuliérement de son estime et de son amitié, le savant Pere Jacquier dans ses institutions de Physique par. 2. sect. 3. c. 1. n. 3.

Pag. 46. *V.* 19. *et suiv.*

„ Si la Religion est cette union pure
„ De l'Etre Créateur avec la créature,
„ Où Dieu se manifeste aux yeux de notre esprit,
„ Où l'homme connoît Dieu, l'adore, et le chérit;
„ Il ne faut que nous voir dans un miroir fidele
„ Pour croire qu'elle existe et qu'elle est naturelle „.

L'Auteur ne prétend pas que l'homme puisse atteindre à cette union pure avec Dieu, à cette hauteur de la Religion par les forces de la nature: il savoit bien que la vraie Religion est fondée sur la révélation: il la nomme naturelle en ce sens que c'est par le moyen de la Religion révélée qu'il a plus au Créateur d'élever la nature à ce sublime degré de perfection au quel jamais elle n'eût pu aspirer par les simples lumières de la raison.

Pag. 48. *V.* 1.

„ Qu'accident fortuit Dieu te fait subsister.

L'Auteur exprime par ces mots l'existence contingente de l'homme sur la terre.

Pag. 48. *V.* 7.

„ Si mon sang dirigé par des loix immuables,

On sent assez que l'Auteur appelle ces loix immuables en ce sens, que le Créateur qui les a prescrites à la nature, s'est réservé à lui seul le pouvoir de les changer.

Pag. 50. *V.* 1. *et suiv.*

„ Le Roi qui me gouverne est un ambassadeur
„ Chargé de tes bienfaits, chargé de ta grandeur;
„ De l'encens des françois heureux dépositaire,

On sent également que l'Auteur n'a pas voulu placer le dépôt du culte dans les mains des Souverains, qu'il soumet dans tout le cours de son ouvrage, comme les derniers de leurs sujets, aux loix de la Religion; mais qu'ils sont particulièrement chargés de les maintenir, et d'offrir avec l'hommage de leurs vœux celui des peuples, que Dieu leur a soumis.

Pag. 54. *V.* 3 *et suiv.*

„ Méchanisme certain dont l'heureux Fontenelle
„ Donne au sexe étonné la première nouvelle:
„ Les astres, l'air, le feu, jusqu'aux marbres glacés
„ Renferment dans leur sein des mondes enchassés:
„ Tout est peuple, tout vit, tout parle donc, tout crie
„ Qu'il est un être, un Dieu . . . . .

Sans entrer dans la discussion *des mondes* enfantés par la brillante imagination de Fontenelle, on voit que l'Auteur passe rapidement du sens littéral au sens figuré. Cette vie, ce sentiment qu'il semble attribuer aux éléments de la matière, aux atomes enchassés dans le marbre, s'expliquent naturellement par ce langage, par ces cris qui doivent réveiller l'attention de l'homme à reconnoître dans la structure de l'édifice la sagesse, la puissance, la bonté du souverain architecte qui seul pouvoit le créer.

LE MATERIALISME

D'Epicure

CHANT IV.

Pag. 64. *V.* 9.

„ O vous! si nos accens touchent encor les ombres,

Expression purement poétique.

LE SPINOSISME

CHANT V.

Pag. 90. *V.* 11.

„ Que la Religion régne au fond de nos cœurs,

L'Auteur nous rappelle à ce sentiment naturel de dépendance gravé au fond de nos cœurs, ponr avertir l'homme du besoin qu'il a de sabvenir à son impuissance par un secours superienr, que la Religion seule est capable de fournir. C'est par le développement des grandes vérités relatives à cet objet qne l'Auteur a supérieurement verifiè, que *la raison dans ses vers conduit l'homme à la foi*

Pag. 99. *V.* 18.

„ Sévére avec doucenr et tendre sans foiblesse,

En peignant la vertnense simplicité de l'innocente bergère, l'Auteur a envisagé dans le second hémistiche la douceur du caractère, plutôt que la tendresse proprement dite du sentiment.

LE DEISME

Chant VI.

Pag. 114. *V.* 11. *et* 12.

„ Quoi donc! Il fait marcher la foudre et les tempêtes,
„ Les *mondes* lumineux qui roulent sur nos têtes.

C'est-à-dire les astres lumineux.

Pag. 116. *V.* 12. *et suiv.*

„ Regarder d'un même œil le Chrétien, l'Idolâtre,
„ Le Mage, le Bramine et le Bonze orgueilleux,
„ Du grand Confucius les disciples nombrenx,

En mettant Confucius avec les Mages, les Bonzes et autres Idolâtres en opposition aux Chrétiens, l'epithète de grand ne lui est ici appliqué qu'à raison de sa célébrité, et non de la sagesse qu'on lui attribue.

LE PYRRHONISME

CHANT VII.

Pag. 134. *V.* 19. *et suiv.*

„ En vain du Pyrrhonisme on répand l'imposture ;
„ Un doute universel n'est point dans la nature :
„ Elle nous porte à croire et non pas à douter.
„ Quel principe inconnu pourroit donc exciter
„ Un sentiment contraire à l'esprit trop crédule ;
„ Un sentiment enfin impie et ridicule ?

Ce trait semble présenter une sorte d'obscurité, que l'Auteur auroit sans doute fait disparoître, en retouchant encore son ouvrage comme il se l'étoit proposé.

Il dit avec raison qu'un doute universel n'est pas dans la nature : mais si le penchant, si le sentiment qui porte à un tel doute est impie et ridicule, comme il l'est vraiment, ce n'est pas parce qu'il est contraire *à l'esprit trop crédule* ; c'est parce qu'il l'est au juste exercice de la faculté de connoître, qui suppose dans l'esprit la capacité d'atteindre au vrai qui en est l'objet, et d'où naît en conséquence ce penchant, ce sentiment également juste et naturel, qui porte à croire ce qui présente des motifs suffisans de credibilité. L'Auteur dévoile admirablement dans les vers suivants toute l'absurdité de ce doute universel.

Pag. 136. *V.* 20. *et suiv.*

„ Alors il combattra, rendra problématiques
„ Jusques aux verités qui frappent tous les yeux ;
„ L'autel sera sans prêtre et les temples sans Dieux ;

On sent assez que *les temples des Dieux* ne figurent ici ; que comme une expression poétique, pour marquer l'a-

charnement du Pyrrhonisme contre tout ce qui peut servir à rappeller quelqu'idée de Religion.

Pag. 139. *V.* 17.

„ Dieu plus voilé . . . .

L'Auteur continue à confondre le Pyrrhonien en exposant la conduite pleine de sagesse qui éclate dans la manière dont il a plu à Dieu de se manifester à l'homme pendant le cours de cette vie mortelle. Si Dieu étoit tellement voilé, que toute connoissance de la Divinité et de ses divins attributs nous eût été refusée, l'homme ne pourroit tourner son amour vers un objet qui lui seroit absolument inconnu.

Si au contraire Dieu se montroit à découvert, face à face, en nous découvrant son essence, et la splendeur de ses infinies perfections, notre amour ne seroit pas libre. L'ame seroit nécessairement déterminée quoique trés-volontairement à l'amour d'un objet, qui étant le souverain bien, ne laisseroit rien à desirer hors de lui pour nous rendre parfaitement heureux: mais cet état est réservé pour le séjour de la gloire, au quel l'homme doit aspirer comme au terme de la carrière, qui lui est prescrite durant le cours de cette vie, pour y parvenir, comme à la couronne de justice que Dieu a préparée à ceux qui l'aiment. Et c'est ainsi qu'il lui a plu de se manifester en cette vie par les lumières de la raison et de la foi, autant qu'il étoit convenable et nécessaire, *pour lier le mérite*, ainsi que le dit l'Auteur, *au soin de le chercher*.

Pag. 141. *V.* 9.

„ Cette foi de nos cœurs. . . . .

L'Auteur fait assez connoître dans la suite que la foi, sans la quelle on ne peut plaire à Dieu, est un don

d'un ordre supérieur aux seules forces de la nature;

Pag. 142. *V.* 16. *et suiv.*

„ Les hommes sont-ils faits pour penser en esclaves?
„ Non: avant que de croire on doit examiner;
„ Mais l'examen fini, cessons de raisonner.

L'autorité de l'Eglise, qui se manifeste par des caractères de crédibilité, qui la rendent visible à tous les yeux, est plus que suffisante pour tenir lieu d'examen à l'égard de ceux qui nés dans son sein ont eu le bonheur d'être éclairés des pures lumières de la foi, et de se préserver du malheur de la perdre par un coupable égarement de cœur et d'esprit. En matière de Religion et de foi, *leur doute vient du coeur, et non pas de l'esprit*, ainsi que le dit très-bien l'Auteur au chant précédent, *pag.* 112., et encore *l'erreur conduit au doute, et le doute à la mort*. Et dans ce chant même, *pag.* 129. *V.* 4. *Le doute de l'impie est toujours volontaire*.

Pag. 143. *V.* 17. *et* 18.

„ De tous ces fiers Dragons j'écraserai la tête;
„ Et du monde éclairé Dieu fera la conquête.

La poésie semble permettre cette sorte de pompe dans les expressions; et dans le fait, l'Auteur acquitte très-bien sa promesse à l'égard des dragons qu'il entreprend d'écraser.

L'HERESIE

Chant VIII.

Pag. 148. *V.* 4.

„ Réveiller la magie expirante en tout lieu; „

L'Auteur désigne ces sectes fanatiques, qui ont paru de tems à autre, tâchant de s'accréditer par l'imposture et les superstitions de la magie. Ce vers ne donne ainsi aucune atteinte à ce que l'Ecriture même nous apprend touchant l'existence et les operations de la magie, même après la venue du Sauveur.

Pag. 148. *V.* 18. *et suiv.*

„ Dieu s'est fait voir à Trente, ainsi que dans Nicée;
„ Au Pontife d'Hippone il donna des rivaux,
„ Arma les Bossuets, suscita les Arnauds: „

L'Auteur ajoute au bas de la page une note de sa main, *Ouvrages de Bossuet et d'Arnaud contre les protestants.*

Cette note prouve que l'Auteur n'a envisagé Arnaud et ne l'a placé en ce vers qu'en qualité d'auteur du célèbre ouvrage de *la Perpétuité de la foi &c.*

Il savoit d'ailleurs que cet infatigable écrivain, fut long tems le Chef, le conducteur, le soutien d'un parti réprouvé par l'Eglise: Il savoit que dans Tertullien on a su distinguer d'avec le Montaniste l'Auteur de *l'Apologie*, et des *Prescriptions*.

Pag. 151. *V.* 5. *et* 6.

„ Que la misticité qui s'exalte et s'embrase;
„ Eût quitté la prière en faveur de l'extase, „

Il est clair que sous le nom d'extase l'Auteur ne rejette ici que les grossières illusions des Quiétistes, et autres faux Mystiques; et non sans doute ces graces particulières d'extases et de ravissemens, qui se concilient très-bien avec l'esprit de la prière, et dont l'Ecriture et les Vies de Saints fournissent des exemples si éclatants.

Pag. 151. *V.* 21. *et* 22.

„ Ainsi l'on voit sortir du sein de la nature
„ La vérité brillante, et la noire imposture; „

Il est inutile de répéter que l'Auteur n'entend pas faire sortir du sein de la simple nature les vérités que nous tenons de la Révélation. Il s'explique à ce sujet d'un ton trop décidé dans tout le cours de cet immortel ouvrage.

Pag. 152. *V.* 21. *et* 22.

„ . . . . . Le jour approche où l'empire romain,
„ Persecuteur du Christ, va crouler sous sa main.„

L'Auteur parle de l'Empire Romain comme persécuteur du Christ, et qui en cette qualité ne croula sous sa main, que pour en recevoir un nouvel éclat.

Pag. 154. *V.* 3.

„ Ce fut alors, mortels, qu'on connut l'Hérésie, „

C'est à-dire que ce fut alors que le perfide caractère de l'hérésie se développa, et se montra plus à découvert que jamais par les horreurs qu'il enfanta. L'Auteur avoit déjà remarqué *qu'à peine à son aurore* l'Eglise des Chrétiens avoit été combattue par l'hérésie.

Pag. 155. *V.* 20. Parlant de Théodose:

„ Son Règne fut celui de la *Divinité*„.

L'Auteur a soussigné ce dernier mot.

Pag. 158. *V.* 13. *et* 14.

„ Quiconque enorgueilli des forces d'un état,
„ S'endort tranquillement sur la foi du soldat, etc. „

Trait bien remarquable. L'expérience a fait voir quel compte on peut faire *sur la foi du Soldat*, quand livré impunément à la seduction de l'erreur, il manque lui-mê-

me à sa foi. Ce trait admirablement instructifs méritoit d'être terminé par ce beau vers, *pag.* 159. *v.* 16. „La foi défend, les moeurs sauvent l'état„.

Pag. 160. *V.* 3. *et suiv.*

„ Le sage, toujours juste et jamais fanatique,
„ Punit l'hérésiarque, éclaire l'hérétique,
„ Il épargne le sang . . . .

L'Auteur parle conséquemment à la maxime que l'Eglise abhorre le sang. L'Eglise n'employe les moyens d'une rigueur salutaire envers ses enfants rebelles, qu'après avoir épuisé tous ceux que la charité suggère pour les ramener par les voies de la douceur.

L'Auteur étoit loin de vouloir contester à l'Eglise l'autorité de punir la désobéissance à ses loix par des peines salutaires. Elle en fit usage dès les premiers siècles par la sanction des peines afflictives décernées par les Canons pour la réconciliation des pénitens. Il est vrai que les réfractaires pouvoient s'y soustraire par voie de fait: mais ils ne pouvoient se soustraire à l'obligation de s'y soumettre, ni refuser de les subir, sans souiller leur conscience d'un nouveau crime, et cette obligation suppose et prouve dans l'Eglise le droit de les décerner.

Pag. 160. *V.* 15. *et suiv.*

„ Au sein de ses roseaux la Seine épouvantée;
„ Tremble de voir encor son urne ensanglantée;
„ Elle a toujours présents ces jours infortunés
„ Où nos concitoyens, l'un sur l'autre acharnés,
„ Insultant à l'honneur, étouffant la nature,
„ Déshonoroient la foi sans venger son injure.

L'horreur de ces massacres doit, sur tout, retomber sur ces hommes perfides, indignes du nom de concitoyens, qui, ennemis de l'autorité légitime, violateurs de la foi

qu'ils avoient vouée à Dieu, aspiroient à renverser le trône sur les débris de l'autel qui le soutenoit.

Pag. 161. *V.* 21. *et suiv.*

„ Contemplés maintenant l'Eglise Catholique ;
„ Elle fixe et prescrit la croyance publique ;
„ Ses décrets sont portés, ses dogmes définis
„ Par le corps des Pasteurs sous un Chef réunis ; „

Le corps des Pasteurs n'a jamais eu d'autre foi, que la foi de *cette chaire éternelle*, *qui*, *enseignée par Saint Pierre et ses Successeurs*, *ne connoît point d'hérésie*. *La foi Romaine est toujours la foi de l'Eglise* (Bossuet sermon sur l'unité de l'Eglise).

Emule de la sublimité de Bossuet, l'Auteur rend un hommage non moins éclatant à cette chaire de verité en deux vers de ce même chant, (*pag.* 154.) où il la représente, *Centre de la lumière*, *éclairant l'univers* ; *Rome sera toujours le flambeau de l'Eglise*.

LA CORRUPTION DE L'ESPRIT ET DES MOEURS

Chant IX.

Dans l'éloge de Louis XIV. *pag.* 171. *V.* 3.

„ Le faux zèle une fois trompa sa politique, „

Je ne saurois dire quel est l'événement que l'Auteur a eu en vue sans vouloir l'énoncer.

Pag. 183. *V.* 15. *et suiv.*

„ Corneille, Despréaux, et Racine et Molière,
„ Eux, qui sur nos esprits répandoient la lumiere ;
„ Ont-ils contre le Ciel élevé leurs accens ? „

Rien n'étoit plus propre à rabaisser la vaine fierté des modernes incrédules dans le honteux abus qu'ils font de leurs talents, que de leur opposer des génies bien supérieurs, tels que les Corneille, et les Despreaux, les Racine, et les Molière, qui professèrent la Religion. S'ils méritent à cet égard les éloges de l'Auteur, juste appréciateur de leurs talens, on ne seroit pas en droit d'en conclurre, qu'il approuvât indifféremment tous leurs ouvrages, et moins encore en particulier tout ce que les comédies de Molière offrent de reprehensible.

LE TRIOMPHE DE LA RELIGION

Chant X.

Au sujet des Juifs, qui refusèrent de croire au Sauveur.

Pag. 190. *V.* 13. *et* 14.

„ Dans l'humble Rédempteur méconnurent leur roi ;
„ Et son sang éteignit le flambeau de leur foi ; „

Il est presqu' inutile d'observer, que par la tournure poétique de ce vers, l'Auteur n'attribue pas au sang du Rédempteur l'extinction du flambeau de la foi dans les Juifs incrédules, mais à l'impiété qui leur fit mépriser ce sang précieux, répandu pour leur rédemption et celle de tout le genre humain. Peut-être aussi l'Auteur a-t-il voulu faire allusion à l'extinction de la synagogue, par la substitution de la nouvelle à l'ancienne alliance, en vertu du mystère de la Croix.

Pag. 198. *V.* 1. *et* 2.

„ Non, Dieu ne peut créer les hommes vicieux,
„ Ni fermer sans raison la barrière des cieux ! „

Dieu ne pouvoit créer l'homme dans l'actuelle infection du vice par une suite immédiate de la création, mais il

pouvoit le créer sujet aux passions, qui sont l'apanage de la nature, et qui pourtant dans l'état de simple nature, n'auroient pas été aussi effrénées, qu'elles le sont devenues d'après le déréglement introduit par le péché. Il faut aussi observer que l'homme par les simples facultés de la nature n'auroit jamais pu aspirer à cet état de béatitude, qui consiste dans la vision de Dieu. L'élévation de l'homme à un état surnaturel, quoique très-convenable à l'ordre d'une Providence souverainement sage, souverainement bienfaisante, ne laisse pas que d'être un don gratuit, que Dieu sans injustice pouvoit ne pas accorder. Tels étoient certainement les sentimens de l'Auteur.

Pag. 201. *V.* 1. *et* 2.

„ Inutiles vertus, dont le foible artifice
„ Ne sert qu'à pallier, qu'à travestir le vice ; „

L'auteur n'a pas prétendu que toutes les vertus humaines inspirées par la raison, ne soient en elles-mêmes que des vices. Il est dans la nature une inclination foncière vers le juste et l'honnête, que saint Augustin représente comme un reste de l'image de Dieu gravée dans l'ame, que le péché n'a jamais pu totalement effacer, et dont peuvent encore émaner des actes, qui loin d'être vicieux par eux-mêmes, sont réellement louables, en tant que conformes aux loix de la justice et de l'équité. L'Auteur a simplement voulu marquer, ce qui est très-vrai, que ces sortes de vertus purement humaines, sont non seulement stériles pour le salut, mais encore insuffisantes pour rendre l'homme vraiment et solidement vertueux, incapables de lui donner la force de résister à tous les attraits du vice, et de remplir tous les devoirs, que la raison même lui prescrit.

Pag. 204. *V*. 5. *et* 6.

„ Le prince ne craint plus le choc des passions
„ Quand Dieu même est l'objet de leurs impulsions ;„

L'Auteur désigne ces mouvements vifs qui s'excitent dans l'ame, et que le vrai Chrétien a soin de contenir dans leurs justes bornes, en les dirigeant à la gloire de Dieu qu'il se propose comme la fin de toute sa conduite : ainsi que l'Auteur l'explique dans la peinture qu'il fait des caractères qui distinguent si hautement la vertu Chrétienne des vertus purement humaines.

Pag. 206. *V*. 1. *et* 2.

„ L'Humanité Divine, et la triple Unité
„ Révoltent leur esprit . . . .

La rigoureuse précision du langage théologique a soin d'éviter le terme de *triple*, ou de *triplicité* pour exprimer la distinction de trois personnes dans l'unité d'une même Essence. Saint Augustin (de Trinit. l. 6. c. 7.) *Nec quoniam Trinitas est, ideo triplex putandus est*. Et le 11. Concile de Tolède (an 675.) *Quae non triplex, sed Trinitas dici, et credi debet*. L'Auteur se trouve ici dans le cas de quelques écrivains ecclésiastiques, qui ont employé le mot de Triple, en retenant pourtant le sens exact, qui répond au mot *Trinus*.

Pag. 210. *V*. 6. *et suiv.*

„ Roi du Monde, Dieu fort, daignes tourner les yeux
„ Vers ces peuples errants qui te cherchent, t'ignorent,
„ Dont l'esprit t'obscurcit, mais dont les cœurs t'adorent;
„ Dissipes leurs erreurs, en leur donnant ta loi;
„ S'ils gardent l'innocence, ils méritent la foi!

„ Inde, Chine, Japon, Isles, Plages Australes,
„ Hàbitants malheureux des rives glaciales,
„ Le voile qui vous couvre, un jour s'entrouvira ;
„ Pratiquez la vertu, Dieu vous éclairera.

L'Auteur ne prétend pas ici retracter ce qu'il a dit plus haut au chant. 2., et si bien de la dépravation des Idolâtres, dont le cœur n'étoit pas moins corrompu que l'esprit dans le culte sacrilège, qu'ils rendoient à leurs fausses Divinités. Il n'entend parler que d'un mérite de congruité relativement à ceux qui nés en pays idolâtres, dociles à ces graces de vocation, que Dieu répand même parmi les infidèles pour les appeller à la foi, se tournent vers lui pour le chercher, et qui observant par ce moyen la loi naturelle sont dans le cas de ceux, dont parle Saint Thomas (ad Rom. 10. lect. 3.) : *Si qui tamen eorum fecissent quod in se est, Dominus eis suam misericordiam providisset, mittendo eis praedicatorem fidei, sicut Petrum Cornelio* act. 10. *et Paulum Macedonibus,* ut habetur act. 16. ; *Sed tamen hoc ipsum, quod aliqui faciunt quod in se est, convertendo se scilicet ad Deum, ex Deo est movente corda ipsorum ad bonum.*

Je ne puis mieux finir que par ce beau sentiment d'un docteur si éclairé, qui fut cher à Saint Louis, que l'école de Paris honore particulièrement comme une de ses plus brillantes lumières, et qui a toujours été respecté dans l'Eglise, non moins par la profondeur, la clarté, l'exactitude de sa doctrine, que par l'innocence et la sainteté de sa vie.

Je ne doute pas néanmoins que ces observations ne doivent paroître bien minutieuses à la plus part de ceux qui auront la patience d'en supporter la lecture : et j'avoue qu'ils n'auront pas tort : ce ne sera pourtant ni leur faute, ni la mienne. Mon devoir étoit de servir l'Auteur sans aucun retour sur moi-même ; et je ne pouvois mieux le faire, qu'en me conformant à cette pureté d'intention, qui lui inspiroit le plus vif desir de ne rien laisser dans ce beau poëme consacré à la gloire de la Religion, qui pût,

je ne dis pas soulever le moindre doute sur la parfaite orthodoxie de ses sentiments, mais donner la moindre prise à la malignité d'abuser de la liberté du langage poétique pour détourner certaines expressions en un sens quelconque moins qu'exact, qu'il auroit certainement désavoué. Or on conviendra sans peine que sur nombre d'articles, il n'est guères possible d'atteindre à une rigoureuse précision en fait de doctrine, sans entrer dans des discussions souvent minutieuses, poussées quelquefois jusqu'au scrupule, et qui par cela même pourroient paroître moins dignes d'attention, s'il pouvoit y avoir quelque chose d'indifférent en tout ce qui a un rapport direct ou indirect à la Religion.

Je me suis abstenu de rélever les traits de lumière les plus saillans, qu'on rencontre à chaque page de cette immortelle production : ils brilleront assez de leur propre éclat, et j'ai senti qu'il n'étoit pas donné à la froide monotonie d'une prose languissante d'atteindre à la hauteur d'une poésie, où la sublimité du genie est soutenue et rélevée encore par la grandeur et la majesté du sujet. Je n'aspire à d'autre mérite qu'à celui de la fidélité a remplir la tâche qui m'a été imposée : heureux, je le répète, qu'elle m'ait fourni l'occasion de rendre un hommage public de la vénération, que j'ai vouée et que je conserverai toute ma vie à la mémoire de l'immortel Auteur *de la Re ligion vengée*.

PASTORALI E NOTIFICAZIONI

DEL

CARDINAL GERDIL.

PASTORALE



GIACINTO

DELLA SANTA ROMANA CHIESA

PRETE CARDINAL GERDIL

Al Clero, ed al Popolo dell' Insigne Abbazia di S. Michele della Chiusa.

Il Sagro Vincolo di Pastorale unione, che ci strigne con Voi, Fratelli, e Figliuoli dilettissimi, ne mette in dovere di parteciparvi senza dilazione la somma Clemenza, ch'è piaciuto alla Santità di Nostro Signore PIO VI. felicemente Regnante, di usare verso di Noi, con promoverci ad una Dignità di tanto superiore ad ogni nostro merito.

Dappoichè, per Pontificia, e Reale Munificenza, fummo come ad un tratto insigniti del Carattere Episcopale, e sollevati al Regime dell' inclita Abbazia di S. Michele, s'accese nel nostro Cuore la più viva intima dilezione verso il Gregge a Noi affidato, ne credemmo potervela manifestare più convenevolmente, che per lo mezzo di un degno Ministro degli Altari, la cui voce sapevamo esservi nota da lungo tempo, e dovervi riuscire tantopiù gradita, quanto maggiore si è il frutto, che ha prodotto tra Voi. Non potevamo desiderarne un pegno più sicuro, e più caro di quello, che ne avete dato colla vostra filiale amorevole corrispondenza al nostro paterno affetto, la quale ci ha ricolmati di gaudio, riguardandola quale speciale Benedizione di misericordiosa Provvidenza, in apprestare alla nostra debolezza un opportuno compenso nello Zelo del Clero, e nella docilità del Popolo.

Il nostro Cnore è con Voi, Fratelli e Figliuoli di: lettissimi: la nostra lontananza lungi dallo sminuire, non fa che accrescere il desiderio nostro di vedervi, quando che ne fia possibile, per godere con Voi de' frutti della vostra pietà, per consolarci vicendevolmente negli esercizj della nostra comune vocazione alla Fede, ed ubbidienza di Gesù Cristo nostro Salvatore, e nella partecipazione delle grazie, e de' doni, onde ricolma le Anime, che in Lui cercano quella serena pace, che in vano si attende dalle fallaci lusinghe, ed illusioni del Secolo. Senza quì rammentare altri pregj, a Voi ben noti, che distinguono l'Abbazia Insigne di S. Michele, e tanto la rendono commendabile negli Annali della Chiesa, non può a meno il nostro pensiere di rivolgersi del continuo alle beate Soglie di un Santuario, fu cui veglia incessantemente un Angelo supremo, costituito da Dio Principe delle Celesti Milizie, e che tante volte spiegò con segnalati prodigj la special cura, e protezione, che tiene di Voi. Grande farebbe in vero la nostra consolazione nel venirci fatto di vestire, tuttoche indegni, le sagre insegne del nostro Ministero in sì Augusto Tempio, ed in mezzo ad una eletta Corona di Sacerdoti, porgere agli Angeli assistenti all' Altare i voti di un Popolo fedele, per farli salire qual' odoroso incenso a' piedi del Trono dell' Altissimo, e riportarne le più abbondanti benedizioni.

Non cessate mai, Dilettissimi, d'implorare la valida protezione di que' beati spiriti, nè mai si rallenti la giusta fiducia, che dovete riporre in essi. A questa fiducia n'esorta il divoto San Bernardo, sul riflesso, che gli Angeli Santi ci amano, perche Cristo ci ha amati: Vuole che ad essi familiarmente ricorriamo in qualunque nostra necessità, studiandoci di acquistare la loro benevolenza, con fare, che scorgano in Noi le Virtù, che sono il più degno oggetto delle loro compiacenze, modestia, sobrietà, mortificazione, umiltà. Ma sopratutto, dice il S. Dottore, pace, e unità vogliono da Noi gli Angeli di pace; nè vi ha cosa loro più grata, che di rimirare nella Società

degli Uomini sulla Terra una felice immagine di quella beata pace, che regna fra essi nella Celeste Patria.

Non erriamo, Fratelli e Figliuoli dilettissimi, efficacissime sono al certo le preghiere, che si fanno nelle Chiese dalla unione de' Fedeli; ma questa unione non consiste tutta nel materiale concorso ad un luogo sagro. Se nell' adunarsi delle Persone gli animi rimangono disuniti, se l'ira, l'odio, l'invidia, la vendetta mettono come un muro di divisione tra Uomo, ed Uomo, (il che non fia mai tra voi) non sarà questa la unione ed il consenso, cui Cristo promette le beneficenze del Padre, per quelli, che si raccolgono a pregare in nome di lui. Siano quelle ree passioni l'infelice retaggio dell' infernale soggiorno, ove abita un perpetuo tenebroso orrore di discordia, e di dissensione, nè mai entrino a funestare la pacifica eredità de' figli della luce. Se desideriamo le misericordie del Signore, se ne sentiamo il bisogno ad ogni momento, impariamo ad essere misericordiosi verso li nostri Fratelli, a perdonarci vicendevolmente i nostri difetti, che pure tutti ne abbiamo da renderci molesti agli altri; ad usare verso qualunque nostro Prossimo, che sia in necessità, quella compassionevole assistenza, che vorremmo fosse usata con noi. Così la nostra Società, fondata non sull' interesse, che divide, ma sulla carità, che unisce i cuori, diverrà per tutti una feconda sorgente di sicurezza e di felicità; nè altre gare conoscerà, fuor quelle fortunatissime, che verranno dal dolce contrasto della beneficenza, e della gratitudine. Allora porgendo le nostre preghiere nel luogo Sagro, sentiremo i benefici influssi della presenza di Dio nel suo Tempio: ivi saranno gli occhj suoi veglianti sulle nostre miserie, e le orecchie sue aperte alle nostre supplicazioni. Non cessiamo però mai di benedire un Dio sì buono, di ringraziarlo de' suoi benefizj, e d'implorare le sue Misericordie.

Invochiamolo, secondo l'avvertimento dell' Apostolo, per tutti gli uomini, e specialmente per quelli, che costituiti nella sublimità del potere, rappresentano la sua Provvidenza fra noi. Preghiamo per la Santissima Persona

del Sommo Pontefice, chiamato da Dio, e pel sentier luminoso delle più eccelse virtù condotto e sollevato all'apice dell'Apostolato per consolazione, e ristoro della Chiesa ne'suoi travagli. Adempia il Signore le sue Misericordie sopra di Noi, col conservare lungamente, e benedire il Pastore a noi dato ne' giorni della sua propiziazione: Benedica i suoi providi consiglj, le sue incessanti fatiche, il suo zelo, e le sue premure in difendere la Religione contro gli assalti dell'incredulità; e sia la salvezza, e prosperità del Gregge la corona della sua gloria, il gaudio del suo Spirito, siccome è il primo oggetto delle di lui sollecitudini.

Preghiamo per la Maestà di un Sovrano, che dimentico di se stesso, non respira che il bene de' suoi Popoli, che alle doti sublimi di Regnante unisce le viscere di Padre, ed in cui veggiamo avverarsi ogni giorno la non men illustre, che vera lode già data dal Padre S. Anselmo a' suoi Reali Predecessori, di non usare il Sovrano potere, che per far regnare la Giustizia, la Clemenza, la Pietà. Sia l'Augusta di lui Consorte partecipe delle felicità, che gli auguriamo, siccome è partecipe delle medesime virtù, ed abbiano lunghi anni il contento di vederle rifiorire ne' Germoglj della Real Casa, nel Real Prencipe primo pegno delle Celesti benedizioni dato loro da Dio, e primo oggetto del tenero loro affetto, Prencipe formato dal Signore a seconda de' loro voti, per colmarli di consolazione, e adempire le speranze de' Popoli. Dio Santo, non cessate di vegliare su quell' Anima, in cui mi deste la sorte di vedere spuntare, e indi crescere, e vieppiù dilatarsi i lumi di un intelletto amico del vero, le inclinazioni di un cuore benefico, amico del giusto, gli affetti di un' anima penetrata di pietà, desiderosa sopra ogni cosa di piacervi, e di amarvi. Conservate la Reale Consorte, che per lui formaste adorna de' medesimi pregj. Mi deste pure ancora, o Signore, la lieta sorte di vedere sparse dalla vostra benefica mano, e con mirabile armonia distribuite le più pregevoli e virtuose inclinazioni negli altri Principi, e Principesse dell'Augu-

sta Casa: fate; o Signore, che i Popoli abbiano lungamente a godere, e ad approfittarsi de' loro luminosi esempj.

Siano questi, Fratelli, e Figliuoli dilettissimi, gli oggetti de' nostri voti li più ferventi; imploriamo a tale effetto la possente intercessione dell' Arcangelo nostro Protettore, il cui culto, come abbiamo dalle preci della Chiesa, reca i maggiori beneficj a' Popoli: Ricorriamo al Patrocinio della Immacolata Vergine Regina degli Angeli, per cui abbondantissime vengono le grazie, che il suo benedetto Figliuolo Gesù Cristo nostro Signore e Dio si degna compartire a' suoi Fedeli.

Siavi in fine sempre presente, nè mai vogliate dimenticarlo, un nostro premurosissimo ricordo, ed è, che ciascun di Voi si studj, e si faccia un particolare impegno di guadagnare a Dio almeno un' Anima, o con ritrarla dal male, o con fortificarla nel bene. Gran caparra sarà questa per la propria salvezza di ciascuno di Voi, secondo la consolante Benedizione annunziata dall' Apostolo S. Giacomo. *Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, & converterit quis eum: scire debet, quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viae suae, salvabit Animam ejus a morte, & operiet multitudinem peccatorum*. Gradite, Dilettissimi, questa effusione del nostro cuore, questa communicazione de' sentimenti del nostro affetto, che sì dolcemente ci trattiene con voi. Ben vorremmo, che l'accrescimento di onore, che ci siamo fatti un dovere di parteciparvi, ne recasse frequenti le occasioni di poterci adoperare in qualunque vostro vantaggio. Intanto vi preghiamo di aver memoria di Noi, siccome Voi siete sempre presenti al nostro Spirito, mentre supplichiamo incessantemente l'Altissimo, che vi ricolmi di pace, di gaudio, e dell' abbondanza di ogni vero bene in Gesù Cristo Nostro Signore, cui vi raccomandiamo col darvi la nostra Pastoral Benedizione.

PASTORALE

GIACINTO

DELLA SANTA ROMANA CHIESA

PRETE CARDINAL GERDIL

Al Clero, ed al Popolo dell'Insigne Abbazia di S. Michele della Chiusa.

L'Imminente corso della sagra quaresimale osservanza ne porge un nuovo motivo di trattenerci alquanto, ed insiememente di rallegrarci con voi, Fratelli, e Figliuoli dilettissimi. Si rallegrano i figli del secolo nell' avvicinarsi di que' giorni, ne' quali suole fare il mondo una più ridente, e lusinghiera comparsa delle sue pompe, e de' suoi allettamenti. Animata da ben diverso spirito Chiesa Santa propone, ed annunzia colle consolanti parole dell' Apostolo qual tempo accettabile, tempo di propiziazione, giorni di salvezza, quei giorni, che la Religione consagra particolarmente al digiuno, alla penitenza, alla mortificazione delle passioni. Quale sia da preferirsi di questi due contrarj inviti, quando, che Iddio non voglia, potesse un Cristiano dubitarne, un semplice confronto delle conseguenze, che ne risultano, è più che sufficiente per dimostrarlo ad evidenza. Domandiamo agli amatori del mondo, qual frutto hanno raccolto essi da quegli stenti medesimi, che han dovuto patire, per secondare i profani genj del secolo: *Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis* (1)? Dicano, se, rientrati una volta in se stessi, hanno gran ragione di rallegrarsi della smoderanza ne' conviti, delle spese profuse in vanità puerili, delle veglie consagrate o alla torbida passione del giuoco, o alla curiosa inquietudine dell' oziosi-

(1) *Ad Rom. c. 6. v. 21.*

tà, del travaglio miseramente impiegato in voler soddisfare sregolati appetiti, che non mai possono saziarsi?

Gravezze di corpo, e di spirito, disordini nella condotta della casa, e nelle faccende domestiche, intralasciamento di doveri, o affari trascurati, amarezze reciproche, rivalità: questi, ed altri, che tralascio, sono pure i disgustosi stipendj, che le disordinate passioni del mondo compartono largamente à loro seguaci.

Non così avverrà di voi, dilettissimi, se fedeli sarete, come spero, in seguire i precetti, le massime, lo spirito di Santa Chiesa nella osservanza della ricorrente Quaresima. Si rattrista la natura viziata, e si raccapriccia al solo udire nominare penitenza, digiuno, mortificazione, austerità. Ma lungi da noi una sì tetra impressione quanto lugubre, altrettanto falsa, ed ingannatrice. Ascoltiamo la Santa Chiesa Madre piissima, che opponendo le verità dello spirito alle false insinuazioni del senso, ne fa ravvisare in questo sì solenne digiuno una salutare instituzione diretta a vantaggio della vita non solo spirituale, ma anche temporale: *Solemne jejunium, quod animabus, corporibusquè curandis salubriter institutum est*.

Una luttuosa quotidiana esperienza dimostra, quanto si vadano abbreviando per la intemperanza nel vitto i giorni dell' uomo; nè vanamente fu detto, che più sono le vittime della gola, che della spada. Al riparo di sì funesto danno accorre la pia sollecitudine di santa Chiesa a fin di provvedere qual tenera madre alla stessa corporal salute de' suoi figli, obbligandoli ad una continuata, e severa astinenza, in quel tempo anche più congruo, ov' è di maggior uopo la parsimonia, e tenuità degli alimenti. Il che basti d'aver indicato, perchè meglio s'intenda l'obbligo, che corre a ciascun di noi, di corrispondere con vivo affetto di grata riconoscenza alle tenere premure di sì pietosa Madre.

Volgendo poi lo sguardo agli altri vantaggi, che la Chiesa intende procurare a' Fedeli per mezzo di questa salutare astinenza, sono questi di sì alto pregio, e di tanta efficacia, che non vi ha Cristiano, il quale non debba

meritamente rallegrarsi, e ringraziare di tutto cuore la Misericordia Divina di avere loro aperta in sì poco patimento una sì feconda sorgente di beni. Non dubitiamo, dilettissimi, delle religiose vostre disposizioni ad un tal riguardo: sappiamo con quanta docilità ricevete le parole di vita, che vi vengono dispensate da' pii, e zelanti Ministri, nè ad altro fine v' indirizziamo questo breve ragionamento, se non per animarvi ad ulteriori progressi, e con ciò adempire in qualche parte agli obblighi del Nostro Pastorale ministero.

A due principali capi, secondo l'autorevole dottrina dell'Angelo delle Scuole si riducono i beni, a' quali è ordinato il digiuno: l' uno si è la rimozione della colpa, l'altro la elevazione dello spirito a Dio: *dicendum, quod, sicut supra dictum est, jejunium ad duo ordinatur, scilicet ad deletionem culpae, & elevationem mentis in superna* (2). E comecchè al conseguimento di sì pregievoli beni giovi senza dubbio qualunque virtuosa astinenza; con quale sovrabbondanza non possiamo sperare di raccoglierne il frutto per mezzo di quel solenne digiuno, con cui intende la Chiesa disporre i Fedeli a celebrare, come si conviene, gli augusti Misteri della nostra Redenzione?

Abbiamo peccato, dilettissimi, siamo stati sì stolti, ed insensati, che per gustare un poco di miele, non abbiamo temuto d'incorrere la morte dell' anima con perdere la grazia di Dio, e provocare contro di noi i flagelli dell' ira sua vendicatrice. Iddio è giusto per essenza, e siccome Egli premia da Dio, ed oltre il condegno, chi opera bene, così pure esige l'equità somma de' suoi giudizi, che non rimanga l' iniquità senza castigo. Allorchè la mano di Dio si aggrava sopra di noi, e che le creature tutte ribelli a' nostri desideri sembrano congiurate a' nostri danni, ci risovvenga della maledizione già fulminata contro la disubbidienza de' nostri primi Parenti, nè saremo dubbiosi, ed esitanti sopra la vera cagione delle calamità, che

(2) 2. 2. q. 147. *art.* 3. & 5.

ci opprimono. Lasciamo, che i sapienti del mondo si fermino in cercarne l' origine, ed i progressi nelle leggi della natura, nella coordinazione degli elementi, nella serie, e complicazione de' fenomeni. Quando a più alto segno non riferiscano le loro indagazioni, ben potremo dir loro coll' Apostolo: *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt* (3). Stoltezza è il non ravvisare nell' ordine maraviglioso dell' universo i divini caratteri della Possanza creatrice, che il tutto regge, e muove secondo gli alti consigli della ineffabile sua Providenza. Nel gloriarsi della loro sapienza, simili si rendono questi pretesi savj, secondo la frase del Salmo 48., agli animali privi d' intendimento, li quali, percossi che siano, guardano unicamente all' istromento, che li percuote, nè sanno alzare l'occhio alla mano, che dirige l' istromento. *Homo, cum in honore esset, non intellexit: comparatus est jumentis insipientibus, & similis factus est illis* (4). Se avviene pertanto, per valermi de' sentimenti del Catechismo Romano, che veggiamo senza frutto consumarsi le nostre spese, le nostre fatiche, i nostri sudori; se le speranze concepute di copiosa messe vengono defraudate da stagione intempestiva, da gelo repentino, dal soffio di venti ardenti, dall' impeto di furibonda gragnuola; se insomma una qualunque improvisa calamità ne rapisce dalle mani lo sperato frutto d' un anno di lavori, sappiamo, che queste, ed altre disgrazie provengono dalla reità delle nostre colpe, per le quali si ritira Iddio da noi, nè benedice le opere delle nostre mani, e lascia, che sussista in tutta la sua forza l'orrenda sentenza pronunciata da principio contro di noi.

In questo stato di miserie, in mezzo a rimorsi di una coscienza, che grida contro di noi, all' aspetto minaccevole de' gastighi, che sappiamo aver meritati, qual più fausto annunzio, e più desiderabile di quello, onde risuonano i canti del Santuario, e che con tanto zelo ripeto-

(3) *Ad Rom. c. 1. v. 22.*
(4) *P. 4. in 4. Pet.*

no da' sagri pergami li Ministri dell' Altare, nell' annunziarci un tempo accettabile, un tempo di riconciliazione, e di pace, di pace col prossimo, di pace con noi stessi, e con Dio, tempo di beneplacito, in cui, secondo la pia considerazione di S. Tommaso (5), ben è credibile, che Iddio disserri, e con più larga copia spanda, e diffonda sopra di noi li tesori della sua grazia. Ah dilettissimi, se mai ebbimo la disgrazia di scostarci da sì buon Padre, non tardiamo a prendere il consiglio del Figliuol prodigo, e ci sovvenga del Padre nostro, che è ne' Cieli. Non sì tosto ne vedrà fare a lui ritorno con cuore contrito, ed umiliato, che si commuoveranno le viscere della sua misericordia sopra di noi. Egli ne accoglierà, ne rivestirà de' primieri perduti ornamenti, e placato per le nostre penitenze avvalorate dal sangue del suo benedetto Figliuolo Gesù Cristo, lungi da se rigetterà li flagelli, onde armava la giustizia la destra di lui per punirci (6). Così, per detto del Crisostomo, il Sovrano Dominatore dell' Universo, qual Padre indulgente verso i suoi amati figli, ne porge l'opportuno rimedio, e compenso dell' astinenza, e del digiuno, affinchè con esso ci disponiamo, e procuriamo di astergere le macchie, le sozzure, i reati delle colpe, onde ci siamo imbrattati.

Nè solo vale questo salutevole rimedio per disporci al perdono delle colpe, e per soddisfare al debito da noi contratto; stende inoltre l' efficace sua virtù a mortificare il fomite del peccato, infelice reliquato della colpa originale, che tende sempre a riaccendere il tenebroso fuoco delle mal sopite passioni, ad offuscare l' intelletto, ad espugnare la volontà, a farci traviare dal sentiere della virtù, per ridurci di nuovo nelle larghe vie della perdizione. Vi ha in noi una legge di morte, che combatte perpetuamente contro di noi; l'Apostolo delle Genti nel premunirci contro la veemenza di questa lotta, ne addita col suo esempio medesimo il modo di fare, che coll' ajuto della gra-

(5) *Serm. in Domin. 1. Quadr. ex Epis.*
(6) *Hom. 1. in Genes.*

zia trionfi la legge dello spirito, e ciò con indefessa vigilanza in castigare il proprio corpo, e ridurlo in servitù. Felice servitù di mal nate cupidigie, per cui acquista lo spirito, e più franco impero sulla parte inferiore, e facilità maggiore di sollevarsi alla contemplazione de' celesti beni, e di gustarne l' ineffabile soavità: *Jejunium animae nostrae alimentum est* (7), dice il Crisostomo, *leves ei pennas producit, ut in sublime feratur, & summa contemplari queat*. Meritamente però un dotto Espositore dell'Epistole di S. Paolo ne fa ravvisare nella religiosa astinenza del digiuno i preziosi frutti dello spirito, ne' quali costituisce il S. Apostolo (8) la felicità del Regno di Dio su questa terra, e sono giustizia, pace, e gaudio. Si raccoglie il frutto della giustizia, in quanto soddisfacendo a Dio per le colpe commesse, ci vien rimesso a contemplazione de' meriti di Gesù Cristo il reato delle pene dovute al peccato, soddisfazione, che si riferisce alla giustizia.

Raccogliamo il frutto della pace, mentre colla mortificazione del corpo scemiamo le forze al fomite del peccato, e più facile ne riesce di reprimere il tumulto delle ribellanti passioni. La colpa col disordinare gli affetti dell' animo mette l' uomo in guerra con se stesso: *non est pax impiis, dicit Dominus* (9). Nè dobbiamo pertanto sperare, che in noi rinasca la calma di una serena pace di noi con noi stessi, se non facciamo, che coll' ordine prescritto dall' eterna legge il corpo sia soggetto all' anima, la parte inferiore alla superiore, e la ragione a Dio. E siccome gli appetiti del corpo tendono del continuo a turbare l'armonia di sì bell'ordine, chi non comprende, quanto per mantenere una tranquilla pace di animo, necessario sia un continuo esercizio di mortificazione da reprimere le infeste cupidigie, che nascono dal corpo. Da questa intima pace sorge il frutto del gaudio, di quel gau-

(7) *Homil. 1. in Genes.*
(8) *Ad Rom. c. 14. v. 17.*
(9) *Isaiæ c. 57.*

dio, che accompagna l'unione dello spirito con quel sovrano Bene, che solo può beare le anime, ed inondare il cuore di una vera, pura, ed inalterabile contentezza. A produrre questi salutari effetti, gioverà sempre senza dubbio il virtuoso esercizio da non intermettersi giammai, di una religiosa temperanza; pure come avverte il gran Pontefice S. Leone (10): *Quando autem opportunius ad remedia divina decurrimus, quam cum ipsa nobis sacramenta Redemptionis nostrae temporum lege referuntur! quae ut dignius celebremus, saluberrime nos quadraginta dierum jejunio praeparemus*: Due grandi argomenti di nostro spirituale profitto ci rappresentano i Santi nell'esatta osservanza del diginno quaresimale; l'uno che sì vivamente ne viene raccomandato da S. Leone, si prende dalla premura, che dobbiamo avere di espiare le nostre colpe, e di mondare l'anima nostra, per disporci a celebrare con frutto i misteri della nostra Redenzione nella solennità della Pasqua; l'altro, che con efficacissima brevità esprime il gran Martire S. Ignazio a Filippensi: *Jejunandam esse a Fidelibus Quadragesimam, quia imitationem continet conversationis Domini*.

Che forza non ha da avere, dilettissimi, l'esempio di Cristo su l'animo di un Cristiano! Che se in taluno giugnesse a tal segno la tiepidezza da renderlo insensibile, ed indifferente al desiderio, al pregio, alla gloria di ricopiare Cristo in se stesso, ascolti questi le penetranti parole di S. Tommaso, che non potranno a meno di riscuoterlo da sì obbrobrioso letargo: intenda dunque ogni fedele premuroso di accertare l'eterna sua salvezza, intenda la consolante sentenza dell'Angelico Maestro (11) *Speciale, & certum signum est vitae aeternae consequendae configurari Christo*.

Cominciamo, dilettissimi, a formare in noi li primi lineamenti di questa santa configurazione nel corso di questo solenne digiuno; onde e morendo al peccato in somi-

(10) *Serm. 5. de Quadrag.*
(11) *In 2. ad Corinth. c. 1. lec. 5.*

glianza della morte di Cristo, e con lui a nuova vita risuscitando, viva egli di poi per sempre in noi, regni in noi il suo Spirito, e regga in avvenire i nostri pensieri, le nostre parole, le nostre opere.

Ad intraprendere con ardore, ed a sostenere con costanza questo corso di salutare astinenza, serva pure anche d'incentivo questa considerazione di un dotto, e venerabile Cardinale di S. Chiesa (12): che sebbene di sua natura il digiuno appartenga alla virtù della temperanza, può anche vestirsi del merito di molte altre virtù, purchè con pia intenzione a fini, ed oggetti di quelle virtù si riferisca dal digiunante. Così chi digiuna per meglio disporsi alla orazione, fa un eccellente atto di religione: chi digiuna per osservare colla dovuta sommissione il precetto di S. Chiesa, esercita un atto della virtù dell' ubbidienza, che è di tanto pregio, e merito presso il Signore: chi digiuna per punire in se le colpe commesse, fa un atto di giustizia: chi osserva il digiuno in segno protestativo della fede cattolica contro le depravate dottrine degli eretici, partecipa della virtù della fede: chi digiuna per imitare Cristo nel suo digiuno, tributa un omaggio della sua divozione verso Cristo. Così una pietà industriosa, e sollecita di rivolgere le sue mire alli diversi oggetti della Religione, riunisce in un solo atto molti atti di virtù, non altramente che coll' appresentarsi di una fiaccola ad una diversità di tersi specchj artatamente disposti, si fa da un lume solo risplendere una mirabile varietà di lumi.

E' giunta la rilassatezza di tanti Cristiani ad un punto, che non solo da molti si trascura, o troppo mollemente si osserva l'astinenza della quaresima, ma sembra di più, che sdegnino ormai di comparire soggetti alla comune osservanza de' Fedeli. Pare in certa guisa, che all' onorevolezza di certi gradi si convenga, che ceda la legge ad ogni più leggiero pretesto, ad ogni minima difficoltà. Non vi lasciate trasportare, dilettissimi, da questo in-

(12) *Bellarm. de bon. oper. in particulari lib. 2. c. 11.*

sano spirito di vanità, e dilicatezza mondana, sì ripugnante alla stima, che dovete fare della comunione de' Santi, sì ingiurioso alla sublime qualità di figli di Dio, la quale non conosce distinzione di ricco, o di povero, di nobile, o plebeo, di padrone, o di servo. Sia la maggior vostra gloria lo accomunarvi negli esercizj della Religione, ed in ogni uffizio di umanità, con i minimi eziandio secondo il mondo di que' nostri Fratelli, che pure portano il glorioso carattere di figli di Dio, e di coeredi di Cristo. Se la superbia del mondo deride la vostra scrupolosa esattezza in adempire ciò, che è prescritto per tutti, tenete in conto di amplissimo guadagno la bella sorte, che vi si apprcsenta, di mostrare, che non avete rossore di professarvi Cristiani in faccia al mondo (13): *Noli erubescere testimonium Domini nostri*. Fate conoscere, che Dio non ci ha dato lo spirito del timore mondano, ma lo spirito della virtù, della dilezione, della sobrietà: *Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis, & dilectionis, & sobrietatis*. Che i più distinti si rechino a distinto onore il fare coll' esempio loro argine a quella soverchia dilicatezza, onde si va per vizio di tanti degradando poco a poco l'augusta forma di una pubblica osservanza consagrata dall' esempio di Cristo, promulgata dagli Apostoli, prescritta per ogni dove da' sagri Canoni, dilatata da' principj del Cristianesimo in ogni parte del mondo, e da' Fedeli colla più divota venerazione ritenuta, e custodita inviolabilmente. Quest' è uno di quei pregi luminosi, che tramandati a noi da' tempi apostolici, attestano in forma visibile la perpetua conservazione dello spirito di Cristo nella Chiesa (14). E' questa, per valermi de' sentimenti del gran Pontefice Benedetto XIV. d'immortale memoria, qual tessera della nostra milizia, che ne discerne da' nemici della Croce di Cristo, colla quale allontaniamo i flagelli della divina vendetta, e ci fortifichiamo di celeste ajuto contro gli assal-

(13) 2. *ad Timoth. c.* 1.
(14) *Constit.* Non ambigimus.

ti de' nostri infernali nemici. Ridonda il disprezzo di sì santo instituto in detrimento della gloria di Dio, in offesa dell' onore della Chiesa, in danno, e rovina spirituale delle anime: da quel disprezzo provengono tante acerbe calamità pubbliche, e private, che di quando in quando affliggono le intiere nazioni. Voi per lo contrario, dilettissimi, da questi gravissimi sentimenti del Vicario di Cristo prendete argomento di rendervi sempre più propizio il Datore di ogni bene, con mantener vivo, e vegliante tra voi un sì salutare instituto, che Dio per mezzo della sua Chiesa ha fra noi stabilito, qual perpetuo pegno, e feconda sorgente di amplissime benedizioni.

Che se perciò avrete da soffrire qualche dileggiamento de' mondani, torno a ripeterlo, rallegratevi, e godete di questo segno di predestinazione, che Iddio vi dà, con farvi partecipi della beatitudine promessa a coloro, che soffrono persecuzione, e rimproveri per amor di Gesù Cristo.

Animatevi dunque a santificare questo quaresimale digiuno; e se desiderate intendere il vero modo di santificarlo, uditelo dalla bocca del nostro gran padre S. Massimo di Torino: *Quid autem aliud est sanctificare jejunium, nisi causa jejunii sancta velle, justa facere, iniqua vitare* (15)? Tanto speriamo di ciascun di voi: e pregandovi di averci presenti nelle vostre orazioni, vi auguriamo dal Cielo ogni più compiuta felicità, con darvi la Nostra Pastorale Benedizione.

(15) *Homil. 1. de jejun. Quadrag.*



NOTIFICAZIONE

GIACINTO *per Divina Misericordia del Titolo di S.Cecilia, della S. R. C. Prete Cardinal* GERDIL, *Prefetto della Sacra Congregazione dell' Indice, Abate, e Perpetuo Commendatario dell' inclita Abazia di S.Michele della Chiusa, di niuna Diocesi, alla S. Sede immediatamente soggetta, e Capo dell' Ordine di S.Benedetto*:

Al venerabile Clero Secolare, e Regolare, e a tutti i Fedeli dell'Abazia Spirito di Religione.

Non si può immaginare un Dio Creatore, senza concepire ad un tempo l'idea di un essere infinitamente perfetto, il quale siccome non è debitore a nessuno dell'infinita sua perfezione, così sopra tutti gli uomini, che tratti in prima dal nulla con promulgata creazione regge, e conserva, possiede un dritto inalienabile di sovranità, e di padronanza.

L'idea dunque di creatura inchinde essenzialmente la idea di ossequio, e di dipendenza. Voce della natura è questa sì chiara, e costante, che fin dai primi tempi della creazione da tutte le nazioni, e in ogni clima fu creduto primario dovere dell' uomo l'adorare il Creatore, e dipenderne ubbidiente. Del culto, che noi rendiamo a Dio, il cuore in vero è la sorgente; ma il cuore non basta alla pienezza di adorazione, che gli dobbiamo. Il volerlo onorare solo coll'esterior apparenza, sarebbe una ipocrisia; e il volergli contrastare un' esterna adorazione, sarebbe una ribellion manifesta nell' uomo, che dal suo Signore ricevuto avendo e l'anima, e il corpo, di tutto se stesso dee rendergli omaggio. L' uomo nasce in società. La relazione necessaria di ogni uomo al suo Dio in vece di sminuirsi per la social convivenza, acquista anzi un grado di pubblica stabilità, dappoichè ogni uomo apporta nella società i diritti ugualmente, e i doveri, che sono inseparabili dalla propria origine, e condizione. Per conseguenza, siccome il culto del Creatore

essenziale ad ogni uomo diventa essenziale ad ogni società di uomini, così quanto più numerosa è una società, e meglio regolata, tanto più la Religione diviene pubblica, e solenne. Solennità adunque di culto, che non dee essere abbandonata al capriccio di ogni individuo, posciachè si tratta d' indirizzare i popoli al grandioso oggetto di una felicità sempiterna. Queste massime evidenti, che gli spiriti indocili del secolo ignorano, o fingono d' ignorare, non cangiaron mai col variare de' secoli, ma antiche, quanto la creazione istessa, furono in ogni tempo la norma, a cui s' attennero quelli, che per ordine di Dio regolare doveano l' esterior culto della Religione.

Imperocchè variò in ogni età del mondo l' esterior disciplina del religioso culto secondochè le circostanze esigevano, o Dio stesso lo comandava; ma lo spirito di promuover la gloria del Signore, e il vantaggio dei popoli fu quello, che ispirò mai sempre le variazioni, che si fecero, o sotto il governo de' Patriarchi, o nella Teocrazia Mosaica, o finalmente dagli Apostoli, e da' loro Successori. Un nuovo esempio di variazioni riguardo al tempo del pubblico culto, cioè alla celebrazion delle feste, Noi dobbiamo oggi presentarvi, Venerabili Fratelli, e Figliuoli amatissimi. Istruiti come voi siete delle cose, che riguardano la Religione, voi capite quanto santa, e salutare sia l' istituzion delle Feste, su qual dovere si fondi, e da qual autorità si prescriva. La Chiesa di Dio è una sola, che dal principio fino alla consumazion de' secoli per varj stati passando, tende incessantemente al sublime oggetto, per cui Dio creò gli uomini. Richiamate alla mente, quali dimostrazioni di culto dessero nella legge di natura i più santi Patriarchi, ed assuefatevi a contemplare la Religione in quell' aria di grandezza, e di sostanziale immutabilità, che Dio le impresse in fronte. Comunque poche notizie abbiamo de' tempi Patriarchali, pure ci si rammentano nel Genesi i sacrifizj di varie maniere offerti da Abele, da Noè, da Abramo, da Giacobbe, ora per riconoscere il supremo dominio di Dio, ed ora per ringraziarlo de' benefizj ricevu-

ti; leggiamo, che Enos introdusse nel culto delle solennità per così dire liturgicha (1); leggiamo, che si doveva talvolta far lungo cammino, e faticoso, per arrivare al luogo del Sacrifizio (2); leggiamo ancora, che si doveva deporre ogni veste, ed ornamento profano, che la Santità potesse offendere del Creatore (3). Queste notizie ben preziose in tanta penuria delle memorie di tempi sì remoti ben ci lasciano credere, che i giorni ancora si saranno fissati, nei quali si rendesse comune, e pubblico culto a Dio dalla famiglia, o dalla popolazione; massimamente allora, che in distanti luoghi spargendosi i figliuoli, ed i servi a pascer le greggie, non potevano sì agevolmente congregarsi pel comune sacrifizio, al quale troviamo, che i Patriarchi amavano di vedere raccolta la numerosa famiglia dei loro nipoti .... i Patriarchi, che nella legge di natura erano Sacerdoti, che presiedevano al culto, e dalla tradizion de' Maggiori, o da Dio stesso ricevevano l' indirizzo di ciò, che fosse opportuno a farsi. Ciò però, che dal Genesi appare manifestamente si è, che Dio, dopo d' avere in sei giorni perfezionata la Creazione, santificò il settimo giorno, alla religiosa memoria consacrandolo della Creazione: *Benedixit Deus diei septimo, et sanctificavit illum* (4): ciò, che degli altri giorni non leggesi. Non vogliamo ora decidere, se la celebrazioe del sabbato fosse un precetto nella legge di natura; niuno però avrà coraggio di avanzare, che que' Santissimi Patriarchi al comune religioso culto que' giorni non iscegliessero, che fossero più opportuni a farlo. L' idea dell' esistenza, dell' onnipotenza, della giustizia, della santità, della bontà di Dio è così efficace per una parte a contenere gli uomini nei doveri socievoli, e per altra a stabilire l' adorazione, l' amore, l' obbedienza verso il Creatore, che nella originaria divisione del tempo in settimane fu il settimo giorno di-

(1) *Gen.* 4. 26.
(2) *Gen.* 35. 3. *Exod.* 5. 1.
(3) *Gen.* 35. 2.
(4) *Gen.* 2. 3.

stintò, e come segregato al primario dovere, e in esso invitati gli uomini a riposarsi ad esempio del Creatore, per occuparsi di Lui, de' suoi attributi, e delle sue operazioni. Che se alcuno inclinasse a credere, che i sacrifizj, de' quali il Genesi fa menzione, offerti non fossero nel settimo giorno, ninn' altra conseguenza verrebbe a nascerne, se non che per ragionevole volontà de' padri di famiglia, anche altri tempi dal Sabbato in fuori furono segregati per le pubbliche opere di Religione.

Quando poi la durezza de' cuori Ebrei mosse Iddio a dare una legge scritta, e ad imporre una grande moltitudine di precetti, che valessero a contenere un popolo incostante ugualmente, ed ingrato, allora uno de' primarj precetti fu la santificazion del Sabbato, nel quale gli Ebrei ritenendo la primiera istituzione di onorare il Creatore, col meditarne i divini attributi, e le esterne operazioni, (5) aggiunger doveano le dimostrazioni di loro riconoscenza verso quel Dio, che vegliando provido sui loro bisogni, *in manu forti, & brachio extento*, liberati gli avea dalla schiavitù d' Egitto. (6) Non però a questo sol giorno volle Iddio restringere le Ebraiche Solennità, ma da certi benefizj più insigni, di cui aveva ricolma quella nazion felice, prese l'occasione d' istituire lungo il corso dell' anno alcune Feste, quasi particolari epoche atte a risvegliar nel popolo il sentimento della divina grandezza, una viva speranza in Lui, ed una perpetua gratitudine. Quindi le moltiplici Feste della Pasqua, della Pentecoste, delle Trombe, dell' Espiazione, de' Tabernacoli, sulla celebrazion delle quali tutto aggirasi il capo ventesimo terzo del Levitico. Nè le Feste solamente di istituzion divina noi incontriamo ne' Fasti Ebrei; giacche, perseverando i Reggitori della Nazione nella stessa massima indicata da Dio di fissare le epoche della Religione, celebrarono con altrettante Feste i grandi benefizj, che ne' varj incontri assicuravano sempre la felicità del Popolo. Così Ester per la liberazion de' Giudei dal-

(5) *Ex.* 31. 17.
(6) *Deut.* 15. 15.

la prepotenza di Aman; così Giuditta per la liberazion di Betulia (7); così Neemia per lo scoprimento del fuoco sacro; così Giuda Maccabeo per la dedicazione del Tempio, e poscia per la sconfitta di Nicanore, e del Greco esercito, introdussero nuove solennità, le quali quantunque fossero di umana istituzione, pure furono osservate fino agli ultimi tempi della Sinagoga, e le quali il Redentor del Mondo volle talvolta celebrare pubblicamente (8).

Siam giunti per ordine a parlare di que' tempi fortunatissimi, ne' quali sottentrando all' ombra la luce, la realità alla figura, doveano gli uomini nella pienezza della Rivelazione adorare il lor Dio in ispirito, e verità, e quasi tutti i giorni, e tutti i doveri della società consecrargli, come tutti indispensabilmente gli affetti di un cuor cristiano a lui debbono esser sacri. Quindi le Costituzioni Apostoliche (9) avrebber voluto vedere ogni giorno sul nascere, e tramontar del Sole il Vescovo alla testa del raunato Popolo presentare a Dio nella Chiesa tributo d'amore, e di lode. Quindi ancora, per nominare un solo degli antichi Padri, il Grisostomo assicura, che ben tre, e quattro volte, e talora anche tutti i giorni della settimana eravi assemblea del Popolo in Chiesa, dappoichè a distinzione appunto della Cristiana dall'Ebraica Legge, avea voluto il Signore, che potessero i Fedeli non solo nel Sabbato, ma in tutti i giorni sacrificare, e partecipare ai Santi Misterj (10). Nondimeno il perenne culto, che a Dio render si dovea nella legge di grazia, non escluse la determinazione dei giorni per una liturgia più solenne, per la quale fosse prescritto fra noi un ordine di culto; così che il divino, o l'ecclesiastico comandamento spronassero al lor dovere que', che sarebbero stati indolenti

(7) *Si noti di passagio, che essendosi poscia troppo moltiplicate le Feste, la Chiesa Ebrea soppresse talvolta quelle, che erano esuberanti. Ne può essere un esempio questa Festa, la quale, comecchè ricevuta universalmente, Judith XXVI. 31., pure nei Calendarj Ebrei più non si trova.*

(8) *Joan.* 10. 22.

(9) *Constit. Apost. lib.* 2. *c.* 19.

(10) *Chrys. Tom. V. serm.* 52.

nell'adempirlo. Riprovata adunque la Sinagoga, e rigettati con lei i precetti cerimoniali, non furono no rigettati i precetti morali, come quelli, che sulla natural legge fondavansi (11). Gli Apostoli, che le istruzioni del Redentore eseguivano diligentemente, lasciata la cerimonial fissazione del giorno di Sabbato, che gli Ebrei doveva distinguere dalle altre Nazioni, (12) sostituironvi il primo giorno della Settimana, chiamandolo il giorno del Signore (13); la qual sostituzione, se non la lettera, lo spirito certamente riteneva dell' istituzione antica. Era questa la commemorazione della Creazione del Mondo; ed è quella la solenne memoria della rinnovazione del genere umano, dello stabilimento della Chiesa, della promulgazion del Vangelo, poichè in Domenica il Nostro Divin Redentore a novella vita risorse, lo Spirito Santo scese sopra gli Apostoli; questo in somma, questo sì celebre giorno è caratterizzato dagli avvenimenti più fausti per la Chiesa Cattolica, come eloquentemente scriveva S. Leone a Dioscoro Patriarca di Alessandria. (14) Prescritta così la celebrazione della Domenica, credettero gli Apostoli esser dovere de' Cristiani il solennizzare religiosamente la memoria de' principali Misterj, che la vita segnano di Gesù Cristo, col cui sangue furon redenti. La Passione, la Risurrezione, l' Ascensione del Signore, la Pentecoste sono d'istituzion Apostolica per testimonianza di S. Agostino. (15) Ciò non è ugualmente certo della Nascita, dell' Epifania del Signore, perchè Niceforo il più antico Istorico, che ne parli (16), le riduce al fine del terzo secolo. E' tuttavia fondatissima la opinion di coloro, che se non dagli Apostoli, almeno dai loro Discepoli ne credono istituite le Feste, perchè i Padri del quarto secolo ne parlano come di un punto di disciplina generalmente

(11) *Catech. Rom. p.* 3. *c.* 4. §. 4. 5. 6.
(12) *Exod.* 31. 13.
(13) *Apoc.* 1. 10.
(14) *Epist.* 11. *alias* 81.
(15) *Epist.* 118. *cap.* 1.
(16) *Lib.* 7. *cap.* 6.

ricevuto, e il Grisostomo in ispecie ne accenna la tradizione fino dai primi tempi sparsa per le Chiese d' Oriente, e d' Occidente: *Hic dies antiquus admodum, & pervetustus est jam inde a primordio ab Thracia ad Gades usque incolentibus manifestus, & celebris* (17). La sola Circoncisione è d' una data più tarda, non avendone noi nella Chiesa latina più antica notizia de' tempi di San Leone M. (18), e nella Chiesa Greca essendo stata istituita circa la metà del sesto secolo, cioè l' anno 541. a' tempi dell' Imperatore Giustiniano I. Da quest' ultima solennità in fuori, ben possiamo dire, che uniforme, ed Apostolica sia la disciplina, che al multiplice culto ci porta dei Misterj, che la vita riguardano del Salvator nostro Gesù Cristo; Disciplina tanto più da rispettare, perchè nella sempre difficile rivoluzion de' secoli fino a noi invariata pervenne.

Così antica, e così universale non è la disciplina, che ai fedeli prescrisse il festivo culto dei Santi; anzi sul principio di tali instituzioni non era nemmeno così prescritta la solennità, che dopo l'ecclesiastica assemblea non potesse il popolo andarne agli usati lavori. L' eroismo dei Martiri, i manifesti indizj di lor Santità, gli strepitosi miracoli, che facean prova della beata lor sorte, indussero gli antichi Vescovi ad approvarne il culto. Si segnavano nei Calendarj di ciascuna Chiesa i giorni del trionfo dei Martiri, per rinnovarne la memoria ogni anno (19); Ne ornavano il deposito più riccamente che potevano (20); e se parlisi dei tempi posteriori alle persecuzioni, si fabbricavano a loro onore sontuose Basiliche, che dalla tomba del Martire Martirii erano dette, dove concorrendo i Fedeli a celebrarne la festa, s' armavano eziandio di cristiano ardore ad imitarne gli esempli. Non occorre di far osservare, che fra i Martiri tengono il primo luogo gli Apostoli, de' quali per conseguenza fu antichissimo

(17) *Chrysost. hom. de Bapt. Christi t.* 5.
(18) *Leo M. epist.* 4. *cap* 2.
(19) *Cypr. epist.* 6. *ad Cler. Carthag.*
(20) *Euseb. hist. eccl. lib.* 4. *cap.* 5.

il culto in quelle Chiese, che sono state illustrate dalla lor passione. Per ciò però, che riguarda l'universalità delle Chiese, non facevano esse, che noi sappiamo, la festa di ciascun Apostolo in particolare, ma sì bene di tutti unitamente. Alla lor memoria s'innalzavano magnifici Templi, come di Costantino Magno ci narra il Nazianzeno (21). Nel giorno assegnato era più del solito numerosa l'assemblea, e recitavano i Padri. Omelie piene di zelo, molte delle quali esistono anch'oggi. Come dei Martiri, così dei Confessori s'introdusse finalmente il culto, e si stabiliron le feste, e si propagarono insensibilmente. Divisa il Cardinal Bona (22), che prima del V. Secolo non si celebrasse la festa di alcun Santo Confessore; la qual riflessione ci par vera quanto alla Chiesa Occidentale, nella quale, che noi sappiamo, la più antica è la festa di S. Martino Vescovo di Tours: il Concilio di Tours nel 570. parla di una Basilica, che già erasi dedicata al Santo, e di una liturgia analoga al culto di lui. Ma quanto alla Chiesa Orientale, noi siamo inclinati a credere, che molto prima s'introducesse il solenne culto dei Confesseri; poichè leggiamo, che S. Ilarione celebrava ogni anno la Festa di S. Antonio Abate (23); e per testimonianza di Sozomeno (24), le Chiese di Palestina veneravano alcuni uomini, che di vera santità aveau lasciati i più chiari argomenti, come Ilarione, Aurelio, Alessione, i quali vissero tutti a' tempi di Costanzo Imperatore. L'eresia di Nestorio avvivò di assai la divozion de' Popoli verso la gran Madre di Dio; e d'allora in poi s'applicarono i Fedeli ad estenderne tanto più il culto, quanto i Discepoli dell'Eresiarca più le contrastavano i grandiosi titoli, che la rendono superiore ad ogni altra Creatura. La Festa dell'Annunziazione, nel qual giorno ella fu sollevata ad essere Madre di Dio, si celebrò fin d'allora, e fu poscia nel 693. riconosciuta, e prescritta

(21) *Greg. Naz. Carm. in somn. Anastas.*
(22) *Rer. Liturgic lib.* 1. *cap.* 15, §. 2.
(23) *Hieron. Vit. Hilar. cap.* 16.
(24) *Lib.* 3. *cap.* 14.

dal Sesto Concilio Ecumenico. I seguenti secoli garreggiarono pur anche nel culto di Lei, i varj Misterj onorandone; talchè a' tempi di S. Bernardo se ne celebravano le quattro Feste della Purificazione, dell' Annunziazione, dell' Assunzione, e della Natività (25), le quali nel seguente Secolo XIII. Gregorio IX. dichiarò esser comprese nel novero degli altri giorni festivi (26).

Ma in appresso, come di tutte le umane istituzioni addiviene, era poi soverchiamente cresciuto il numero delle Feste; e non è sempre utile in un secolo ciò, che fu ben istituito in un altro. Sanno gli Eruditi, come dal sesto secolo a questa parte se ne moltiplicasse il numero. Non sol di tutti gli Apostoli, ma di molti altri Santi si celebravano le solennità. Sovente più d' uno eleggevasi a Protettore d' ogni Parrocchia, poi anche d' ogni Comunità. Le reliquie di uno, o più Martiri, o il voto fatto dai Comuni in occasion di qualche calamità aveano moltiplicate le Feste a segno, che il soverchio numero ne diminuiva la solennità, e i popoli traendone spesso non giovamento, ma incomodo, in vece di affezionarsi alle cose sante, se ne alienavano. Per la qual cosa da ben quattro secoli a questa parte si vedevano i Vescovi nella precisa situazione di dovere diminuire le soverchie Feste, e per decoro della Religione, e per vantaggio de' popoli, come fu fatto or in questa Provincia, ed ora in quella. Urbano VIII., ed i suoi Successori nelle varie Bolle, che pubblicarono a tale oggetto, ben si mostrarono persuasi, quanto giusti fossero i richiami de' popoli, a vantaggio de' quali vegliar anzi dee benefica la Religione, e a danno non mai. Erano forse tai ragionamenti più sensibili, che mai nel nostro Piemonte, nel quale sotto un lieto, e felice Governo, cresciuta di molto la popolazione, crescer dovea conseguentemente l' agricoltura, ed il commercio, donde i popoli sperare possono la loro sussi-

(25) *Bern. serm. 2. in Salve Regina.*
Mabil. not. in Tom. 5., & 6. s. Bernardi,
(26) *Decr. lib. 2. tit. de Festis cap.* Conquestus.

stenza. Le doglianze, i bisogni degli agricoltori, e degli artefici arrivarono al trono del Regnante nostro Monarca, la cui vigilante provvidenza non dimentica nessuna classe de' felici suoi sudditi. Vide egli la più numerosa parte esserne gravati, e quegli appunto maggior danno sentirne, che niun altro sussidio hanno, fuorchè il sudore della lor fronte, e vide ancora, quanti altri delle ecclesiastiche, e secolari leggi abusando, le non osservate Feste volgessero anzi a fomento d'ozio, d'intemperanza, di vendetta, di balli, di mille vizi. Punto allora doppiamente il cuor del Re dal vivo sentimento e di cristiano zelo, e di paterna tenerezza, propose alla Santità di Pio VI. la riduzion delle Feste, e trovò nel Sommo Pastore lo stesso impegno, e la stessa cospirazione di zelo Sacerdotale, e di pastorale affetto. Imperciocchè, o Dilettissimi, vi sono, è vero, degli uomini inetti, e capaci a poche altre cose, che a formar obbiezioni, ed a suscitare ostacoli; ma le anime grandi, che Dio concesse ai vantaggi della Religione, e della Società, sanno trovar quel punto, in cui la gloria di Dio, il decoro della Religione, la salute delle anime, la tranquillità de' popoli, il socievol costume, il progresso delle più utili, e più necessarie arti s'uniscono mirabilmente, e formano la base della pubblica felicità. *Utraque enim*, sono parole del Pontificio Breve, che dobbiamo annunziarvi, *ita componi, & constitui debent, ut altera obesse alteris nequeant, sed mutua inter se temperatione, quoad fieri potest, maxime provehantur*. Per la qual cosa Nostro Signore Papa Pio VI. credette opportuno di richiamare il sistema delle Feste all'antica disciplina, per quanto era possibile. Ne' primi secoli, siccome abbiam detto, facevasi una general Festa di tutti gli Appostoli, e di tutti i Martiri, come ce ne assicurano le Omelie del Grisostomo (27), e di Agostino (28), dalle quali appa-

(27) *De Martyribus totius orbis. Laudatio Sanctorum, qui martyrium toto terrarum orbe passi sunt. Laudatio in 12. Sanctos Apostolos.*

(28) *Oltre i Sermoni, che abbiamo ancora, dice il Possidio nella vita, che ne recitò molti* de Natali Martyrum.

re, che la Festa di tutti gli Apostoli seguiva prossimamente la Festa dei SS. Pietro, e Paolo; e la Festa di tutti i Martiri si celebrava fra l'ottava di Pentecoste, come fino al giorno d'oggi i Greci han sempre costumato. Questa general Festa di tutti gli Apostoli, e di tutti i Martiri è quella, che il Sommo Pontefice richiama in vigore, applicando la prima al giorno festivo dei Principi degli Apostoli, e la seconda al dì festivo del primo Martire S. Stefano. Era ancor massima de' tempi antichi, che le Chiese particolari celebrassero le Feste di que' Santi, de' quali o possedevano le Reliquie, o invocavano la protezione; perciò consente il Sommo Pontefice, che si celebri la Festa di San Maurizio Principal Protettore di tutti gli Stati soggetti a S. R. M., e in ciascuna Diocesi il primario Protettore della Città Vescovile. Poscia restando intatti i digiuni nelle vigilie delle solite Feste, nella Quaresima, e ne' quattro Tempi, quei delle Feste abolite sono trasferiti all' Avvento, nel qual tempo anch' essi digiunando gli antichi Cristiani, si preparavano così per mezzo dell'orazione, e della penitenza, a santamente celebrare la Nascita del Nostro Salvatore Gesù Cristo. Ma giova presentarvi in un sol punto di vista le Pontificie disposizioni.

I. Saranno festive tutte le Domeniche, e i due Lunedì di Pasqua, e di Pentecoste.

II. Si solennizzeranno i giorni assegnati ai misterj della Nascita, Circoncisione, Epifania, Ascensione, e Corpo del Nostro Signor Gesù Cristo.

III. Si riterranno le Feste della Purificazione, dell' Annunziazione, dell' Assunzione, della Natività, e della Concezione della SS. Vergine.

IV. Si celebreranno le Feste: de' SS. Apostoli Pietro, e Paolo, e in esso giorno la commemorazione di tutti gli Apostoli: di tutti i Santi, come prima: di S. Stefano primo martire, e con Lui la commemorazione di tutti i Martiri.

V. Si farà addì 15. di Gennajo la Festa di S. Maurizio Principal Protettore della Nazione, essendo quello il

giorno della Traslazione di sue Reliquie nella Metropoli: e addì 29. di Settembre si farà la Festa di S. Michele Arcangelo Patrono Principale dell' Abazia.

VI. Si digiuneranno secondo il solito, la Quaresima, i quattro Tempi, le vigilie del Natale di Nostro Signore, della Pentecoste, de' SS. Pietro, e Paolo, dell' Assunzione di M. V., d'Ognissanti, e tutti i Mercoledì, e i Venerdì dell' Avvento.

VII. In tutti gli altri giorni, o tempi, che in questa legge non sono menzionati, cesserà interamente per lo Clero secolare, e regolare, e per tutti i Fedeli ogni obbligazione di astinenza, e di digiuno, come anche di assistere alla Messa, e intralasciare le opere servili.

Per ciò, che all'ecclesiastica Liturgia appartiene, si praticherà sempre la medesima; questa sola mutazione viene prescritta, che d' ora in poi segneranno i Calendarj esattamente. Nel dì 29. di Giugno = *Festum SS. Petri, & Pauli, & commemoratio omnium SS. Apostolorum, tam in Officio, quam in Missa*; Le Antifone, e i Versetti stanno nel comune degli Apostoli, ma non essendovi l'Orazione, quella si assegna, che sta nella Messa de' Ss. Simone, e Giuda, de' quali si tacerà il nome. Questa assegnazione necessaria a farsi, e già per sode ragioni fatta dal Vescovo Metropolitano, è convenientissimo, che ricorra anche fra voi per uniformità di disciplina. Nel giorno 26. di Dicembre = *S. Stephani Protomartyris, & commemoratio omnium Ss. Martyrum, tam in Officio, quam in Missa*: L' orazione, che sta nel comune de' Martiri in secondo luogo, non esige altra mutazione, se non della parola *Natalitia* in quella di *Commemorationem*. Nel giorno 22. di Settembre l' Uffizio semplice del Martirio di S. Maurizio, e Compagni, e nel giorno 15. di Gennajo l' Uffizio della Traslazione di Sue Reliquie sotto rito doppio di prima classe con ottava. Questa variazione, che abbiam ora proposta, dell' ecclesiastica Liturgia, consentiamo, che abbia principio nell' anno vegnente 1787. per evitare la confusione, che potrebbe nascere nei Calendarj di quest' anno.

Dichiariamo finalmente, che la nuovamente stabilita disciplina della diminuzione, ed osservanza delle Feste, e di digiuni, debba osservarsi sì dal Clero Secolare, che Regolare, e da tutti i Fedeli, e debba considerarsi come sufficientemente promulgata nell'Abazia dal primo giorno di Agosto dell'anno corrente; tale essendo il desiderio del Real nostro Sovrano, ai cenni del quale desideriamo sommamente di conformarci.

Ma qual vantaggio, Venerabili Fratelli, e Figliuoli carissimi, quale vantaggio potremmo noi sperare da questa somma concordia delle due podestà; quando i costumi, e le azioni vostre non concorressero allo stesso impegno? Qual pro di richiamare la disciplina al sistema dei primi tempi, quando la vostra condotta non annunziasse che la dissipazione, e la rilassatezza dei secoli più infelici? Ripigliate ugualmente e le massime, e il coraggio, e la disciplina, e il fervore dei secoli antichi; così che, secondo l'avvisamento del Sommo Pontefice, la disciplina variante per vostro vantaggio produca in voi accrescimento di fervore, e di divozione. Che altrimenti una semplice diminuzione di religioso culto tornerebbe a disonore di voi, che l'avete sollecitata. Che edificante prospettiva non è essa mai una popolazione, che applicandosi alla santificazion della Festa, corre ad istruirsi, ed a compungersi nelle pubbliche adunanze; s'infervora, e raccoglie nella prolungata orazione, e nella oblazione, e participazione de' Sacrosanti Misterj cristianamente riposa! questa, che a voi proponiamo è veramente l'immagine de' primi secoli. Due cose, come ognun sa, vengono significate dalla prescritta osservanza delle Feste, cioè la cessazione dalle opere servili, e la pratica de' doveri di religione. Dio stesso dato avea nella legge antica il precetto di astenersi da ogni opera servile nei giorni Santi. Appena la Croce di Gesù folgoreggiò vittoriosa sulla fronte de' Regnanti, che essi con tutta la loro autorità appoggiarono un tal divieto (29). Più oltre andò lo zelo dei

(29) *Cod. Theodos. l. 2. tit. 8. de Feriis, l. 1. Cod. Justinian. l. 3. tit. 12. de Feriis, l. 3.*

Cristiani Imperatori, poichè della santificazion delle Feste giudicando con quelle massime, che dagli Apostoli derivate i Padri della Chiesa conservavano di secolo in secolo, qual regola del costume, chiuso aveano risolutamente il teatro, ed il circo nei giorni festivi (30). Non abbiamo noi però motivo d' invidiare la prisca legislazione. La sincera pietà de' nostri Monarchi religiosissimi pubblicò delle leggi ben esatte sull' osservanza delle Feste, minacciando eziandio la severità delle pene, per cagion d' opporsi più vigorosamente agli scandali (31). Ben è vero, che quando la necessità lo esige, o la pietà il persuade (32), la Chiesa Cattolica permise mai sempre le servili opere, e le permette tuttavia; ma questa precisione nella dispensa stabilisce vieppiù, e commenda il sistema, per cui il Fedele dee in que' giorni riposare cristianamente. Piacciavi di ben pesare l'espressione. Non siamo così inumani, che non sentiamo in noi, quanto largamente estender si debba la vera carità, quella virtù, che tanto più lieto, e tranquillo rende il viver socievole, quanto più l' intima coscienza d' esser cari a Dio ci rassicura, e ci consola. Perlocchè, quando tutti i doveri della Religione avrete adempiuti, non disapproviamo, o Dilettissimi, che un onesto sollievo lontano da ogni pericolo di colpa vi dilati il cuore, e vi rallegri; e avvicinando cittadino a cittadino, famiglia a famiglia, fomenti fra voi la più dolce, la più cordiale, perchè cristiana corrispondenza. Ma non approveremo mai, che i dì festivi sieno fra voi giorni d' inerzia, di danze, e di ozio. Era questa la sciocca opinione degli Ebrei, e dei lor maestri, diceva già il Grisostomo su tal proposito (33). Non a questo fine proibì Dio le opere servili, ma perchè, liberi dalle temporali cure, del culto di Dio, e dei loro spirituali bisogni potessero tranquillamente occuparsi. Del

(30) *Cod. Theodos. lib. 15. de spectaculis, tit. 5. l. 2. & 5., Cod. Justinian. lib. 3. tit. 12. de Feriis, l. 11.*

(31) *Constit. Reg. lib. 1. tit. 3.*

(32) *Decr. Greg. l. 2. tit. de Feriis cap. 3. & 5.*

(33) *Chrysost. Hom. 1. de Lazaro.*

rimanente, se Dio istituito avesse il Sabbato per oziare; (Chrysost. ibid.) più di tutti gli altri esser dovrebbero oziosi i Sacerdoti, perchè obbligati a maggior esattezza nell' osservanza della legge. Intanto a che servivano esse le Feste degli Ebrei? a provocar contro di loro lo sdegno di Dio. Deh mai non accada, che Dio contro di voi pronunzi le parole terribili, che già fulminò contro gli antichi profanatori delle Feste: *Non mi offerite più sacrifizio inutilmente, ho in abbominazione l' incenso; la Neomenia, e il Sabbato, e le altre Festività io non le sopporterò; che inique sono le vostre radunanze. Le Calende, e le Solennità vostre io le odio, mi sono diventate moleste, sono stanco di sopportarle* (34). Non possiamo però a meno di temere sì gravi minaccie per quelli fra voi, i quali abusano dei giorni santi, o per occasion di amoreggiare, e danzare, o per comodo di abbandonarsi nelle Osterie, e nei ridotti alla crapola, alla dissolutezza, agli odj, a tante maniere di viziose azioni. Dilettissimi, siete voi mediocremente agiati nelle vostre case? dunque nella domestica tranquillità largheggiate cogli amici, co' parenti, e della discreta allegrezza, che vi nasce in seno, partecipatene alcun poco alle care mogli, alla famiglia crescente. Siete voi ristretti nelle sostanze? provvedete dove sia opportuno ai vostri bisogni, secondochè le vostre forze il comportano; ma pieni del timor santo di Dio fuggite ogni ombra di male; memori de' vostri doveri, siate frequenti alle ecclesiastiche adunanze, ed avidi della istruzione; nè gettate mai il tempo, abusando di quelle case, che alla sola ospitalità debbono essere aperte, e non alla pubblica intemperanza, non al conversar dissoluto, non all' oziare pericoloso. Altrimenti, se lontani da Dio, in vece di placarne la giustizia, e di sollecitarne la misericordia, voi precipitando di colpa in colpa, profanate i giorni stessi, che al suo nome sono sacri particolarmente, quale consolazione potete voi promettervi nelle angustie, e quale speranza avere nelle contrarietà della vita? Tutto all' opposto nelle più critiche circostanze, e ne' vostri bisogni più pressanti voi ne

(34) *Isai* 1. 13. 14.

andreste appiè di un Dio, dice Isaia (35), che giustamente irritato non esaudirebbe le vostre suppliche, e da voi volgerebbe altrove il benigno suo sguardo. *Lavamini* adunque, *mundi estote*, *auferte malum cogitationum vestrarum*, *quiescite agere perverse*, *discite benefacere*, *quaerite judicium*, *subvenite oppresso*, *judicate pupillo*, *defendite viduam* (36). Questa è per divina autorità la maniera di celebrare le Feste, perchè esse grate, ed accette a Dio, sieno ancora a noi vantaggiose. Lavarsi delle passate colpe, purificarsi da ogni interiore bruttura di pensieri, o di affetti rei, cessar dalla colpa per sempre, anzi animati dalla carità, che è il fine d' ogni precetto, far del bene a tutti, volere in ogni circostanza la giustizia, e l'equità, anche con proprio discapito, soccorrere l'oppresso, proteggere il pupillo, difender la vedova, occuparsi in somma nelle opere di cristiana misericordia convenienti al nostro stato. La casa del Signore vi accolga solleciti nei dì festivi, perchè a qual pro convocare il popolo appiè degli Altari, se scarso poscia il popolo, e più ancora le distinte persone, vengono alla solennità? Le Parrocchiali istruzioni sieno il gradito pascolo delle vostre menti, perchè, se in questo tempo piucchè mai è necessaria l' istruzione ai Popoli, e se i Parrochi in tanta diminuzione di fervore cristiano debbon più largamente dispensare il pane Evangelico, come noi gli eccitiamo colle più forti premure all' adempimento di un dover sì essenziale; ben anche dee il gregge aver un dovere reciproco di ascoltar il suo Pastore, e di attingere alla pura sorgente le massime direttrici del cristiano costume. Oh allora *Venite*, *& arguite me*, *dicit Dominus*, se io non vinco colla mia beneficenza le vostre offerte. Allora i Sagramenti d' ogni macchia purificandovi, conforteranno di spiritual vigore le anime languenti. Il pane dei forti v'infonderà lena, e coraggio per l'arduo cammino, che ancor vi resta a fare, e v' ispirerà distacco dai beni passeggieri della terra. Finalmente l' oblazione del grande Sacrifizio, a cui siete obbligati di assistere con ispirito di religione,

(35) *Isai.* 1. 15.
(36) *Isai.* 1. 16. 17.

quel Sacrifizio, che è l'unico appoggio di vostra speranza, siccome è l'unica oblazione, che Dio accettata abbia, e in vigor di cui accetta tutt'ora il sagrifizio de' vostri cuori; . . . . . quel Sacrifizio, che Gesù offre continuamente alla destra del Padre, sarà il misterioso centro, nel quale riunito il vostro culto al culto, che Dio riceve dai Santi in Cielo, potrete gloriarvi di appartenere a quella Chiesa, la quale, sebbene non vegga per anche tutti congregati i suoi membri, è però una sola, ed ha un sol Dio, un sol mediatore, una sola fede, un solo amore, ed una sola speranza.

Vi abbiamo voluto un pò diffusamente parlare, o Figliuoli in Gesù Cristo amatissimi, non solo, perchè l'inclinazione nostra ci porta a conversar con Voi, almen per Lettera, quanto lungamente il possiamo, ma ancora, perchè in una così pubblica circostanza di variata disciplina ci parve dovere di parlare delle ecclesiastiche cose coi Perfetti, come diceva l'Apostolo Paolo; e le varie epoche segnando, per le quali la Chiesa di Dio passò di tempo in tempo, conchiudere poscia evidentemente, che può ben variare secondo le circostanze l'esterior disciplina, ma che furono, e sono sempre le istesse massime, che la diriggono nell'operare, ed è sempre lo stesso spirito, che l'anima a promuovere il vero culto di Dio, e la santificazion degli eletti. I venerabili nostri Fratelli, i Parrochi pubblicheranno in tre giorni festivi questa nostra Lettera; ed assicurandovi a nostro nome della Pastoral affezione, che ci unisce con voi, solleciteranno in favor nostro le vostre preghiere. Per esse Noi confidiamo grandemente di ottenere, che possiamo compiere l'opera di Dio, e portare il peso, ch'egli ci ha imposto, e siam poscia degni di riunirci con voi appiè del Divin Trono a celebrare la festa della beata Eternità.

Torino dalla Chiesa Capitolare di S. Michele di nostra giurisdizione Abaziale li 10. Luglio 1786.

FRANCESCO FERRERO Abate di Bessa Vicario Generale.

A. Ravicchio Canc.

NOTIFICAZIONE

Di alcune provvisorie Facoltà concedute dalla Santità del Sommo Pontefice PIO VI. al Cardinale GERDIL, relative agli attuali bisogni delle Chiese esistenti negli Stati di S. S. R. Maestà il Re di Sardegna.

GIACINTO SIGISMONDO per Divina Misericordia della S.R.C. Prete Cardinale GERDIL.

In seguito delle religiosissime istanze fatte dalla S.R.M. di CARLO EMANUELE IV. Nostro Clementissimo Sovrano alla Santità di Nostro Signore PIO VI. ad oggetto d'impetrarne in caso di difficoltà del ricorso alla S. Sede quella più opportuna delegazione di facoltà, onde possono abbisognare gli Ordinarj, per provvedere alle occorrenti necessità delle Chiese esistenti ne' suoi Regj Dominj, la Santità Sua seguendo l'impulso della pastorale sua sollecitudine, non meno che del grato affettuosissimo suo animo verso la Maestà di un Reale Sovrano, il quale ad esempio degli Augusti suoi Predecessori, come scrivendo ad uno di essi si esprime S. Anselmo Arcivescovo Cantuariense (1): *Ad servandam pacem, ac justitiam cum pietate utitur sui principatus potestate*, è venuto nella benigna determinazione d'incaricarci, come di mano propria c'incarica di comunicare agli Arcivescovi, Vescovi, ed Ordinarj, tanto del Piemonte, che degli altri Stati della prefata Maestà Sua alcune provvisorie facoltà relative agli attuali bisogni delle Chiese de' suddetti Regj Stati; colle condizioni però infra notande, e con quelle modificazioni, che fossero a Noi sembrate più opportune, e adattate alle presenti circostanze, colla facoltà di poter destinare, e surrogare uno, o più Ordinarj de' Regj Stati, per comunicare in caso di assenza, o di qualunque nostro impedimento le enunciate facoltà.

Eseguendo ora Noi questa Pontificia disposizione,

(1) *Epistolar. lib. III. Epist. 65. ad Humbertum.*

siamo venuti, previo maturo esame, nella determinazione di comunicare, e autorizzare chi verrà come infra surrogato, a comunicare agli Ordinarj di questi Regj Stati le facoltà contenute nell'annesso elenco, siccome quelle, che abbiamo credute più necessarie nelle presenti circostanze; coll'espressa riserva, che non debbono tali facoltà essere comunicate, se non *ad annum*, dovendo dopo tal tempo, ove ne continuasse il bisogno, rinnovarsene la comunicazione, e colle seguenti condizioni, che è mente di S. Santità, vengano nell'esercizio di tali facoltà inviolabilmente osservate.

1. Che, comunicandosi come sopra le infra espresse facoltà *ad annum*, saranno però durative pel solo tempo, pendente il quale continuasse la suddetta difficoltà del ricorso alla Santa Sede, o finchè non venga dalla medesima Santa Sedé altrimenti ordinato.

2. Che debbano gli Arcivescovi, Vescovi, ed altri, a' quali verranno comunicate tali facoltà, qualificarsi ne' decreti, e nelle provviste di qualunque maniera, che loro occorra di fare in conseguenza di questa Pontificia provvisionale condiscendenza, coll'espresso titolo di Delegati Apostolici, e non altrimenti.

3. Che i Vescovi, ed altri, cui verranno comunicate siffatte facoltà, debbano solamente farne uso, e sempre colla stessa espressione di Delegati Apostolici nel distretto delle rispettive Diocesi, o giurisdizioni, per cui saranno loro comunicate.

Dovendo del resto sempre rimanere intatti, ed illesi i diritti tutti della Santa Sede Apostolica, da cui, come al Papa S. Simmaco scrive San Cesario d'Arles (2): *Sicut a persona Beati Petri Apostoli Episcopatus sumit initium; ita necesse est, ut disciplinis competentibus Sanctitas Vestra singulis Ecclesiis quid observare debeant, evidenter ostendat*.

(2) *Collect. Concil. Edit. Florent. an.* 1762, *tom. VIII. colum.* 211.

ELENCO DELLE FACOLTA'

I.

Dispensare ne' matrimonj contratti, e contraendi:

1. Sopra l'impedimento di pubblica onestà *ex justis sponsalibus*.

2. Sopra l'impedimento *criminis*, *neutro tamen conjugum machinante*, colla facoltà di restituire *jus petendi debitum amissum*.

3. Sopra l'impedimento *cognationis spiritualis*, eccetto che *inter levantem*, *et levatum*.

4. Sopra l'impedimento del terzo, e quarto grado di consanguinità, e di affinità semplice, e misto, ne' matrimonj sì contratti, che contraendi.

E quanto all'impedimento del secondo grado di consanguinità, o di affinità semplice, e misto, *dummodo nullo modo attingat primum*, occorrendo qualche urgentissimo caso, nel quale una giusta legittima presunzione persuaderebbe, che la Santa Sede sarebbe per dispensare. si dovrà per mezzo del rispettivo Ordinario ricorrere a chi è autorizzato immediatamente, o per surrogazione a comunicare, e concedere le Pontificie facoltà.

5. Sopra la bigamìa in favore de' Cavalieri de' Santi Maurizio, e Lazzaro, onde possano passare a seconde nozze.

Tutte poi le suddette facoltà riguardanti le dispense matrimoniali si accordano, salve quelle altre particolari facoltà, che fossero state dalla Santa Sede concedute *ad tempus* agli Ordinarj, le quali, spirato il termine, s'intendono prorogate a ciascuno d'essi, finchè durerà il conceduto esercizio delle presenti provvisorie facoltà, a tenore della prescritta limitazione; e si autorizza chi è surrogato a comunicare agli altri Ordinarj, che non ne fossero muniti, quelle facoltà riguardanti gli impedimenti del matrimonio, che si sogliono concedere *ad tempus* ai

Vescovi dalla Santa Sede per li soliti canali; sempre però sotto la prescritta limitazione.

Inoltre tutte queste dispense matrimoniali non si concederanno, se non colla clausula: *dummodo mulier rapta non fuerit, vel si rapta fuerit, in potestate raptoris non existat*. E si onera *sub gravi* la coscienza de' Dispensanti di dover registrare in libro autentico da custodirsi diligentemente presso di loro le dispense, che concederanno coll' espressione del nome dei dispensati.

I I

Assolvere tanto i Laici, quanto gli Ecclesiastici Secolari, e Regolari da qualsisia caso, o censura riservata alla Santa Sede, *servatis de jure servandis*, e coll' avvertenza, che, ove sia intervenuto scandalo, o danno del terzo, sia questo riparato nel miglior modo possibile, con suddelegare eziandio pel foro interno i Confessori approvati.

I I I

Dispensare i promovendi, o promossi agli Ordini sì minori, che sacri, (riparato lo scandalo, ove fosse intervenuto) sopra le irregolarità contratte per qualsivoglia causa, eccettuate le provenienti *ex bigamia vera, vel ex homicidio voluntario, vel ex defectu*; nei quali casi occorrendo a giudizio dell' Ordinario una vera, e gravissima causa, si dovrà per mezzo degli stessi Ordinarj ricorrere a chi è come sopra autorizzato, o surrogato a concedere le Pontificie facoltà.

I V

Dispensare *ex rationabili caussa* ne' voti semplici, anche di castità, e commutarli in altre opere pie a prudente giudizio del Dispensante; e ciò anche riguardo alle Congregazioni sì di uomini, che di donne, i cui individui fossero astretti da sì fatti vincoli; eccettuato il voto sem-

pliçe d' ingresso in Religione, pel quale in caso d' urgentissima causa si dovrà ricorrere a chi è autorizzato, o surrogato a concedere le Pontificie facoltà.

V

Provvedere, e conferire a nome della Santa Sede, ed in qualità di Delegati Apostolici, i Benefizj, ed altri titoli aventi l' attuale cura d' anime, che fossero riservati.

E quanto a' Benefizj semplici, Dignità, e Canonicati delle Chiese Cattedrali, e Collegiate, potrà chi è autorizzato, o surrogato a concedere le Pontificie facoltà, provvedere, e conferirli, benchè riservati, a nome come sopra della Santa Sede, ed in qualità di Delegato Apostolico, nel caso solamente, in cui il servizio della Chiesa, o la necessità del culto, comprovati con legittimi documenti dell' Ordinario, nella cui giurisdizione esistano tali benefizj, non patiscano dilazione nel provvedere.

V I.

Dispensare sul difetto d' età di tre mesi per qualunque Ordine sacro.

E quanto alla dispensa dalla triennale delazione dell' abito chericale, e servizio di Chiesa prescritti in vigore di Concordato tra la Santa Sede, e questa Real Corte, occorrendone, a prudente giudizio degli Ordinarj, la necessità, o vera utilità della Chiesa, si dovrà pel canale de' rispettivi Ordinarj ricorrere a chi è autorizzato, o surrogato a concedere le Pontificie facoltà.

Ai quali parimente si riserva l'accordare, nel caso sempre di necessità, o di utilità della Chiesa, la dispensa dall' età prescritta dal S. Concilio di Trento, per le provviste de' benefizj, nel caso solamente, che si tratti di Beneficio di giuspatronato laicale, in favore di chi fosse passivamente chiamato, ed in mancanza d' ogni altro soggetto egualmente chiamato, e che fosse idoneo ad ottenerlo senza dispensa.

E per ultimo si riserva pure a chi è autorizzato, o surrogato a concedere le Pontificie facoltà, l'accordare sulle istanze de' rispettivi Ordinarj nei casi gravi ed urgenti di necessità, o di utilità della Chiesa, o di altro veramente grave bisogno, e pel solo tempo, che durassero tali motivi, la dispensa dalla residenza in favore di que' Beneficiati, che per ragione de' loro benefizj vi fossero tenuti.

VII

Dispensare per gli affittamenti *ultra triennium* de' beni Ecclesiastici, concorrendovi l'utilità della Chiesa.

Quanto alle alienazioni, e permute di detti beni Ecclesiastici, si dovrà ricorrere, occorrendone il caso, a chi è autorizzato, o surrogato a concedere le Pontificie facoltà; salvo il diritto, che già compete agli Ordinarj, in vigore del Capitolo *Terrulas etc.*

VIII

Permettere ai Regolari, qualora non possano aver ricetto in case del proprio, od altro Instituto, o vi concorra altra grave causa, a prudente giudizio dell'Ordinario, di vivere fuori del chiostro, con obbligo però sotto pena di sospensione, di vestire abito conveniente a persona ecclesiastica, a norma delle prescrizioni Canoniche, o degli stabilimenti Sinodali delle rispettive Diocesi, sotto l'ubbidienza degli Ordinarj, ferma rimanendo sempre ne' sostanziali l'obbligazione de' voti.

E riguardo a questi stessi Regolari, ai quali sia stata, come sopra, accordata la facoltà di vivere fuori del chiostro, si rimette al prudente arbitrio degli Ordinarj il conferir loro *pro tempore* l'amministrazione di Chiese, o Beneficj, anche con cura d'anime, considerata l'idoneità dei soggetti, e la necessità, od utilità della Chiesa.

IIX

Accordare *ex gravi, et rationabili causa*, e per quel tempo soltanto, che durerà sì fatta causa, ed osservate le regole a questo riguardo savissimamente prescritte dalla gl. mem. di Benedetto XIV, nell' aureo suo libro *de Synodo Diaecesana*; le riduzioni di Messe de' Legati, Beneficj, o Cappellanie, e di assolvere, e comporre sopra le omissioni, onerandone specialmente la coscienza degli Ordinarj.

X

Concedere l' Indulgenza Plenaria *in articulo mortis*, da compartirsi giusta la formola prescritta dalla Santa Mem. di Benedetto XIV. nella sua Costit. del 7. aprile 1747. e suddelegare per la medesima que' determinati Sacerdoti, cui stimeranno di nominatamente commetterla.

E quanto alle Indulgenze già dai Sommi Pontefici concedute *ad tempus* alle Chiese, Oratorj, Case Religiose, e Congregazioni, si autorizza chi è surrogato per comunicare le Pontificie facoltà, a rinnovarle, e prorogarle *ad annum* solamente, ove si riconosca spediente, ed opportuno per la conservazione del culto, e per l' edificazione de' Fedeli: e si accorda la stessa facoltà riguardo agli Altari Privilegiati.

X. I

Accordare agli Ecclesiastici, e Sacerdoti, che per ragione d' incomodo corporale ne abbisognassero, l' indulto di supplire con altre orazioni, da prefiggersi a prudente giudizio dell' Ordinario, alla recitazione del Breviario, e di celebrare la messa votiva, o di *Requiem*.

XII

Riguardo alle cause di appello, o altre, nelle quali si sogliono dalla Santa Sede concedere Delegati *in partibus*, si riserva a chi è immediatamente, o per surrogazione autorizzato a comunicare le Pontificie facoltà negli Stati di Terra Ferma, di conoscerne, o accordare uno, o più Delegati, per conoscerne, e provvedere sulle istanze de' Ricorrenti; ben inteso che per quelle in prima istanza già conosciute nella Curia di chi fosse come sopra autorizzato, o surrogato, s' intende delegato, come si delega il Vescovo viciniore della stessa Provincia per conoscerne in causa di appello, o accordare Delegati *in partibus*; salvo sempre nelle cause d' immunità il diritto, che compete alle Sedi di Saluzzo, e d' Ivrea, e salvo riguardo alla Regia Cappella quanto è stabilito nei Brevi di concessione in ordine a' Delegati.

XIII

Si dichiara per ultimo essere facoltativo agli Ordinarj, cui saranno comunicate le presenti facoltà, di esercitare abitualmente essi medesimi, o per mezzo de' loro Vicarj, o Provicarj Generali, che sieno Sacerdoti, tutte le enunziate facoltà colle rispettive riserve, e limitazioni prescritte, e di suddelegare *toties quoties*, e per li casi particolari solamente, qualunque Confessore approvato per quelle sole, che riguardano il foro interno; e si dichiarano altresì prorogate a favore de' medesimi Ordinarj tutte quelle facoltà, che avessero *ad tempus* ottenute dalla Santa Sede; delle quali, spiratone il termine, potranno continuare a valersi, finchè sia per durare fra i termini della prescritta limitazione l'esercizio delle presenti provvisorie facoltà.

In esecuzione pertanto delle suddette provvidenze, che il Santo Padre intende abbiano il loro effetto in tutti gli Stati di S. R. M. Noi G. S. Cardinale GERDIL assicura-

ti per più e più autorevoli riscontri dell' attuale difficoltà, che tuttora provano gli Ordinarj nel provvedere opportunamente a' bisogni delle loro Chiese, ed alle angustie delle coscienze de' Fedeli alla cura loro commessi ne' varj casi premurosi, ed urgenti, che occorrono, ed evitare gli scandali, ed inconvenienti, che dalla troppa tardanza, o dall' incertezza de' necessarj provvedimenti sogliono risultare, usando nelle presenti circostanze di nostro attuale impedimento della concedutane facoltà di surrogare, ed atteso il gradimento dimostrato da S. Santità, che la surrogazione si faccia, per quanto si possa, in capo degli Arcivescovi, siccome aventi già una preminenza sugli altri Vescovi, avuta altresì in considerazione l'uniformità delle massime, e del metodo nell' esercizio delle comunicate facoltà di tanta importanza pel buon ordine della disciplina, previo il sentimento, e consiglio di persone saggie, e di matura esperienza, siamo venuti nella determinazione di surrogare provvisoriamente, come per le presenti surroghiamo per gli Stati di Terra Ferma, Monsignore Arcivescovo *pro tempore* di Torino, siccome il solo di Sede Arcivescovile nei detti Stati; ed in caso di vacanza della Sede di Torino, il Vescovo antiquiore della Provincia; e quanto al Regno di Sardegna, surroghiamo gli Arcivescovi *pro tempore* di Cagliari, di Sassari, e di Oristano, ciascuno per le rispettive sue Chiese Suffraganee; ed occorrendo la vacanza di quelle Sedi, il Vescovo antiquiore della Provincia; ed in caso pure di vacanza delle Sedi Suffraganee, i rispettivi Vicarj Capitolari in ciascuna delle vacanti Sedi Metropolitane.

Speriamo nella misericordiosa benefica provvidenza del Supremo Datore, e Fonte de' lumi, onde procede ogni dono perfetto; e ci consoliamo nella certa fiducia, che sia la nostra insufficienza per essere frattanto abbondevolmente supplita per mezzo delle esimie pastorali virtù de' Venerabili Arcivescovi, e Vescovi nel cooperare col consueto loro zelo alla paterna sollecitudine del Santo Padre, in di cui parte sono essi chiamati, usando delle facoltà, che vengono loro delegate, onde accorrere colla maggior pron-

tezza, ed efficacia a prevenire, e riparare i disordini, e gli scandali, che potessero insorgere, a norma sempre dello spirito della disciplina, che ogni dispensa sia compensata da un vero bene, che risulti sì per li privati, come per la causa pubblica, che tanto può influire al mantenimento della pace, unione, e quiete delle Chiese, alla di cui protezione è destinata ad invigilare; non lasciandosi vincere dalle importune sollecitazioni di coloro, i quali a null'altro mirando, che a soddisfare le ree loro private cupidigie, tentano di conculcare la santità de' Canoni dettati da' Padri sotto la presidenza dello Spirito Santo, e consecrati dalla riverenza, e dall'uso di una lunga serie di secoli.

In tal guisa verranno essi a conseguire, o per meglio dire ad accrescere l'insigne merito presso il Trono dell'Altissimo, di perfettamente secondare le piissime intenzioni sì del Supremo Capo, e Pastore dell'Ovile di Cristo nell'accordare, come del religiosissimo nostro Sovrano nell'implorare le divisate facoltà. E quindi si dovrà viemaggiormente in noi tutti ravvivare il fervore de' nostri voti per la lunga loro prospera conservazione a conforto della Chiesa, non mai dimentichi, che uno de' più segnalati pegni della Provvidenza vegliante sopra di noi si è, qualora si degni il Signore concedere ottimi Reggitori ai popoli, ottimi Pastori alle Chiese.

Dat. in Torino addì 14. agosto 1798.

Giacinto Sigismondo Card. Gerdil
Deleg. Apost.

B. Vietti Pro-Segr.

O P U S C O L O

CONSIDERAZIONI PROPOSTE PER LA FORMAZIONE DI UN CONVITTO ECCLESIASTICO.

OPUSCOLO

CONSIDERAZIONI

PROPOSTE PER LA FORMAZIONE

DI UN CONVITTO ECCLESIASTICO.

Fu composto questo scritto alquanti anni addietro a richiesta di un pio e zelante Sacerdote, il quale desiderò il sentimento dell' Autore sul modo di ordinare un Convitto per Sacerdoti desiderosi di condurre una Vita del tutto conforme allo spirito, e a'doveri dello Stato Ecclesiastico, per attendere alla propria santificazione, e mettersi in grado di cooperare più efficacemente a quella de' Prossimi. Si prese pertanto Egli ad esporre le Considerazioni, che gli parvero più convenienti al proposto argomento, ristringendosi però a delineare con tratti generali una forma di Convitto, che potesse più facilmente adattarsi alle variazioni richieste dalle particolari circostanze delle persone, de' luoghi, e de' tempi nel formare sì fatti stabilimenti. Attende l' Autore il frutto di questa sua Opera, non già dal merito di essa, ma con l'ajuto di Dio dalla dalla buona disposizione degli Ecclesiastici, raccomandati specialmente alla cura di Lui, ed a contemplazione de' quali si è indotto a pubblicarla.

Fine del Convitto.

Il fine del Convitto si è di somministrare a' novelli Sacerdoti massimamente un luogo, ed i mezzi opportuni per coltivare, ed accrescere lo spirito della loro Vocazione, per abilitarsi vieppiù agli Esercizj, e alle Funzioni del Ministero Sacerdotale; per levarsi dalle frequenti occasioni, che pur troppo s' incontrano nel secolo, di perdere col

divagamento quel primiero fervore, con cui si accostarono al Sacerdozio, fervore di Santità, che si scema per l'ordinario, quando non si accresce, e che pure tanto è necessario a tutti quelli, che per Divina vocazione sono prescelti quali Ministri, e cooperatori di Gesù Cristo, per la Santificazione delle Anime.

E qui mi sorge in mente un pensiere, che potrebbe, anzi ardirei dire, che dovrebbe servire d'incitamento ai novelli Sacerdoti di approfittarsi con premura, e gratitudine di questo insigne benefizio della Divina Provvidenza. Pure troppo è noto, nè giova il dissimularlo, quanto si vada oggi giorno, e quanto rapidamente dilatando lo spirito della Incredulità; quanta rovina delle Anime tragga seco, quale depravazione di costume, quale pericolo ne sovrasti alla quiete, e buon'ordine della umana società. Si ode, per così dire, il fremito di genti sollevate, ed empiamente adirate contro il Signore, ed il suo Cristo: Da più parti rimbomba l'orrido suono di voci clamorose, che gridano a'Popoli di scuotere ogni giogo di Religione, di spezzare i salutari vincoli delle Divine Leggi. Non è già da temere, che resti abbattuta la Religione, e la Chiesa sotto gli sforzi de'suoi nemici. Ella è opera di Dio, Egli stesso la fondò sulla Pietra, nè mai potrà perire: Ma ben possono perire tante anime, che per occulto, e tremendo giudizio di Dio, si lasciano miseramente avvolgere ne'lacci della Incredulità. Le Guerre, le Fami, le Pestilenze, gli Sconvolgimenti delle Terre e de'Mari, non hanno distrutta, nè mai distruggeranno fino alla fine del mondo la totalità dell'Uman Genere: ma perciò non si tralasciano i mezzi più opportuni per allontanare, e frenare il corso di sì funeste catastrofi. Così quantunque siamo ben certi, che la Chiesa non può mai venir meno, nè mai perdere i luminosi caratteri, che la distinguono, non dobbiamo essere meno solleciti per impedire, ognuno secondo il suo grado, e la sua vocazione, che tante e tante Anime non vengano rapite all'Ovile di Cristo. Ora se volgeremo lo sguardo a'tempi passati, ravviseremo facilmente, che qualora sono avvenute quelle luttuose separazioni, per le

quali andossi smarrendo il lume della Fede, in tante Regioni, per l'ordinario furono queste sovversioni precedute da un certo popolare disprezzo del Ministro Sacerdotale, sparsosi, sebbene ingiustamente, per la ignoranza, o vita poco morigerata di parecchi Ecelesiastici. Dico ingiustamente, niuna ragion d'equità consentendo, che si rivolgano i difetti de' particolari in odio di un Ceto, il quale oltre l'essere sacro in se stesso, non lasciò in alcun tempo di produrre uomini per dottrina, e santità cospicui. Ovunque pertanto i ministri dell'altare sapranno rispettare essi medesimi la grandezza del loro carattere, egli è al certo da sperare, che il Sacerdozio esercitato da degni, e venerabili ministri, rispettato da popoli, produrrà in essi que' copiosi frutti, per li quali fu da Cristo instituito; nè varranno le insidie della irreligione a pervertire gli animi della moltitudine, nè a guastare l'innocenza del costume, coll'alterare la purità della Fede.

Oh quanto pertanto sono da commendarsi, e di quanta mercede si rendono degni que' virtuosi Ecclesiastici, li quali unicamente occupati de' doveri del loro stato, segregati dalle dissipazioni, e dalle faccende del secolo, non si mostrano al mondo, che per diffondere la soavità delle Virtù Cristiane, e fare risplendere la luce delle loro buone opere, onde sia glorificato il nome del Padre Celeste fra gli uomini. Questo è senza dubbio il voto di ogni novello Sacerdote; perlochè non vi ha cosa, che a' novelli Sacerdoti debba riuscire più gradevole, che di trovare un'asilo sicuro, ove possano con maggior quiete e profitto rinnovarsi ogni giorno nello spirito della loro vocazione, attendere alla perfezione richiesta del loro stato, e rendersi vieppiù capaci di esercitare fruttuosamente quella qualunque parte, che sarà loro affidata del ministero Ecclesiastico.

L'Orazione, lo Studio, il Ritiro, sono i principali mezzi raccomandati dall'insegnamento delle Divine Lettere, per conseguire questo fine importantissimo, che è lo scopo principale del Convitto. Ma prima di ragionare distintamente di questi mezzi, conviene premettere qual-

che notizia generale intorno alla forma, ed al regolamento dell'Instituto.

Della Forma, e Regalamento del Convitto.

Ella è cosa fondata in ragione, ed in esperienza, che ogni qualunque Instituzione ritiene sempre, o almeno conserva lunghissimo tempo l'impronto, ed il carattere del suo primiero stabilimento. L'unione, e per così dire, la temperie degli elementi, che concorrono a formare una cosa, e darle l'essère, ed il nascimento, si è quella, che ne determina la natura, la quale se è vigorosa nella sua prima costituzione, si può credere, che abbia a mantenersi vegeta, e robusta; laddove la fiacchezza de' principj appena lascia luogo di sperare, che col progresso del tempo possa riaversi dalla sua primitiva innata languidezza, ed acquistare quella lena, e quel vigore, di cui non ebbe impresse le prime sorgenti nel nascere. Durevoli furono, per tacere delle altre, le Instituzioni di S. Carlo Borromeo, e di S. Francesco di Sales nelle loro Diocesi, perchè saggiamente combinate da principio in tutte le loro parti, e queste animate dallo spirito proprio, che dovea reggerle, e questo spirito affisso, per così dire, a' mezzi, e sussidj, che doveano alimentarlo, e tramandarlo a' Successori. E questo è al certo uno de' gran pregj delle buone Instituzioni, il riprodurre di quando in quando ne' Successori le virtù de' primi Fondatori. Ma col parlare della perfezione, che conviene darsi da principio ad uno stabilimento, io non intendo, che debba essere compito estensivamente, cioe riguardo al maggiore, o minore numero de' soggetti, che possono parteciparvi; solo intendo parlare della Costituzione in se stessa, e della miglior forma, che le si possa dare.

Questa forma risulta dalla intera, e bene accordata distribuzione, e collocazione delle Persone, Impieghi, Uffizj, Mezzi, ed Ajuti, che richiede la natura, ed il fine dell'Instituto. La diversità dell'Ordine fa, che da' medesimi componenti possono risultare composizioni del tut-

to diverse; Buone, quando si tenga l'ordine conveniente; Difettose, ed anche viziose, quando si pecchi nell'ordine. Però l'ordine viene raccomandato espressamente dall' Apostolo. I. ad Corinth. cap. 14. *Omnia honeste, et secundum ordinem fiant*. E la stessa ragion naturale insegna, che senza ordine niuna forma di umana società può nè prosperare, nè durare lungamente.

Cominciando dalle Persone, e dagl' Impieghi, egli è chiaro, che l' ordine non può stare senza direzione ad un fine; e quindi sorge la necessità di un capo, per unire le parti, e indirizzarle, e muoverle, come si conviene, al fine proposto. Dal che deriva per necessaria correlazione la necessità di una perfetta subordinazione all' autorità del Capo, senza la quale non può sussistere nè l'unione delle Parti, nè il costante loro indirizzamento al fine. Gli Uffizj possono ridursi a' seguenti: Il Rettore, ed il Vicerettore: Il Prefetto delle Cerimonie: Il Prefetto dell' Infermeria: Il Prefetto degli Studj: e l' Economo. Ed importa sommamente, che ciascheduno sia ben istrutto, ed intimamente penetrato de' doveri, delle massime, e dello spirito, che richiede la qualità del suo impiego.

Del Rettore.

Il Superiore deve innanzi a tutto essere ben penetrato di questa verità, ch' Egli è preposto non per signoreggiare, ma per servire, cioè che a lui tocca di prendere sopra di se quella maggior parte, che per lui si può, del peso, per alleggerirlo agli altri.

Non dimenticherà mai, che i suoi subordinati sono Sacerdoti.

Esatto nel mantenere l'ordine, si guarderà dall'essere troppo minuto nelle piccole cose, per non rendersi nojoso, e rincrescevole.

Vigilante, ed attento avrà sempre l' occhio a tutto, senza mostrarsi nè cruciato, nè affannato per la copia delle faccende; darà sempre anzi col volto, colle parole, colle maniere indizio di animo quieto, e di testa riposa-

ta. Le contorsioni delle Persone, o affaccendate, o che ne fan mostra, poco giovano. La molla dell'Orologio dà, e conserva l'impressione del moto a tutta la macchina coll'esercizio placido, costante, ed equabile della sua forza. Così l'attenzione blanda, e continuata d'un Superiore vigilante a tutto, mantiene l'ordine assai meglio, che quell'alternativa d'indolenza, e d'impeto, che si scorge in alcuni Superiori, li quali stanno per un pezzo sonnacchiosi, lasciando andare le cose alla ventura, e poi si credono di rimediare al male, col risvegliarsi tratto tratto con estri di collera, e d'impazienza.

Il Superiore Ecclesiastico si mostri sempre del pari attento, fermo e moderato. La passione è nociva, sia perchè offusca la chiarezza del discernimento nelle determinazioni, sia perché scema in parte quel credito di stima, che non si tributa, che alla virtù conosciuta, e che rende sì efficace l'autorità in chi comanda.

Quando il Superiore osserverà qualche difetto ne' Convittori, dovrà seguire la regola evangelica della Correzione fraterna. Imiterà l'esempio di que' Santi, li quali dovendo correggere i loro inferiori, cominciavano con dimostrazioni della stima, che aveano per le buone qualità del soggetto, e così blandamente insinuandosi, venivano poco a poco a fargli ricordare, o a scoprirgli quel difetto, che macchiava le altre buone qualità, e con tutta l'amorevolezza l'inducevano ad emendarsene.

Il Superiore dee essere informato di tutto, ma non dee leggermente prendere impressioni disfavorevoli a' suoi Subordinati. Qualunque relazione gli venga fatta, deve sempre tenere l'animo in equilibrio, disposto a sentire l'altrui giustificazione, e non condannare mai, se non udite le parti, senza passione, e con perfetta equabilità di animo.

Il modo di avere tutti parziali, è di non usare parzialità con alcuno.

Si guardi bene il Superiore di mai fare nulla per pura ostentazione, e pompa di autorità. Questo è muovimento di vanità puerile. Sappia, che la sua autorità non sa-

rà mai tanto temuta, e rispettata, quanto allorachè darà chiaramente a conoscere, ch'Egli non la mantiene, e non l'adopera, se non pel retto fine, cui è indirizzata, cioè per lo bene de' suoi inferiori, e il buon' ordine dell'amministrazione affidatagli.

Tutto ciò sarà facile ad un Superiore, quando abbia la carità di Cristo. La Carità, che inspira lo zelo, è quella stessa, che se ne rende savia moderatrice, per renderlo veramente fruttuoso. Lo zelo acerbo, e amaro, non è zelo di carità, ma trasporto di amore proprio. Oh Superiore abbiate la carità, amate il decoro della Casa di Dio, amate di cuore i vostri inferiori, come vostri Figliuoli, non Figliuoli di nome, che ciò costa poco, ma Figliuoli a voi consegnati da Gesù Cristo: Seguite gli impulsi, che questa Carità vi suggerirà, sia per acquistare lumi, sia per metterli in pratica, e sarà ben difficile, che la sbagliate nel vostro uffizio.

Sarà ottimo consiglio lo sciegliere in prima per Rettore un Ecclesiastico maturo di età, e di senno, riputato per la bontà della vita, di pietà esemplare, di dottrina piucchè mediocre. Con queste qualità si acquisterà la stima, il rispetto, l'amore, e ciò che importa grandemente, la confidenza de' suoi subordinati. Si ottenga questa mutua corrispondenza di affetto veramente paterno del Superiore verso gli inferiori, di timore riverenziale, e di fiducia di questi verso il Superiore, e tutto anderà bene.

Ciò, che si è detto del Rettore, conviene con proporzione al Vice-Rettore. A questo specialmente apparterrà la cura della Casa, perchè sia tenuta colla dovuta pulizia, e decenza.

Del Prefetto delle Cerimonie.

Il Prefetto delle Cerimonie avrà cura della Sagrestia, degli arredi, paramenti, e vasi Sacri. Sarà suo dovere, che in tutto appaja mondezza, e decenza. Succede talvolta, che un Sacerdote è mandato all'Altare con Pianeta magnificamente ricamata, e poi si trova nella Borsa un

Corporale sudicio, e nereggiante. Questa è indecenza non tollerabile. Il Prefetto delle Cerimonie farà uno studio particolare de' Riti, e de' Decreti a ciò appartenenti, onde si possa ricorrere a lui con fiducia.

Del Prefetto dell' Infermeria.

Il Prefetto dell' Infermeria esercita un impiego di Carità, in cui può con suo gran merito esercitare le Opere di Misericordia spirituali, e corporali. Procurerà, che l' infermo sia servito, ed assistito con tutta la puntualità, ricordevole, che l' assistenza non interrotta a tutti li bisogni momentanei, per così dire, dell' Infermo giova talvolta, non meno che i rimedj medesimi, al buon' esito della cura. Farà, che il Medico sia chiamato senza dilazione, e che si facciano per tempo le opportune consulte: Che tutto quello, che verrà ordinato da' Medici per rimedio, o per nutrimento, sia di ottima qualità, ben preparato, e dato alle ore prescritte. Non s' ingerirà di voler fare egli da Medico, nè permetterà, che si diano rimedj senza partecipazione, e licenza del Medico, per non esporre l' Infermo alla temerità di certa gente, che spaccia rimedj per ogni male.

Procurerà, che l' Infermo, massimamente nel tempo della convalescenza, sia sollevato con innocenti, e piacevoli trattenimenti, li quali ricreando l' animo, contribuiscano a rinvigorire più prestamente le forze del corpo.

Ma la principale cura di questo Ministero dovrà essere l' assistenza spirituale dell' Infermo. E mi parrebbe non mal pensato, che ogni qual volta un Convittore dovesse tenere il letto per qualunque incomodo grave, o leggiero, con febbre, o senza febbre, lo stabilimento portasse di chiamare immediatamente il Confessore, il quale poi seguiterebbe a vedere l' Infermo, per essere pronto insieme col Prefetto a dargli a tempo, e luogo gli ajuti spirituali richiesti dalle circostanze.

Del Prefetto degli Studj.

Il Prefetto degli Studj dovrà essere Uomo di dottrina, e di erudizione, capace di dare consiglio, e indirizzo a' Giovani Convittori per il buon incamminamento de' loro Studj. Avrà cura della Libreria. Non potrà dare libri fuori di Casa, senza licenza del Rettore. Nel somministrare a' Convittori i libri necessarj, ne terrà una nota, e subito scancellerà la partita, quando si restituirà il libro. Sarà bene, che il Rettore faccia ogni anno la visita della Libreria, per riconoscere, se tutto è in buon ordine, e combinare le spese ulteriori da farsi, sentiti li bisogni de' Convittori, ed il parere sì del Prefetto, come dell' Economo.

Dell' Economo.

Tutto il dovere dell' Economo consisterà nell' uffizio di fedele, e diligente Amministratore, attento nel provvedere, pronto nel pagare, esatto nel registrare; onde i suoi conti siano sempre chiari. Nel riscuotere, mostri indulgenza, anzi che asprezza, per quanto comporta la fedeltà del suo Ministero. L' indulgenza è sopratutto richiesta riguardo alla povera gente, nel che dovrà regolarsi sempre con dipendenza del Superiore. Dovrà resistere alla tentazione di fare scarsamente, e malamente le spese necessarie, per comparire col risparmio grande Economo. Si suole colorire questo abuso col pretesto, che il risparmio cede a profitto non dell' Economo, ma del Convitto. Ma talvolta la passione dell' avarizia si soddisfa nell' accumulare danaro, la cui disposizione stà presso chi lo maneggia, tuttocchè la proprietà sia del Comune. Oltre di che questo infelice guadagno è molte volte accompagnato da perdita luttuosa, cioè dal rilassamento della Disciplina interiore. La regola è di riggettare le spese superflue, e di far bene le necessarie.

Vi ha anche un inconveniente, ed è, che chi maneg-

gia il temporale, si mette facilmente in possesso di regolare il rimanente, e di voler soprastare a tutto. Sono note le doglianze, che si fecero in più Concilj contro i Diaconi Amministratori del temporale delle Chiese, per le onorificenze, che si arrogavano sopra i Sacerdoti deputati alle Funzioni Spirituali. In un Convitto ben regolato deve ogniuno fare il suo uffizio, senza mai oltrepassare i limiti, che gli sono prescritti.

De' Convittori.

I Convittori dovranno richiamare frequentemente al pensiere il sentimento di S. Bernardo: *Ad quid venisti*: per animarsi a perseverare costantemente nella intrapresa carriera, e poter indi godere della doppia consolazione, di averne riportato frutto per loro medesimi, e di avere cooperato al bene dell'Instituto colla loro applicazione, e buon esempio. Non vi ha nelle cose umane maggiore soddisfazione, che lasciare di se onorata, e grata memoria in un luogo tutto consecrato alla Pietà, ed allo Studio.

Dovranno venerare il Rettore qual Padre, cercare il merito dell'Ubbidienza, prima di aspettare il comando, ubbidire a ciascheduno impiegato nelle cose appartenenti al suo uffizio, trattarsi amorevolmente gli uni, e gli altri da veri Fratelli.

L'amorevolezza, l'affabilità del tratto non dovrà escludere il rispetto, che debbonsi portare gli uni agli altri, come Sacerdoti. Però si asterranno onninamente sì in pubblico, che in privato, da quella familiarità, che genera in disprezzo, e da cui nascono frequenti occasioni di rompere la carità con doglianze, ed amarezze reciproche. Oltre di che conviene, che il tratto sia il medesimo di tutti verso tutti, per non dare luogo a quelle private unioni, che possono recare sospetto agli altri.

La civiltà bene intesa è il condimento della carità; e viene espressa dall'Apostolo con queste parole: *Honore invicem praevenientes*. La civiltà giova ad alimentare l'affetto, e l'unione, e ad allontanare i litigj, e le di-

scordie. I Convittori si ameranno come Fratelli, si tratteranno come uguali, si onoreranno vicendevolmente come maggiori. Non vi potrà essere uguaglianza ne' beni di fortuna tra tutti quelli, che entreranno nel Convitto. E' giusto, che ciascuno rimanga padrone del suo, o poco, o molto che sia, e il Convitto si asterrà di prendere ingerenza in sì fatti interessi, per conservarsi sempre immune dal più leggiero sospetto d' insidiare alle sostanze de' Convittori.

Questa disparità di fortuna non dovrebbe però introdurne alcuna nel trattamento de' Convittori sì nella mensa, che nel vestire. La regola della frugalità, e della modestia dee essere la medesima per tutti. Sarebbe al certo ben degno di compassione quel Sacerdote, che si reputasse dippiù per qualunque mondana prerogativa, che per lo Carattere, che lo consacra sì specialmente a Dio.

Occorrendo per umana debolezza qualche lieve dissensione fra' Sacerdoti Convittori, qualche parola, qualche tratto men proprio dell' uno verso l' altro, si ricordino delle parole dell' Apostolo I. ad Cor. 2. *Nos autem non Spiritum hujus Mundi accepimus, sed Spiritum, qui ex Deo est, ut sciamus, quae a Deo donata sunt nobis*. Lo Spirito del Mondo è intollerante, sdegnoso, sta sulle sue, vuole soddisfazioni, e vendetta: *Nos autem non Spiritum hujus Mundi accepimus*.

Lo Spirito, che viene da Dio, porta l' offeso a cercare il primo le vie di riconciliarsi col suo Fratello, di riguadagnare il suo animo, prevenendolo con tratti di amorevolezza, e di carità. Questo ha da essere il nostro Spirito, la costante preparazione del nostro animo, considerando, *quae a Deo donata sunt nobis*.

Quando poi, che Dio non voglia, succedesse qualche grave sconcerto, o scandalo, sarà dovere del Rettore di mettervi il dovuto riparo col men di rumore, e colla maggiore quiete, che sia possibile, co' mezzi suggeriti dalla Prudenza, dalla Giustizia, dalla Carità, e col ricorso a chi si deve.

Non sarà lecito a' Convittori di uscire senza licenza

del Rettore, e in assenza sua, di chi terrà il primo luogo, Questa licenza non si negherà per l'ordinario, se non vi ha qualche particolare cagione. Ma è bene ad ogni occorrenza, che si sappia, chi è, o chi non è in Casa.

L'ordine del sedere nelle Funzioni dopo il Rettore; il Vicerettore, ed i Prefetti, si desumerà unicamente dall' anzianità del Sacerdozio.

I Convittori si asterranno dal frequentare le Case de' Secolari, fuori che ne' casi di necessità, o utilità spirituale, e d' indispensabile convenienza, o d' altro interesse. Quanto alla convenienza, è bene, che gli Ecclesiastici si ricordino, che lo stato loro gli esime per buona ventura da quelle strette leggi cerimoniose, che il Mondo impone a' suoi seguaci. L' Ecclesiastico, il quale passa ore ed ore in geniali conversazioni con secolari, se partendo non lascia impressione di stima del suo carattere, e buona edificazione di se, creda pure, che ha perduto del suo.

Non si permetterà, che la Casa diventi un ridotto di oziosa conversazione per li secolari; il che recherebbe grave disturbo a' Convittori, e un divagamento troppo alieno dal fine dell' Instituto. Quando un secolare abbia da conferire con qualche Convittore per affare di coscienza, o altro, sarà piacevolmente ricevuto, e quanto più si potrà, trattenuto in qualche sala, anzi che nella camera del Convittore. Il Convitto sarà onninamente chiuso alle Donne.

Della distribuzione del tempo, e delle osservanze comuni.

La distribuzione delle ore, e in generale le osservanze dell' Instituto, dovranno essere ordinate con gran discrezione, sicchè per una parte bastino per il buon regolamento, e per l' altra non riescano di troppo gravosa soggezione, per non incorrere il pericolo, che non sieno poi durevoli.

Saranno determinate le ore della orazione comune;

della mensa, della ricreazione, e delle conferenze da farsi in certi giorni.

Riguardo alla orazione ha da esservi qualche differenza fra i giorni festivi, ed i feriali.

Ne' giorni feriali determinata un' ora discreta sì d'estate, che d'inverno per levarsi, al primo tocco del segno prefisso si porteranno i Convittori in Cappella, ove essendo radunati, si farà una mezz' ora di orazione mentale, e perciò sarà bene, che si faccia da uno de' Convittori a vicenda la lettura della meditazione da farsi nel modo, che si pratica negli esercizj.

Indi si reciteranno in comune matutino, lodi, prima, e terza, salmeggiando con gravità, posatezza, e distinta articolazione, senza cantilena.

Poi si celebreranno le Messe, o in Cappella con ordinata distribuzione, o in altre Chiese, secondo l' opportunità, e le circostanze.

L' ora della mensa sarà il mezzo dì: si farà la lettura da tutti li Convittori a vicenda, eccettuato il solo Rettore, il quale userà discrezione nel dispensare, quando sia duopo, dalla intera lettura per tutto il tempo della tavola, avuto riguardo al maggiore, o minore numero de' soggetti atti a sopportare quella fatica.

Dopo la mensa vi sarà un' ora di ricreazione comune, che serva di trattenimento piacevole, ed innocente, senza dipartirsi dalla gravità, e modestia, che si conviene ad Ecclesiastici. Si potrà permettere il giuoco del Trucco, delle Pallottole, ed altri simili, che possono anche conferire alla salute: ma si bandiranno assolutamente le Carte, e i Dadi.

Saranno tutti ritirati all' Ave Maria, e siccome d'estate si sogliono fare passeggiate, (e si deve anzi procnrare, che i Convittori facciano quel moto, che è necessario per mantenere la sanità) si darà dopo l' Ave Maria una mezz' ora di libertà in camera per il riposo. Indi la cena, che sarà naturalmente più breve del pranzo, dopo la quale basterà un quarto d' ora di ricreazione, finita la quale si porteranno in Cappella per un mezzo quarto d'o-

ra almeno di orazione, e di esame di coscienza, e dette ad alta voce le Litanie della Beatissima Vergine, ciascheduno si ritirerà in silenzio nella camera.

Ritirati che siano, non indugieranno più di mezz' ora a coricarsi. Si guarderanno dal leggere in letto, e spegneranno con attenzione il lume, per prevenire i funesti accidenti, che per fatale negligenza in questo genere non di rado accadono. Arderà tutta la notte ne' luoghi pubblici, ed opportuni qualche Lampana, collocata in modo, che vi si possa facilmente appicciare il lume per qualunque bisogno possa occorrere.

Ne' giorni festivi, oltre il prescritto per li feriali, si tornerà in Cappella ad ora opportuna per recitare Sesta, e Nona, ed in seguito saravvi una Messa cantata con Ministri senza musica, e tutto al più coll' Organo, se così viene stimato.

Al dopo pranzo si canterà Vespero, e si darà la benedizione col Venerabile. Indi si reciterà Compieta, e si starà un quarto d' ora in orazione mentale, e adorazione del Santissimo.

Ogni mese, e nelle vigilie delle grandi solennità il Rettore, o Vice-rettore farà un ragionamento spirituale a tutto il Convitto, pigliando l' argomento, che gli parrà più opportuno, per ravvivare lo spirito di fervore negli ascoltanti.

I Convittori faranno ciaschedun' anno gli Esercizj Spirituali, parte nell' un tempo, e parte nell' altro, a giudizio del Rettore, perchè non resti interrotto il solito corso del Convitto.

Non s' introdurranno divozioni da praticarsi in comune oltre le prescritte; ma ognuno potrà, e dovrà in particolare aggiugnervi quelle, che il Signore gl' inspirerà, per aspirare a maggiore perfezione, operando però sempre con dipendenza del Rettore, e prevenendo in tal guisa il pericolo di rimanere ingannato da quello scaltro nemico, che sa trasformarsi talvolta in angelo di luce, per trarre le anime nel precipizio.

Non si aggiugneranno parimente se non poche asti-

nenze comuni a quelle, che sono prescritte dalla Chiesa: Per esempio tre giorni di digiuno per settimana in tempo di Avvento, e il digiuno nelle vigilie delle Feste della Vergine. L'osservanza dell'Avvento è assai conforme allo spirito della Chiesa, e per la stessa conformità sarà bene introdurre qualche astinenza nelle settimane di Settuagesima. Non pare necessario di avvertire, che neppure il nome di Carnevale si dee sentire nel Convitto. Ma nelle solennità di Santa Chiesa sarà ben fatto lo accrescere, ed il migliorare alquanto la solita refezione per partecipare con ilarità, e rendimento di grazie a que' doni, che il Signore ci comparte con sì larga mano.

Distribuzione privata.

Non si dubita, che agli Esercizj comuni di pietà, i Convittori non siano per aggiugnerne altri da praticarsi privatamente, secondochè loro suggerirà la propria divozione; però sempre, come si è detto, col consiglio del Superiore. Può avvenire, che in un momento d'insolito fervore taluno si assuma un peso, cui le forze non reggano in seguito; e in tale circostanza quando uno sia, per così dire, abbandonato a se stesso, e al suo proprio spirito, si cade facilmente nello stato pericoloso della tiepidezza.

Dovranno i Convittori accostarsi frequentemente al Sacramento della Penitenza, per mondare vieppiù la coscienza, e partecipare alla grazia del Sagramento. Potrà ciascheduno scegliere fra Sacerdoti approvati anche fuori del Convitto, quel Confessore, cui stimerà potere più sicuramente affidare il governo della sua coscienza.

Una pratica quotidiana da non ommettersi mai si è la lettura spirituale da farsi con quella posatezza, e considerazione, che si deve. L'imitazione di Gesù Cristo, le Opere del Granata, e del Segneri, il Combattimento Spirituale, la Filotea ec. somministreranno abbondante, e salubre pascolo alla divozione. Nè dovranno trascurarsi que' libri de' Santi Padri, che conducono più direttamente a

questo fine; le Lettere di S. Ignazio, e di S. Policarpo; infiammate, e ardenti di quel fuoco, che Gesù Cristo è venuto a portare sulla Terra, gli Uffizj di S. Ambrogio, i Libri del Sacerdozio di S. Gio: Crisostomo, le Confessioni di S. Agostino, le Opere di S. Bernardo piene di celestiale unzione. Consiglierei anche moltissimo, oltre il Pastorale, le Lettere di S. Gregorio Magno, nelle quali a teneri, e sodi sentimenti di pietà si accoppiano infiniti lumi di Cristiana, e Pastorale prudenza, e discrezione.

Avvertenze Generali intorno agli Studj.

La diversità de' talenti, e delle circostanze farà, che gli Ecclesiastici del Convitto non potranno instradarsi tutti per la medesima carriera; chi dovrà particolarmente abilitarsi per la cura delle anime, quando vi sia chiamato, chi per la predicazione, chi per l' insegnamento nelle scuole, e questo non solo per la Teologia, ma ancora per altre facoltà di Filosofia, Matematica, Eloquenza, Erudizione, Belle Lettere ec. Ma que' medesimi, che si destineranno a coltivare, ed a professare le scienze umane, non debbono mai dimenticarsi di ciò fare da Ecclesiastici.

Tutto ciò, che vi ha di vero, e di buono nella intelligenza dell'uomo, e nella estensione, qualunque ella sia, dell' umano sapere, tutto deriva dall' increato Lume dell' Eterna Sapienza, e tutto ha da riferirsi alla Gloria di quel Sommo Dio, da cui procede in noi ogni bene. Le scienze umane, al dire di S. Agostino, sono le ancelle, che si hanno da impiegare a servire, a difendere, ed ornare la Religione, che tutte ha da signoreggiarle. Le suppellettili di quelle sono le spoglie dell' Egitto, che hanno da consecrarsi all' uso di quella sovraeminente scienza, che rivolge le cognizioni umane alla massima utilità degli uomini, per trarne il dovuto frutto. E' noto l' uso eccellente, che seppero fare delle scienze profane i Padri, e Dottori, sì Greci, che Latini: E' noto l' abuso, che ne fanno tutto dì gli Increduli. Dunque ad esempio de' Padri procurino gli Ecclesiastici di trarre col Divino aju-

to dalle scienze medesime sussidj, onde distruggere le machinazioni dell' empietà.

Io dico, e mi pare di poterlo dire, che in tutti gli argomenti, che fin' ora si sono voluti trarre da qualunque ordine di scienza contro la nostra Santa Religione, si troverà sempre intruso un falso supposto, derivante non già da' veri lumi di quella scienza, ma o da qualche illegitima conseguenza, che se ne deduce, o da qualche ipotesi, che vi si aggiugne capricciosamente. Collo sviluppare questo falso supposto, si toglie il corso dell' argomento alla conclusione, e col difendere la Religione si dilegua del pari, a benefizio della scienza medesima, quella nebbia straniera, che veniva ad oscurarla. Così potrà l'Ecclesiastico studioso volgere a profitto della Religione gli studj delle umane scienze, e santificare le fatiche, mediante il fine, cui avrà cura di riferirle.

Ma qualunque siasi questa varietà di studj, parmi, che vi sono almeno due sorte di letture, che convengono a tutti gli Ecclesiastici, e che da niuno in niun giorno dovrebbero ommettersi. La prima si è quella di un Capo della Sacra Scrittura da farsi per ordine con applicazione studiosa, ed affetto religioso, pensando, che si legge la parola stessa di Dio. Procurerà l' Ecclesiastico d'intendere, il meglio che potrà, il senso letterale, e per ajuto potrà valersi di qualche buon commento, più o meno diffuso, secondo l' opportunità. Alquanti Ecclesiastici consumano gran tempo in istudiare la diffusa Opera del Calmet, Scrittore veramente degno di rispetto, la cui lunga vita non fu, come si scrive, che un continuo esercizio di pietà, congiunto ad un indefesso laboriosissimo studio delle Sacre Lettere, e che per modestia, ed umiltà rifiutò il grado Vescovile, col quale volea il Santo Padre Benedetto XIII. (del quale tratto di modestia, con somma lode di Esso rende onoratissima testimonianza Benedetto XIV. nel suo esimio Trattato *de Syn. Dioeces. l.* 13. *c.* 14. *n.* 14.) rialzare il merito delle sue fatiche, e onorare la sua veneranda vecchiaja. Ma giacchè sono ricercato del mio sentimento, debbo dire con candore quel-

lo, che a me pare, e lasciare corso ad una breve digressione, per dirlo più espressamente.

Un pregio insigne dell'Opera di Calmet consiste nell' attenzione, ch' Egli ha di riferire le differenti lezioni corrispondenti alla Volgata, tratte dal Testo Ebraico, dalla Parafrasi Caldaica, dal Siriaco, dalle Versioni Greche ec. Questa doviziosa raccolta giova molto, per illustrare un gran numero di passi, e supplisce in buona parte al difetto d'intelligenza delle lingue: supplemento tanto più opportuno, che fra gli Ecclesiastici la maggior parte non hanno nè ozio, nè comodo di imparare quelle lingue: e che di quegli stessi, che ne fanno studio, i più si contentano di una superficiale tintura, che seco non reca, se non mediocre utilità. Ma ove si tratta di certe difficoltà, il cui scioglimento, anzi che da erudizione, dipende dall' uso delle dottrine teologiche, ed anche filosofiche, il Calmet si ritrova talvolta scarso, anzi che abbondante delle richieste notizie. Anche l'immensa erudizione raccolta nelle sue Dissertazioni non vale ad illustrare pienamente certi punti; e mentre la memoria si arrichisce di assai belle notizie, l'intelletto rimane dubbio, e sospeso, senza scorgere un lume certo, che lo guidi francamente.

Non cessano i pretesi Filosofi de' nostri tempi di rimettere in campo tutte le difficoltà immaginabili contro la Divinità, la Santità, la Veracità delle Scritture. Monumenti delle antiche storie, serie cronologiche, osservazioni fisiche, istoria naturale, tutto mettono a contribuzione, per ispargere dubbj, e sospetti di falsità sopra i libri sacri. A dire vero con tanti sforzi altro non riesce a questi filosofanti, che di riprodurre antiche, e già pienamente confutate obbiezioni, col dare loro un falso colore di novità. Si può aggiugnere medesimamente, che le vere, e sode scoperte, che si vanno facendo, lungi dal contradire al Sacro Testo, servono anzi a dilegnare difficoltà, che l'ignoranza de' tempi anteriori rendeva più considerabili, come se ne ha, per tacere degli altri, un chiaro esempio riguardo alla popolazione dell' America. Sarebbe pertanto cosa desiderabile, che vi fosse in qualche parte

un Convitto Ecclesiastico composto di soggetti dotti, e studiosi, li quali diretti da un Capo, che alle conoscenze dell'antica, e moderna Filosofia accoppiasse sodi principj di Teologia, e gran maturità di senno, si prendessero a stendere un Commento men prolisso sulla Scrittura, e indirizzato principalmente a spianare, come potrebbe facilmente riuscire colli dovuti ajuti, quelle difficoltà, che si vanno tutto dì riproducendo con aria trionfante, e vendicare la Religione dalle irrisioni compassionevoli de' suoi nemici. Ogni Ecclesiastico troverebbe raccolte in quel Commento quelle dottrine, che sparse presso i differenti Apologisti del Cristianesimo non possono sì agevolmente procacciarsi, ed aversi pronte all'occasione.

Ma tornando al proposito, giacchè non tutti gli Ecclesiastici sono in grado di poter fare un profondo studio di Sacre Lettere, dovranno almeno non lasciare passare alcun giorno, senza pascersi della lettura di un Capo della Scrittura, coll'ajuto, come si è detto, di un breve, e sufficiente Commento.

L'altra lettura da farsi quotidianamente si è quella di un Articolo per lo meno di qualche Opera compendiosa di buona Morale. E' vero, che li compendj non faranno mai un profondo Teologo; ma contengono almeno quelle più necessarie nozioni, delle quali è duopo, che ogni Ecclesiastico sia sufficientemente istrutto, sia per suo proprio regolamento, sia per non errare sì facilmente nel dare consiglio ad altri, e non dire cose affatto inconvenienti, quando avviene il caso di parlare di sì fatte materie.

De' particolari Studj da farsi nel Convitto.

I Convittori saranno in grado di dover riferire i loro studj a differenti oggetti, ed in particolare all'insegnamento, alla Predicazione, alla cura delle anime.

Nulla quì diremo dell'insegnamento della Teologia, avendo su di ciò in altra occasione spiegato il nostro sen-

timento. Noteremo soltanto, che l'insegnamento delle cose Divine si riferisce all'uffizio di quelli, che Iddio ha stabilito nel corpo della Chiesa in qualità di Dottori, secondo il detto dell'Apostolo: *Quosdam dedit ec.*, Ministero, che sino da' primi tempi fu esercitato nella Chiesa di Antiochia da parecchj nominati negli atti degli Apostoli, ed insigniti col nome di Dottori. Se i Maestri di Sacre Lettere leggeranno quanto dice tra gli altri S. Antonino della dignità di quel grado, ne concepiranno quel concetto, che si richiede, per inspirare loro tutta la premura di rendersi capaci di una sì sublime professione.

Predicazione.

La vocazione legittima, il puro zelo della Gloria di Dio, e della salute delle anime, un totale distaccamento dagli affetti mondani, sono le disposizioni richieste dalle Sacre Carte ne' promulgatori del Vangelo, per esercitare santamente, e fruttuosamente quell'alto Ministero. A me non spetta decidere, se questa purità d'intenzione si trova perfetta in coloro, i quali più che negli umili abituri, si mostrano premurosi di annunziare la Parola di Dio nelle prime Cattedre, onde si trae onorificenza, e lucro. So, che si suole distinguere il fine primario, ed il secondario. L'enunziativa di questa distinzione è facile, ma il determinare, se quel fine, che si denomina secondario, non sia talvolta quello, che prevale nell'affetto, questo è, che ha da dare da pensare ad ognuno, riflettendo, che avrà per Giudice, non l'uomo, che vede ciò, che pare al di fuori, ma lo scrutatore de' cuori, che ne penetra i più cupi nascondiglj.

L'uffizio poi del Predicatore quanto alla sostanza, e quanto al modo, si riduce a queste parole dell'Apostolo 2. ad Tim. 2. v. 15. *recte tractantem Verbum veritatis*. Dunque quanto alla sostanza dovrà l'Oratore sacro predicare la parola di verità, che viene da Dio. Sia egli ben certo, che la grazia della persuasione non è affissa alla pompa, ed al fasto della umana eloquenza, ma

bensì alla virtù di quella parola viva, ed efficace, che penetra nell' intimo del cuore, che illumina l' intelletto, che infiamma la volontà, che converte le anime. Il deposito di questa dottrina fu da Cristo affidato alla sua Chiesa, consegnato nella Scrittura, e nella Tradizione. Adunque innanzi a tutto procuri l' Oratore sacro di riempirsi la mente, ed il petto di quelle acque salutari, che si attingono da' fonti del Salvatore, per ispanderle con profitto a salvezza delle anime. Procuri di acquistare una ben doviziosa copia di Dottrina Evangelica coll' assidua lettura, e meditazione delle Scritture, delle Opere più pregiate de' Santi Padri, testimonj, e custodi delle Divine, ed Apostoliche Tradizioni. Si renda ben pratico delle definizioni della Chiesa, per discernere la verità dall' errore, nè tralasci di fare lo studio metodico di un buon corso di Teologia, onde sia in caso di saper distinguere le proposizioni conformi all' Analogia della Fede dalle discordanti, e nelle Opere medesime de' Santi Padri, quale maggiore, o minore estensione si dee dare a certe proposizioni, per non allontanarsi da' loro veri sentimenti. Si distingue facilmente un Predicatore Teologo da chi non lo è per una certa esposizione delle dottrine, franca, precisa, determinata, che rischiara, ed instruisce. Laddove negli altri si osserva talvolta un certo andamento vagante, ed incerto, un modo titubante, che nulla porta di scolpito nella mente, e talvolta abbisogna di benigna interpretazione. Conviene pertanto, che questi si ajutino almeno colle fatiche de' primi.

Il modo poi si è di trattare la Dottrina Evangelica con quella dignità, per quanto comporta l' umana debolezza, che si conviene alla grandezza della Parola di Dio. Questo modo dipende in primo luogo da una somma esattezza, e cautela in esporla nel suo nativo candore, ed incorrotta purità; Ed in secondo luogo da questo, che il Dicitore sia veramente penetrato di que' sentimenti, ed affetti, che la Parola di Dio dee destare in noi, e ch' egli vuole insinuare negli ascoltanti: sentimenti di compunzione, e di orrore al peccato, di amore di Dio, di gra-

titudine alle sue beneficenze, di speranza nelle sue Misericordie, di timore de' suoi Giudizj, Quando l' Oratore sia egli veramente commosso, e animato da questi sentimenti, le sue parole ne riceveranno l'impronto, e ne porteranno l' impressione negli uditori. E siccome la grazia non distrugge, ma perfeziona la natura, dovrà il Predicatore ajutarsi co' talenti da Dio ricevuti, e colle conoscenze acquistate negli studj, per dare a' suoi Ragionamenti quella maggiore chiarezza, forza, e ordine, che per lui si potrà. Studierà perciò i Precetti dell' Eloquenza Sacra dettati da' più saggi Maestri, e giacchè questi hanno saputo valersi a uso della Religione degl' insegnamenti dell' arte, io mi contenterò quì di accennare, che tra' libri profani uno de' più profittevoli per chi sappia farne l' uso conveniente, si è il secondo libro della Rettorica di Aristotile, nel quale quel sommo Filosofo, e fin' ora non pareggiato, descrive maravigliosamente la natura degli affetti, e il modo di maneggiarli.

Aggiugnerò quì due riflessi disparati. I. Per comune giudizio de' Maestri dell' arte quegli antichi Oratori, li quali agitarono cause vere nelle Assemblee de' popoli, e de' Magistrati, superano di gran lunga nella forza della eloquenza que' Retori, li quali componevano declamazioni finte da recitare nelle scuole. Nè questa differenza dee ripetersi unicamente da una notabile superiorità d' ingegno, e di dottrina de' primi sopra gli altri. Io credo, che sia in gran parte proceduta anche da questo, che i Retori non avendo cause vere da vincere, niun pensiero poteansi prendere dell' esito della causa, ma unicamente miravano a farsi conoscere valenti, e ornati Dicitori con quella pompa, e maestria, che maggiore maraviglia, e diletto eccitasse negli ascoltanti. In sostanza la bellezza dell' Orazione, e non il vantaggio dell' argomento, era il primario, e diretto scopo, che si prefiggevano. Laddove gli Oratori, li quali aveano da trattare cause vere, il cui esito tenea sospesa tutta l' adunanza, erano impegnati al trionfo della parte, ch' essi sostenevano. La gloria consisteva nel vincere. A questo bisognava mirare direttamente più che all' orna-

mento e alla vaghezza del dire. Per acquistare la fama, di cui non erano men avidi, che gli altri, era duopo dimenticarne io certa guisa il pensiere nel comporre, per non occuparsi che del soggetto, che si avea da trattare, e da questa necessità nasceva quella gravità, quella forza, e veemenza, che di tanto li rende superiori alla florida, e lisciata facondia degli altri. La stessa cosa può dirsi con proporzione de' Predicatori. Se taluno, che Dio non voglia, si muove a comporre Prediche, mirando principalmente alla fama dell' eloquenza, gli riuscirà facilmente di sorprendere l' ammirazione degli uditori. Ma questa è lode di Retore, sempre inferiore a quella dell' Oratore, che non solo diletta, e piace, ma piega, muove, e rapisce gli animi. Dunque il Predicatore se aspira ad una eloquenza degna della grandezza del suo Ministero, pensi nel comporre, non al rimbombo degli applausi, ma unicamente alla causa, ch' egli prende a vincere; pensi, che si tratta di richiamare gli erranti nelle vie della Giustizia, di debellare il peccato, di trionfare delle passioni ribellanti, di stabilire sulla terra il regno della Religione, e della virtù. Pensi, ch' egli parla come Ministro di Dio, *pro quo Legatione fungimur*, e parla, perchè Dio sia glorificato, e siano gli Uomini santificati. Occupato di questi pensieri, dirà cose veramente grandi, e le dirà grandemente.

L' altro riflesso è, che tra' giovani, che si consacrano all' esercizio della predicazione, non tutti corrispondono all' aspettazione, che si avea de' loro talenti. Io crederei, che ciò potesse anche provenire da questo, che molti sono soverchiamente solleciti a voler compire il corso Quaresimale. Dal che nascono tre ostacoli ad un perfetto riuscimento. Il primo la fretta nel comporre. Chi si pregia di fare presto, non sa cosa sia il fare bene. Eppure nell' età giovanile, fatti appena li primi studj, e nel corso di pochi anni hanno da essere tessute trenta otto, o quaranta Orazioni, prima di poterne far uso. Indi un secondo ostacolo nel modo di comporre. La fretta obbliga di valersi d' una scelta di Quaresimali stampati, e di

pigliare da questi la traccia del comporre, e quanto alla sostanza, e quanto alla maniera del dire. Non biasimo già il metodo di prefiggersi nel comporre il più perfetto esemplare, che si abbia in qualunque genere, anzi lo stimo non solo utile, ma necessario. Ciò, che voglio dire, si è, che chi vuole riuscire eccellentemente, non dee ristringersi a leggere soltanto, ed a studiare le Prediche di già composte: che ciò facendo, rimarrà sempre inferiore a suoi modelli, ma dee attingere a' fonti della Scrittura, e de' Padri, onde arrichirsi di una doviziosa copia di sacra dottrina, ed erudizione. Quanti bei passi, quante belle sentenze vi troverà un felice ingegno, che invano cercherebbe altrove, e che mirabilmente gli serviranno a nutrire, a colorire, ed illuminare i suoi componimenti! Il terzo ostacolo alla perfezione si è l'età stessa giovanile, in cui si vuole fornito l'intero corso quaresimale. La condizione della natura umana non consente, che il più eccellente ingegno rechi seco in quella verdeggiante età quella maturità di senno, che è frutto degli anni, cioè della esperienza, e di quel senso interno, dilicato, acuto, e perspicace, che si acquista con lunga, ed attenta osservazione sulli moltiplici rapporti degli oggetti. Comunque belli ed egregj appajano, e sieno realmente i parti di penna felice in autore di età giovanile, quando il medesimo ne abbia prodotti altri in età più adulta, si ravviserà senza dubbio in questi un pregio di maturità, che sempre li renderà superiori a' primi. Quale più stupendo ingegno fu mai di quello di Cicerone, chi fu mai da' primi anni meglio di lui addottrinato, e istrutto da' più valenti maestri, più voglioso di approfittarsi d'ogni mezzo d'industria, per fare grandi, e rapidi progressi? Eppure egli riconobbe questa differenza ne' suoi scritti; e senza paragonare i libri dell' invenzione con quelli dell' Oratore, basta confrontare le orazioni, che recitò prima del suo viaggio in Grecia, con quelle, che vennero appresso, per accertarsene. E qui è da notare, che quegli eccellenti Oratori, li quali ne hanno trasmesse le loro sì maravigliose orazioni, non si astrinsero a comporle tutte in uno spa-

zio circoscritto di pochi anni, ma nel corso della loro vita le andavano componendo l'una dopo l'altra, secondochè l'occasione il richiedeva; onde col progresso dell'età mettevano a profitto di mano in mano quanto negli anni addietro aveano acquistato di lume, di esperienza, e di maturità. Molti de' nostri sacri Oratori non hanno questa facilità, che pure è di sì grande ajuto per giugnere alla perfezione. Alcuni si lusingano di migliorare le loro Prediche d'anno in anno, e questo è in vero un ottimo consiglio. Nè si dee dubitare, che a molti non riesca di accrescere pregio, e splendore a' loro componimenti. Pure si potrebbe anche applicare a questo proposito ciò, che si dice di chi fabbrica sul vecchio. Potrà questi migliorare alquanto la casa, ma se la pianta è difettosa, per spesa che vi si faccia d'intorno, non le si darà mai quella vaghezza di proporzione, che si può compartire a un nuovo edifizio, che si alzi dalle fondamenta sù di un ottimo disegno. S'inseriranno bellissimi tratti nel vecchio componimento, ma sarà ben difficile di poterli collocare con quella stretta, ed esatta concatenazione, onde sorge la solidità, e il decoro di un tutto ben ordinato.

Però a me parrebbe utile, che que' giovani Ecclesiastici, li quali hanno eccellenti disposizioni pel Pulpito, si prendessero un più largo campo, e spazio di tempo nel comporre, prima di porsi all'attuale esercizio del Quaresimale; oppure che volendo cominciare più per tempo, non si affacciassero così subito a' Pulpiti delle Cattedrali, ma non isdegnassero ne' primi anni que' Borghi, ove non si predica che poche volte la settimana, per non essere astretti a dover mettere insieme in troppo breve spazio di tempo tutto quel numero di Prediche, che si debbono avere pronte per predicare nelle Città.

Cura delle anime. Virtù del Parroco.

Il buon Pastore dà l'Anima sua per le sue pecore; queste sono parole dell'Eterna Verità; parole, che spiegano ben chiaramente, quale debba essere, e quanto pura,

santa, e scevra d' ogni vista di mondano interesse la disposizione di chi è chiamato alla cura delle anime.

E' incredibile il bene, che possono fare, e che fanno realmente i santi, e zelanti Parrochi a vantaggio della Religione, e della umana società.

Basta un buon Parroco per riformare tutto un popolo, per rimettere la pace, la costumatezza, la pietà, ove regnava la discordia, l' odio, la dissolutezza, la bestemmia.

Per procurare un tanto bene, egli è necessario, che il Parroco sappia conciliarsi l' amore, il rispetto, la confidenza del suo popolo; e ciò conseguirà fuor di dubbio, quando in lui appajano, e per conseguenza siano le virtù richieste dal suo carattere, virtù alle quali gli stessi viziosi non possono rifiutare l' interno tributo della stima, e della venerazione. Queste sono un vero zelo, cioè sollecita premura della santificazione del Nome di Dio, e del bene delle anime, morigeratezza irreprensibile, gravità di costume con modestia, affabilità equabile con tutti senza parzialità di affetto mondano verso di alcuno: alienazione dagli affari, e trattenimenti secolareschi, cautela, e circospezione nel parlare, e nel conversare: spirito di pietà, e somma esattezza nell' adempimento de' suoi doveri, nel celebrare i Divini Uffizj, nell' amministrare i Sacramenti, nell' assistere agl' Infermi, nel consolare gli afflitti, nel porgere consiglio, ed ajuto a tutti: Carità verso i poveri non solo effettiva nel soccorrerli, ma congiunta con quegli atti di amorevolezza, e di affetto, che un Padre suole dimostrare a' Figliuoli: un pieno, e aperto distaccamento dall' interesse. *Io non voglio*, scrive il B. Alessandro Sauli al V. Carlo Bascapè, che fu poi Vescovo, ed un gran lume della insigne Chiesa di Novara, *io non voglio nè essere, nè comparire avaro*; e ne soggiunge la ragione, perchè un Pastore, quando sia riputato avaro, potrebbe fare miracoli, che difficilmente gli si presterebbe fede, nè però sarebbe in caso di fare alcun bene.

Direzione delle Coscienze.

Lo studio di una buona Teologia Morale si è quello, a cui dee particolarmente attendere chiunque si dispone al ministero della cura delle anime, nè questo studio si dee più tralasciare in tutto il corso della vita. L'importanza di esso si sperimenta ad ogni passo nell'ascoltare le Confessioni, e nel dirigere le Coscienze. E quì proporrò un mio pensiere, sottomettendolo, come tutto il rimanente, al parere de' più saggi. A me parrebbe utile, che i novelli Ecclesiastici fossero per qualche tempo ammaestrati da provetti, pii, e sperimentati Sacerdoti nel modo pratico di amministrare il Sacramento della Penitenza, di fare l'esortazioni convenienti, d'imporre le Penitenze, di regolarsi nel negare, o differire l'assoluzione, e quanto alla maniera, e quanto al tempo, secondo le circostanze de' casi, per rendere la dilazione più fruttuosa, quando dalle regole si conosce necessaria, ovvero opportuna. E' vero, che tutte queste cose si trovano diffusamente spiegate ne' libri, ma l'ammaestramento di viva voce di uomo saggio, prudente, e sperimentato giova non poco, per ispianare le difficoltà, dileguare i dubbj, e rendere in tal guisa la pratica più sicura, e più spedita. Altro è la regola, altro l'applicazione della regola al caso pratico. Quella è oggetto di scienza, e s'impara da' libri. Questa è atto di prudenza, è può ricevere lume, e ajuto dalla esperienza, e dall' insegnamento de' saggi.

Il Ministro del Sacramento della Penitenza non deve confondere la severità della Morale Evangelica coll' asprezza, e l'improprietà delle maniere nel ricevere i penitenti. La legge di Dio è Verità, nè può mai convenire colla menzogna delle sregolate passioni. Questa invariabile opposizione si è quella, che ne costituisce la severità, che tanto ributta il senso guasto, e depravato de' mondani licenziosi, è in se stessa piena di soavita, e inonda d'ineffabile dolcezza le anime, che hanno le affezioni sane e regolate. Sia dunque stabilito per certo e in-

dubitabile principio, che non mai dee il Confessore accondiscendere alla minima cosa, che offenda in qualunque modo la santità della Morale. Non mai si faccia lecito di trasgredire i termini antichi posti da' veri nostri Padri. Una sì infelice condiscendenza lungi dal porgere ajuto al Penitente, non servirebbe, che ad ingolfarlo vieppiù nel precipizio, e ad involgere il Confessore nella sua rovina. Terribili sono su questo proposito le sentenze delle Scritture, de' Concilj, e de' Padri; e chi ardirà dire contro? Si ricordi sempre il Confessore della maledizione pronunziata contro chi dice il male, bene, ed il bene, male.

Ma questa inviolabile custodia delle sante Leggi, e Regole della Morale Evangelica, dalle quali non può il Confessore dipartirsi, senza contaminare la Santità del suo Ministero, non ha che fare con quella improprietà, ed asprezza di tratto, ch'è anzi effetto di natura sdegnosa, e d'incolta educazione, che di zelo inspirato dalla Carità. La Carità benigna, e paziente compatisce tutti, e cerca di consolare tutti. La Carità insegna di mescolare l'Olio col Vino nel curare le piaghe del peccato. Che se la qualità di una ulcera invecchiata richiede rimedj forti, e al senso dolorosi, la Carità non men efficace dell'affetto materno ne conduce l'applicazione come Madre tenera, quando è costretta di applicare il ferro e il fuoco per curare un suo diletto Figliuolo. La Carità trova le vie d'insinuarsi nel cuore del Penitente, e di fare coll'ajuto di Dio, che lo spirito si compiaccia di quanto il senso ha da soffrire per espiare la colpa. In somma, per dire tutto in una parola, la Carità sà farsi tutta a tutti, per guadagnare tutti a Gesù Cristo.

E quì sia bene di avvertire, che il Ministro della Penitenza nell'ascoltare le confessioni delle persone del debol sesso, quantunque debba essere animato dal medesimo spirito di Carità, dee tenere un contegno sommamente misurato, guardarsi da qualunque espressione, che possa dare luogo a sinistra interpretazione, non diffondersi

più di quello, che sia duopo, nè trattenerle soverchiamente al Tribunale.

Istruzione, e Fonti, onde si dee attignere premura nel promuovere oltre l' interno, l' esterno Culto della Religione.

Quanto alle istruzioni non ha il Pastore da usare altro artifizio, che di spiegare con semplicità, ed affetto quelle verità spettanti alla salute, ch' egli conosce più adattate a' bisogni del suo popolo. Quando dico con semplicità, intendo uno stile piano, facile, senza ricercati ornamenti, ma senza bassezza, e scurrilità.

Un' assidua lettura del nuovo Testamento metterà il Parroco in istato di sminuzzare in mille maniere al suo popolo i Divini Insegnamenti del Salvatore, e de' suoi Apostoli. L' Epistole di S. Paolo sono piene d'istruzioni, e di esortazioni efficacissime riguardanti li doveri, e le virtù da praticarsi per ogni stato, e condizione di persone.

Gran lume somministra il Catechismo Romano, composto per uso de' Parrochi, pieno di squisita Dottrina, e che insegna il modo di acquistare le altre conoscenze, che non sono espressamente contenute nel medesimo.

Nè dovrà il Parroco tralasciare di approfittarsi delle bellissime istruzioni sparse ne' Concilj Provinciali, e nelli Sinodi del Glorioso S. Carlo Borromeo. Gran Tesoro di Dottrina Ecclesiastica, e pratica contengono pure le Notificazioni, ed il Trattato *de Synod. Dioeces.* di Papa Benedetto XIV.

Per vieppiù accendere l' amore della virtù negli ascoltanti, sarà utilissima cosa il presentarla come in forma sensibile negli esempj, e nella Vita de' Santi. Ma deesi porre attenzione a non citare se non fatti autorevoli cavati da' buoni fonti della Storia Ecclesiastica. I Bollandisti sarebbono di grande ajuto, ma questa è Opera tanto voluminosa, che non ogni Pastore è in caso di provvederla. E quì proporrò un mio pensiere. Vi ha sempre un certo numero di Parrocchie unite sotto un Vica-

rio, e credo che tra tutte non sarebbe difficile il fare in comune la spesa necessaria. In quel caso i volumi sarebbono distribuiti di buon accordo fra' Parrochi per farne uso, con passare successivamente dagli uni agli altri. Queste sono Opere, nelle quali si può cominciare da qualunque volume.

Somma premura dovrà poi avere il Parroco di promuovere il culto esterno della Religione, tanto necessario per custodirne, ed alimentarne lo spirito. Non cesserà di esortare, e di eccitare i Fedeli ad una pia frequente partecipazione de' Sacramenti, alla dovuta venerazione, e rispetto a' Riti sacri, alle Cerimonie, alle Solennità stabilite dalla Santa Chiesa.

Porrà pertanto grandissima cura nell'istruire i popoli della Divina Instituzione, della natura, ed efficacia de' Sacramenti, e delle disposizioni richieste per riceverli. Spiegherà le mistiche significazioni de' sacri, e religiosi Riti, ne' quali la Religione, e la Santa Chiesa ne appresenta come in forma visibile la sostanza delle cose, che abbiamo da credere, da sperare, da amare; Così per esempio nel Rito degli Esorcismi del Battesimo, proveniente da Tradizione Apostolica, ci si mette sotto l' occhio la schiavitù sotto la podestà del Demonio, incorsa per la colpa originale, quindi la necessità del Liberatore, il Benefizio della Redenzione, che ci viene applicato mediante il Battesimo per rigenerare l'uomo a nuova vita. Nella forma di questo Sacramento si contiene la Professione della Fede della Unità di Dio, e della Trinità delle Persone. Si potrà in eguale maniera discorrere degli altri Sacramenti, e de' loro Riti. Il segno della Santa Croce sì familiare a' primi Cristiani contiene colla invocazione della Trinità una perpetua rimembranza della Morte, e Passione di Nostro Signore. L'incenso, che si brucia innanzi all' Altare, ne appresenta la fragranza delle divote preghiere, che dagli Angeli vengono presentate al Trono dell' Altissimo. I lumi accesi, la manifestazione della luce del Vangelo sparsa in tutta la Terra per illuminare le genti. Tutte le solennità della Chiesa ci appresentano o

Misterj da credere, o Virtù, ed Esercizj di pietà da praticare. Ora essendo queste cose sensibili, s'imprimono più profondamente nelle menti degli uomini, ed alla loro presenza più vivamente si destano a gloria di Dio que' santi pensieri, quelle pie affezioni, per le quali furono instituite. Con questo mezzo riuscirà mirabilmente al Pastore di fare penetrare nell' animo anche de' più rozzi la Dottrina della Religione, e di coltivarne lo spirito, affezionandogli a quelle sante pratiche, che tutte tendono a ravvivarlo.

Oltrediché non vi sarà forse mezzo più efficace, che una ben digerita notizia de' Riti della Chiesa, per isgombrare dalle menti de' popoli le assurde superstizioni, che sono per lo più effetti dell' ignoranza, in cui giacciono involti.

Attenzione in rappacificare gli Animi.

Succede pur troppo, che discrepanze degli interessi temporali cagionano amarezze, odj, ed inimicizie palesi tra' contendenti anche più strettamente congiunti. In que' casi è dovere del Parroco di adoperarsi, quanto può, per pacificare gli animi, e farli capaci, che nella dura necessita di litigare si possono fare valere i diritti, che competono, e aspettarne con santa pace la decisione da chi si deve, senza pregiudizio di quella buona concordia, e fratellevole carità, che è il distintivo de'Cristiani, e che vale più che tutti li tesori del Mondo. Dovrà anche procurare di portargli a volere piuttosto amichevolmente comporre le loro differenze, giacchè qualora sieno gli animi pieghevoli alle insinuazioni di pace, e di equità, si trova per lo più qualche temperamento da soddisfare le parti con ampio risparmio d'inquietudini, e di spese. Quando poi le parti persuase dall' esortazioni del Pastore si disponessero a rimettere nelle sue mani l'arbitramento de' loro interessi, dovrà il Parroco, il più che possa, allontanare da se un sì fatto impegno, dichiarando, che l'uffizio del suo Ministero si è di mettere la pace, e di con-

ciliare gli animi; ma che quanto al transigere sopra il mio, e il tuo, facciano le parti ricorso ad uomini probi, e periti delle materie, per regolarsi col savio loro consiglio. Questa cautela è molto, necessaria per non esporsi a fare delle nullità, e soggiacere in seguito a rimproveri, che verrebbono fatti dalle parti medesime, o dagli interessati, con iscredito della persona, e del Ministero del Parroco.

Influenza nella educazione de' Figliuoli.

Un grandissimo pregio del Ministero del Parroco si è l'influenza, ch'egli può avere sulla educazione de' Figliuoli, per farne veri Cristiani, degni Figli della Chiesa, e Cittadini utili alla Patria. Questa è opera di somma importanza. Adunque il Parroco si adoperi con ogni maniera possibile per imprimere altamente in quelle tenere menti il santo Timore di Dio, principio d'ogni bene, e nell'insegnare assiduamente a' Fanciulli la Dottrina Cristiana, procuri d'esercitargli insiememente nella pratica de' doveri, ch'essa prescrive. La Fede ben radicata da' primi anni serve, mediante la Grazia del Signore, e di scudo contro gl'infernali teli del nemico, e di principio per richiamare alla vera strada quelli, che hanno la disgrazia di traviare.

Imprima fortemente in loro un grande orrore del peccato della bugia, della ingratitudine, della superbia, della invidia, della gola, che sono feconde sorgenti delle sciagure, e delle pesti, che affligono il Mondo. E' inganno di vana Filosofia il credere, che la fanciullezza non sia capace di sì fatte lezioni. Co' primi albori della ragione spuntano ne' Figliuoli certi sensi, e come scintille di curiosità, di equità, di gloria, e di pudore, che dirette da saggio maestro, possono servire di disposizioni all'acquisto di abiti pregevolissimi.

La curiosità ben diretta servirà di veicolo alle conoscenze necessarie, ed utili, che loro si vorranno dare, purchè si sappiano adattare alla loro capacità.

I Figliuoli dimostrano fin ne' loro giuochi un sentimento di naturale equità nel giudicare del merito, o demeririto de' loro compagni. Si dia loro l'occasione di fare una conveniente applicazione di questo sentimento nelle congiunture, che occorrano, e sarà questo un mezzo pratico, e facile di radicare in essi l'amore del giusto..

Quel sentimento di gloria, che rende i Figliuoli co tanto sensibili alla lode, e al biasimo, dimostra in essi un principio di grandezza, che tende a sollevarsi, e che diretto, e contenuto, come si dee, può servire ad allontanarli dalla bassezza di que' vizj, che avviliscono l'uomo maggiormente.

La verecondia sì naturale a quella età dinota, che la ragione col primo spuntare che fa negli animi, adduce seco, e vi fa risplendere un barlume di onestà, che muove a compiacersi di ciò, che ne porta il carattere, e a vergognarsi del contrario: sentimento prezioso, che giugnerebbe ad alto segno di onoratezza, quando non venisse sì prestamente alterato dalle sregolate passioni, e da' cattivi esempj.

Con questi sentimenti potrà il Pastore valersi della stessa emulazione de' Figliuoli, per assuefargli a saper convivere socievolmente. Gli osservi ne' loro trattenimenti, ed a tempo e luogo dia lode, e premio, o procuri, che sia dato a chi avrà saputo frenare lo sdegno, e l'impazienza, a chi avrà usato cortesia verso il compagno, a chi avrà mostrata maggiore docilità e moderazione. In tal guisa nel conversare amichevolmente impareranno, il che importa molto, e massimamente nella plebe, a rispettarsi l'un l'altro, a pregiarsi di essere ufficiosi, benefici, e pazienti. Faccia loro praticamente osservare quanto bene risulta da questa vicendevole condiscendenza, e reciprocità di uffizj, e quanto male proviene a ciascheduno dall'urtare gli uni contro gli altri.

Per via dello stesso metodo non sarà neppure difficile di fare loro capire con esempj familiari la necessità, in cui sono gli uomini di essere protetti dalle leggi, ed in quale pericolo si viverebbe ad ogni punto di perdere

la vita, la quiete, le sostanze, i frutti della fatica, e dell' industria, se il Governo non vegliasse continuamente alla sicurezza de' buoni contro la rapacità de' malvagi. In tal guisa verranno ad affezionarsi da' teneri anni alle leggi, ed al Governo, e ad imbeversi di quell' amore della Patria, che forma i buoni Cittadini.

Dirò ancora, che il buon' esito di queste Pastorali premure dipenderà in gran parte dall' attenzione di rimuovere i Figliuoli dall' ozio, e dalla pigrizia. Abbia dunque la carità di procurare loro, per quanto potrà, qualche occupazione, o esercizio conveniente al talento, alla condizione, alle circostanze de' luoghi, e de' tempi.

Se ciò farà con puro fine, confidi pure, che il Signore benedirà le sue fatiche, e gli darà la consolazione di vedersi crescere intorno un numeroso stuolo di gioventù eletta, che faragli onorata corona innanzi a Dio, e agli uomini, che sarà la sua gloria, e il suo gaudio, e renderà la sua memoria degna di benedizione in ogni età.

Quello, che si è detto de' Parrochi, vale con proporzione de' Vice Parrochi, Cappellani e di altri impiegati nella cura delle Anime, nella direzione delle Coscienze, e nella educazioe della Gioventù.

Delle Cappellanie Campestri.

Quanto a' Cappellani delle Cappelle Campestri, rimote per lo più dalla frequenza degli uomini, questi gioveranno moltissimo colle loro esortazioni, e buoni esempj a' dispersi abitanti delle campagne, i quali vivono lontani dalle città, e borghi. Oltre a ciò questi Cappellani possono aggiugnere alla virtù dello stato Clericale quella ritiratezza, e quella contemplazione, ed unione dello spirito con Dio, che a sì alto grado di santità sollevò i Paoli, gli Antonj, gli Ilarioni. A questi pertanto si ha da consigliare la lettura delle Vite, degli Anacoreti, e Padri del Deserto. In leggendo queste Vite l' orrore delle solitudini sembra cangiare aspetto, e vestire l' amenità di luoghi deliziosi, sparsi di vaghi, e odorosi fiori, e illumina-

ti dalla chiarezza degli esempj, e dallo splendore delle virtù di quegli Uomini santissimi, che le abitarono. Lo spirito rimane dolcemente invaghito di una soave immagine di quiete, di quella quiete, in cui scevro de' crudi affanni delle passioni, l'uomo si pasce delle consolazioni dello spirito, e della soavità di que' puri affetti, che le accompagnano: Beata aura di tranquillità, che non si respira nelle torbide atmosfere degli alti Palagj, nè fra le fortunose vicende del Secolo.



Fine del Tomo XX.

INDICE

DELLE OPERE E DEI CAPI CONTENUTI NEL PRESENTE VOLUME.

LIVRE SECOND

LIVRE TROISIEME

Fine del Tomo XX.

